THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Octobre 1724.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Recuëillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Octobre 1724.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

chez ÉTIENNE GANEAU Libraire, ruë S. Jacques, vis-à vis la Fontaine S. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc; & brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723	12. v.
——	1724.	10. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Octobre 1724.

ARTICLE XCI.

*LA VIE DE SAINT IRE-
née, second Evêque de Lion, Docteur
de l'Eglise & Martir : 2. volumes
in 12. premier volume page 373.
second volume page 367.* A Paris,
chez François Barois, Ruë de la
Harpe à la Ville de Nevers 1723.

MAlgré l'injure des tems & la rigueur des persécutions dont l'Eglise de France a été agitée dans ses commencemens, & pendant lesquels on a perdu la plûpart des originaux qui pouvoient servir à la vie des Saints,

il en eſt heureuſement aſſez reſté à l'Auteur, à ce qu'il aſſûre dans ſa Préface, pour donner une Hiſtoire exacte & veritable de la vie de S. Irenée. Il n'a pas fallu beaucoup de ſoin & de peines pour recueïllir tous ces Mémoires. Ce qui fait la matiere des deux volumes qu'on donne ici au public, ſe trouve en un infinité d'endroits : les Hiſtoires Eccleſiaſtiques, la vie du Saint, écrite par differens Auteurs, ſes Ouvrages dont nous avons des Editions exactes, étoient autant de ſources où il étoit facile de puiſer tout ce qu'on dit ici.

L'Ouvrage eſt diviſé en quatre livres : le premier nous repréſente St. Irenée comme un Prêtre fervent ; le ſecond comme un Paſteur vigilant, le troiſiéme comme un Docteur de l'Egliſe ; le 4ᵉ comme le premier Martyr de J. C. parmi les Evêques de l'Egliſe Gallicane. Voilà le plan de l'Auteur : le Lecteur jugera ſi le deſſein eſt bien rempli. Dans l'Extrait que nous donnons, ſi nous ne ſommes pas toûjours du ſentiment de l'Anonime, il nous le pardonnera aiſément ; il n'a pas écrit dans la

vûë de réünir tous les ſuffrages, & il a réüſſi : venons au détail.

Le nom d'Irenée qui dans la langue Grecque ſignifie *Pacifique*, nous découvre d'abord, dit l'Hiſtorien, l'origine de ce Saint. *Il étoit effectivement de la Gréce Aſiatique* : on ignoroit encore que porter le nom de *Pacifique*, ou être de la Gréce Aſiatique, étoit la même choſe. Quoiqu'il en ſoit, Saint Irenée étoit de Smirne, contre le ſentiment de Monſieur Dupin, & il vint au monde ſur la fin de l'Empire de Trajan vers l'an de Jeſus-Chriſt 120. contre l'Epoque de M. de Tillemont. Ses parens le mirent fort jeune ſous la diſcipline de S. Policarpe, d'autres diſent ſous celle de Sapias Evêque d'*Hieraples* en Phrigie : mais l'Auteur eût ſouhaité pour l'honneur de ce Saint dont il écrit la vie, qu'il n'eût jamais été à cette école. *Irenée auroit bien pû ſe paſſer d'un tel Maître, & de ſes pernicieuſes inſtructions* : ce Maître ſe trouve cependant métamorphoſé ſur la fin de l'Ouvrage, p. 262. en un des plus illuſtres, des plus ſçavans, & des plus Sts. perſonnages que l'Egliſe ait eûs.

Toute l'occupation du jeune Irerenée ſous la conduite de Saint Policarpe, fut de ſe rendre un parfait diſciple d'un ſi grand Maître : mais quelque ardeur qu'il eût pour les inſtructions ſpirituelles de ce grand Prélat, il ne laiſſoit pas d'employer une partie de ſon tems aux Lettres humaines où il fit de grands progrès. » Il s'appliqua d'abord a bien en» tendre les Poëtes, & les Philoſo» phes dont les connoiſſances étoient » neceſſaires pour refuter les Idolâ» tres & les Hérétiques » ... Pluſieurs Saints à qui on a reproché d'avoir étudié les Auteurs profanes, & ceux à qui on reproche aujourd'hui la lecture des Poëtes, trouvent dans l'exemple de S. Irenée, & dans celui de S. Jerôme & de Saint Auguſtin, dequoi ſe conſoler des reproches qu'on leur fait de s'addonner à ces ſortes d'études, auſquelles ils ne s'appliquent que pour en faire un ſacrifice à la Verité Éternelle, & lui ériger des trophées ſur la deſtruction du menſonge. Un Hiſtorien qui poſſedoit parfaitement l'Hiſtoire Grecque & qui a écrit la vie de Saint Irenée,

a prétendu que ce Saint avoit été ordonné Prêtre de l'Eglise de Smirne, & ensuite élevé sur le Siége Episcopal de Tiatire avant que de passer dans les Gaules; Episcopat fabuleux si on en croit le nouvel Écrivain. Le sçavant Religieux qui a donné depuis peu, une nouvelle Édition des Œuvres de S. Irenée, se tire mieux, dit-il, d'affaire, sur cet article, par un humble *nescio* : l'Auteur qui a toûjours des ressources, & qui a lû des originaux inconnus jusqu'a nos tems, fait naître le Saint vingt-ans plûtôt qu'on ne l'a fait jusqu'ici, & répond parlà à bien des difficultez; il lui fait faire le voyage de Rome avec Saint Policarpe, « qui alla « consulter lui-même le Pere Com- « mun des fidéles sur les differends « qui s'étoient élevez en Orient au « sujet de la Pâque; *Irenée fut alors* « *satisfait de la conduite du Pape*, & « des honneurs que le Souverain « Pontife rendit à l'Evêque de Smir- « ne; il lui ceda l'Eucharistie dans son « Eglise; » c'est-à-dire, qu'il lui fit offrir le sacrifice en sa place. Un Canon du Concile d'Arles ordonne à

tous les Evêques de déferer ce même honneur à tous leurs collegues qui viendroient les visiter, pour marque de leur mutuelle Communion. Pour la Pâque, qui étoit le principal motif du voyage, on n'en disputa pas, & chacun s'en tint à son sentiment.

Tandis que Saint Policarpe étoit à Rome, le Pape Anicet le pressa vivement de lui donner des ouvriers Evangeliques pour aller dans les Gaules secourir ceux à qui la Loi de Jesus-Christ avoit déjà été annoncée, & où la moisson devenoit tous les jours plus abondante. Il y avoit lieu de craindre que cette nouvelle Eglise ne fût étouffée dans son berceau, si elle n'étoit promptement secouruë. Les sollicitations du Pape, les pressans besoins de l'Eglise de France arracherent du sein de Policarpe son plus tendre nourisson. Irenée fût dès-lors envoyé à Lyon avec quelques autres Asiatiques. Une terre devenuë aride par de longues secheresses, ne reçoit pas la pluye avec plus d'avidité, que l'Eglise de Lyon en témoigna à l'arrivée de ces troupes auxiliaires. Tous mirent la main à

l'œuvre, & on vit en peu de tems cette vigne du Seigneur prendre une nouvelle forme, produire des fleurs & des fruits en abondance.

Il eſt bien probable qu'Irenée avoit été ordonné Prêtre par S. Policarpe avant ſon arrivée à Lyon ; mais parce qu'Euſebe nomme Irenée *Prêtre de l'Egliſe de Lyon*, c'en eſt aſſez à l'Auteur pour s'écarter du ſentiment commun, & lui faire conferer l'Ordre Sacré de la Prêtriſe par Saint Pothin, qui l'ordonna, dit-il, pour partager avec lui les ſoins de la ſollicitude Paſtorale.

On ne vit jamais tant de ferveur, tant de religion parmi les Chrétiens qu'il en parût du tems d'Irenée. Le Chriſtianiſme s'étendit du Lyonnois dans le Dauphiné & dans la Provence, & cette Egliſe devint ſi celebre que ſa reputation courut juſqu'aux extrémitez de l'Aſie Mineure : on ne décidoit rien en Orient que les freres de ces quartiers-là n'euſſent eû l'avis des Saints de France. C'eſt à cette occaſion que l'Hiſtorien s'étend fort au long ſur l'Héréſie des Montaniſtes, il en recherche l'origine, il en

montre le progrès, il en fixe l'époque à l'onziéme année du regne de l'Empereur Marc-Aurele, contre l'autorité de Saint Epiphane, qui n'est pas selon lui, un trop bon Chronologiste, *mais le guide infidéle des Protestans de nos jours*. Les Occidentaux se servirent de la plume de S Irenée pour refuter les rêveries de Montan ; il le fit avec force & resolut de passer à Rome pour conjurer le Pape d'employer toute son autorité Apostolique contre ce fanatique „ qui faisoit le Prophête, & bravant les E-
„ dits des Princes semoit par tout ses
„ pernicieuses erreurs. Il établissoit
„ des points d'une Morale severe &
„ d'une discipline rigoureuse sans y
„ mettre rien du sien, parce qu'il
„ étoit eunuque. Orgueilleux, il se
„ soucioit peu d'être Saint aux yeux
„ de Dieu, pourvû qu'il le fût aux
„ yeux des hommes. Passionné pour
„ l'argent, avare jusqu'à l'excès,
„ l'imposteur s'étoit associé des fem-
„ mes de qualité qu'il avoit remplies
„ de l'eprit d'erreur ; il se servoit a-
„ droitement de leurs richesses pour
„ pervertir plusieurs Eglises qu'il cor-

rompoit par l'or, afin de leur fai- "
re recevoir plus agréablement le "
poison de son hérésie ».

Saint Irenée étoit prêt de partir pour Rome pour agir contre Montan, lorsque l'étrange revolution qui arriva dans l'Eglise de Lyon, l'obligea de differer son voyage, pour voir qu'elle en seroit la fin.

La Religion Chrétienne fleurissoit dans Lyon, & dans les Provinces voisines sous l'Episcopat de Photin, soutenu des sages conseils d'Irenée; tout y étoit en paix, & il y avoit apparence que cette paix dureroit longtems sous l'Empire de Marc-Aurele qui avoit défendu qu'on persécutât les Chrétiens à l'occasion du fameux miracle que Dieu avoit operé à la priere des soldats de la legion Melesine, dont l'Auteur à sçû embellir son Histoire. Après cette victoire remportée sur les Quades, dont on voit à Rome un precieux Monument dans les bas reliefs de la Colonne Antonienne faite en ce temslà, les Payens se déchaînerent contre les Chrétiens; la jalousie & l'envie furent le mobile de leur fureur,

jamais le troupeau de Jesus-Christ ne se trouva exposé à de si violentes persécutions ; on frappa d'abord le Pasteur & S. Pothin fut immolé à la rage des persécuteurs ; on peut voir dans un Ouvrage que Saint Irenée a composé en Grec, adressé aux Freres d'Asie & de Phrigie, l'Histoire de cette grande persécution dont l'Anonime a fait un des meilleurs endroits de son Histoire. Saint Augustint avoit aussi traité ce morceau : on est heureux d'écrire d'après de si bons guides.

L'Eglise de Lyon ne delibera pas long-tems sur le choix du successeur qu'elle devoit donner à son premier Evêque ; elle mit tout d'une voix Irenée en sa place. Étoit-il Evêque ? Et s'il ne l'étoit pas, qui peut alors lui avoir imposé les mains ? C'est une difficulté que l'Auteur trenche à sa façon ; il étoit naturel de dire que S. Pothin l'avoit ordonné de son vivant en qualité de son Coadjuteur, selon la coûtume de ce temps-là, ou qu'il fût Sacré par le Pape Saint Eleuthere dans le voyage qu'il fit à Rome à la priere des Chrétiens, comme le mar-

que la Lettre du Clergé de Lyon qui demanda à ce Souverain Pontife de préferer Irenée à tous ses concurrens, ἔχειν σε αὐτὸν ἐν Παραθέσει. Baillet en a jugé autrement, il l'a fait Sacrer par des Evêques de la Province Lyonnoise: quoiqu'on en sçache pas le nom, ni s'il y en avoit un seul en vie. Voilà le guide qu'on suit ici.

ARTICLE XCII.

SUITE DE LA VIE DE Saint Irenée.

SAint Irenée étoit âgé d'environ 58. ans quand il fut fait Evêque de Lyon sur la fin de l'année 177. Il seroit difficile d'exprimer les grands progrès que les Chrétiens firent dans la vertu sous la conduite du nouveau Pasteur, semblables à ces plantes vigoureuses cachées durant l'hiver sous la neige & les frimats qui les couvrent: elles prennent une nouvelle force aux premiers rayons du soleil, & poussent avec plus de vigueur que jamais. Toutes les Eglises des Gaules regardoient dès-lors

l'Evêque de Lyon comme leur Chef, c'eſt-à-dire, comme leur Primat: l'Auteur n'entre point dans la diſcuſſion de ce point Hiſtorique qui a tant fait écrire de volumes à ceux qui ſe ſont trouvez intereſſez dans cet examen: il le ſuppoſe avec Euſebe. Il décrit enſuite les travaux du Saint Evêque pour reduire les Hérétiques qui s'éleverent de ſon tems; rien ne lui fût plus ſenſible que la deſertion d'un ancien ami nommé *Florin*, qui donna dans les erreurs qui avoient cours en ce tems-là; il compoſa en ſa faveur *le Traité de la Monarchie*, c'eſt-à-dire de l'unité d'un ſeul principe; mais un Hérétique érigé en Chef de parti, & qui ſe voit ſuivi d'une multitude aveugle, ouvre rarement les yeux à la verité: tel fut l'Hérétique *Florin*, il ferma l'oreille aux remontrances du S. Prélat & donna dans toutes les rêveries & les extravagances des Manichéens. Irenée ne ſe rebuta point & lui preſenta encore un nouveau flambeau à la faveur duquel il pût ſe reconnoître. Il fit un Traité qu'il intitula de *l'Ogdoade*, c'eſt-à-dire, *des huit*, par ce qu'il y

refutoit les huit premiers *Eons* de Valentin dans lesquels ce fanatique faisoit consister la premiere classe de sa fabuleuse divinité. Il combatit avec autant de peine & plus de succès les *Marcossiens*, Hérétiques obstinez, qui soutenoient comme les Hérétiques de ces derniers tems, l'inamissibibilité de la justice dans les vrais fidéles. Irenée n'étoit point de ces Pasteurs qui durant la paix sont des Lions furieux, & durant la guerre des Cerf timides & legers; il attaquoit l'ennemi & ne se retiroit point du combat qu'il ne l'eût terrassé & vaincu. Il entreprit alors son grand Ouvrage contre toutes les hérésies, c'est-à-dire, ces cinq livres contre les Valentiniens & toutes les sectes hérétiques qui en sont sorties. On voit ici l'Analise exacte de ces cinq livres, & elle a dû plus couter à l'Historien que les vaines déclamations dont son livre est rempli contre nos Auteurs modernes. Cet Ouvrage de S. Irenée est d'un stile serré & plein de force; on y voit de très-beaux Monumens de l'ancienne discipline de l'Eglise, la liste de tous les Hé-

rétiques qui avoient paru jusqu'alors, les fastes des Souverains Pontifes jusqu'au Pape Eleuthere, beaucoup de particularitez sur la penitence d'Adam, sur la venuë de l'Antechrist, dont il établit le Thrône futur dans le Temple de Jerusalem, ce qu'il appelle *l'abomination de la désolation* dont parle le Prophête Daniel : la destruction totale de cet auguste Temple semble détruire la prédiction.

Bellarmin soûtient que Saint Irenée a écrit en Latin ce grand Ouvrage dont nous parlons ; & qu'ainsi ce que nous appellons version, est l'original, & ce que nous nommons le texte Grec, n'est qu'une version. Bien des Sçavans l'ont crû jusqu'ici, & rien ne paroît plus probable : il ne nous reste en effet aucun exemplaire de la version Grecque, quelque perquisition qu'on ait pû faire pour en trouver. « *Il faut avoir perdu le* « *bon sens* (dit l'Anonyme) & ne sça- « voir ni Grec ni Latin pour en dou- « ter. » Surquoi fondé ? C'est qu'il est impossible, ajoûte le zélé défenseur du texte Grec, qu'il n'y ait en Europe *une infinité d'Abbayes de Moines re-*

lâchez, & ignorans, où l'Irenée Grec ne soit enfoüi dans la poussiere. Qui pourra l'en tirer? Rien ne sera plus curieux que de voir reparoître tout à coup une piece, qui a disparu depuis 15 a 16 ans: il vaut mieux dire que l'original a peri, & que la version nous est restée.

Saint Irenée a encore composé plusieurs autres Ouvrages; nous avons son Traité sur la Science, ses Sermons sur la Foi, ses Lettres sur la question de la Pâque, une explication de quelques endroits sur l'Apocalypse. Le plan de ces Ouvrages finit le premier tome, avec quelques éclaircissemens qui sont à la fin, dont le livre avoit besoin.

Le second volume est divisé en 3. articles principaux, la question sur la Pâque, les guerres de Severe contre Niger & Albin, Episode Etranger à cette Histoire; & enfin une Apologie pour Saint Irenée. Avant que d'entrer en lice sur la question de la Pâque, l'Anonime se déchaîne d'abord contre le Pape Victor qui y fait le principal personnage: C'étoit, dit-il, « un de ces esprits ar-

dens, qui ne peuvent souffrir qu'on " s'oppose à leurs volontez, il étoit " dangereux d'encourir sa disgrace, " ce n'étoit point un homme à re- " culer quand il avoit entrepris une " affaire, il meritoit bien tous les re- " proches & les lettres sangiantes " qu'on lui adressa de toutes parts à " ce sujet." Voici le fait qui a trop de rapport à la vie de Saint Irenée pour être omis.

Les Asiatiques croyoient être bien fondez à faire la Pâque le 14^e^. de la Lune sur l'exemple de Jesus-Christ même qui l'avoit celebrée ce jour-là; ils ne faisoient pas reflexion que la Pâque des Chrétiens est bien differente de celle que Jesus-Christ a celebrée. Le Sauveur qui n'étoit point venu au monde pour détruire la Loi, mais pour l'accomplir, en a celebré toutes les Fêtes dans les vûës & dans le dessein du Legislateur. Les Chrétiens qui ne sont point sortis du peuple Juif, mais qui ont été pris d'entre les Gentils, n'étoient plus asservis à la Loi de Moïse; leur veritable Pâque est lorsqu'ils sont passez de la mort à la vie, du peché à la

grace, ce qui s'eſt proprement accompli au jour de la Reſurrection de Jesus-Chriſt qui fut un Dimanche : ainſi la Pâque des Juifs n'étoit que la figure de la Pâque des Chrétiens. Les Apôtres n'avoient point décidé cette queſtion ; leur coûtume, ſelon Euſebe, étoit de celebrer la Pâque, les uns le Dimanche, les autres le 14^e^. de la Lune ; mais comme chacun comptoit ſelon la mode de ſon païs, les uns ſuivans le cours de la Lune, les autres celui du Soleil, la Pâque ſe celebra ſur tout en Orient, de mille manieres ; cette diverſité excita de grands troubles : chacun tenoit ferme pour la pratique de ſon Egliſe. Baronius dit que Saint Pie qui étoit ſur le Siége Pontifical l'an 142. lança un decret contre ceux qui ne celebreroient pas la Pâque le Dimanche après le 14^e^. de la Lune, comme le font aujourd'hui tous les Catholiques. L'Auteur dit que ce decret n'eſt qu'une fable, mais il ne le prouve pas. Il ne peut nier que le Pape Saint Eleuthere n'ait excommunié deux Prêtres de l'Egliſe de Rome qui vouloient ſe

conformer sur ce sujet aux Asiatiques, & que le venerable Bede n'ait cité des decrets de ce Saint Pape contre les Orientaux. Ils ont été inconnus à L'Auteur : en sont-ils pour cela moins veritables ? Du tems du Pape Victor, tous les Occidentaux s'accordoient à dire qu'il falloit que la memoire de la Resurection du Sauveur fût le principal motif de la Pâque Chrétienne, & pour réünir tous les fidéles des Eglises. Ce Saint Pontife écrivit à toutes les Eglises qu'elles eussent à se conformer à celle de Rome, & à celebrer la Fête de Pâques le Dimanche d'après le quatorziéme de la Lune ; l'opinion contraire fut proscrite dans plusieurs Conciles; le seul Policrate Evêque d'Ephese, fût le premier d'entre les Asiatiques qui s'opposa au torrent des suffrages : le pieux Ecrivain nous le represente sous l'idée d'un grand Capitaine qui voyant presque toute son armée en deroute, l'anime à faire de plus grands efforts pour arracher des mains *de son ennemi* la victoire dont il se flatte déjà. « Élevé au-dessus «

de toutes les choſes de ce monde, “
rien ne pouvoit intimider un ve- “
nerable vieillard qui avoit blanchi “
dans l'Epiſcopat ; il ne craignoit “
que Dieu & tous les hommes en- “
ſemble n'étoient pas capables de le “
faire changer : il aſſembla donc un “
nombreux Concile, & il fut char- “
gé de la part des Prélats de ſa Pro- “
vince de faire ſçavoir à l'Evêque de “
Rome la reſolution qu'ils avoient “
priſe de ne rien changer à la tra- “
dition qu'ils avoient reçûë de leurs “
Saints prédeceſſeurs touchant la “
Pâque ». Cette Lettre dont il nous reſte très-peu de choſe, a ſi fort édifié l'Hiſtorien qu'il a crû devoir en raſſembler tous les morceaux & les traduire pour en faire part à ſon Lecteur; elle devient même entre ſes mains une Lettre Synodique quoiqu'elle ne porte que le nom de Policrate. Le Pape indigné de cette ſingularité des Aſiatiques, qui avoient en même tems témoigné que ſes menaces ne les épouvantoient point, voulut les retrancher du Corps de l'Egliſe; ce procedé ne plût pas à tous les Evêques; les particuliers qui faiſoient ces re-

montrances, ne faisoient pas attention aux raisons du Chef de l'Eglise. Tandisqu'il ne fut question que d'un point de discipline, on laissa les Eglises joüir en paix de leurs usages; mais depuis que les Montanistes en eurent fait un de leur dogmes, & qu'on prétendit en faire une obligation universelle, la pratique en devint intolèrable; & quoi qu'en dise l'Auteur, il étoit du devoir du Souverain Pontife de la supprimer. Il est vrai que les Asiatiques ne défererent point au sentiment de Victor, & que plusieurs d'entre les Evêques qui y souscrivirent, & sur tout Saint Irenée, trouverent mauvais que le Pape voulût excommunier ceux qui n'y souscrivoient pas. Mais doit-on conclurre delà, avec l'Anonime, « qu'il est » évident que le Pape ne pouvoit » pas juger definitivement en cette » cause, & que les foudres du Vati- » can, lancées injustement, comme » le Pape Victor le fit alors, ne peu- » vent point faire de mal » ? Où a-t'il pris que le Pape les lança, ces foudres ? Eusebe, Firmilien de Capadoce, Sozomene, Saint Anathole, voi-

fin de ce tems-là. Baronius, de Marca, Alexandre, & une infinité d'autres Historiens n'ont-ils pas prétendu que le Pape Victor s'en tint aux menaces, sans en venir aux effets? Quelque sentiment que l'on suive touchant les suites ou la qualité de cette excommunication, peut on douter que le Pape n'ait très justement decidé la controverse, en condamnant la discipline des Asiatiques, comme favorisant le schisme & l'hérésie? C'est ce que le tems a developpé, & ce qui obligea le Concile de Nicée d'ordonner aux Orientaux de se conformer en ce point, à l'usage de l'Eglise Romaine. Il ne falloit pas non plus dire, comme on l'insinuë imprudemment, « qu'un Evêque, « *le Pape, par exemple*, n'est pas en « droit de decider dans les questions « difficiles où la verité est embarras- « sée, & qu'excommunier ainsi des « Eglises, c'est s'exposer à demeurer « soi même excommunié; que quand « le Pape & les Evêques concou- « roient à excommunier une person- « ne, si des Evêques s'y opposoient, « elle ne seroit point excommuniée, «

par ce que ce n'eſt pas l'Egliſe qui «
» parle, & qu'il faut tout le Corps;
» qu'il ne faut point excommunier
» ceux qui entraînent après eux une
» multitude de perſonnes: enfin que
» pour être privé de la Communion
» du Pape, on ne laiſſe pas de demeu-
» rer dans la Communion des au-
» tres Evêques ». Au contraire, dit
Saint Cyprien, il faut tenir pour
certain qu'être de la Communion du
Pontife Romain, c'eſt être de la
Communion de l'Egliſe Catholique:
être retrenché de la Communion du
S. Siege, & être retrenché de la Communion
de l'Egliſe Univerſelle, c'eſt la
même choſe, dit S. Irenée lui-même, &
quiconque ne communique plus au
centre de l'unité, (qui eſt la Chaire
de Pierre) n'a plus de part avec
J. C. ne vit plus de la vie de J. C. &
eſt un objet d'averſion à Dieu, quelque
vertueux qu'il ſe croye être *.

Comme notre Auteur a conſacré
le reſte de ſon Livre à l'Hiſtoire des
perſecutions que Severe fit à l'Egliſe,
& qu'il entre dans un détail d'expeditions
militaires, étrangeres au ſu-

*, *S. Iren. L. De Fide.*

jet, nous y renvoyons le Lecteur; il ſuffit de dire que Saint Irenée fut enveloppé dans cette grande perſecution, & qu'après vingt-quatre ans d'Epiſcopat, il obtint la couronne du Martyre le vingt-huit juin de l'an 202. la dixiéme année de l'Empereur Severe. Mais comme l'Empereur Severe ne retourna à Rome qu'en 203, & que la ſanglante perſecution qui affligea l'Egliſe & les Gaules en particulier, ne fût faite qu'après ſon retour à Rome, c'étoit à l'Auteur à éclaircir cette difficulté, & non point à ſes Lecteurs auſquels il le propoſe.

Les Chanoines de l'Egliſe Cathedrale de Saint Juſt ont eû de grands procès, contre les Prêtres de l'Egliſe de Saint Irenée pour la poſſeſſion des Reliques de leur Saint Patron: il a été terminé en faveur de derniers qui poſſedent le Sacré Chef du Saint Martyr, & qui eſt aujourd'hui l'objet de la veneration des fidéles dans l'Egliſe qui porte ſon nom. L'Auteur finit cette Vie par une Apologie pour Saint Irenée contre les calomnies des Calviniſtes, du Doc-

teur Dupin & de ses timides approbateurs, qui ont comblé d'éloges un Livre, (il parle de l'Histoire Ecclesiastique de Monsieur Dupin) qui contient la pure Doctrine des Eglises Protestantes. On voit dans cette Apologie, la justification de Saint Irenée sur ce qu'il a écrit des Millenaires, & sur l'état des ames après cette Vie; on y voit des preuves incontestables que le Saint Docteur a crû que nos ames sont immortelles, que les peines des méchans seront éternelles, que J. C. est mort pour tous les hommes, enfin, que Saint Irenée n'a jamais pensé, comme se l'est imaginé Monsieur de Tillemon, que tous les exemplaires de la Bible avoient été détruits, lorsque les Juifs furent menez Captifs en Babilone.

ARTICLE XCIII.

SECURIS EVANGELICÆ AD Hæresis hujus temporis radices posita. Authore Fr. Francisco Portero Hiberno Medensi, Ord. Min. Provinciæ Hiberniæ, & in collegio Romano S. Isidori olim S. Theol. Lectore Jubil. Editio tertia. *C'est-à-dire, la cognée Evangelique portée à la racine de l'arbre ; ou preuves décisives contre la Religion Protestante, &c.* Romæ apud hæredes Corbelletti. 1722. *In* 4°. *pp.* 430.

IL faut bien que certains livres de controverse ne puissent pas se faire jour dans les communions separées de la communion Catholique; ou que la prévention ne permette pas même de les y lire, puisqu'on n'y voit point les changemens, qui semblent devoir suivre une lecture attentive & reflechie de ces Ouvrages. Celui-ci imprimé & répandu en un pays, où il n'y a ni Lutheriens ni Calvinistes à convertir, y montre

dumoins aux fidéles, combien la défaite du Protestantisme seroit aisée, s'il n'étoit question pour cela que de proceder par la voie du raisonnement. L'Auteur réduit son dessein à deux propositions : la premiere, que les principes de la Religion Protestante bien examinez, il en resulte qu'elle conduit directement à l'Atheisme : la seconde, que dans les démélez de Religion qui divisent les Chétiens, l'infaillibilité perpetuelle de l'Eglise Romaine est le point décisif pour determiner tous les autres.

L'atrocité du reproche peut sans doute effaroucher à l'égard de la premiere proposition,& la rendre moins croyable. Mais ce n'est point ici ce que nos Réformez de France appelloient une exageration ou un lieu commun de Missionnaire. Des principes qui mettent le Chrétien qui s'y attache, dans la necessité de renoncer à sa propre foy; qui lui enlevent tous les moyens du salut; qui le dépoüillent des plus simples idées d'un Dieu Créateur, Redempteur & Sanctificateur; de tels principes

en font necessairement un Athée. Or voilà ce que le Pere Porter trouve nettement renfermé dans les principes de la Religion Protestante ; & ce qu'il offre de rendre sensible à quiconque suivra pied à pied la démonstration qu'il en donne ; reste donc ou à reconnoître le foible de sa démonstration, ou à trencher hardiment le mot, quant à la doctrine : car pour la personne & pour la disposition actuelle des Protestans, ce n'est pas dequoi il s'agit.

Plus de foy, selon le Theologien controversiste, dans un Protestant qui sçait déduire & conclurre; ne fût-ce qu'en consequence du principe où il est, qu'il n'est obligé de croire que ce qu'il voit clairement & expressément révelé dans l'Ecriture Sainte. Et sans aller plus loin que l'autorité même qu'il attribuë aux Saints Livres, on lui demande quel est le fondement de sa certitude sur ce point préliminaire ? Dira-t'il que c'est l'evidence ? Mais le caractere de l'évidence est de se faire sentir à tous les esprits : & il s'en faut bien qu'on en soit là par rapport au Texte Sa-

cré. Allegue-t'il les miracles? Mais il n'en reconnoît plus au delà des tems apoſtoliques. Recourra-t-il à la Tradition? Ce ſeroit ſe confondre avec les Papiſtes, & bouleverſer de fond en comble le ſyſtême qu'il défend. D'ailleurs quelle autre ſocieté peut-il aſſigner pour canal de cette Tradition, que l'Egliſe Catholique, de qui les Proteſtans ont veritablement reçû les livres inſpirez? Mais ſi cela eſt, le voici dès là même expoſé à une infinité de perplexitez & de craintes, puiſque la même Egliſe qui a bien pû, ſelon lui, ſe livrer à l'erreur & empoiſonner la doctrine de Jeſus-Chriſt, ne ſe ſera pas piquée vrai-ſemblablement d'une plus grande delicateſſe, pour faire paſſer juſqu'à nous le texte revelé, dans ſa pureté & ſon integrité primitive. Se flattera-t'il d'une protection ſpeciale de la Providence conſtamment & invariablement attentive à nous le conſerver? Mais pourquoi la Providence aura-t'elle plûtôt veillé à la conſervation des Sts. Livres, qu'elle n'aura veillé à la conſervation de l'Egliſe? L'incertitude eſt la même ſur la diſtinction, que ſur le corps des Ecritures. Ja-

mais un bon Proteſtant ne prouvera qu'il eſt de foi divine qu'un livre, qu'il lui plaît d'appeller canonique, faſſe veritablement partie du Canon, preferablement à tel & tel autre qu'il lui plaît de rejetter comme apocriphe. L'eſprit particulier ne ſçauroit être ici qu'une fort mauvaiſe reſſource. Le Proteſtant en fait ſon guide, parce que l'Ecriture lui apprend que *l'eſprit dirige les Elûs* : mais quelle raiſon a-t'il d'en croire l'Ecriture, plûtôt que le Thalmud ou l'Alcoran ? C'eſt toûjours là qu'il en faut revenir, & ſurquoi il ne ſatisfait point. Quelle raiſon a t'il de s'en croire lui-même dans le témoignage qu'il ſe rend d'être du nombre des Elûs, ces hommes privilegiez que l'eſprit inſpire & dirige excluſivement à tout autre ?

Le Profeſſeur Irlandois ne perd pas l'avantage que lui donne l'embarras où il laiſſe ſon adverſaire. Il parcourt avec lui tous les articles de la Confeſſion Proteſtante, qui peuvent être de deux ſortes : les un clairement & litteralement exprimez dans l'Ecriture, mais dont le Proteſ-

tant ne ſçauroit être plus aſſûré que de l'Ecriture même: les autres qu'on n'y découvre pas en propres termes, & qu'on ne peut y trouver que par le ſecours des gloſes & des conſequences. Ce ſont particulierement ces gloſes & ces conſequences qu'il attaque, comme incapables par leur nature de fournir au prétendu fidéle un motif de foi divine. L'homme y met du ſien, cela ſuffit; il faut diſcuter, comparer, proceder, inferer, entrer en un mot dans toutes les operations du raiſonnement; ce n'eſt donc plus le pur langage de la revelation; ce n'eſt plus précisément la parole de Dieu écrite: & dès-là ce n'eſt plus cette unique regle dont le Proteſtant fait parade. S'il veut croire, ou plûtôt s'il veut juſtifier qu'il a raiſon de croire des dogmes propoſez à ſa foi par une métode où l'eſprit humain a autant de part que dans celle-ci; il doit montrer comment il prétend ſuppléer à l'infaillibilité qui lui manque, & qu'il refuſe de reconnoître hors de l'Ecriture. Par une certitude morale, repondra-t'il. Mais la certitude morale, reprend le Pere Porter, eſt

ſujette & au doute & à l'erreur ; elle peut bien ſervir d'appui à quelqu'un des jugemens qui précedent l'acte de foi divine ; & c'eſt ce qui arrive communément à l'égard des miracles & des autres motifs de crédibilité qui dépendent de ce qu'on entend. Pour l'acte même de foi divine, il n'eſt pas poſſible de le produire, s'il ne porte ſur une baze inébranlable, ſur un motif abſolument infaillible. Ce ſeroit peine perduë aux Proteſtans de vouloir prouver que la certitude morale où ils ſe retrenchent, eſt ſuffiſante. L'Auteur revient ſur ſes pas, & ne ſouffre pas même qu'ils oſent ſe prévaloir de cette certitude, comme d'un caractere qui convienne à la Religion Chrétienne, expoſée ſelon les principes & la doctrine du Proteſtantiſme. Il y a trop de ſoupçons à étouffer contre les premiers Novateurs, & contre l'autorité & la legitimité de leur miſſion ; ils ont à ſe laver de trop de reproches touchant la pureté de leurs vûës, le déſintereſſement de leur conduite, l'integrité des moyens qu'ils ont mis en œuvre ; ils ont trop heſité & trop

varié; il ſe ſont eux-mêmes décriez par des démélez & par des contradictions trop ſenſibles dans l'inſtitution de leurs nouvelles ſectes, pour ne pas laiſſer les eſprits en proye à mille défiances, au lieu de ce doux & paiſible acquieſcement (quoiqu'il ne ſoit pas tout-à-fait imperturbable) que des veritez moralement certaines portent avec elles. Chacun en ſera-t'il quitte pour alleguer ſa perſuaſion particuliere? Par-là les Proteſtans ſe confondent avec les Sectes les plus viſionnaires. La perſuaſion n'eſt pas une choſe qui ſe puiſſe tranſmettre à ceux qui nous demandent raiſon de notre foi; mais les motifs qui nous perſuadent, ſont en quelque façon de droit public. En avoir d'aſſez ſolides pour faire impreſſion & ne les pas produire dans toute leur force, c'eſt trahir la Religion que nous profeſſons. Donner pour ſolide en cette matiere, ce que nous voyons ſe pulveriſer & s'évanoüir au premier choc; c'eſt nous joüer de Dieu, des hommes, de nous mêmes, & prendre pour Religion une imagination vitiée, qui nous ménera loin, ſi nous l'écoutons. Le

Pere Porter brûlant de zéle & usant de la liberté du Latin, s'exprime sur tout ceci d'un stile assez vigoureux. Il conclud que les Protestans, qui suivent leurs principes, ne peuvent demeurer dans un systême de créance aussi mal fondé que le leur; qu'en avançant de proposition en proposition, le précipice est tout ouvert sous leurs pieds, & le danger où ils sont d'y tomber, tout visible.

Ce qu'enseigne la Religion Protestante, touchant les moyens du salut, est une autre route vers l'Atheisme dont il déméle parfaitement bien les détours. Car enfin après avoir érigé en dogmes, que la foi justifie seule; que les bonnes œuvres ne sont d'aucun merite devant Dieu; que l'observation de la Loi est impossible; que le Juste, en quelque péché qu'il tombe, ne déchoit jamais de l'état de grace: ce seroit une grande simplicité aux Protestans de borner leurs consequences à proscrire les jeûnes, les macerations, les pelerinages & autres semblables pratiques, qu'on peut secoüer, sans mettre la nature beaucoup plus au large

ſur des points encore plus gênans pour un homme qui veut ſerieuſement ſe ſauver. Concluez en hardiment, leur dit l'Auteur, que la priere, l'aumône, la miſericorde, la juſtice vous ſont inutiles; qu'il n'y a qu'à ſuivre ſans ſcrupule la pente de vos inclinations: quelque dureté qu'elles vous inſpirent contre le prochain, à quelque excès qu'elles vous portent contre vous-même, la foi juſtifiante & l'imputation des merites de Jeſus-Chriſt feront tout pour votre ſalut. Penſez en mieux, continuë-t'il; libres par les principes de votre Religion, de franchir juſqu'aux bornes les plus reſpectables de l'équité & de la pudeur; exems par les mêmes principes, d'obſerver ſes propres loix, & à la créance près, de remplir aucune des obligations qu'elle vous impoſe: conciliez, s'il y a quelque voye d'y réüſſir, ces oppoſitions; ou concluez-en que le Dieu qu'on adore dans la Religion Proteſtante, n'eſt ni le Dieu juſte, ni le Dieu Saint. Qu'eſt-il donc, ce Dieu? C'eſt à le définir que le Pere Porter employe la troiſiéme ſubdiviſion de

cette premiere partie de ſon ouvrage. Sa métode eſt fort ſimple. Il examine quelle idée il doit réſulter naturellement de quelqu'un des principaux points de la doctrine Proteſtante par rapport à la bonté, à la ſageſſe, à la veracité & aux autres attributs de Dieu ; & comme il en trouve peu qui n'y donnent eſſentiellement quelque atteinte, il fait voir qu'une doctrine incompatible avec les premieres notions de la divinité, tend neceſſairement à en renverſer la créance, & à multiplier les Atheés. Par exemple, Dieu, ſelon les principes de la prétenduë réforme, ne hait rien dans ſes Elûs. Fuſſent-ils pendant un tems, fourbes, parjures, impudiques, apoſtats, ces crimes n'empêchent pas qu'ils ne ſoient toûjours à ſes yeux un objet d'amour & de complaiſance, parce qu'il ne les leur impute pas, & que pendant ce tems-là même, il conſerve toûjours en eux la ſainteté & la juſtice. S'il en eſt de la ſorte, reprend le Pere Porter, il ne faut plus parler d'oppoſition eſſentielle entre Dieu & le pêché: il y a des circonſtances où l'hom-

me coupable l'emporte à ſon tribunal ſur l'homme innocent : cette vertu ſi pure & que l'on n'auroit pas crû juſqu'ici pouvoir être une perfection divine, ſi on ne l'avoit jugée inalliable avec l'iniquité, trouve avec elle des moyens de conciliation : les idées ne ſont plus les mêmes ſur la définition de l'Etre ſouverainement parfait : ce n'eſt plus Dieu. L'auteur n'en vient pas à ces horribles concluſions, ſans qu'il ſe ſoit bien attendu que les Proteſtans crieroient à la chimere & l'accuſeroient d'exceder : mais s'ils le font, c'eſt parce qu'ils s'en tiennent à la ſuperficie de leurs dogmes, & que faute de penetration, de vrai déſir de leur ſalut, ou autrement, ils biaiſent ſur la connoiſſance de tout ce qu'ils n'apercevroient qu'avec peine & les metroit en défiance de leur état. Pour la liberté qu'il ſe donne de ménager peu les termes dans l'odieuſe peinture qu'il fait par tout de la Religion reformée : il trouve à propos dans St. Auguſtin ſa juſtification & ſon modéle. *Plus on a de zéle pour la converſion des perſonnes errantes*, dit ce

Pere, (in pſ. 36.) *plus on doit faire ſentir le vuide & la fauſſeté de leurs opinions.* C'eſt dans cette vûe qu'il préſente celles qu'il attaque, ſous tant de differens jours; & qu'aprés avoir fourni ce qu'il avoit promis pour la preuve complete de ſa premiere partie, il la retouche encore par forme d'appendice. Les dernieres pages ſont curieuſes, en ce qu'il y met au moins les divers partis qui compoſent le corps entier du Proteſtantiſme; & qu'oppoſant déciſion à déciſion, ſimbole à ſimbole, il y fait toucher au doigt le pour & le contre ſur quantité d'articles, qu'on ne ſçauroit ne pas regarder comme très importans. L'objection cependant n'eſt pas nouvelle: on ſçait que les Proteſtans eux-mêmes en ont compris toute la force, & que pendant pluſieurs années ils ne ſe ſont pâs épargné réciproquement les anathemes. Le principe de la tolerance eſt venu depuis: autre deſordre qui acheve de donner gain de cauſe à l'Auteur, puiſqu'un Proteſtant tolerant réunit moins entr'eux le Lutherien, l'Anglican, le Puritain,

l'Arminien, l'Anabaptiste, qu'il ne les allie tous avec le Mahometans, l'Idolâtre & les autres societez antichrétiennes. Voilà ce qui regarde la premiere des deux propositions que nous avons dit partager le livre du Pere Porter. Quant à la seconde, où il raméne toutes les contestations Theologiques au point de l'infaillibilité perpetuelle de l'Eglise Romaine; c'est un Traité beaucoup plus diffus.

Il prend d'abord l'enchaînement de ses preuves d'aussi haut qu'il le puisse faire, en établissant, article par article, qu'il y a dans le monde une veritable Religion; qu'il n'est pas impossible de la trouver; qu'elle a des marques qui la distinguent de toutes les autres; qu'entre ces marques, un caractere d'autorité aussi bien fondée, & aussi éclatante qu'elle le puisse être parmi les hommes, est la plus sûre; qu'on le découvre, ce caractere, à ne pouvoir le méconnoître, dans l'Eglise de Jesus-Christ; que la societé qui la compose, a toûjours été visible; qu'elle est indefectible; qu'elle est une, mélée

la verité de bons & de méchans, 'élus & de reproüvez, mais faiſant orps à la face de l'Univers, & fornant tous enſemble par l'unité de ulte & de créance, une ſocieté diſinĉte & déterminée.

De-là paſſant à l'infaillibilité mêne qui a été donnée à l'Egliſe en maiere de foi & de mœurs, il parcourt à deſſus d'une maniere très-ſerrée, out ce que l'Ecriture & la Theologie lui fourniſſent de plus irréfragable. Et comme les Proteſtans, acablez de témoignages, n'oſeroient nier abſolument que l'Egliſe ſoit infallible; mais que ſans déſavoüer ſon nfallibilité, ils la détruiſent en effet par les bornes où ils la reſtraignent; c'eſt à cela même que s'attache le Pere Porter. Il montre en premier lieu combien il eſt frivole d'appeller nfallibilité ce qui n'eſt que la ſimple conformité d'une déciſion avec le exte inſpiré ou canonique; puiſque c'eſt à l'Egliſe, comme infallible, à prononcer ſur l'inſpiration & ſur la canonicité du Texte. En ſecond lieu, combien il eſt contraire à l'uſage qu'on doit faire d'une autorité in-

fallible, de la vouloir renfermer dans la ſeule ſocieté des Elûs, ſocieté inviſible, à laquelle on ne peut recourir, & qu'on ſuppoſe cependant être la ſeule vraye Egliſe. En troiſiéme lieu, combien il eſt chimerique d'imaginer une diſtinction de points fondamenteaux & de points non fondamentaux, pour determiner les circonſtances où la deciſion de l'Egliſe eſt infallible, & celles où elle ne l'eſt pas. L'antiquité ne nous en a laiſſé aucune trace: & ceux des Theologiens modernes qui ont entrepris de tirer la ligne de ſeparation entre ces deux ſortes d'articles, en ſont encore à convenir d'où ils prendront leurs premieres dimenſions. *O Dieu!* s'écrioit-il, il y a quelques années, à l'heure de la mort, un ſçavant Anglois: *quand ſçaurons-nous ce que nous avons à croire?* Il eſt triſte de mourir dans une pareille incertitude: flottant & indecis ſur les premiers elemens d'un Catechiſme, lorſque le moment eſt venu d'aller rendre compte de ſa foi. C'eſt le malheur de quiconque balance ou chicane ſur l'autorité qui en eſt la

ſouveraine regle ; de quiconque refuſe d'ouvrir les yeux pour la voir brillante & dominante dans le ſein de l'Egliſe Romaine. Qu'on s'épuiſe en ſiſtêmes; qu'on ſe faſſe telle idée qu'on voudra, du principe neceſſairement requis pour fixer les doutes & pour terminer les controverſes, il faut un Juge, & on ne le trouvera point ailleurs que dans cette Egliſe, une, Sainte, Catholique, Apoſtolique ; ſeule revétuë de ces quatre prérogatives ; ſeule par conſequent qui ait conſervé l'autorité promiſe à la veritable Egliſe de Jeſus-Chriſt ; & avec l'autorité, l'infallibilité qui en eſt inſeparable.

Ici l'Auteur ſe charge de prouver deux choſes : la premiere, que les quatre prérogatives qu'il attribuë à l'Egliſe Romaine, lui conviennent réellement : la ſeconde, qu'elles ne conviennent qu'à elle. Son unité a toûjours paſſé pour une verité ſi conſtante, que c'eſt un des endroits par où elle eſt devenuë plus odieuſe aux autres communions. Qui ne ſçait comment l'on y traite ce qu'elle a de zele & de fermeté à maintenir l'uni-

formité des ſentimens parmi les f
déles, & à condamner ſans ménag
ment tout ce qui s'en écarte. Un pe
plus de condeſcendance lui ouvr
roit encore l'entrée des pays d
Nord, d'où elle n'eſt proſcrite, qu'
cauſe de ſon *intolerance*, & de ſon in
compatibilité avec quelque ſociet
que ce ſoit, qui ne ſuit pas la mêm
doctrine. On ne ſçauroit allegue
contre elle, les diſſenſions des Eco
les. Elle les ſouffre, tant que la diſ
pute ſe borne aux matieres proble
matiques : mais dès que la foi y eſ
intereſſée, ne le fût-elle qu'en u
ſeul point, & de ceux que ſes adver
ſaires pourroient appeller non fon
damentaux, il n'y a point de conſi
deration capable d'arrêter l'Ana
théme : & ſi des raiſons de charité &
de prudence le lui font quelquefoi
tenir ſuſpendu ſur la perſonne, ell
ne balance pas un moment à le lan
cer ſur l'erreur, témoignant aſſe
par là ce qu'on doit penſer de l
perſonne même. Nous n'en avon
que trop vû quelques pages plu
haut, pour juger ſi les Sectaires peu
vent ſeulement là-deſſus entrer ave
elle en paralelle.

La Sainteté de l'Egliſe Romaine ne ſe manifeſte pas par des indices moins frappans que ſon unité. Sainteté dans les dogmes, c'eſt à dire, pureté & integrité dans ce qu'elle fait profeſſion de croire: cela ſuit de ſon unité. Car ſuppoſé même qu'on ne veüille pas avoüer que ſa doctrine ſoit pure & integre quant au fond, on lui doit au moins la juſtice de reconnoître, qu'elle la profeſſe ſans mélange, & qu'elle ne communique dans la foi qu'avec ceux dont elle tient les ſentimens pour Orthodoxes. Sainteté dans les regles de conduite qui émanent naturellement de ſes dogmes. Sainteté dans les pratiques de vertu qu'elle propoſe & qu'elle autoriſe. Sainteté dans un nombre infini de perſonnages illuſtres, qui d'âge en âge, ont donné les plus beaux exemples de la perfection évangelique. Sainteté dans une multitude de communautez conſacrées à Dieu, où malgré ce qu'on y pourroit voir de moins édifiant, les foibleſſes de l'humanité y ſont pour l'ordinaire avantageuſement couvertes par la ferveur de

la charité & par l'abondance des bonnes œuvres. Sainteté dans la perpetuité des miracles, preuve toûjours ſenſible, que la toute puiſſance de Dieu n'a point ceſſé d'y cooperer avec la predication de ſes Miniſtres & les prieres de ſes Serviteurs. L'Auteur n'en demeure pas aux expoſitions vagues, où la nature d'un Extrait nous oblige de nous renfermer. Il ſoûtient par le détail ce qu'il avance ſur chaque article ; & il y met régulierement en contraſte les communions prétenduës-reformées avec la communion Romaine. Plus elles ont veritablement le deſſous, plus il lui en coûte à ſe débarraſſer de leurs ſubtilitez. Car en fait de controverſe, il n'y a point de ſi mauvaiſe cauſe, que la Partie batuë ne trouve toûjours où ſe retrencher, & où ſe défendre opiniâtrément contre la triſte neceſſité de convenir de ſes pertes.

Il a cependant fallu qu'elles-mêmes ſuiviſſent le torrent ſur le tître d'Egliſe Catholique, qui eſt la troiſiéme prérogative atribuée à l'Egliſe Romaine. Malgré leur répugnan-

ce à le lui accorder dans sa plenitude, leur aveu, comme celui des anciennes Sectes, montre au moins qu'elle est là-dessus la persuasion des peuples; persuasion unanime, forte, enracinée, qui se maintient contre tout ce qu'on fait d'éffort pour l'effacer; & qui forme par là un des plus heureux préjugez que l'on puisse avoir en faveur de la verité. Le Pere Porter traite cet article par rapport à l'universalité des tems & à l'universalité des Pays: celle des tems revient à la perpetuité. Il explique celle des Pays avec les modifications ordinaires, selon lesquelles il est vrai de dire de toute région connuë, ou que la foi de l'Eglise Romaine y a déjà été annoncée avec fruit; ou que l'on y en fait actuellement une profession publique; ou que l'on y travaille de plus en plus à la répandre & à l'affermir jusques chez les nations les plus éloignées du centre de la Chrétienté.

L'Eglise Romaine, ne produisit-elle que la succession constante de ses Evêques, pour s'assûrer la quatriéme prérogative, Saint Augustin

s'en prévaloit déjà de son tems comme d'un argument sans replique. Les Protestans dans leur systême même, ont bien des intervalles à franchir, avant que de faire voir quelque sorte de descendance par où ils puissent tenir au siecle des Apôtres. Mais en voilà beaucoup plus qu'il ne faut dans un sujet si usé. Le merite de l'Auteur après tout n'en demandoit pas moins. Au defaut de l'invention qu'on ne trouvera pas dans son Livre, on y trouvera dans un très-bel ordre, ce qui s'est dit de plus pressant de la part des Catholiques depuis la naissance du Protestantisme. Il finit par exposer très-exactement la conformité de doctrine entre l'Eglise Romaine & l'Eglise Primitive. Ce morceau seul pourroit tenir lieu d'un abregé de Theologie, assez court pour ne pas épouvanter les personnes qui lisent le moins volontiers les Ecrits de controverse; & assez plein cependant, assez bien touché, pour faire impression. Le Pere Porter y a pris feu Mr. de Meaux pour son principal guide. Conclusion de tout l'Ouvrage; c'est qu'on

ne doit eſperer de ſalut que dans l'E-
gli Romaine. La ſoumiſſion de cœur
& d'eſprit dont l'on y fait profeſſion;
le zele que l'on y entretient pour la
regularité & la ſanctification des
mœurs; l'abondance des dons que le
Saint Eſprit y répand; la beauté de
la hierarchie qui y eſt établie; le don
des miracles qui y ſubſiſte; l'una-
nimité des Docteurs qui y enſei-
gnent; l'excellence du culte public
qu'on y rend à Dieu; la certitude
des moyens qu'on y employe pour
terminer les Conteſtations; l'uſa-
ge qu'on y ſçait faire des Hereſies
mêmes & des autres fleaux de la di-
vine juſtice; enfin le caractere de
la plus reſpectable antiquité qui y
paroit par tout; ce ſont pour l'Au-
teur autant de *motifs de credibilité*
qui fixent ſon attachement à la foi
& à l'Egliſe de Pierre; & qui ne lui
ont pas permis de rien épargner de
tout ce qu'il a crû propre à faire paſ-
ſer ſes ſentimens dans les ames le
plus violemment & le plus opiniâ-
trément prévenuës. Il a le ſtile pur
& énergique. Il l'a même auſſi le-
ger & auſſi élegant qu'on le peut

attendre d'un Ecrivain rigidement asservi aux termes de l'Ecole, & qui donne à tout ce qu'il traite, le tour & la forme Scolastique.

ARTICLE XCIV.

LETTRES EDIFIANTES & curieuses, écrites des Missions étrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus. Seiziéme Recueïl. Vol. in 12°. pp. 411, une Préface de 40 pages, huit planches de Figures, & une Table. A Paris, chez Nicolas le Clerc, rûë Saint Jacques, proche Saint Yves, à l'Image Saint Lambert 1724.

C'Est ici la suite d'un Ouvrage qui est depuis long-tems connu du Public, & que ce seiziéme Recueïl contribuera à faire estimer de plus en plus par la varieté des matieres qu'il contient, & par l'élegance & la pureté du stile dont il est écrit. Les personnes veritablement pieuses y liront avec plaisir l'Histoire de ces Chétientez ferventes qui nous retracent de nos jours, l'image de la

primitive Eglise. On y voit l'Evangile s'étendre par les mêmes moyens qui ont servi à l'établir, c'est-à-dire, par la vie mortifiée & austere & les souffrances de ses Ministres. A cette vûë, on ne peut s'empêcher d'admirer la hardiesse d'un Auteur de nos jours* lequel affectant une ignorance grossiere, a osé avancer que la Religion ne faisoit que très-peu de progrès à la Chine, parce que les Missionnaires y étoient Mandarins, au lieu qu'ils devroient y être Martyrs. Ceux qui liront l'Épître que le Pere du Halde a mise à la tête de ce Recuëil, dont il est l'Editeur, verront dans les fers & dans les cachots ces mêmes Missionnaires qu'on accuse d'être assis sur les Tribunaux des Infidéles. On y verra l'Idolatrie armée contre la Religion dans diverses Provinces de la Chine; les nouveaux Chrétiens renouveller les prodiges de patience & de fermeté que l'Eglise a canonisez dans ses premiers Martyrs; & les persecutions, loin d'être un obstacle aux progrès de la Religion, augmenter le nom-

* *L'auteur du témoignage de la verité.*

bre & la ferveur des Chrétiens.

Au reste, on ne doit pas regarder simplement ces Recueils comme un ouvrage capable de fournir aux personnes pieuses quelques lectures utiles & édifiantes. Lorsque la Foi aura jetté de plus profondes racines dans ces païs barbares, & que ces vastes contrées feront partie de l'Eglise, les Lettres des Missionnaires qui y auront jetté les premieres semences de l'Evangile, seront regardées comme des Monumens Historiques très-considerables, où l'on ira puiser comme dans sa source, une nouvelle Histoire Ecclesiastiqne. Dès-aujourd'hui ces Lettres nous fournissent un argument invincible en faveur de la verité de notre Religion. Le Miracle de la propagation de l'Evangile & de la conversion d'un monde Idolâtre, se renouvelle de nos jours. Une Morale contraire à toutes les inclinations de la nature, des dogmes opposez à tous les préjugez de la raison, sont annoncez à des peuples, les uns grossiers & barbares, les autres polis & presomptueux; & ces peu-

ples ſoumettant leur eſprit au joug de la Foi, embraſſent & pratiquent cette Morale auſtere, avec une ferveur capable de confondre la lâcheté des Chrétiens d'Europe. Les faits ne peuvent être revoqez en doute, & le caractere de divinité ne peut être plus ſenſible.

Après avoir remarqué quelle utilité les perſonnes qui s'intereſſent au progrès de la Religion, peuvent retirer des Mémoires édifians qui ſont contenus dans ces Lettres, nous allons extraire ce qu'elles renferment de plus curieux par rapport aux Sciences & aux Arts, & c'eſt ſur quoi il nous convient de nous étendre davantage dans des Mémoires Litteraires.

L'Épître qui eſt à la tête du Recueil, & qui n'en eſt pas le morceau le moins intereſſant, annonce d'abord un Phénomene nouveau & ſingulier qui peut exercer la ſagacité des Phiſiciens, ſi toutefois on doit le regarder comme un Phénomene purement naturel. Pour expoſer le fait, nous allons emprunter les propres paroles de l'Auteur.

„ En lisant la premiere Lettre, dit-
„ il, vous ne pourrez guéres voir
„ sans étonnement, les Phénomenes
„ extraordinaires qui ont paru dans
„ le Ciel en trois differentes Provin-
„ ces de la Chine. Dans les années
„ 1718, 1719, 1722. des croix lumi-
„ neuses environnées d'étoiles bril-
„ lantes, y ont été apperçûës d'une
„ infinité de peuples Chrétiens & In-
„ déles. Ce spectacle qui attiroit tous
„ les regards, a duré dans l'air un
„ tems assez considerable, pour qu'on
„ pût l'examiner à loisir, & se rassû-
„ rer contre l'illusion. Aussi la veri-
„ té de ces Phénomenes a été si au-
„ tentique, que pour en conserver
„ le souvenir, on en a gravé une plan-
„ che dans la Ville de *Hangt-chou*
„ Capitale du *Tse Kiam*. Les Estam-
„ pes qu'on en a tirées, & qui repre-
„ sentent les quatre croix telles qu'on
„ les a vûës, ont été repanduës dans
„ tout l'Empire. Au-dessous de cha-
„ que croix, on a exposé en langue
„ Chinoise, le lieu & le jour auquel
„ elle a paru, de combien de tems a
„ été sa durée, & la multitude des
„ personnes qui l'ont considerée avec

une attention égale à la nouveauté "
du prodige..........."
" Il reste à sçavoir quel est le "
principe de ces Phénomenes, & ce "
qu'ils signifient ; si ce sont des effets "
naturels produits par les exhalai- "
sons qui s'élevent de la terre, ou "
bien si ce sont des signes qui pre- "
sagent quelque évenement favora- "
ble ou funeste à l'Empire de la Chi- "
ne ; mais c'est à quoi je ne m'arrê- "
terai pas ; il me suffit d'exposer le "
fait : le reste, je l'abandonne aux "
raisonnemens, ou plûtôt aux con- "
jectures ".

Cependant pour écarter le soupçon de trop de credulité, le Pere du Halde rappelle le souvenir d'un Phénomene tout semblable, & encore plus extraordinaire par ses circonstances & sa durée, qui selon le rapport de presque tous nos Historiens, & de ceux mêmes dont la critique est la plus severe, parut l'année 1451. sous le regne de Charles VII. à la vûë de Bayonne, assiegée par le Comte de Dunois. " Person- "
ne n'ignore, ajoûte-t'il, qu'en l'an- "
née 351. il parut de même en plein "

„ jour dans le Ciel ſur la Ville de Je-
„ ruſalem, une croix lumineuſe qui
„ ſubſiſta pendant pluſieurs heures,
„ & dont l'éclat effaçoit la lumiere
„ du Soleil ...... On en peut voir
„ la deſcription dans une Lettre que
„ S. Cyrille, Evêque de Jeruſalem,
„ écrivit ſur cela à l'Empereur Conſ-
„ tantius „.

A la fin de la premiere Lettre du Recueïl, on trouve quatre planches où ſont gravées les quatre croix ſur le modéle de celles qui ont été gravées à la Chine même; & on lit au bas de chaque planche, la Traduction de l'inſcription Chinoiſe. Trois de ces croix ont la figure ordinaire de celles qu'on expoſe ſur nos Autels. La 4^{e}. reſſemble à celles qu'on appelle en termes de Blazon, croix pattées. Celle-ci & une autre des trois premieres ont le même accompagnement; elles ſont environnées d'un cercle de nuages brillans & exactement terminez, & au-dedans de ce cercle entre les branches des croix, on apperçoit pluſieurs étoiles ſemées indifferemment & ſans ordre. Les deux autres ont quelque

chose de plus singulier. L'une est soûtenuë sur un groupe de nuages, comme sur un piedestal, & couronnée un peu au-dessus de son sommet, d'un grand demi-cercle tout brillant d'étoilles sans nombre, & qui a dans son centre immeditament au-dessus de la croix, un petit nuage éclatant. L'autre est soûtenuë sur plusieurs bandes lumineuses, horizontales & ondées, également distantes l'une de l'autre, qui s'élevent jusqu'à la hauteur des deux bras de la croix; mais en s'éloignant également des deux côtez, comme si on les avoit coupées pour laisser voir la croix en plein. Cette croix est pareillement accompagnée de plusieurs étoiles semées sans ordre de l'un & de l'autre côté, au-dessus & au pied.

Il y a moins de deux cens ans qu'on n'auroit point hésité à regarder ces Phénomenes comme autant de Miracles. C'eût été peut-être un excès de credulité; mais ceux qui pretendront aujourd'hui les mettre au nombre des effets naturels, ne tomberont-ils pas dans une extrémité opposée? Si on regarde ces Phé-

nomenes comme des jeux de la nature, il faudra du moins avoüer qu'ils ſont inexplicables. On aura même de la peine à comprendre comment le mouvement fortuit & irregulier d'une exhalaiſon emflammée peut former ſi ſouvent des figures ſi regulieres d'une même eſpece, & dans un ſi court eſpace de tems. Il ſeroit beaucoup plus court de nier le fait; mais c'eſt ce que l'équité ne permet point, la choſe étant auſſi averée que les faits les plus certains que nous avons appris des païs étrangers.

Après une Relation ſi ſinguliére, le Pere du Halde nous fait part d'une autre découverte « qui n'eſt pas » moins intereſſante, en ce qu'elle » confirme une opinion, que des Mo- » numens trouvez à la Chine ont » déja établie; ſçavoir, que l'Evan- » gile a été prêché anciennement » dans cet Empire, & que la Reli- » gion Chrétienne y étoit connuë & » pratiquée dans des ſiecles plus re- » culez qu'on ne le croit d'ordinai- » re ».

Au mois d'Avril de l'an 1722,

it le Pere Castorano, Religieux de
aint François, dans une Lettre qu'il
crit à la Sacrée Congregation de la
Propagande, « un Chrétien de cet- «
e Ville de *Lint-chingt-cheou* m'ap- «
orta une ancienne Medaille qu'il «
enoit de trouver par hazard dans «
a Place publique parmi un tas de «
ieilles ferrailles : elle étoit toute «
oüillée. Quand il en eût ôté la «
oüille, & qu'il l'eût renduë par- «
aitement nette, on y découvrit «
lairement d'un côté, l'Image du «
Sauveur, & de l'autre côté l'image «
de la très-Sainte Vierge. Ces Ima «
ges étoient tout-à-fait semblables à «
celles qui se trouvent sur les Mé- «
dailles qu'on frappe de nos jours, «
à la reserve qu'il n'y avoit autour «
ni caractere ni inscription. Ce qu'il «
y a de remarquable, & ce qui prou- «
ve que la Medaille dont il est ques- «
tion, n'est point venuë d'Europe, «
mais qu'elle a été fabriquée à la «
Chine, c'est qu'au lieu que les Me «
dailles Européanes sont percées en «
haut, & n'ont qu'un petit trou «
par où on peut les enfiler, celle «
dont je parle, est attachée à un pe- «

» tit denier Chinois, avec lequel e
» le a été ainsi unie par la même for
» te, & le dernier est percé au mi
» lieu à la maniere Chinoise ......
» On lit sur le dernier, le nom de l'Em
» pereur qui regnoit lorsque la Mé
» daille fut fabriquée, & les carac
» teres Chinois marquent que c'é
» toit *Tai ping*. J'ai consulté sur cel
» les Annales de l'Empire, & j'a
» trouvé qu'il y a deux Empereur
» de ce nom, l'un qui regna ver
» l'an de Jesus-Christ 536. l'autre
» vers l'an de Jesus-Christ 266. en
» sorte qu'il doit y avoir 1186, ou
» même 1456 ans que cette Medail-
» le a été fabriquée. Un autre Chré-
» tien de cette Ville ayant conside-
» ré attentivement cette Medaille,
» me dit que lorsqu'il étoit encore
» Gentil, il en avoit trouvé une
» toute semblable; mais qu'ignorant
» alors de quel usage elle pouvoit
» être, il l'avoit brisée.

» J'infere de tout ceci, ajoûte le
» P. Castorano, en premier lieu, que
» les veritez du Christianisme ont
» été annoncées dès ces tems-là aux
» Chinois, & que le nombre des

Chrétiens devoit être considerable, "
puisqu'on y fabriquoit des Medail- "
les. En second lieu, que dans ces "
premiers Siecles du Christianisme, "
les Médailles & les Saintes Images "
étoient l'objet du culte & de la ve- "
neration des Fidéles".

Une autre lettre écrite de la Chine, & que l'on trouve à la fin du Recueil, explique la maniere dont les Chinois font ces admirables Ouvrages de Porcelaine, dont nous n'avons pû imiter la délicatesse que fort imparfaitement. Les Chinois ont porté la finesse de cet Art, à un tel degré, que le Pere d'Entrecolles assûre qu'on fit il y a quelque tems pour l'Empereur, des ouvrages si fins & si deliez qu'on étoit obligé de les mettre sur du coton, parce qu'on ne pouvoit manier des pieces si delicates, sans s'exposer à les casser; & comme il n'étoit pas possible de les plonger dans le vernis, parce qu'il eût fallu les toucher de la main, on souffloit le vernis sur la porcelaine. Ceux qui sont curieux de connoître la maniere dont on travaille ces sortes d'ouvrages, trouveront dequoi

se satisfaire dans cette Lettre. Le Pere d'Entrecolles avoit déjà traité amplement cette matiere dans une Lettre inserée dans le 12e Recueil. Mais il explique dans celle-ci plusieurs choses qu'il avoit omises dans la premiere; il étend celles qu'il n'avoit pas assez developpées, & il retracte celles qu'il n'avoit pas sçûës assez exactement.

Les Coûtumes singulieres qui servent à nous faire connoître les mœurs & les differens genies des peuples éloignez, excitent ordinairement notre curiosité. Plus ces coûtumes nous paroissent bizarres & extraordinaires, plus nous avons de plaisir à les apprendre. Ces Lettres sont pleines de traits de cette nature; & nous allons en rapporter ici quelques-uns.

Tout le monde sçait que la Chine est le païs des ceremonies. Les Chinois ont tellement attaché une idée de respect & de gravité à certains vêtemens, « que les Missionnaires » n'oseroient dire la Messe sans avoir » la tête couverte d'un certain bonnet, & sans avoir pris leurs bottes ».

Il regne aux Indes une Coûtume
ſſez extraordinaire. « Dans la *Caſ-* «
e des Laboureurs, lorſqu'ils ſe font «
ercer les oreilles, ou qu'ils ſe ma- «
ient, ils ſont obligez de ſe faire «
ouper deux doigts de la main, & «
le les preſenter à l'Idole. Ils vont «
e jour-là au Temple comme en «
riomphe. Là en preſence de l'I- «
lole, on leur fait ſauter deux doigts «
l'un coup de ciſeau, & auſſi-tôt «
on y applique le feu pour étancher «
e ſang. On eſt diſpenſé de cette «
ceremonie, quand on fait preſent «
de deux doigts d'or à la divinité. «
D'autres coupent le nez à ceux «
qu'ils peuvent attraper. Leur Prin- «
ce les recompenſe à proportion des «
nez qu'ils apportent; il les fait en- «
filer enſemble, & on les ſuſpend «
à la porte du Temple d'une de leurs «
Déeſſes ».

Le Gouvernement n'eſt guéres moins bizarre que la Religion. «
Un homme qui avoit volé le Tré- «
ſor du Prince de *Ballabaram*, en «
fut quitte pour quelques coups de «
bâton. Quelques jours après on le «
ſurprit faiſant le même vol: mais «

„ au lieu de le punir, on le garda à
„ vûë comme une perſonne utile à
„ l'Etat, & qui dans l'occaſion pou-
„ voit lui rendre un ſervice impor-
„ tant. Ce ſervice étoit qu'en cas de
„ ſiege dont la Ville étoit menacée,
„ on pourroit employer un homme
„ ſi adroit à enlever la caiſſe militai-
„ re des ennemis, & par là décon-
certer leurs projets. „

En Europe ce ſont les meilleures familles qui occupent les Thrones.
„ De tous les Princes de Carnate, il
„ n'y en a pas un ſeul qui ſoit de la
„ premiere *Caſte*; quelques-uns mê-
„ me ſont d'une *Caſte* fort obſcure.
„ De là vient qu'il y a des Princes
„ dont les Cuiſiniers ſe croiroient
„ dès-honorez, & le ſeroient effec-
„ tivement, s'ils mangeoient avec
„ les Princes qu'ils ſervent. Leurs
„ parens les chaſſeroient de leur *Caſ-*
„ *te*, comme des gens perdus d'hon-
„ neur „.

C'eſt aux Indes un noble emploi que de ſe faire la cuiſine à ſoi-même. C'eſt pour cela que quelquefois pour faire à un Miſſionnaire un compliment reſpectueux, on lui dit

que c'eſt lui ſans doute qui fait ſa cuiſine ; voulant par là lui faire entendre qu'il n'y a perſonne d'une naiſſance ni d'un merite aſſez diſtingué pour la lui faire.

Pour guerir la fiévre, les Indiens n'ont point d'autre remede que la diete. Ils ne donnent au malade qu'un peu d'eau chaude, & ils lui font continuer ce regime juſqu'à 30. & 40. jours de ſuite. Cette methode leur réüſſit, & les exemples que les Miſſionnaires en rapportent, ſont tout-à-fait ſurprenans. On en peut conclurre que l'on ſouffre bien plus facilement la faim dans les païs chauds que dans les autres, & que les jeûnes des Solitaires d'Egypte ne ſont pas auſſi incomprehenſibles qu'ils le paroiſſent

ARTICLE XCV.

*HISTOIRE MILITAIRE DU Regne de Loüis le Grand, Roi de France, où l'on trouve un détail de toutes les Batailles, Sieges, Combats particuliers, & generalement de toutes les actions de Guerre qui se sont passées pendant le cours de son Regne, tant sur Terre que sur Mer, enrichie des Plans necessaires. On y a joint un Traité particulier de Pratiques & de Maximes de l'Art Militaire. Par M*** Officier General des Armées du Roi. Proposée par Souscriptions. Sept Volumes in-quarto.* A Paris, ruë Saint Jacques, chez Denis Mariette, Libraire, à Saint Augustin, & à l'Ecu de Venise; Jean-Baptiste Delespine, Imprimeur du Roi, à l'Image Saint Paul; Jean-Baptiste Coignard fils, Imprimeur du Roi, au Livre d'or. 1724.

LE Regne de Loüis XIV. le plus long qui se soit vû en France, depuis l'établissement de cette Monar-

ıie dans les Gaules, a été auſſi le
lus memorable par le nombre & la
randeur des évenemens. Un recit
omplet & fidéle d'un Regne ſi glo-
eux, ſeroit ſans contredit le mor-
eau de notre Hiſtoire le plus inte-
ſſant, & en même-tems le Pane-
yrique le plus accompli de LOUIS
E GRAND. Il auroit été à ſouhaiter
ue les deux illuſtres Ecrivains qui
n étoient chargez, & auſquels on
ommuniquoit le ſecret du Cabinet,
uſſent donné un Hiſtoire complette
e ce Regne.

On ne peut trop ſe plaindre qu'un
noble deſſein ait avorté, & que
s deux Hiſtoriens en titre n'ayent
ı ou n'ayent oſé ſeconder les in-
ntions de ce grand Monarque. Du
ojet à l'execution le trajet eſt diffi-
e. Cependant les merveilles d'un
beau Regne tranſmiſes à la poſte-
é par des ſources ſi pures, en ſe-
ient devenuës plus croyables.

Les deux Hiſtoires de Loüis XIV.
i ont paru depuis ſa mort, n'ont
vi qu'à faire regretter de plus en
ıs ces Memoires à peine commen-
. Elles ſont ſi peu fidéles, le re-

cit du fait eſt ſi ſuccint, les détails y paroiſſent ſi peu correcťs, qu'elles ne paſſent plus que pour une ébauche fort défectueuſe, où la plûpart des évenemens ſont déplacez, d'autres entaſſez ſans ordre, quelques-uns ou déguiſez, ou falſifiez, ou ômis, ou mal aſſortis; enfin, où preſque chaque année préſente des mépriſes conſiderables.

Pour entreprendre une Hiſtoire de cette importance, il ne ſuffit pas d'être inſtruit des faits, & de les détailler avec ordre; il faudroit encore avoir penetré l'interieur du Cabinet, le myſtere des Negociations, & les reſſorts ſecrets des grandes entrepriſes. Faute de ces connoiſſances, on n'offre aux Lecteurs que des actions nuës qui paroiſſent n'avoir rien que de commun, parce qu'on n'en montre qu'une ſurface très-legére. On narre, on n'inſtruit pas; on eſt Compilateur, & non pas Hiſtorien.

Au défaut d'une Hiſtoire complette, telle que le public la ſouhaite depuis long-tems, on a crû ne pouvoir lui offrir rien de plus convena-

le & de plus précieux en ce genre
ue l'Hiſtoire Militaire du Regne de
OUIS LE GRAND. Si cet Ouvrage,
uelque étendu qu'il ſoit, ne pré-
nte pas ce Monarque dans tout
n entier, du moins on ne pourra
as s'empêcher de reconnoître qu'il
montre par l'endroit le plus he-
ïque, & le plus capable de plaire
Lecteur. On peut dire même
u'en donnant l'Hiſtoire Militaire
u Regne de Loüis XIV. on donne
partie la plus eſſentielle, la plus
enduë, la plus éclatante, & la plus
igne de la curioſité du Public.

Cette Hiſtoire eſt l'ouvrage & le
uit de quarante années de ſervice
un Officier general des Armées du
oi. Occupé à ne rien perdre des
venemens dont il a été témoin, il
eſt fait une étude conſtante & ſui-
e dans toutes les Campagnes où il
eſt trouvé, de recueillir avec toute
exactitude poſſible, ſelon l'ordre
es tems, les faits qui ſe ſont paſſez
us ſes yeux. A l'égard des Expedi-
ons auſquelles il n'a point eu de
rt, il les a détaillées d'après les Me-
oires les plus fidéles, ſans qu'aucu-

ne des moindres circonſtances ait échapé à ſes recherches.

Le repos dont la France joüit depuis la paix d'Utrecht, lui a donné le loiſir de former un corps d'Hiſtoire, le plus exact & le plus circonſtancié, des guerres que ce Royaume a euës à ſoûtenir contre tous les Potentats de l'Europe, depuis le commencement du Regne de LOUIS LE GRAND juſqu'à ſa mort. Son principal ſoin a été de ſe dépoüiller de tout eſprit de partialité, & de faire le recit le plus exact de tout ce qui s'eſt paſſé dans le cours d'un ſi long Regne, ſans augmenter les avantages, ni diminuer les pertes de l'un ou de l'autre parti.

Dans le recit que l'Auteur fait des Batailles, après auoir ſuivi les mouvemens, & les progrès de chaque Campagne; après avoir approfondi la politique & les deſſeins qui ont donné le branle aux principales actions, il s'attache à marquer la ſituation des lieux, la force des Armées, leurs marches, leurs campemens, leurs diſpoſitions, les Officiers Generaux qui commandoient,

 ſoit

ſoit au centre, ſoit aux aîles, ſoit au corps de reſerve; les perſonnes de marque qui ſe ſont diſtinguées par leur valeur, le nombre des morts & des bleſſez, les pertes des vaincus, les avantages du victorieux, les étendarts, les drapeaux enlevez, & les autres trophées qui ont ſignalé, ou nos victoïres, ou celles de l'ennemi. Afin qu'il ne manquât rien à un Ouvrage ſi important, on a rapproché des yeux du Lecteur les Batailles les plus celebres, dont on a fait graver les Plans avec toute la juſteſſe qu'on a droit d'attendre d'un Ecrivain qui a été lui-même ſpectateur de la plûpart des actions qu'il rapporte.

L'Auteur eſt exact juſqu'au ſcrupule dans le détail qu'il fait des Sieges des Places; il en expoſe jour par jour les commencemens, les progrès & la fin; les attaques des Aſſiegeans, les ſorties differentes des Aſſiegez; il marque les Officiers Generaux, & les Regimens qui chaque jour ont monté les trenchées; les gouverneurs, les officiers, les troupes, les garniſons, les morts & les bleſſez. Il

a joint au Plan des Batailles, celui des principales Places qui ont souffert un Siege, & qui ont été exposées aux bombardemens, & aux insultes de l'ennemi. Ainsi le Lecteur aura le plaisir de se trouver en quelque sorte transporté dans ces grandes Provinces qui ont été le theatre de la guerre, d'en parcourir l'étenduë, d'en examiner tous les postes, & d'apprendre la situation du terrain, &c. en un mot de s'instruire à fonds des interêts & de l'état des principales Monarchies de l'Europe : outre qu'à la faveur de cette Histoire, il aura l'avantage de se detromper de mille faux recits autorisez par les nouvelles courantes. Non seulement les Campagnes de Flandre, d'Allemagne, d'Italie & de Catalogne, mais encore les Armées Navales, les expeditions & les combats de mer, les courses des Armateurs, l'armement des Flottes; ce qui s'est passé sur les côtes, & dans les Isles de l'Amerique; la guerre de Hongrie & celle d'Irlande: enfin tous les évenemens étrangers qui ont eu tant soit peu de liaison avec les affaires de

France, trouveront place dans cette Histoire.

Cet Ouvrage est terminé par un Traité de Pratiques & de Maximes de l'Art Militaire, pour l'utilité de ceux qui sont actuellement dans le Service; mais plus particulierement encore pour ceux qui par leur naissance sont destinez à cette profession. Ils verront de quelle maniere ils doivent s'y comporter pour y bien réüssir, & un détail exact de toutes les actions qui peuvent arriver pendant le cours d'une Campagne; ils y trouveront des Maximes fort étenduës pour s'acquiter dignement de toutes les affaires dont il pourront être chargez, à mesure qu'ils avanceront par les Grades: toutes les fonctions d'un homme de guerre depuis le Soldat jusqu'à l'Officier General y étant marquées exactement Les fonctions des Ingenieurs & des Officiers d'Artillerie y sont aussi détaillées. On donne un Traité particulier & fort étendu du service d'un Commandant de l'Artillerie dans les Batailles, dans les Attaques, dans les défenses des Places, & generalement dans toutes les actions de Guerre.

Ainſi l'Auteur oſe ſe flatter de n'avoir rien omis de ce qui peut rendre ſon ouvrage intereſſant ; du moins il ne s'eſt propoſé d'autre but que d'occuper agréablement ſes Lecteurs, & de ſe rendre utile à l'Etat, & aux perſonnes de ſa condition.

Conditions propoſées aux Souſcripteurs.

Cet ouvrage ſera imprimé en ſept volumes in quarto, ſur le beau Papier d'Auvergne, conformément au préſent projet. Le frontiſpice du Livre repréſentera le portrait du Roi Loüis XIV. Chaque volume ſera orné d'une Vignette en taille douce. Il y aura dans les ſept volumes au moins cinquante Plans des principales Batailles & des Sieges les plus intereſſans, gravez avec toute l'éxactitude poſſible.

1. Cette Hiſtoire ſe vendra aux Souſcripteurs ſoixante-dix livres en blanc, dont ils donneront trente-cinq livres en ſouſcrivant, & les trente-cinq liv. reſtantes ſeront payées en leur fourniſſant ledit livre imprimé; bien entendu que ceux qui auront

ſouſcrit, ſeront tenus de retirer leurs ſouſcriptions dans le courant d'une année, après que l'on aura commencé à délivrer l'ouvrage au public ; & faute par eux de les retirer dans ledit tems, les avances qu'ils auront faites, ſeront perduës pour eux, ſans que les Libraires puiſſent être recherchez pour cet effet.

2. On imprimera fort peu d'exemplaires de cette Hiſtoire en grand papier ; on la donnera en faveur des ſouſcriptions à 100. livres en feüilles, dont moitié en ſouſcrivant, & le ſurplus en livrant ledit Livre imprimé.

3. Ceux qui n'auront pas ſouſcrit, payeront chaque exemplaire de petit papier en feüilles, 100. l. & chaque exemplaire de grand papier 150. l. auſſi en feüilles.

4. Les Souſcriptions ſeront ouvertes depuis le premier Juillet 1724. juſqu'au premier Octobre de la même année.

5. Ceux qui voudront ſouſcrire, s'adreſſeront aux Libraires indiquez ci-deſſus, qui leur en donneront une reconnoiſſance ſignée d'eux trois,

avec promesse de leur fournir ledit Livre dans le commencement de l'année 1726. aux clauses & conditions portées par le présent projet.

ARTICLE XCVI.

CELEBRE CATENARIÆ PROblema Geometris denuò propositum, iis præsertim qui ex Soc Reg sunt quæ Parisiis florent & Londini.

SIt ADB. funis vel catenula non infinitè quidem at mediocriter flexilis, scilicet non fictitia at realis, quam clavi in A B. retineant, ut pondere innato versus terram D. figuram induat curvam ADB. quæ non per meras hypotheses, at per facta sic videtur indaganda. Vestrum, viri clarissimi, esto judicium.

Catenulæ illius puncta extrema A B. ita invicem ad se accedant vel recedant ut tangentes in illis punctis sint inter se parallelæ, adeoque ad Horizontem Normales. Porrò possibilem esse hunc casum (quo

cardine res tota vertitur) facilè demonſtratur, nec ſanè vos latet. Atqui in illo caſu mera hæc eſt ovalis, & figura demonſtrationem fermè indicat. Caſus ille autem cæteros omnes complectitur. Nam retineatur v. g. funis ille vel catenula in quibuslibet punctis E. G. reſectis partibus AE. BG. nùm proprereà priorem figuram putatis immutandam partis reſiduæ EDG ? valete. LBC. vea. drs. &c.

ARTICLE XCVII.

PLAN D'UN CANAL EN Bourgogne, préſenté à Noſſeigneurs des Etats Generaux par le Sieur de la Jonchere, Ingenieur. A Dijon chez Defai, Imprimeur-Libraire des Etats. Brochure. 1724.

IL y a ſix ans que Monſieur de la Jonchere eût l'honneur de propoſer à Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur le Duc, le projet d'un Canal en Bourgogue, pour la communication de deux Mers, & pour fa-

ciliter le Commerce dans toutes les parties du Royaume. S. A. S. le fit examiner par les Maîtres de l'Art, & par les plus habiles Ingenieurs ; en conſequence de leur approbation, Monſieur de la Jonchere demanda des lettres patentes pour executer ſon projet : il trouva d'abord de grandes oppoſitions. Monſeigneur le Duc qui avoit gouté ſon deſſein, & qui ne laiſſe rien échaper de tout ce qui peut contribuer à la gloire du Royaume & à l'utilité de l'Etat, vient de remettre cette affaire à la déciſion des Etats de Bourgogne. On ne doute pas que cette entrepriſe n'ait enfin lieu. Monſieur de la Jonchere promet de rendre en trois ans le Canal navigable pour dix millions ; il eſt ſi ſûr de ſon projet, qu'il s'engage à en demontrer les moyens infaillibles devant tous les plus habiles Ingenieurs du Royaume. Si le devis des ouvrages étoit une fois approuvé, & diſtribué aux intereſſez, la dépenſe ne ſeroit à charge, ni au Roi, ni à la Province. Les perſonnes qui y ſeront employées, demandent pour toute récompenſe, la conduite d'u-

ne partie du Canal pour les particuliers, & un droit perpetuel ſur le revenu, pour l'Auteur du projet & ſes Heritiers. Cette grace fut accordée par le feu Roi Loüis le Grand à *Monſieur de Riquet*, qui fût fait Seigneur foncier du Canal de Languedoc, quoique Sa Majeſté eût fait la plus grande partie de la dépenſe: mille obſtacles s'oppoſerent à Monſieur de Riquet, il les ſurmonta. Monſieur de la Jonchere qui veut devenir ſon émule, lui reſſemble déja par un endroit; il ne s'étonne point des difficultez, qu'on lui a fait de toutes parts, il y répond dans ſon livre, & il y répond ſolidement. Il n'a épargné ni ſoins, ni dépenſes depuis dix années, pour trouver le ſiſtême le mieux concerté, pour placer avantageuſement le Canal.

L'embouchure ſeroit dans l'*Yonne* à une lieüe & un quart de *Joigny*, & communiqueroit à la Seine; du côté de la Sône, on eſt maître de le placer où on jugera à propos: il ſeroit très-commodément aux environs de *Saint Jean de Laune*. Après avoir toiſé le point de partage où ſe rencontrent

les plus grands obstacles & les travaux les plus difficiles, Monsieur de la Jonchere a trouvé que la distance des deux rivieres qu'il veut joindre, n'est que de 9525 0 toises de six pieds. Pour l'ouverture du Canal dans toute sa longueur, le dedommagement des terres & des maisons, la construction & le rétablissement des ponts, l'ouverture de la montagne de *Sombernon*, quelques digues & autres ouvrages, à peine en couteroit-il ce qu'il a fallu pour ouvrir, & construire le Port *de Cette*. Le projet paroit si simple, & si facile à l'Auteur, qu'il n'ose le faire entrer en comparaison avec le Canal de Languedoc. Cette entreprise, en effet, avoit quelque chose deffraïant: le nombre des évenemens qui devoient concourir à en arrêter l'execution, tous les obstacles qui devoient naturellement la faire échoüer, feront toûjours regarder Monsieur Colbert qui l'approuva, Monsieur de Riquet qui l'executa, (ne craignons point de rapprocher ces deux noms) comme deux des plus grands hommes que l'Europe ait eû.

L'ancienne Rome leur auroit élevé des Statuës, & à quel tître les eût-on mieux merité? Quelle ſuperiorité de genie, quelle grandeur de courage, pour concevoir, entreprendre & finir un ouvrage pour lequel il a fallu remuer plus de 4000000. de toiſes cubes de terre, excaver les roches, percer des montages, former un reſervoir par une muraille de 150 pieds de hauteur, de 60. d'épaiſſeur & de 500. toiſes de longueur, enfin pour faire paſſer dans un païs auſſi ſec & aride que le Languedoc, un Canal de la longueur de 170720 pas geometriques. La facilité avec laquelle on a réuſſi dans cette premiere entrepriſe, doit faire bien augurer pour celle-ci; que ne peut on pas attendre des qualitez de celui qui a formé ce deſſein, & des lumieres du grand Prince qui le favoriſe?

ARTICLE XCVIII.

REMARQUES SUR L'Avertissement que Monsieur Winslou a fait inserer dans le Journal des Sçavans du mois de Juin 1724. Avec des Réflexions sur son Extrait des Transactions Philosophiques d'Angleterre, rapporté dans les Mémoires de Trevoux du mois d'Octobre 1723. Par l'Auteur du Memoire inseré dans le Journal des Sçavans de Février 1724.

MOnsieur Winslou s'est trouvé offensé que j'aye dit dans le Journal de Paris du mois de Février dernier 1724 : " qu'il avoit emprunté une méprise de la 2e Edition „ du *Compendium Anatomicum* de M. „ Heister „.

Il replique (1) que j'ai donné lieu de le regarder comme Plagiaire, comme Plagiaire de méprise, & imposteur, &c : *qui capit, ille facit*. Le Lecteur intelligent verra par la sui-

(1) *Page 352. du Journal du mois de Juin in 4°.*

te, si Monsieur Winslou accuse juste, ou non : car pour ce qui est de moi, j'ai eû seulement en vûë d'exposer la verité toute nüë, sans aller à des reproches si sanglants, que je retracterois hautement, si je les avois faits.

Voici donc les propres termes du Livre de Monsieur Heister. (1) *Quia verò in oculis conglaciatis, ob effluxum humoris aquei, & collapsum tunicarum, humorum situs ritè conspici, adeòque de eo rectè judicari nequit; propterea necessum est, ut experimentum in oculis conglaciatis instituatur, in quibus omnia naturalem & verum situm retinent, &c.*

Voici d'autres paroles du même Monsieur Heister. (2) *Inter Crystallinum & uveam, exiguam & vix perceptibilem humoris aquei copiam invenimus ... vix conspicuam humoris aquei copiam inter Iridem & Crystallinum.* (3) *Ubi pars longè minima & vix tenuissima lamella observari potest.*

(1) *Page* 211.
(2) *Page* 211.
(3) *Page* 237.

Voyons maintenant celles de M. Winslou. (1) Il assûre " qu'il lui a
» parû par l'Anatomie &c. que dans
» l'état sain & naturel de toutes les
» parties internes de l'œil, &c. &
» encore que dans l'état ordinaire &
» naturel de l'œil, les trois bords pa-
» roissent n'admettre presque point
» de distance ou d'intervalle entre le
» crystallin & l'iris, pricipalement
» quand on se porte bien, &c.

Dans la 2^e^ colonne, il déclare " qu'il
» n'y paroissoit presque point de
» chambre posterieure, & qu'entre
» l'iris & le crystallin vers la prunel-
» le, on entrevoyoit à peine une pe-
» tite portion de lame glaciale très-
» mince. »

Voilà qui est si bien copié & traduit en François, que j'avouë que j'aurois eû tort d'accuser (pour cela) Monsieur Winslou de méprise.

Il est seulement à observer que Monsieur Winslou prend l'état d'un œil glacé de cadavre pour l'état naturel de l'œil; ce qui n'est appuyé ni sur la verité, ni sur les paroles de

(1) *A la page 352. colonne 1e du Journal des Sçavans.*

Monsieur Heister, qui a dit seulement, *In oculis conglaciatis in quibus omnia naturalem & verum situm retinent*, (c'est-à-dire) « que dans « les yeux gelez tout garde sa situa- « tion & arrangement naturel », mais non pas son état naturel. Monsieur Winslou lui-même avouë (1) que l'état contre nature, ou la maladie peut rendre cette disposition de l'œil très-differente : qu'il fasse donc attention sur ses propres paroles, & qu'il voye si l'œil artificiellement glacé d'un cadavre ne doit pas être infiniment alteré & derangé de son état naturel.

Or je réponds que Monsieur de Woolhouse a prouvé évidemment le contraire de l'assertion de Monsieur Heister dans le Journal des Sçavans du 18. Novembre 1720 : & que je démontrerai, par la suite que cette experience (tant cherie & vantée par cet Auteur) n'est qu'une méprise, contre les bons principes de Physique, d'Anatomie, d'Optique, de Chymie, &c. Que si quelques Sça-

(1) *Au commencement de la 2e colonne page 352. du Journal.*

vans Academiciens y ont employé quelques momens de leurs heureux loisirs, du moins n'ont-ils jamais crû, ni voulu donner à entendre, qu'un œil glacé de cadavre & un œil animé n'avoient pas bien des disproportions & même des differences en toutes manieres; ils sçavent bien qu'il y a une très-grande difference entre l'œil abbatu d'une personne malade, & le même œil plein de la même personne dans l'état d'une santé parfaite : à plus forte raison, entre l'œil d'un homme sain & celui d'un mort.

Quoiqu'il en soit, M. Winslou (1) rapporte que Monsieur Petit (le Medecin) « a trouvé la chambre
» posterieure de l'œil, de demi-quart,
» demi-tiers, & quart de ligne d'é-
» paisseur; pendant que la chambre
» anterieure, dans les yeux glacez,
» avoit demi-ligne, deux tiers de
» ligne, jusqu'à une ligne entiere ».

Voilà un veritable Philosophe, toûjours le compas à la main, & qui parle en termes précis & bien

(1). *A la page 352. au bas de la 1.re colonne.*

nesurez ; & non pas en paroles vagues de *presque point, d'àpeine*, de peut-être, d'àpeu-près. Voyez ce que nous avons cité ci-dessus des Mémoires de Trevoux & du Journal de Paris. C'est toûjours M. Winslou qui parle en ces endroits.

Mais il a rectifié, dans ce Journal (1) une omission qu'il croit avoir faite dans les susdits Mémoires de Trevoux. Car il a ajoûté deux fois que l'*iris en glissant immediatement sur le crystallin*, &c: cette précision de Monsieur Winslou est malheureusement refutée par l'exactitude du compas de Monsieur Petit, que Monsieur Winslou lui-même a produit ici, sans y penser, contre lui même.

Les experiences de l'Anatomiste Allemand, pourront bien s'accommoder à des termes si équivoques, & si indéfinis ; mais les experiences d'un Academicien François s'en éloigneront toûjours, comme d'expressions arbitraires, captieuses, sujettes à caution, & peu dignes d'un Physicien sçavant.

Monsieur Petit dans l'œil glacé

(1) *Page 352. aux 2 colonnes.*

d'un cadavre, « a trouvé en la cham
» bre posterieure le demi-quart, de
» mi-tiers & quart de ligne d'épaif
» seur ». Je démontrerai facilemen
que dans un œil de vivant, il y a
pour le moins quatre fois davanta
ge. Mais Monsieur Petit prouve as
sez par-là que l'iris de l'œil flotte na
turellement entre deux eaux ; c
que tout Lecteur peut sans Mon
sieur Petit, apprendre de lui-mêm
en regardant l'œil sain d'une person
ne en vie.

De plus, Monsieur Winslou de
voit considerer que le cristallin d
l'œil humain n'est pas convexe en s
face anterieure, (comme il prétend
excepté seulement dans les myope
& que la circonference anterieure d
cette humeur est mollasse, gelatin
& glaireuse : bien loin d'avoir la so
lidité & fermeté que cet Academi
cien lui donne, horsmis dans so
centre ou milieu opposé à l'ouvertu
re de la prunelle. Il devoit aussi fa
re attention que cette humeur n'e
pas de la même figure dans tous l
âges, ni dans tous les hommes d'u
même âge ; car dans quelques-u

elle eſt plus ou moins lenticulaire, ou ſpherique; dans d'autres plus ou moins tranſparente & ferme; dans les hommes faits, elle eſt turgide, pleine & gonflée; dans l'âge avancé elle eſt platte, ternie & quelquefois un peu déprimée & uſée: & ſi elle paroit convexe en beaucoup de cadavres, c'eſt à cauſe de la diſſipation des parties aqueuſes des ſels & ſouffres volatiles qui rempliſſoient ſa circonference anterieure pendant la vie, & qui s'échappent à la mort.

Or Monſieur Winſlou s'eſt laiſſé (apparemment) ſurprendre par la ſolidité, fermeté & convexité qu'on trouve conſtamment dans la plus grande partie des cryſtallins des yeux des bêtes, où cette humeur eſt réellement telle que Monſieur Winſlou l'a d'écrite: outre que l'iris eſt trop tendre, mince, fine & deliée pour agir ſur un corps ſolide de la maniere que Monſieur Winſlou l'entend.

Cependant il vaut la peine de remarquer que la concameration de l'iris eſt (de ſa conformation naturelle) convexe-concave, étant fortement attachée au cercle de la cornée pour ſoû-

tenir ſa moleſſe & delicateſſe ; & n
doit pas toucher la cornée qu'à ſe
bords, crainte d'être bleſſée par ſ
dureté ; ni le cryſtallin, crainte d'
noircir, roüiller & ternir le brillan
& la tranſparence de cette humeu
par ſa mucoſité encreuſe ou de cou
leur d'encre ; outre qu'il y a un
certaine rudeſſe veluë, crêpine o
papillaire dans cette reduplicatio
poſterieure de l'uvée, qui certaine
ment laiſſeroit de mauvaiſes impreſ
ſions & atteintes ſur la ſurface d
cryſtallin par ſes attouchemens &
frottemens continuels au ſens d
Monſieur Winſlou : & la vûë en ſouf
friroit beaucoup.

Pour ces raiſons notre Sçavan
Antagoniſte doit convenir qu'il n
falloit pas faire gliſſer l'iris imme
diatement ſur le cryſtallin, & attri
buer à cette humeur la convexité d
cette membrane flottante de l'œil.

De plus notre Academicien devoi
ſçavoir que la partie poſterieure d
l'iris (appellée uvée) eſt faite d
fibres courtes, qui étant réflechie
vers la partie poſterieure, deviennen
courbes, & reviennent entourer tou

: la circonference du bord du cryſ-
ıllin, de ſorte que la tiſſure même
: compoſition naturelle du muſcle
e l'iris s'oppoſe entierement à l'ap-
atiſſement que Monſieur Winſlou
ıerche avec tant d'application.
'humeur aqueuſe pouſſe l'iris par
ːrriere en avant, toûjours vers la
ɔrnée; & quand la prunelle eſt re-
rrée par l'influence des eſprits, &
ıction des corps lumineux, &c.
s filets nerveux de la prunelle ſont
ors les plus bandez & gonflez, les
ɔres charnuës plus remplies & diſ-
nduës de ſang & des eſprits; &
s fibres motrices annulaires (qui
nt le ſphincter de la prunelle)
mportant ſur les longitudinales,
dent beaucoup à bourſouffler &
ſtendre l'iris, en la faiſant toûjours
ancer pour rapetiſſer la prunelle,
qui fait l'iris plus convexe & vou-
:, &c.

Monſieur Winſlou (1) s'énonce
la ſorte: "Les feüillets de la cou- "
nne ciliaire communément ap- "
llez procez ou *proceſſus* du li- "

(1) *Page 352. dudit Journal, premiere ɔnne.*

gament ciliaire, étant enfoncez «
» dans les canelures de l'humeur vi-
» trée », &c: où il eſt à remarquer;

Premierement; qu'on n'a encore
jamais donné le nom de couronne
aux procez ou proceſſus ciliaires
Les Anciens nommoient veritable-
ment *ςεφανη* ou couronne de l'œil,
l'iris riolée piolée de differentes cou-
leurs; ou cette face anterieure de
l'uvée, entre le blanc & le noir de
l'œil qui fait voir ſa bigarure au tra-
vers la tranſparence de la cornée
ainſi M. Winſlou confond la partie
interne & redoublée avec la partie
externe; la partie anterieure ave
la partie poſterieure, &c. Puis pa
feüillets de la couronne ciliaire, &c
on doit entendre naturellement le
differentes lames de l'uvée ſans ex
cepter la membrane Ruyſchienn
ou dècouverte par M. Ruyſch. Ca
le proceſſus ciliaris n'a aucuns feüi
lets réels, &c: comme Monſieu
Winſlou nous le donne à entendr

On doit bien prendre garde d
tomber dans aucune faute, lor
qu'on veut s'ériger en Cenſeur, d
quand on ſe mêle d'enſeigner au

Sçavans Oculiſtes un Art que l'on ne commence qu'à apprendre d'eux (1).

Mais en ſecond lieu, quand Monſieur Winſlou écrit " que les procez du ligament ciliaire ſont enfoncez dans des canelures de l'humeur " vitrée, &c. il y a ici deux choſes " à remarquer ". Car on peut lui faire voir que le vitrée n'a aucunes pareilles canelures, & que ce n'eſt ſeulement que les impreſſions, marques, peinture ou teinture du pigment noir (voyez Ruyſchius) que les procez ciliaires ont laiſſées à ces endroits: & Monſieur Winſlou auroit pû apprendre du même illuſtre Auteur (2) que, *Ligamentum ciliare margine criſpo recedit à proceſſu ciliari, & ſic ligamentum ciliare non videtur tale commercium habere cum proceſſu ciliari, uti voluère*, &c.

Pour ce qui eſt des remarques que Monſieur Winſlou nous promet ſur les difficultez qu'Aquapendente a

(1) *Voyez la page* 1791. *des Mémoires de Trevoux, & à la page* 352. *deuziéme colonne de ce Journal.*

(2) *Dans ſon deuziéme Tréſor Anatonique pag.* 14. 15.

proposées touchant l'operation de l
cataracte, &c. on est fort su pri
que Monsieur Winslou cite ledi
Auteur à cette occasion, puisqu'A
quapendente a lui-même répondu
fort peremptoirement, & resolu
(dans le même Chapitre) toute
les difficultez qu'il avoit produite
sur ce sujet, &c.

Certes M. Winslou se montre pe
instruit dans l'Histoire des Oculiste
quand il dit que tous les vrais Ocu
listes n'ont pas été de tout tems suffi
samment instruits de ces difficultez
& ne prennent pas toutes les précau
tions pour ne pas tomber de Scyll
en Charybdis. Celse n'a-t'il pas di
(il y a près de 2000. ans) que l'ope
ration de la cataracte *Inter subtilissi
mas haberi potest?* M. Winslou croit
il bonnement que l'Ophthalmiatri
n'est pas un Art, à cause que le Livr
de son suppôt n'en renferme ni le
principes, ni les regles, ni les te
mes propres de cet Art ancien &
utile?

Si Monsieur Winslou peut décou
vrir aux bons Oculistes une manie
re plus sûre d'operer, qu'ils n'ont e

jusqu'à present, il fera un veritable
plaisir & rendra service au public.
Mais pour lui qui a déclaré à Monsieur de Woolhouse & à d'autres
personnes, qu'il avoit vû des cataractes menbraneuses, & qui a été cité (à
cette occasion) ci-devant par Monsieur de Woolhouse; changer de
parti, comme il a fait, c'est une conduite peu honorable : publier aussi
dans l'Academie Royale que le fameux M. Hovivie l'Oculiste (1)
(qui ne beuvoit jamais que de l'eau)
passoit pour un grand yvrogne, c'est
se montrer un Partisan formidable,
ou plûtôt un ennemi mortel & irreconciliable des bons Oculistes.

En attendant que M. Winslou
nous indique le passage de Monsieur
Morgagni touchant la grandeur differencielle des deux entrepôts de
l'humeur aqueuse de l'œil, il lui plaira de reflechir sur le Texte suivant
dudit Sieur Morgagni. (2) *Alia causa est ejus cœcitatis quæ fit ob crystalli-*

(1) Cité avec éloge par Monsieur
de Woolhouse.

(2) Dans la sixieme, *adversaria animadversio* LXXIV. page 93.

ni humoris vitium ut in Glaucomate, alia ejus quæ fit ob vitium aquei humoris, ut in suffusione, &c : sicubi suffusio sola est, eam acu deprimendo, haud ita difficile est Cæcitatem curare: sicubi glaucoma solum est, haud absimili curandi ratione, videndi facultatem reddi posse contendunt experientissimi illi viri qui pro suffusione glaucoma accipi & curari, animadvertisse se docent, à quorum placitis etsi id minimè discrepare ad notavi, quod Fabricius noster monuit, videlicet ab iis etiam qui suâ tempestate suffusioni Chirurgicam profitebantur, hanc operationem fieri non potuisse absque crystallini perforatione.... ab iis necessari crystallinum læsum fuisse, eò tamen adduci non possum, ut existimem, suffusionem, qualem vulgò describunt medici, nunquam contingere. &c.

On voit par cet endroit, premierement, que Monsieur Morgagni ne convient pas avec M. Winslou (comme ce dernier veut insinuer) (1
» qu'il est impossible de pouvoir in-
» troduire l'aiguille pour faire ave

(1) *A la page* 1756. *des Memoires d*
Trevoux.

elle tous les mouvemens ne essai- «
res & usitez dans l'operation de la «
cataracte sans blesser ou l'uvée «
ou le chrystallin ».

En second lieu, que M. Morgagni avoit cité Aquapendente sur ce même sujet, quatre années avant Monsieur Winslou; & Monsieur Heister avoit produit le même passage tout au long dans son Traité touchant la cataracte & le glaucome, il y a 18. années, en sorte que Monsieur Winslou n'a pas la gloire d'être le premier qui ait loüé Aquapendente sur ce sujet.

Je renvoye la suite de ces Réflections à une autre occasion, me flattant que Monsieur Winslou fera plus de justice à Monsieur de Woolhouse, qu'il ne lui a fait en ma présence dans la chambre de Monsieur Sinff Chirurgien Major du Roi de Prusse & alors éleve de M. de Woolhouse). Monsieur Winslou y a fort mal-à-propos confondu la Myopie naturelle avec une Maladie de la vûë contre nature, au préjudice de Monsieur de Woolhouse. Ces sortes de traits ne conviennent guéres à un

homme qui veut se fauxfiler avec l[...]
Oculistes.

Enfin M. Winslou dit (1) " qu[...]
„ j'ai fait grand tort à Monsieur [...]
„ Woolhouse, en voulant lui fai[...]
„ plaisir, comme je verrai dans [...]
suite „.

La menace est un peu forte à bie[...]
la prendre; & la presomption peu [...]
être un peu trop grande : le Lecte[...]
interessé attend avec impatience q[...]
Monsieur Winslou s'acquite de [...]
promesse. Pour ce qui est de mo[...]
je poursuivrai sans crainte la défe[...]
se d'une cause dont l'honneur [...]
ma profession dépend. Je l'ai a[...]
prise sous Mr de Woolhouse q[...]
repondra pour lui-même, en ter[...]
& lieu, si on lui fournit une occ[...]
sion convenable & un Adversai[...]
competant.

(1) *A la page 353. de ce Journal* [...]
Paris.

Article XCIX.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE Royale des Inſcriptions & belles Lettres, avec les mémoires de Litterature tirez des regiſtres de cette Academie depuis l'année 1711. *juſques & compris l'année* 1717. *Tome troiſiéme, vol. in* 4°. *pp.* 793. *A Paris, de l'Imprimerie Royale.* 1723.

QUelques raiſons dont il ſeroit ſuperflu de rendre compte au public, ne nous ont pas permis de donner plûtôt l'Extrait de cet Ouvrage. Ce troiſiéme volume ſemblable à ceux qui l'ont precedé, n'eſt pas l'ouvrage d'une année, ni le travail d'un ſeul Auteur. C'eſt un recuëil des diſſertations prononcées par differens Auteurs dans l'Academie des Inſcriptions, depuis 1711. juſqu'en 1717. Comme cette Academie depuis ſon établiſſement, ne compte point les années par les volumes qu'elle met au jour, ceux qu'elle donne, en paroiſſent plus précieux,

& le public eſt d'ailleurs bien dedommagé par l'abondance & la varieté des matieres qui ſont traittées dans chaque tome.

Il ſeroit auſſi difficile de renfermer dans les bornes d'un Extrait, le précis de tant de Diſſertations, que de donner à leurs Auteurs les éloges qu'ils meritent; ainſi nous nous bornerons à quelques ſujets, ſans pretendre leur donner la preference ſur les autres, & nous nous contenterons de dire en general de tout l'Ouvrage, que c'eſt un Recuëil des points les plus curieux de ce qu'on appelle la *Science de l'Antiquité.* L'étude des mœurs, des coûtumes & de la religion des Anciens, qui a toûjours été regardée comme un travail infiniment ingrat, deviendra déſormais un amuſement agreable. L'ordre & la netteté regnent dans toutes les Diſſertations. On y voit par tout l'élegance & les graces de la langue Françoiſe, jointes à une erudition profonde, & à une parfaite connoiſſance des langues ſçavantes. La liberté des conjectures n'y degenere point en licence. L'amour de la nou-

veauté y eſt temperé par l'amour du vrai. La critique toûjours ſage ne paſſe point les bornes de l'équité, & pluſieurs anciennes découvertes y paroiſſent avec un air de nouveauté, qui les feroit preſque méconnoître par leurs Auteurs. Quelle obligation notre ſiecle n'a-t'il pas à ces Meſſieurs, du ſoin qu'ils prennent de deterrer dans une bibliotheque, des Antiquaires, des Commentateurs ou des Scholiaſtes peu connus, pour donner à leurs recherches un tour ingenieux & nouveau, en les dépoüillant de cet air ſauvage & pédant qui les avoit fait oublier ou mépriſer ?

On trouvera encore dans ce volume dix ou douze éloges des Academiciens morts. Ces éloges ſont écrits avec beaucoup d'eſprit & de politeſſe; & par le ſoin qu'on y prend d'éviter les détails bas & pueriles, ils pourront ſervir de modéle à un Auteur qui a entrepris depuis peu de travailler ſur un ſujet à peu près ſemblable. On en extrairoit ici volontiers les traits les plus remarquables, ſi le volume entier ne nous

fournissoit déja que trop de matiere.

En jettant les yeux sur la table des Dissertations, on n'y voit qu'un arrangement confus sans ordre ni suite ; mais il semble qu'on pourroit ranger toutes les matieres sous quelques tîtres generaux, en rapportant chacune au tître qui lui convient. Il seroit même à souhaiter que l'Auteur qui est chargé de donner au public ces divers Ouvrages, suivît en cela la metode observée dans les mémoires de l'Academie des Sciences, où toutes les Dissertations sont rapportées sous certains tîtres generaux. L'Editeur l'avoit même promis dans la préface du premier tome; mais on ne voit pas qu'il l'ait executé. Il faut avoüer que les Auteurs des Dissertations lui ont d'ailleurs beaucoup d'obligation, par le tour élegant & ingenieux qu'il donne à leurs pensées ; mais il est vrai que la metode dont nous parlons, donneroit plus de netteté à l'Ouvrage, plus de suite aux matieres, & plus de facilité aux Lecteurs qui voudront les consulter.

Nous prendrons la liberté de pro-

poser ici une division qui paroit naturelle ; c'est de partager chaque volume sous sept ou huit tîtres qui sont l'Histoire, la Fable ou la Mythologie, la Religion, les Mœurs, les Monumens antiques & nouveaux, les passages d'Auteurs & quelques autres semblables. Dans ce volume on auroit pû mettre sous le tître general *d'Histoire*, les Dissertations sur *la Royauté des Israelites en Egypte*, sur *la distinction des deux Minos*, sur *le temple de Delphes*, sur *le Camp d'Annibal aux bords du Rône*, sur *les Juifs Hellenistes*, sur *les Géans*, sur *l'Histoire d'Assyrie*, &c. Le tître de Fable auroit compris les Dissertations sur *l'origine des Dieux*, sur *l'Enfer poëtique*, sur *les Centaures*, sur *les Dieux d'Homere*, sur *les Graces*, *les Hesperides & les Gorgones.* Sous le tître de Religion, on auroit pû rassembler les Dissertations sur *le culte de Jupiter Tonnant*, sur *la Religion des Voyageurs*, sur *l'usage de la Priere pour les morts parmi les Payens*, sur *le Ver Sacrum*, sur *le Dieu Irminsul*, sur *le Dieu Endovellicus*, &c. Au tître des Mœurs, on auroit

rapporté les Dissertations sur *les Azyles, l'Hospitalité, les plaisirs de la table chez les Grecs, l'origine des Saturnales, les ceremonies pour la fondation des Villes, les Feux de joye, les privileges de la Main droite, la Lutte, le Pugilat, la Course*, &c. Ainsi du reste. Si l'Editeur des Mémoires ne goute point cette idée, il nous permettra du moins de la suivre dans notre Extrait, pour le faire avec plus d'ordre & de metode; mais comme nous ne pouvons pas embrasser tant de matieres, nous nous bornerons aux deux premieres parties. Nous rapporterons quelques Dissertations, & nous y ajoûterons nos reflexions, sur le sentiment des Auteurs.

Histoire sur la distinction des deux Minos.

Monsieur l'Abbé Banier après avoir refuté avec beaucoup de solidité le sentiment de Monsieur Boivin l'ainé, sur la prétenduë Royauté des Israëlites en Egypte, propose à son tour une autre conjecture Histo-

rique à laquelle il donne beaucoup de probabilité par les differens traits d'érudition qu'il enploye pour la soûtenir. Quoique Apollodore, Strabon & Plutarque ne reconnoissent qu'un Minos, fils de Jupiter & d'Europe, & Roi de Crete, Monsieur l'Abbé Banier pretend en trouver deux dans l'Histoire. La conjecture n'est pas nouvelle; ou plûtôt ce n'en est pas une, puisque la chose passe depuis long-tems pour un fait constant dans le Pere Petau & dans d'autres Auteurs. Mais comme quelques-uns de ceux qui ont déja fait cette remarque, ont tellement confondu l'Histoire des deux Minos, qu'on a de la peine à les distinguer; on s'attache dans cette Dissertation, à les caracteriser par des traits differens. Nous pourrions faire plusieurs reflexions sur les traits particuliers de ces deux caracteres; mais Monsieur l'Abbé Banier a du moins dû trouver dans le 13. livre de l'Iliade d'Homere un passage qu'il aura de la peine à accorder avec son systême. C'est Idomenée qui parle.

Ὄφρα ἴδῃς οἷος Ζηνὸς γόνος ἐνθάδ' ἱκάνω,
Ὃς πρῶτος Μίνωα τέκε Κρήτῃ ἐπίουρον,
Μίνως δ' αὖ τέκεθ' υἱὸν ἀμύμονα Δευκαλίωνα,
Δευκαλίων δ' ἐμὲ τίκτε . . . .

Il paroit évident que le Minos dont il eſt fait ici mention, eſt le fils de Jupiter & d'Europe, c'eſt-à-dire Minos I. Car il n'eſt pas vrai-ſemblable qu'Idomenée commençant ſa genealogie par Jupiter, diſe que Jupiter fut pere de Minos II. qui ne fut que ſon arriere petit fils. Or depuis ce Minos I. juſqu'à Idomenée on ne trouve ni Lycaſte, ni Minos II. quoique ce Minos II. ſoit, dans le ſyſtême de Monſieur l'Abbé Banier, pere de Deucalion, & ayeul d'Idomenée.

Monſieur l'Abbé Banier pourroit dire qu'Homere n'a pas prétendu faire une genealogie exacte. Mais on lui répondra, 1°. que cela n'eſt pas certain; & 2°. qu'on pourra penſer la même choſe de la genealogie qu'il tire des autres Auteurs. Or dans ce cas là, il n'aura pas dû

donner le dementi à Selden, & à Lydiat, en rapprochant comme il fait d'environ cent ans, le tems du regne de Minos I. Car il ne fait ce changement dans la Chronologie commune, que parce qu'il ne trouve que trois generations entre Minos I. & Idomenée ; or on pourra lui objecter que quoique les Auteurs ne marquent que trois generations, il se peut faire qu'il y en ait eu d'autres dont ils n'ont point parlé. Tout cela prouve qu'on ne sçauroit aujourd'hui tellement éclaircir la suite de l'Histoire ancienne, qu'il ne reste toûjours plusieurs doutes bien fondez.

Monsieur l'Abbé Banier dit dans la même Dissertation : « Minos a-» près avoir gouverné son peuple » avec beaucoup de moderation, » mourut dans l'Isle de Crete, & y » fut enterré. On mit sur son tom-» beau cette Epitaphe.

ΜΙΝΟΣ ΤΟΥ ΔΙΟΣ ΤΑΦΟΣ.

» Le nom de Minos ayant été ef-» facé dans la suite, les Cretois pu-

» blierent que c'étoit le tombeau de » Jupiter ; *impoſture* qui leur fut re» prochée par les Poëtes & par l'A» pôtre Saint Paul.

Qu'il nous ſoit encore permis de faire ſur cela quelques reflexions. Au lieu de ΜΙΝΟΣ, l'Imprimeur devoit mettre ΜΙΝΩΟΣ ; mais ce n'eſt là qu'une faute d'impreſſion. Quand Monſieur l'Abbé Banier dit, que les Poëtes & l'Apôtre Saint Paul ont reproché cette impoſture aux Cretois, quoiqu'il ne cite ſur cela, ni les Poëtes, ni le paſſage de l'Apôtre, il eſt aiſé de juger qu'il parle de Callimaque (car c'eſt le ſeul Poëte qui parle de ce fait) & que le paſſage de Saint Paul eſt ce vers attribué à Epimenide, & cité *Ep. ad. tit.* I. 12.

Κρῆτες ἀεὶ ψεῦσται, κακὰ θηρία, γασέρες ἀργαί.

Or Callimaque ne parle du tout point du tombeau de Minos, & reproche ſeulement au Cretois d'avoir fabriqué un tombeau à Jupiter, quoiqu'il fût immortel.

Octobre 1724.

Κρῆτες ἀεὶ ψεῦσαι, καὶ γὰρ τάφον, ὦ ἄνα, σεῖο
Κρῆτες ἐτεκτήναντο. σὺ δ' οὐ θάνες, ἐσσὶ γὰρ αἰεί.

C'eſt le Scholiaſte qui ajoûte que ce tombeau étoit celui de Minos dont le nom s'étoit trouvé effacé; & ſelon le Scholiaſte même, le reproche que Callimaque fait aux Crétois en les appellant Κρῆτες ἀεὶ ψεῦσαι, étoit un proverbe fondé non pas ſur l'impoſture dont il eſt ici queſtion, mais ſur le partage frauduleux qu'Idomenée fit du butin au Siege de Troye.

Mais il eſt encore bien moins vraiſemblable que l'Apôtre Saint Paul en citant contre les Crétois le vers d'Epimenide, ait eu en vûë de leur reprocher l'impoſture dont il s'agit. L'Apôtre en cet endroit parle contre des Juifs nouvellement convertis, qui vouloient allier quelques ceremonies Judaïques avec le Chriſtianiſme. Ces Chrêtiens, loin de ſe vanter d'avoir chez eux le tombeau de Jupiter, ne pouvoient avoir que de l'horreur pour ce monument d'ido-

latrie, & par conſequent il ne s'agiſſoit point entr'eux & l'Apôtre, de l'impoſture que Monſieur l'Abbé Banier dit avoir été reprochée aux Crétois. Ce fait eſt demontré.

Du Camp d'Annibal ſur les bords du Rhône.

Polybe, & après lui Tite-Live, ont dit qu'Annibal venant des Pyrenées, & voulant entrer en Italie par les Alpes, paſſa le Rône, remonta pendant quatre jours le long de ce fleuve, & ſe campa dans un endroit où eſt le confluent d'une riviere nommée dans Polybe *σκώρας*, & dans Tite Live *Arar*, en François, *la Saone*, c'eſt-à-dire, à Lion. Cluvier, Geographe aſſez celebre, ne connoiſſant point de riviere nommée *σκώρας*, a cru qu'il falloit rectifier le paſſage, & lire dans les deux Hiſtoriens *ἰσάρας*, *Iſara*, *l Iſere* en Dauphiné, & par cette correction il a tranſporté le Camp d'Annibal, du confluent de la Saone à celui de l'Iſere. Cette correction contredite par quelques Sçavans, a été ſuivie par d'au-

tres ; mais Monſieur de Mandajors reſſuſcite aujourd'hui la querelle, ou plûtôt il ſe declare pour le parti de Cluvier. Les raiſons ſur leſquelles il ſe fonde, ſont que Tite-Live dit des deux fleuves : *Amnes diverſi ex Alpibus decurrentes, agri aliquantum amplexi.* Or on ne peut pas dire que la Saone prenne ſa ſource des Alpes, & qu'elle forme une Peninſule avec le Rône. Une autre preuve que Monſieur de Mandajors allegue en faveur de Cluvier, c'eſt qu'Anibal ne peut pas mener en quatre jours une armée fatiguée, juſqu'à Lion.

Mais je ne ſçais ſi ces preuves bien examinées paroîtront ſuffiſantes pour corriger le texte des deux Hiſtoriens citez. Car il eſt bien vrai que la Saone ne prend pas ſa ſource dans ce que nous appellons aujourdhui les Alpes ; mais le lieu où elle la prend, n'en eſt pas fort éloigné, & il eſt aſſez probable que les Anciens donnoient le nom d'Alpes à toutes les montagnes qui ſont de ce côté-là. L'expreſſion de Tite-Live, *agri aliquantum amplexi*, ſur laquelle Mon-

ſieur de Mandajors paroît inſiſter beaucoup, ne dit pas que ces deux rivieres formaſſent une Peninſule, mais ſeulement qu'elles renfermoient entr'elles un certain eſpace de terre. Enfin la difficulté de faire en quatre jours remonter le Rône juſqu'à Lion à une armée fatiguée, dépend du lieu où Annibal commença ſa marche au bord de ce fleuve. Ainſi toutes ces raiſons ne determineront pas encore un ſage critique.

Que ſera-ce, ſi on compare la foibleſſe de ces preuves à la force de celles qu'on allegue pour le ſentiment oppoſé ? Car 1°. Polybe dit qu'Annibal entra en Italie par l'endroit où le Rône a ſa ſource : ce fut donc, non pas par le Dauphiné, mais par le Val d'Aouſte au deſſus duquel le Rône prend ſa ſource au Lac de Conſtance.

2°. Polybe dit que le Prince Magile, & d'autres Princes, vinrent des Pays d'auprès du Pô, offrir à Annibal de l'aider dans la guerre contre les Romains, & de le conduire ſûrement en Italie. Or ces Princes étoient Boyens, c'eſt-à-dire, du Bourbon-

nois & des environs, & n'alloient pas chercher le Dauphiné : mais Val d'Aouste pour s'assembler auprès du Pô. 3°. Polybe ajoûte qu'Annibal continua son chemin le long du Rône vers l'Orient. Or en remontant le Rône on ne va vers l'Orient qu'en entrant dans le Genevois & le Val d'Aouste. Je passe plusieurs autres preuves très-solides, & qui rendent ce sentiment plus que probable, pour venir à une objection qu'on pourroit faire, sçavoir pourquoi Annibal allongeoit ainsi son chemin, la route de Provence & de Dauphiné étant beaucoup plus courte. Mais Tite-Live répond à cette objection, d'une maniere qui confirme de nouveau le sentiment contraire à celui de Cluvier. C'est, dit cet Historien, parce qu'Annibal vouloit éviter de combattre les Romains jusqu'à ce qu'il fût en Italie. Voilà, dit-il, pourquoi il prit ce chemin écarté. *Non quia rectior ad Alpes via esset, sed quantum à mari recessisset, minùs obvium fore Romanorum exercitum credens &c.*

Il reste cependant une difficulté

ſur le nom de σκώρας, qu'on lit dans Polybe, & que perſonne ne connoît. Caſaubon pour concilier l'Hiſtorien Grec avec le Latin, a cru qu'il falloit lire Ἄραρος dans Polybe, comme on lit Arar dans Tite-Live. Mais il y a une maniere beaucoup plus naturelle de concilier ces deux Auteurs, en liſant Σκώνας au lieu de Σκώρας. Σκώνας eſt l'ancien nom de la Saone qu'Ammien Marcellin appelle *Saucona*, & le nom de Mâcon, en latin, *Matiſcona*, en eſt une preuve. Cette remarque eſt du Pere Meneſtrier dans ſon Hiſtoire de Lion.

Sur la taille des Géants.

» Monſieur Mahudel en remet-
» tant ſur le tapis la queſtion de la
» taille des Géants, fait voir que les
» ſujets les plus uſez, quand on ne
» les conſidere que ſous certaines fa-
» ces, ſont toûjours ſuſceptibles d'un
» air de nouveauté. » Il commence par établir une meſure fixe qui eſt celle de notre pied de Roi, & il ſoûtient qu'aucun des Géants citez par les Auteurs, n'a ſurpaſſé la me-

ſure de 12. pieds de Roi, c'eſt-à-dire le double de la taille la plus avantageuſe des hommes ordinaires. C'en eſt bien aſſez, & je crois que Monſieur Mahudel n'aura pas beaucoup d'adverſaires.

„ Il établit ſon ſentiment ſur deux „ ſortes d'impoſſibilitez, l'une Phy„ ſique, l'autre morale. Il tire la „ premiere de da difficulté qu'au„ roient ces maſſes enormes à ſe „ mouvoir, à ſe courber, à s'aſſeoir, „ &c. de la diſproportion des choſes „ créées pour l'uſage des hommes, „ de la difficulté de repouſſer les in„ ſultes des moindres animaux, & „ de l'experience que nous avons que „ s'il ſe trouve des hommes qui ayent „ ſeulement trois pieds de hauteur, „ plus que le hommes ordinaires, ils „ ſont ou mal conformez, ou toû„ jours malades, ou inhabiles aux „ fonctions les plus communes, ou „ d'une vie très-courte. „ L'impoſſibilité morale ſe tire de l'antipathie aiſée à imaginer entre des hommes ſi prodigieux, & les autres hommes, quoiqu'il ſoit conſtant par l'écriture, que ceux qu'on appelle des Géants,

ont aſſez long-tems vécu en bonne ſocieté avant le deluge.

Monſieur Mahudel fait enſuite remarquer qu'on ne ſçauroit produire aucun Auteur qui aſſûre avoir vû des Géants d'une taille plus grande que celle qu'on vient de déterminer, ou qui diſe en avoir oüi parler à des gens dignes de foi. Ces principes établis, il determine la grandeur de Goliath à neuf pieds quatre pouces, celle d'Og Roi de Baſan, à moins de douze pieds, celle des Patagons à huit ou dix pieds, & il traite tout le reſte de fables, d'ignorance ou de credulité puerile. "Comment, » dit-on, dans la Diſſertation, peut-» on accorder la hauteur de vingt » ou trente coudées que Faſel donne » aux corps des Cyclopes, & de deux » cens à celui de Polyphême, qu'il » dit après Bocace, avoir été trouvez » les uns dans differentes cavernes » de Sicile, & celui-ci dans celle de » Drepano, où il étoit aſſis tenant » un pin à la main, ſemblable à un » mât de Vaiſſeau? Comment cette » hauteur peut-elle s'accorder avec » celle de ces cavernes, à la plus gran-

de desquelles le Pere Kirker assû- "
re n'avoir vû que quinze à vingt "
palmes ? Comme on ne produit "
que quelques dents, quelque ver- "
tebres, quelques côtes, ou quel- "
ques fragmens d'os ressemblans à "
des omoplates, ou au *femur*, & "
jamais des têtes entieres qui se- "
roient très-reconnoissables, y au- "
roit-il rien de plus capable de cau- "
ser de la confusion aux Auteurs "
qui parlent de ces découvertes, "
que de les convaincre que ces pré- "
tendus ossemens humains, que "
tant de villes conservent, & mon- "
trent comme tels, ne sont que des "
parties de squelettes de veaux ma- "
rins, de baleines, & d'autres ani- "
maux cetacées, repanduës en dif- "
ferens lieux de la terre par un effet "
du deluge, ou par d'autres acci- "
dens." Monsieur Mahudel pouvoit ajoûter que plusieurs de ces os pretendus, sont de vrayes pierres, comme le Pere Bonanni l'a observé & imprimé.

Recherches ſur l'Hiſtoire d'Aſſirie.

Nous ne ſuivrons point Monſieur l'Abbé *Sévin* dans toutes ſes recherches. Elles ſont trop longues & trop remplies d'érudition pour pouvoir entrer dans cet Extrait. Après avoir rejetté l'opinion de Bochart qui prétend que *Nemrod* a été le fondateur de l'Empire d'Aſſirie , & celle du Pere Hardoüin qui croit que l'Aſſirie dans ſes commencemens , n'a point été ſoumiſe à des Rois , il ſe declare pour le ſentiment de ceux qui fondez ſur le paſſage de la Geneſe que tout le monde ſçait, regardent *Aſſur* comme le fondateur de cet Empire, & le premier Roi de Ninive , comme *Nemrod* fut le fondateur de l'Empire Chaldéen & le premier Roi de Babylone. Le nouvel Empire d'*Aſſur* ne conſiſta d'abord qu'en quatre villes , *Ninive* , *Rehoboth* , *Chalé & Reſen.* Juſqu'ici Monſieur l'Abbé Sévin eſt d'accord avec la plûpart des Sçavans. Mais il va deſormais ſuivre une route nouvelle , qui deconcerte toute le Chronologie ancienne.

Assur eût, selon lui, plusieurs successeurs : mais ils demeurerent tous dans l'obscurité pendant plus de six cens ans, & furent autant de Rois fainéans, qui ne songerent point à faire de conquêtes. Ainsi voilà les exploits des Assyriens bien rapprochez de nos jours. Comme on pourroit objecter à l'Auteur le sentiment contraire de tous les Historiens, afin qu'on ne puisse pas l'inquieter sur ce point, il commence par rejetter l'autorité de Josephe, de Ctesias, de Manethon, de Diodore de Sicile, de Castor, d'Emilius-Sura, & d'une infinité d'Autres Ecrivains, sans compter tous les Modernes. Après ces six cens ans d'inaction, *Belus* paroit enfin sur la Scene. Ce Prince n'est pas le même que *Nemrod* ; car c'est encore là, selon Monsieur Sévin, une erreur de tous les Sçavans, anciens & modernes. *Belus* n'est qu'un Prince qui se trouve au bout de six cens ans dans la suite des Successeurs d'*Assur* ; de sorte que ce *Belus* qu'on avoit cru jusqu'ici voisin du déluge, se trouve au contraire voisin de l'époque du Siege de Troye.

Au reste qu'on ne s'imagine pas que Monsieur Sévin contredise de sa seule autorité tous les Sçavans. Il oppose à la foule des Ecrivains sacrez & profanes une autorité ; c'est celle de Thallus dont Théophile d'Antioche cite un fragment qui favorise son opinion. Il croit même voir le témoignage de Thallus confirmé par Herodote, Porphyre & Macrobe. Quoiqu'il en soit, *Belus forma le dessein de recouvrer le royaume de Babilone que Nemrod avoit enlevé* six cens ans auparavant ; *à ses Ancêtres.* l'Auteur ne peut pas avoir sitôt oublié ce qu'il a avoüé un peu auparavant, qu'on ne connoissoit ni la naissance, ni les Ancêtres de *Belus*. Ce qu'il en dit ici, n'est apparemment que pour donner plus d'ame à son Histoire. *Belus* chassa donc les Arabes qui étoient depuis deux cens ans en possession de l'Empire de Babylone, & défit le Roi *Nabonnadus*. Il rendit Babylone la plus belle ville de l'Orient, & après un regne de quarante-cinq, ou de soixante-cinq ans, il mourut. A peine fut il mort que les peuples en firent un Dieu, &

lui éleverent un magnifique temple.

Mais le regne de *Ninus* ſon fils & ſon ſucceſſeur, fut encore plus glorieux. L'Auteur avouë que pour donner l'Hiſtoire de ce Prince, il eſt obligé de ſuivre Cteſias, auteur mediocrement reſpecté des Sçavans. Il ne le reſpecte pas lui-même dans les points qui contrediſent ſon nouveau ſyſtême : mais dans les autres il ne croit pas que ſon témoignage doive être toûjours ſuſpect. Ainſi il nous donne après cet Hiſtorien, le détail des conquêtes que *Ninus* fit de l'Armenie, de la Medie, & de tout le pays renfermé entre le Nil & le Tanaïs, & enſuite de toute l'Aſie excepté les Indes & la Bactriane dont il ne fixe l'entrepriſe qu'après que ce Prince eût bâti Ninive. Ce fut après cela que *Ninus* entra dans la Bactriane, & aſſiegea Bactres la Capitale du Royaume. Peut-être, dit Monſieur Sévin, que la valeur de la garniſon auroit rendu les efforts de *Ninus* inutiles, ſi la fortune n'avoit conduit *Semiramis* dans le camp des Aſſiegeans. En effet cette Princeſſe

eſt repreſentée dans la Diſſertation, comme une belle Amazone, à laquelle rien ne reſiſtoit. Les Bactriens cederent à ſa valeur, & *Ninus* à ſes charmes. La naiſſance & la vie de cette Princeſſe juſqu'à ſon mariage avec *Ninus*, ſes Victoires, ſes débauches & ſa mort ſont la matiere d'une ſeconde Diſſertation.

C'eſt une choſe aſſez agréable de voir imprimer dans notre ſiecle une Hiſtoire de *Semiramis*, preſqu'auſſi détaillée que pourroit être celle de Catherine de Medicis. On ſeroit preſque tenté de croire que Monſieur l'Abbé Sévin a travaillé ſur des Mémoires de quelque Secretaire de Ninus ou de Semiramis. Du moins l'érudition profonde, la ſagacité & l'adreſſe de l'Hiſtorien ſuppléent admirablement bien au defaut de Memoires. Mais après tout, quand on fait reflexion qu'on ne peut écrire ſur cette matiere qu'après des Auteurs dont les uns ſont conſtamment remplis de fables, & dont les autres ſe contrediſent preſque par tout mutuellement ; & qu'on voit cependant un Auteur renverſer le ſiſtême

adopté jusqu'ici par presque tous les Sçavans, on ne sçait si son dessein est de faire une Histoire ou un Roman.

Le sistême commun, c'est que *Nemrod* & *Belus* sont le même Roi, fondateur de l'empire Babilonien, qui se confondit en peu de tems dans celui des Assyriens fondé par *Assur*. *Assur* est encore peut-être le même que *Ninus*. Car la Genese dit qu'*Assur* bâtit Ninive, & les Historiens profanes s'accordent tous à dire que cette ville fut bâtie par *Ninus*; ce qui a fait croire à plusieurs Auteurs que c'est le même; ou si ce n'est pas le même, comme plusieurs autres le croyent, il faut avoüer que ce fait est inexplicable. Quoiqu'il en soit, *Semiramis* se trouve necessairement dans ces tems-là, & par consequent beaucoup plus près du déluge que Monsieur Sévin ne dit. Il s'agiroit de développer après cela, la suite des Successeurs de ces Princes, & le détail de leur vie. Mais c'est apparemment ce qu'on ne fera jamais. Du moins j'ose dire qu'il n'est pas aisé aujourd'hui de faire des découvertes.

qui ont échapé à Petau, à Salien, à Scaliger & à tant d'autres Sçavans.

Mythologie sur les Dieux d'Homere.

Cette Dissertation est de Monsieur l'Abbé Fraguier. On y reconnoît l'élegance & la netteté de son stile, la justesse de ses reflexions, & le bon goût qui caracterise tous ses Ouvrages. Celui-ci lui a été, pour aînsi dire, inspiré par la douleur de voir Homere devenu depuis 50. ans un objet de critique, après avoir été dans tous les siecles un objet d'admiration pour les plus grand genies.

Rien n'est, selon lui, plus injuste que le reproche qu'on fait à Homere sur le caractere des Dieux, dont il met en jeu le ministere dans ses deux poëmes. « Un Poëte, dit-il, » n'est qu'un Poëte, c'e-à-dire un » Peintre, un imitateur. Il ne pro- » duit pas son objet, mais il l'imite, il le pei t.» Or quelque idée qu'Homere eût de la Divinité, comme il p..rloit pour être entendu & pour plaire, il ne pouvoit pas sortir du

ſyſtême reçû communément. Né au milieu du Paganiſme qui avoit abſolument corrompu & défiguré la veritable idée de Dieu, il n'a pas dû repreſenter les Dieux autrement qu'il les a repreſentez; à moins qu'il n'eût entrepris de faire une Theologie nouvelle que perſonne n'auroit bien entenduë. « Voilà, ajoûte Monſieur l'Abbé Fraguier, « ce qui a produit la Theologie « qu'Homere a ſuivie, & qu'il a dû « ſuivre comme Poëte. Mais com- « me le tems qui détruit les erreurs, « a reſpecté ſes Ouvrages à cauſe de « leur excellence, & qu'il a ſçû y « mettre en œuvre tout ce qu'une « fauſſe religion lui fourniſſoit, on « a crû dans la ſuite qu'il étoit le « pere & l'inventeur de tant de « choſes extraordinaires & bizarres, « quoiqu'il n'en ait été en effet que « le Peintre & le Copiſte.... *D'ail-* « *leurs* la plûpart des Dieux d'Ho- « mere avoient été des hommes. Des « actions de grand éclat leur avoient « merité les honneurs divins & le « titre de Dieux; & ces actions tou- « tes grandes qu'elles étoient, n'é- «

» toient pas toûjours dans les regles
» les plus exactes de la vertu. La
» morale a été long-tems à se fixer,
» & n'est parvenuë que par degrez,
» au point où Pythagore & Platon
» l'ont portée. La force, les talens
» & les dons de la nature ont long-
» tems tenu la place du vrai merite,
» & parce que c'étoit la ce qui avoit
» consacré des hommes, on croyoit
» les mêmes choses, dignes d'eux,
» après qu'ils en avoient été deifiez.
» En un mot des hommes deifiez
» tenoient de la perfection divine &
» de la foiblesse humaine. »

Ce n'est là qu'une petite partie des reflexions judicieuses dont toute la Dissertation est remplie. L'Auteur prouve ensuite la même chose par l'exemple de Virgile & du Tasse. Mais l'abondance des autres matieres qui nous restent à traiter, ne nous permet pas de nous arrêter plus long-tems sur ce sujet.

Sur les Graces, les Hesperides & les Gorgones.

Quand Monsieur l'Abbé Massieu

n'auroit fait d'autre Ouvrage que ces trois Dissertations, elles suffiroient pour nous donner une grande idée de son érudition, & pour nous faire regretter sa perte. Surtout dans sa Dissertation sur les Graces, il semble que cet illustre Academicien se soit étudié à representer dans son stile, tout ce que ces Déesses ont de charmes, ou plûtôt il semble que les Graces elles-mêmes lui ayent dicté tout ce qu'il en écrit. Après une agreable exposition de la Theologie des anciens Poëtes, qui par le moyen de leurs fictions, promenoient l'imagination des hommes dans des enchantemens continuels. « Dans ce grand nombre de Divinitez differentes, ajoûte-t-il, dont les Poëtes s'aviserent d'embellir le monde, je ne sçais s'ils en imaginerent jamais de plus aimables que celles qui vont faire le sujet de cette Dissertation. C'étoit d'elles que toutes les autres empruntoient leurs charmes. Elles étoient la source de tout ce qu'il y a de riant & de gracieux dans la nature...... Chaque science & chaque art avoit en-

» particulier ſa Divinité tutelaire ;
» mais tous les Arts & toutes les
» Sciences reconnoiſſoient l'Empire
» des Graces. Leur juriſdiction n'a-
» voit point de bornes. Les Orateurs,
» les Hiſtoriens, les Poëtes, les Pein-
» tres, les Sculpteurs, les Muſiciens,
» & generalement tous ceux qui
» cherchoient à meriter l'approba-
» tion publique, leur ſacrifioient à
» l'envi, & ne ſe promettoient un
» heureux ſuccès qu'autant qu'ils
» pouvoient ſe les rendre favorables.

Pour garder quelque ordre dans cette Diſſertation, l'Auteur la reduit à ſix articles. Dans le premier, il nous apprend l'origine des Graces qu'il croit filles de Bachus & de Venus. Si cette opinion n'eſt pas la mieux fondée dans les Ecrits des Anciens, elle eſt du moins la plus ingenieuſe. Il rapporte à cette occaſion & il aprouve le ſentiment de Monſieur l'Abbé Sévin, qui croit avec beaucoup de vrai-ſemblance, qu'il faut corriger dans Onomacrite le nom *d'Eunomie*, dans le vers des Catalectes celui *d'Hemonie*, & dans le Commentateur de Stace celui

d'Harmione, pour lire dans ces trois Auteurs *Eurinome* qui eſt le nom qu'Heſiode donne à la mere des Graces.

Le ſecond article nous apprend le nom, & le troiſiéme nous apprend le nombre de ces Déeſſes, deux points auſſi incertains que leur origine. Les Lacedemoniens n'en reconnoiſſoient que deux, ſous le nom de *Clito* & *Phaenné*. Les Atheniens n'en admettoient pas davantage; mais ils les appelloient *Auxo* & *Hegemone*. Heſiode & après lui Pindare, Onomacrite, & la plûpart des autres Poëtes fixent le nombre des Graces à trois, & les nomment *Eglé*, *Thalie*, & *Euphroſine*. Si Homere en nomme une quatriéme *Paſithée*; c'eſt qu'en effet dans pluſieurs endroits de la Grece on en reconnoiſſoit quatre, qu'on confondoit avec les *Heures*, c'eſt-à-dire avec les quatre Déeſſes qui préſidoient aux quatre ſaiſons de l'année. Mais les Ecrivains du moyen âge ont encore encheri ſur les Anciens. Entr'autres Ariſtenet, Auteur outré, comme remarque Monſieur l'Abbé Maſſieu, *qui*

dans ce qu'il écrit, ne répand pas les fleurs par pincées, mais les verse avec la corbeille, dit que les Graces voloient au tour des yeux de Cydippe, non pas au nombre de trois, mais par centaines. Les symboles & les attributs des Graces font la matiere du quatriéme article. « Au commencement, dit l'Auteur, on ne » representoit ces Déesses que par » de simples pierres qui n'étoient » point taillées; mais on les representa bien-tôt sous des figures humaines.... On croyoit communément, ajoûte-t'il, qu'elles étoient filles & vierges. Peut-être, » parce qu'on étoit persuadé qu'il » étoit difficile que les agrémens de » la vie pussent subsister dans le » trouble d'une passion, ou parmi » les embarras du mariage. Cependant contre l'opinion commune, » Homere marie deux Graces; & ce » qu'il y a de plus surprenant, il les » partage assez mal, » donnant à l'une Morphée pour époux, & à l'autre Vulcain; peut-être pour marquer l'étrange bisarrerie qu'on voit dans l'assortiment de la plûpart des mariages.

On repreſentoit encore les Graces dans l'attitude de perſonnes qui danſent, pour marquer qu'elles ſont ennemies d'une gravité trop auſtere; & elles ſe tenoient par la main ſans ſe quitter, pour ſignifier que les qualitez agreables ſont un des plus doux liens de la ſocieté. Dans le 5. & 6. article Monſieur l'Abbé Maſſieu traite du culte qu'on rendoit aux Graces, & des biens dont elles étoient diſpenſatrices; mais ce que nous avons rapporté de ſa Diſſertation, ſuffit pour donner aux Lecteurs une partie de l'eſtime qu'elle merite, ou pour leur faire naître l'envie de la lire toute entiere dans le Recuëil. Nous nous contenterons auſſi, pour ne pas trop alonger cet Extrait, de dire que les deux autres Diſſertations ſur les Heſperides & les Gorgones, ſont également remplies d'érudition, & dignes de leur Auteur. C'eſt à regret que nous parcourons ſi rapidement des matieres ſi agreables & ſi bien variées, & que nous nous voyons même obligez d'omettre pluſieurs autres Diſſertations contenuës dans ce volume. Mais il

n'eſt pas poſſible de faire l'Extrait de tant de matieres differentes, ni même de faire un choix dans un Recuëil qui, à quelque choſe près, ne contient rien que d'excellent. Nous allons pour finir, faire encore quelques reflexions ſur deux autres Diſſertations.

Monſieur Boivin l'ainé, dans une Diſſertation *ſur l'origine des Dieux*, avance que " les Poëtes qui ont été » les premiers Théologiens de la » Grece, ont, pour ainſi dire, perſonnifié leurs idées, & ont fait chacun » à leur mode, des genealogies des » Dieux. » Cette propoſition paroit fort douteuſe, pour ne rien dire de plus. Car il n'eſt guéres vraiſemblable qu'Homere qui eſt le plus ancien des Poëtes, n'ait donné pour Dieux que ſes idées perſonnifiées. Il eſt au contraire bien plus probable qu'il trouva toutes ces fauſſes Divinitez déja établies; & on n'aura pas de peine à le croire, ſi on conſidere que dès le tems de Moyſe, toutes les Nations avoient déja leurs faux Dieux. Il eſt vrai que les Poëtes en ont multiplié l'eſpece, & que leur cerveau

plus fécond que celui de Jupiter, en enfanta peu à peu une prodigieuse quantité ; mais il n'est pas croyable que Saturne, Jupiter & les autres Dieux du premier ordre, soient de leur invention. Cela détruit encore une autre proposition que Monsieur Boivin établit, sçavoir, que les anciens Grecs connoissoient un Dieu éternel. Car si, comme on doit le supposer, il entend par les anciens Grecs, ceux qui ont précedé Homere & Hesiode, il est clair parce que nous venons de dire, que ces Grecs ne reconnoissoient que de fausses Divinitez, à moins qu'il ne remonte jusqu'à Inachus, Cecrops, &c. & qui est-ce qui nous dira ce que les Grecs de ce tems-là, pensoient de la Divinité ?

Monsieur Boivin ajoûte : L'opinion la plus commune aujourdhui, est que les Anges n'ont jamais aimé les femmes. Il devoit dire que l'opinion contraire est aujourdhui si décriée, qu'un homme qui la soûtiendroit, se rendroit ridicule.

Enfin, conclud l'Auteur, il est très-vrai-semblable que les Dieux des

Grecs ont été forgez ſur l'idée des Anges, bons & mauvais. Concluſion fort douteuſe, & qu'il ſeroit difficile de deduire d'aucun principe ſolide. Du moins ſi la choſe eſt vraiſemblable pour les Dieux inferieurs, elle ne l'eſt du tout point pour ceux du premier ordre.

Monſieur Baudelot a encore plus mal rencontré dans la conjecture qu'il fait ſur une Prime d'Emeraude du Cabinet de feuë MADAME. Cette Emeraude gravée en creux, repreſente le buſte d'une jeune perſonne fort belle, ſortant d'un nuage, ou de quelque choſe d'approchant. Sous le nuage vrai ou faux, on voit un Dauphin, & au-deſſus un oiſeau qui s'éleve dans les airs, comme ſortant du ſein de la jeune perſonne. Monſieur Baudelot faiſant reflexion que le Dauphin, que l'oiſeau, qu'il croit être un Epervier, & que les nuages ſont des ſymboles de viteſſe & de legereté, aſſûre que la pierre repreſente une jeune danſeuſe. Ce ſeroit beaucoup d'avoir fait une telle decouverte; mais un Antiquaire ne s'en tient pas ordinaire-

ment là. Monsieur Baudelot trouve que la figure gravée sur l'émeraude, a de la ressemblance, pour les traits du visage, avec un buste de marbre, qui represente une jeune danseuse nommée Eucharis. Il avouë pourtant que l'une des deux figures paroit plus âgée que l'autre, de quelques années; mais cela ne l'arrête pas, & il conclud que c'est la même personne. Pour rendre la découverte complete, il ne reste plus qu'à sçavoir le tems où cette Danseuse vint en Italie, le nom de son pere, le vrai nom de la Danseuse, le nom de son Amant, celui de la Patrone dont elle étoit affranchie, enfin l'époque de sa mort. Or Monsieur Baudelot prétend satisfaire les Lecteurs sur tous ces points. Il trouve dans Gruter une épitaphe faite par Hermagore, *à Hermagore & à Eucharis ses très-chers enfans*, & il en conclud que la pretenduë Eucharis de l'Emeraude étoit fille d'Hermagore. Il soupçonne cependant qu'*Eucharis* n'étoit pas son nom de théatre; il trouve en même-tems qu'Antipater de Sidon parle d'une Antiodemis, d'où il

conjecture que le vrai nom de la danſeuſe étoit *Antiodemis.* Enfin il lui donne Licinia femme de Piſon, pour Patrone, & Piſon lui-même pour Amant, fondé ſur ce paſſage de Ciceron dans l'oraiſon, *in Piſonem. Tu ex tenebricoſâ popinâ extractus cum illâ ſaltatrice tonſâ, ſenatum, Reipublicæ caſum atque interitum lugere vetuiſti.* Il ne manqueroit plus à une decouverte ſi ſçavante, que d'être vraye; mais par malheur, elle ne l'eſt pas, & il eſt étonnant que Monſieur Baudelot n'ait pas apperçû dans le paſſage de Ciciron, ce qui ſaute aux yeux de tous les Lecteurs, qu'il n'y eſt pas queſtion d'une Danſeuſe, mais d'un Danſeur, d'un homme, & même d'un Conſul Romain, je veux dire, Habinius Collegue de Piſon, que Ciceron appelle par deriſion *Saltatrix tonſa*; *Saltatrix*, parce que cet indigne Magiſtrat dans ſes débauches, danſoit avec toute la molleſſe & l'impudence d'une Comedienne; & *tonſa*, parce que ſemblable dans tout le reſte à une Danſeuſe, il portoit comme tous les Romains, les cheveux

courts; au lieu que les femmes & les Comediennes les portoient longs. Le ſeul mot de *tonſa* auroit dû détromper Monſieur Baudelot. Du moins puiſque dans ce paſſage, il ne s'agit point d'Eucharis, Monſieur Baudelot devoit laiſſer dans ſon entier, un autre paſſage de Ciceron qu'il a voulu corriger, en conſequence de cette mépriſe, en ſubſtituant le mot *Eucharidæ* à la place de *Leucadiæ* ou *Euchadices*.

Voilà donc la pretenduë Danſeuſe ſans Amant & ſans Patrone. Tout le reſte de la découverte ne paroit guéres mieux fondé, & l'Emeraude n'eſt pas encore expliquée. Pour moi, quoique je n'aime point à hazarder des conjectures ſur des monumens inconnus, je crois pouvoir avancer que l'Emeraude repreſente une Venus marine. Ce qui paroit un nuage, n'eſt peut-être que l'écume de la mer qui lui a donné la naiſſance. Le Dauphin eſt un accompagnement ordinaire des figures de Venus marine ou amphitrite. L'oiſeau eſt ſans doute un pigeon, & tout le monde ſçait le rapport que cet oyſeau a

avec Venus. Si on ne goûte pas cette explication, je l'abandonne sans peine ; mais il est bon d'avertir que les découvertes les plus recherchées, ne sont pas toûjours les plus vrayes.

ARTICLE C.

DE ANTIQUIS ITALIÆ Metropolibus, Exercitatio Historica. *Romæ apud Georgium Placum prope Sanctum Marcum* 1723.

CEt Ouvrage est purement Geographique, & peut être utile à ceux qui voudront sçavoir exactement la Carte d'Italie sous les Césars. On est tout à la fois étonné en parcourant ces volumes d'un goût antique, & de l'Erudition, & de la constance des Auteurs. Une matiere aussi aride, aussi dénuée d'agrémens, useroit la plus longue patience: on n'y voit que noms propres, que chiffres, que passages. Si on y trouvoit du moins cet ordre, & cette netteté dont nos Écrivains sont esclaves, quelles peines les Doctes d'Italie ne nous épargneroient-ils pas ?

Octobre 1724.

Il s'agit moins ici des Metropoles Ecclesiastiques, comme le titre de l'Ouvrage semble l'annoncer, que des divisions des Provinces établies avant la Hierarchie, & de prouver qu'il y a eû des Villes qu'on appelloit anciennement *Metropoles*, dont les autres dépendoient. Comme rien n'est aujourd'hui moins contesté, nous nous bornerons après l'Auteur de la Dissertation, à examiner deux points: 1°, si il n'y a point eû de Villes designées par le titre de *Metropole* du tems d'Auguste, & pendant tout le tems que l'Empire Romain à subsisté. 2°. Si le nom de *Metropolitains* s'est nouvellement introduit dans la Hierarchie, & si on n'en reconnoissoit point autrefois dans l'Italie & dans les Gaules. Monsieur Maffei l'a pretendu, & on l'attaque ici avec succès.

Il faut convenir avec Monsieur Maffei, que le mot de *Metropole* se trouve dans les Auteurs anciens, tant Grecs que Latins : mais il suffit qu'il se trouve dans quelques-uns pour détruire ce qu'il avance. *Denis d'Halicarnasse*, livre 3. donne à la

Ville d'Albe, le nom de Metropole de Rome, *Alba Romæ Metropolis.* On appelloit ainsi les Villes qui étoient, pour ainsi dire, les meres des autres, & d'où sortoient les Colonies; ou bien celles qui commandoient à une Province, & c'étoient les Empereurs qui leur donnoient les titres & les droits de *Metropole.* Le Cardinal Noris, Monsieur Vaillant, le Pere Dom Anselme, Banduri, le Pere Hardoüin si versez dans les Sciences des Médailles, ont trouvé sur des revers antiques, ce nom de *Metropole*, que Monsieur le Marquis Maffei prétend s'être nouvellement introduit dans nos Histoires. Strabon, Josephe, Dion, liv. 5. pag. 69. appellent la Ville d'Antioche, *Metropole* de Syrie, *Syriæ Metropolis.* Saint Jean Chrysostome, & Saint Jerôme appellent cette même Ville la Capitale, *& la Ville mere de tout l'Orient.* Eusebe, dans la vie de l'Empereur Constantin, se sert aussi du mot de *Metropole* en parlant d'Antioche μητρόπολις τῆ δια κεφαλὴ τῶν Ἐθνῶν. *Antiochia Metropolis & caput earum ibi regionum.* Dans la

division de l'Empire sous Antonin le Pieux, il est parlé de Villes Metropoles; *Metropoles gentium, Urbes augustæ.*

Le second point n'est pas moins incontestable : on voit le titre de Metropolitain établi dans la Hierarchie depuis le concile de Nicée. Avant ce tems-là, on ne se servoit que du nom d'Evêque ; le mot d'Archevêque, & de Metropolitain ont été pris souvent l'un pour l'autre, & il paroit par les anciennes Notices des Eglises, que la dignité de Metropolitain étoit superieure à celle-là, & qu'elle tenoit le milieu entre le Patriarche & l'Archevêque. Monsieur de Marca dans son Livre de la Concorde du Sacerdoce & de l'Empire, montre que la division des Dioceses & l'érection des *Metropoles*, est très-ancienne.

Le Pape Innocent I. qui gouvernoit l'Eglise en 402, dit dans sa Lettre à Alexandre d'Antioche, qu'il ne faut pas suivre dans l'érection *des Metropoles*, l'idée des Empereurs, & asservir l'Eglise aux caprices des hommes.

La Notice des Gaules qui se trouve à la tête des Conciles du Pere Labbe, établit l'antiquité des Metropoles; on prétend envain que cette Notice est un ouvrage fabriqué par le Pere Sirmond; Papyre Masson, Paul Merula, & Joseph Scaliger avoient imprimé cette notice en 1513. il ne faut qu'avoir des yeux pour s'en convaincre. Ptolemée liv. 11. chap. 8. donne à la Ville de Lyon le nom de Metropole insigne, *Metropolis insignis*; Eusebe, liv. 5. chap. 1er. défere aussi cet honneur à Vienne; d'autres Auteurs, comme Strabon, Pomponius Mela, parlent de *Rheims* & de *Narbonne*, comme des plus anciennes Metropoles des Gaules: il ne faut donc pas dire que l'érection des Metropoles est une innovation dans l'Eglise, ni tirer avantage de ce qu'il se trouve souvent deux Metropolitains dans une même Province, & de simples Evêques qui portent le titre de Metropolitains.

Tyr & *Beryte* portoient toutes deux le nom de Metropoles de Phénicie; mais l'une étoit subordonnée à l'autre. Les Peres du Concile de Calce-

 doine

doine donnerent à cette Ville où s'étoit tenu le Concile, le droit de Metropole, *ſans préjudicier aux droits de Nicomedie* qui portoit ce tître avant elle. Les Peres du même Concile défendirent d'établir déſormais deux Metropoles dans une même Province, les Prélats qui avoient obtenu ce droit des Empereurs, le conſerverent : mais ce n'étoit qu'un tître d'honneur, ces ſortes de Metropolitains titulaires, étant toûjours ſoûmis au veritable Metropolitain. *Paul Diacre* donne le tître de Metropolitain & d'Archevêque à l'Evêque de Mets qui eſt Suffragant de Trêves : *Flinemar* Épître 43. lui défere le même honneur; dans les Notices des Egliſes Grecques, on trouve une infinité d'Evêchez érigez en Metropoles par les Empereurs, tout cela ſans préjudicier aux droits de *l'Egliſe Mere*, à laquelle ces Evêques n'ont jamais fait difficulté de ſe ſoûmettre. Ainſi donc il doit demeurer conſtant contre le ſentiment du Marquis de Maffei, & que le nom de Metropole n'étoit point inconnu ſous les Empereurs, & que

ce Tître n'est point nouveau dans la Hierarchie : deux points démontrez, & les plus interessans de ce Livre.

Article CI.

TRAITE' DE LA POLICE où l'on trouvera l'Histoire de son établissement, les fonctions & les prérogatives de ses Magistrats, toutes les Loix, & tous les Reglemens qui la concernent, &c. Par Monsieur de la Mare, Conseiller Commissaire du Roi au Châtelet de Paris. Tome troisiéme in folio, pages 1088. *Avec un supplément pour le premier Volume, contenant* 24. *pages ; & un supplément pour le second qui en contient* 68. A Paris chez Michel Brunet, Grand-Sale du Palais au Mercure Galant 1719.

On donna en 1707. au mois de Novembre & de Decembre l'Extrait du premier Volume de ce grand Ouvrage, qui commènçoit pour lors à paroître. On donna en 1711. au mois de Mars l'Extrait du

ſecond Volume imprimé en 1710. Nous donnons aujourd'hui l'Extrait du troiſiéme qu'on commença à imprimer en 1719.

On a rendu compte dans l'Extrait de Novembre 1707. du deſſein de tout l'Ouvrage qui doit contenir douze Livres. Le premier Volume en contient quatre. Le ſecond dont on a parlé en 1711. & le troiſiéme dont nous allons donner le détail, ne renferment que le cinquiéme Livre, où il eſt traité des vivres.

Dans le ſecond il eſt traité des grains, des viandes & de quelques autres nourritures, en 23. Tîtres.

Ainſi le troiſiéme Volume, dont il s'agit dans cet Extrait, commence au Tître 24. & ſe termine par le 50. Chaque Titre étant diviſé en Chapitres ; & les Chapitres ſubdiviſez en Sections.

Depuis le Tître 24. par lequel ce Volume commence, juſqu'au 11. incluſivement, il eſt traité de ce qui regarde les Poiſſons.

L'Auteur après des recherches d'antiquité fort curieuſes ſur le rang

que tiennent les Poissons entre les alimens, sur la maniere dont l'usage s'en est établi, & sur l'estime qu'en ont faite les principales Nations qui nous sont connuës, divise les Poissons en trois especes generales, Poissons de Mer, Poissons d'eau douce, & Poissons qui passent de l'une de ces eaux dans l'autre.

A l'égard des Poissons de Mer, on les distingue d'abord en trois sortes. 1°. Poissons de pleine Mer, que les Latins comme les Grecs nommoient *Pelagij*. 2°. Poissons qui fréquentent autour des rochers & des cailloux nommez chez les Grecs πετραῖοι, & chez les Latins *Saxatiles*. 3°. Poissons qui ne se trouvent qu'aux endroits où la Mer est plus basse, & qui approchent le plus des rivages; les Grecs les nommoient αἰγιαλώδοις, & les Latins *Littorales*. On distingue encore tant les Poissons de Mer que ceux d'eau douce, 1°. par rapport aux parties externes dont ils sont revêtus & couverts; 2°. par rapport aux parties les plus solides du corps, & qui en soûtiennent les chairs. Après quoi l'Auteur examine quels Pois-

ſons ſont les meilleurs, ſoit pour la délicateſſe du goût, ſoit par rapport à la ſanté: de là il deſcend dans le détail des differens Poiſſons de Mer, qui ſont parmi nous d'un plus grand uſage, & traite par articles ſéparez, du Turbot, de la Barbuë, de la Raye, de Lange, de la Vive, du Rouget, de la Moruë, du Merlan, du Maquereau, du Harang, de la Sardine, du Celerin, des Anchois.

Il parle enſuite des Poiſſons qui paſſent quelquefois de la Mer dans les Fleuves, & qui s'y plaiſent, tels que ſont l'Eſturgeon, le Thon, le Saumon, l'Aloſe, la Sole, la Plie, & le Quarrelet, la Limande, le Flet, & le Fletelet, l'Anguille Marine, la Lamproye, le Congre, les Murennes, la Perche Marine, le Goujon Marin, & l'Eperlan.

Dans le Chapitre ſuivant, qui eſt le 4[e] du Titre 24. il traite des Poiſſons à écailles, comme les Tortuës, les Huitres, les Moules & les Ecreviſſes de Mer: car il y en a de Mer & d'eau douce, & celle-là eſt bien plus grande que celle-ci. L'Auteur remarque qu'il y en a aux Indes qui

parviennent juſqu'a huit coudées de long, & quatre de large; ce Poiſſon eſt fort carnaſſier, & l'on en a vû même qui ont attaqué des hommes, les ont tirez des vaiſſeaux avec leurs pinces, & les ont devorez après les avoir mis en piéces.

L'Auteur ayant donné une Notice aſſez détaillée de ces differentes eſpéces de Poiſſons dans ce 24. Tître, traite dans le 25. de la pêche en general. Il fait voir qu'elle eſt libre dans toutes les Mers, & rapporte les reglemens qui ont été faits pour en aſſûrer & perfectionner l'exercice: mais parce qu'il y a des pêches qui ſe font de certains Poiſſons & en certains lieux, l'Auteur s'attache particulierement à ce qui regarde les pêches, d'où Paris & les Provinnes de France tirent leurs proviſions de Marée & de Poiſſon frais.

Le Tître 26. eſt employé à rapporter les preuves de ce qui a été dit dans le Tître 25. ſur la pêche, preuves qui ſont tirées des Coûtumes & Ordonnances anciennes & nouvelles ſur la Pêche en Mer: ces Ordonnances établiſſent la liberté de la pê-

che dans les Mers, elles reglent les interêts des pêcheurs dans leurs associations, & pourvoyent à ce qu'on puisse reconnoître tous ceux qui s'attachent à la pêche, & s'assûrer de leur fidelité : elles déterminent les Rets, Filets, ou Engins qui sont permis ou défendus, selon les differentes espéces de poissons, & les differentes saisons de la pêche : ce qui doit être observé par les Pêcheurs, quand ils sont en Mer à la pêche, afin qu'ils ne se nuisent pas les uns aux autres. Les mêmes Ordonnances défendent de poser en Mer des Mandragues, ou d'y construire des Bordigues sans permission expresse du Roi. La Mandrague est une petite pêcherie pour prendre des Thons, elle est faite de Cables & de Filets qui y occupent dans la Mer un mille en quarré. Les Bordigues sont des retrenchemens de roseaux ou des cannes sur le bord de la Mer pour arrêter, & pour prendre les Poissons qui s'avancent jusqu'à ces endroits-là : il y est aussi traité des *Treves pêcheresses*, c'est-à-dire, qui se font pour la liberté de la pêche entre des

Nations qui ſont en guerre; *des Epaves Maritimes*; c'eſt-à-dire, des biens que la Mer pouſſe & jette ſur ſes bords, & qui ne ſont reclamez par aucun legitime proprietaire; & en un mot, on deſcent dans un ſi grand détail, qu'il eſt difficile qu'il arrive rien à cet égard, à quoi les Ordonnances & reglemens n'ayent pourvû.

Dans le Tître 27. on traite des Poiſſons de Mer qui ſe débitent ſecs & ſalez. L'Auteur parle d'abord de l'origine des Salines, ſurquoi il remarque que l'uſage du Sel étoit déjà connu & commun dès le tems d'Homere, qui en parlant de la ſtupidité de certains Peuples, en rapporte pour preuve principale, qu'ayant du Sel, ils ne ſçavoient pas en uſer pour aſſaiſonner & conſerver leurs viandes. Notre Auteur parle enſuite de la maniere dont ſe fait la pêche, & la ſalaiſon des Sardines, Anchois, Congres, Thons, & Maqueraux, Harangs, Moruës, Saumons. On trouvera dans le Chapitre 5. Section 2. ce qui regarde la pêche des Moruës en pleine Mer aux

environs des Isles de Terre-Neuve, avec les Ordonnances & Reglemens pour la discipline de cette pêche.

Le Tître 28. roule tout entier sur la pêche aux Baleines, & sur ce qui regarde les parties de leur chair qui peuvent entrer dans nos alimens, & dans notre Commerce.

L'Auteur ayant expliqué jusqu'ici tout ce qui appartient à la pêche, & la Salaison des Poissons de Mer, vient ensuite à ce qui a rapport au Commerce qui se fait de ces Poissons frais ou salez, puisqu'on ne les prend & qu'on ne les sale que pour en faire commerce.

L'Auteur qui commence par traiter de l'origine & du progrès de ce Commerce en France, observe d'abord que la chair du Poisson, comme plus délicate que celle des animaux terrestres, & de la plûpart des volatiles, étant aussi plus sujette à corruption, ne pourroit se conserver en état d'être mangée qu'à une distance fort bornée de la Mer, c'est-à-dire, à vingt-cinq ou trente lieuës des côtes tout au plus, d'où il arriveroit que les Contrées qui se trou-

vent au milieu des terres, seroient dénuées de cet aliment, dont on ne peut guéres se passer, sur tout dans les païs Catholiques où l'Eglise interdit l'usage de la viande plus d'un tiers de l'année, si l'on n'avoit trouvé moyen de pourvoir à cet inconvenient en salant les Poissons, & en prenant des mesures pour en établir & en faciliter le transport.

C'est à quoi tendent les reglemens, qui ont été faits en differens tems pour assûrer ce Commerce. On y trouve tous les Poissons de Mer distinguez en Poissons frais, & Poissons secs, ou salez. Quoiqu'il n'y ait point d'apparence que la France environnée de la Mer en grande partie, se soit privée durant six ou sept siécles d'un aliment si necessaire, & qu'elle avoit si fort à la main, cependant on ne trouve aucune trace du Commerce du Poisson de Mer, ni dans les Capitulaires & Ordonnances de nos premiers Rois, ni dans les Auteurs qui leur étoient Contemporains, quoique celui du Poisson d'eau douce s'y trouve exprimé dans un fort grand détail, & avec la derniere exactitude.

Ce n'eſt que ſous Loüis le Jeune qu'on commence à trouver des traces de ce Commerce. Une Compagnie de notables Bourgeois, formée pour le Commerce par eau, & qui prit le tître Religieux de Confrairie des Marchands de l'eau, ayant acquis la place de Grêve en 1141. & une autre place encore au-deſſous de la Ville en 1170. Loüis le Jeune donna ſon approbation à tout ce qui s'étoit paſſé pour ce grand deſſein, & aſſiſta les Entrepreneurs, de tous les ſecours qu'ils pouvoient attendre de ſon autorité Royale.

Ce Commerce commença par le Harang ſalé; & il eſt vrai-ſemblable, comme le remarque l'Auteur, que c'eſt de là qu'eſt venu le nom de Harangeres, qu'on donne aux femmes qui vendent en détail le Poiſſon de Mer dans nos Marchez.

Mais ce ne fut que ſous le regne de Saint Loüis que le Commerce general du Poiſſon de Mer commença à s'établir, premierement pour Paris, & enſuite pour toutes les Provinces du Royaume. Ce Saint Roi fit en 1254. une Ordonnance pour l'ordre

& la discipline qui doit être observée dans ce Commerce. C'est la premiere fois qu'il est parlé dans les Ordonnances de nos Rois, de Marchands Forains & de voituriers de Poissons de Mer, & que ces Poissons y sont distinguez en frais & en secs ou salez.

Ce seroit une entreprise immense, comme le remarque l'Auteur, que de vouloir rassembler tout ce qui a été fait sur cette matiere. L'un des plus anciens Registres de nos Archives publiques en est rempli, & en a pris le nom de Registre de la Marée. C'est ce qui oblige l'Auteur de se borner aux principaux reglemens, en rapportant seulement en substance la disposition des autres, avec la précaution de citer les endroits d'où il les a tirez, afin que ceux qui les voudront voir plus au long, puissent les consulter.

Après cette espéce de préambule, il entre en détail sur les differens reglemens qui ont été faits pour ce Commerce, & dont il rapporte les preuves. Il traite des Marchands Forains, ou Chasse-marées, & de leurs

Privileges ſur les Ports de Mer pour l'achat des proviſions de Paris ; des paniers, dont leſdits Marchands doivent ſe ſervir, qui doivent être étalonnez ſur un patron marqué aux armes du Roi, gardé & conſervé dans un dépôt aux Halles, & étiquetez de la qualité du Poiſſon qu'il contient, avec défenſes ſous de très-groſſes amendes, de les contre-marquer ; des ſoins que les Marchands ſont obligez de prendre, pour que le Poiſſon ſe conſerve en bon état dans le tranſport, tant par la maniere de les arranger dans les paniers, que par la diligence des Chaſſe-marées ; des reglemens que firent nos Rois pour obvier aux violences qu'on faiſoit quelquefois aux Marchands de Poiſſon de Mer ſur leurs routes, ſur tout au commencement de ce Commerce. L'Auteur parle enſuite de l'Office des Elûs de Mer, établis pour faire réparer & entretenir en bon état les chemins par où paſſent les Chaſſe-marées en venant à Paris ; de l'abus qu'ils firent de leur pouvoir, par des corvées arbitraires auſquelles ils contraignoient

les gens de la campagne, & du remede qu'on y apporta; du dedommagement assigné aux Chasse-marées pour la perte de leurs chevaux; de leur arrivée à Paris, & des lieux où ils doivent décharger le Poisson, pour y être exposé en vente. Il explique en particulier ce qui regarde le Fief d'Helbic & les droits qui en dépendent, dont en voici l'origine.

La place où sont aujourd'hui les Halles à Paris, étoit autrefois une piéce de terre, nommée Champeaux, située entre ce qui faisoit l'ancienne Ville de Paris & quelques gros Bourgs qu'on y a incorporez. Loüis le Gros qui jugea cette place très-commode pour le Commerce, en acheta une partie de l'Evêque de Paris l'an 1136. & y établit le grand & public Marché de la Ville & des environs: mais comme ce Marché étoit à découvert, & exposé à toutes les injures de l'air, Philippe Auguste y fit bâtir les Halles en 1180. & les fit clorre & fermer pour la commodité des Négocians & pour la conservation & la sûreté des marchandises.

Une famille de Paris du nom d'Hellebic, avoit ſur ce même lieu un petit fief conſiſtant en une maiſon, & une certaine étenduë de terre, juſtement à l'endroit qui fut deſtiné par Saint Loüis pour qu'on y expoſât en vente les Poiſſons de Mer. On accorda à cette famille, pour l'indemniſer, certains droits à prendre ſur ce Poiſſon; & ce fut à la faveur de ces droits que les Seigneurs feodaux voulurent étendre, qu'ils s'attribuerent une eſpéce de Juriſdiction de Police ſur cette marchandiſe, forçant les Marchands de ſubir la loi qu'ils leur impoſoient pour le prix de leurs marchandiſes, à quoi remedierent enfin Charles le Bel par ſes Lettres Patentes du mois de Mars 1325. & depuis encore Philippe de Valois du 15. Avril 1328. reduiſant le droit d'Helbic à la perception de certains deniers purement & ſimplement. Le principal manoir de ce fief ſitué aux Halles, en porte encore le nom. Dans la ſuite ce fief échut à la famille dite des Eſſarts, & fut partagé entre deux deſcendans de cette famille par moitié; l'une fut acqui-

ſe en 1404. par les Elûs, & Procureur de cette marchandiſe des Poiſſons de Mer, & l'autre étant échûë par héritage à Marguerite de Neufville, veuve de Pierre Frayer, elle ceda à l'Hôtel-Dieu de Paris par Acte du 11. Janvier 1530. la moitié qu lui appartenoit.

L'Auteur paſſe de cette Anecdote, à l'ordre que les Marchands Forains de Marée doivent garder pou la vente de leurs marchandiſes à la Halle de Paris; il y parle des heures qui ſont marquées aux Chaſſe-marées pour arriver à la Halle, des reglemens faits, pour que la place où ſe doit faire la vente, ſoit libre & débarraſſée, du tems de la vente de Poiſſons, des viſites que les Chaſſemarées doivent ſubir, des Poiſſons qui doivent être vendus par panier de ceux qui le peuvent être par compte, de l'achat de la Marée fai en gros ſoit par les Pourvoyeurs de grandes maiſons; ſoit par les Bourgeois, des précautions contre le vols qui pourroient être faits aux Chaſſe-marées, & des reglemens fait en leur faveur, ſoit pour aſſûrer l

payement de leurs denrées, ſoit pour aſſûrer leurs perſonnes, & leurs deniers contre les créanciers. Il paroît par les privileges conſiderables qu'on leur a accordez à cet égard, combien on jugeoit important au bien public d'aller au-devant de tout ce qui pouvoit troubler & traverſer leur Commerce : car il eſt défendu par cinq Arrêts du Parlement dont on raporte la date, de faire arrêter priſonniers les Marchands Chaſſe-marées pour dettes purement civiles, de faire ſaiſir & arrêter leurs marchandiſes, leurs chevaux, charrettes, & autres harnois, ni les deniers provenans de la vente de leurs marchandiſes, à peine de cent livres d'amende, & de tous dépens, dommages & interêts. De plus, il leur eſt permis, s'en retournant de Paris en leurs Provinces, de mener dans leurs charrettes, ou fourgons, telles perſonnes, ou tels paquets que bon leur ſemblera ; & il eſt défendu à tous Meſſagers, Maître de Coches & de Carroſſes de les y troubler ſous les mêmes peines que ci-deſſus ; de ſorte qu'il eſt vrai de dire

qu'en fait de privileges & de ſauvegardes, les Chaſſe-marées ne le cedent guéres à perſonne dans le Royaume.

Tout ce qui a été dit juſqu'ici tant ſur la pêche, que le tranſport & la vente du Poiſſon de Mer, regarde principalement le Poiſſon frais, d'où l'Auteur paſſe à ce qui touche les Salines, ſurquoi il remarque, qu'avant la découverte du grand Banc, & des Iſles de Terre-Neuve, l'uſage de la Moruë étoit aſſez rare en France. Il n'eſt fait mention dans les proviſions de Paris ſous le regne de Loüis le Jeune, que du Harang ſalé; mais ſous le regne de Saint Loüis il fut fait mention, en qualité de Salines, de Moruës, de Harangs & de Maquereaux.

Un Arrêt du 27. Juillet 1535. nous apprend que les Marchands de Salines tiroient en ces tems-là les Moruës des côtes d'Ecoſſe, d'Irlande, de Zelande & de Flandres, où la pêche s'en faiſoit, mais peu abondante. Ce ne fut qu'en 1604. que la pêche du grand Banc ſe trouva libre, & que nos pêcheurs en firent

la découverte. Ce Commerce pour le Poiſſon ſalé ſe fait à Paris par deux ſortes de perſones, les Marchands Bourgeois & les Forains; ceux-là, c'eſt-à-dire, les Bourgeois avoient des privileges particuliers: mais depuis les Lettres Patentes du 25. Janvier 1690, ils ſont tous obligez ſoit Bourgeois, ſoit Forains, aux mêmes formalitez & au payement des mêmes droits. Ce Commerce de Salines a ſes Regles & ſes Ordonnances particulieres, auſſi-bien que le Poiſſon frais, C'eſt dequoi l'Auteur rend compte dans les Chapitres du 30. Tître, qui eſt rempli par ce qui regarde le Commerce des Salines en gros. L'Auteur y expoſe les Reglemens qui ont été faits tant ſur l'achat des Salines en gros dans les Ports de Mer, & ailleurs, leur tranſport à Paris, l'arrivée des Salines, & la maniere dont elles doivent y être venduës, que ſur celles qui paſſent debout à Paris, c'eſt-à-dire, qui ne font qu'y paſſer pour être tranſportées ailleurs.

Du débit en gros, l'Auteur vient à celui qui ſe fait en détail, ſoit du

Poiſſon frais, ſoit du ſalé, & c'eſt à quoi il employe le Tître 31. Il y traite des Poiſſonniers, Harangers, Détailleurs de Marées & de Salines, de l'établiſſement des Poiſſonniers & Harangers en Corps de Métier, & de l'union de ces deux Communautez. Il y fait le détail des Réglemens faits, 1°, pour empêcher qu'on n'aille au-devant des Chaſſe-marées pour acheter leur Poiſſon en chemin: 2°, pour défendre aux Marchands en détail d'acheter du Poiſſon ailleurs qu'à la Halle, & d'en prendre des Marchands en gros avant que d'en avoir fait le prix: 3°, pour conſerver à chacun ſon droit, en défendant aux Marchands de Poiſſon en gros, d'en faire le Commerce en détail, comme aux Détailleurs d'en faire le Commerce en gros: 4°, pour empêcher que ceux-ci ne vendent de Poiſſons corrompus.

Comme le Poiſſon ſalé ſe peut conſerver plus long-tems que le frais, il demande auſſi des préparations qui lui ſont particulieres, avant que d'être expoſé en vente par les Détailleurs. Ce Commerce demande

encore certaines précautions pour aller au-devant des fraudes qui paroiſſent s'y commettre ; c'eſt ce qui a donné lieu à differens Reglemens, dont l'Auteur rapporte les principaux. Par une Ordonnance du Prévôt de Paris du 28. Janvier 1398. il eſt dit que ſur les plaintes qui ont été faites contre les Marchands de Harangs, tant en gros qu'en détail, coûtumiers de vendre leurs Harangs de Flandres, & contre-faits pêle-mêle avec les Harangs d'Eſconne, ils ſeront obligez dans la ſuite de les vendre ſéparément, & de les mettre en barils & vaiſſeaux ſéparez. Il fut encore reglé que les Marchands tant en gros qu'en détail, ſeroient tenus de déclarer aux acheteurs, ſi le Poiſſon eſt de l'année, ou de l'année précedente ; & parce que quelques-uns, en deſſalant les Moruës ſe ſervoient de chaux pour les rendre plus blanches ; cela leur fut défendu par Ordonnance expreſſe, comme auſſi de détremper des Salines en plus grande quantité qu'ils n'en pouvoient vendre, le tout à peine de confiſcation. Tous les Re-

glemens qui regardent ce détail, sont rapportez jusqu'au dernier du 15. jour de Janvier 1715.

Le Titre 32. roule sur ce qui regarde le Commerce des Huitres en écailles. Surquoi l'Auteur n'avance rien qu'il ne justifie par les differentes Ordonnances qui ont été faites à ce sujet.

Après avoir traité exactement de ce qui regarde le Commerce du Poisson de Mer tant frais que salé, soit pour la pêche, soit pour le transport, soit pour la vente de ce Poisson; l'Auteur pour ne rien oublier de ce qui touche cette matiere, a crû devoir traiter aussi des Marchez au Poisson, des Officiers établis pour en faciliter & maintenir le Commerce, des Jurisdictions où doivent être portées les contestations qui arrivent à l'occasion de ce Commerce, & enfin des droits qui se levent à Paris sur le Poisson de Mer. C'est à quoi il employe le 33. Titre & les suivans jusqu'au 11. exclusivement; rapportant sous chaque Titre les differentes Ordonnances & Reglemens qui ont été faits par rapport à

la matiere particuliere qui y est traitée.

Mais parce qu'il restoit encore plusieurs Reglemens generaux, Ordonnances, Arrêts, ou Jugemens rendus en conséquence, contenant plusieurs articles qui n'avoient pû être rangez suivant les matieres particulieres, où l'on s'étoit contenté de les indiquer, il les rapporte tous dans le Tître 39. qu'ils occupent tout entier depuis la page 236. jusqu'à celle de 281. La premiere de ces Ordonnances est de S. Loüis en 1258. & la derniere est un Arrêt de Reglement pour la Police des Poissons de Mer, du 27. Août 1711.

Le Tître 34. renferme tout ce qui regarde les Poissons d'eau douce, dont on marque d'abord la difference, soit pour la santé, soit pour la table. On y fait en même tems le détail des differentes especes de Poissons d'eau douce; on y traite de la pêche qui s'en fait, de ceux à qui elle est permise, ou défenduë, des saisons, jours & heures, où il est permis de pêcher, des Filets & autres Engins dont l'usage est permis, &

de ceux dont il est interdit, des Poissons qu'il est défendu aux Pêcheurs de garder, des personnes à qui il n'est pas permis de se servir de Filets à pêcher, des Epaves de Rivieres, c'est-à-dire, tout ce qui se trouve abandonné soit par chute de Ponts, naufrages, ou autrement, & qui n'est point reclamé, des Reglemens pour la discipline des Pêcheurs, des Jurisdictions où doivent se porter leurs contestations sur la pêche, des differentes sortes de Pêcheurs, & en particulier des Maîtres Pêcheurs de la Ville de Paris, & enfin du Commerce de Poisson d'eau douce, des Marchands tant Bourgeois que Forains qui font ce Commerce à Paris; & de la Halle particuliere qui lui est attribuée. Les preuves de tout ce que l'Auteur avance à cet égard, se trouvent dispersées en differens endroits de ce Tître, où on les a jointes à chaque matiere particuliere qui y est traitée.

Comme il seroit difficile de renfermer en un seul Extrait, un Volume de plus de mille pages *in folio*, nous nous contenterons d'avoir ren-

 du

du compte ici de tout ce qui regarde le Poiſſon, remettant à un autre Extrait ce qui touche les autres alimens, & qui occupe le reſte de ce gros volume.

ARTICLE CII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE SICILE. DE PALERME.

ON ſe plaint ici que les Ouvrages des Princes ſont negligez ou oubliez dans votre journal : ce que n'éprouvent pas les moindres Ouvrages des particuliers. Voici ſur quoi eſt fondée cette plainte. Son excellence, Monſeigneur le Prince de Roccafiorita, Duc de Montalbano, a fait imprimer un bel Ouvrage de Dom Giacomo Bonanni & Colonna, Duc de Montalbano ſon triſayeul, Dellantiche Syracuſe : ce livre eſt plein de recherches très-ſçavantes & de figures très-exactement deſſinées ſur les reſtes de l'ancienne Syracuſe, & ſur tout ce qu'en dient les meilleurs Auteurs, Dio-

dore de Sicile, Tite-Live, Pline, &c. On y a ajoûté dans le ſecond tome, un choix de ce qu'il y a de meilleur dans le Cavalier Mirabella, dans Cluvier, dans Mario Arezzo, dans le Dominicain Fazello, & dans Giorgio Gualtero. C'étoit ce qu'on trouvoit de plus ſatisfaiſant ſur la matiere, avant que le Duc de Montalbano eût écrit. Vous tomberez d'accord qu'un pareil Ouvrage a droit d'entrer dans des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Autre Ouvrage oublié : c'eſt celui de Dom Jean Baptiſte Caruſo, Seigneur qui eſt de la maiſon des Princes de Santa Domenica. C'eſt une Hiſtoire generale de l'ancienne Sicile, écrite avec tout le ſoin que demande la verité, & en même tems avec cette nobleſſe de ſtyle propre des perſonnes de cette naiſſance...... A qui les Sciences feront-elles honneur, & rendront-elles juſtice, ſi elles manquent de la rendre aux Princes mêmes qui daignent les cultiver ?

Rien de plus juſte que ces reproches, ſi les Livres imprimez à Palerme ou à Meſſine, étoient auſſi communs, ou

aussi aisez à avoir que ces reproches le supposent. Nous nous corrigerons, dès que l'on voudra bien nous procurer cette facilité.

D'ITALIE. DE ROME.

Roch Bernabo a imprimé l'Histoire de l'Abbaye de Settimo, à quatre ou cinq lieües de Florence ; elle est écrite en latin, divisée en sept Livres : l'Auteur est Dom Nicolas Baccezio, Florentin, Abbé de l'Ordre de Citeaux : l'Editeur est le Reverend Pere Malachie d'Inguimbert, du même Ordre, Theologien de son Altesse Royale Monseigneur le Grand Duc, & Professeur public en l'université de Pise. L'Auteur dans cette Histoire, comprend depuis la fondation, qui fut du tems d'Othon III. jusqu'au Pontificat d'Urbain VIII. ce qui est arrivé en cette Abbaye, & ne s'écarte guéres de son sujet. Le titre est *Nicolai Baccetii Florentini ex ordine Cisterciensi abbatis, Septimianæ Historiæ Libri VII.*

Le deuxiéme tome de l'Histoire des Papes, par Anastase le Biblio-

thequaire paroit. Monseigneur Bianchini y a renfermé les Prolegomenes de cette Histoire, & les Notes *Variorum* avec les siennes : les deux tomes meritent un extrait & des reflexions.

Outre les Homélies du Pape Clement XI. & ses discours Consistoriaux &c. on a imprimé de l'Imprimerie Vaticane, au College de la sapience, les Actes de la Canonization de Saint Pie V. Pape, des Saints André, Avellin & Felix de Cantalice, & de Sainte Catherine de Boulogne, à quoi l'on a ajoûté ceux de la beatification du Pere Jean François Regis. Tout le monde sçait avec quelle rigueur on instruit le procès de la Canonization des Saints à Rome. L'Auteur de la *Foi humaine* dans sa plus mauvaise humeur contre le Pape & l'Eglise Romaine, ne peut s'empêcher d'avoüer, que vû les precautions que l'on prend, il est impossible qu'il s'y glisse aucune erreur. Ainsi on doit regarder les actes de la Canonization des Sts. comme les pieces les plus dignes de foi qui puissent être employées dans

la composition d'une Histoire Ecclesiastique, ou d'une vie de Saint. C'est ce qui rend ce Recueïl *d'Actes* si précieux aux Sçavans, dont les études sont tournées du côté de la Religion.

Il a paru ici sans nom d'Editeur, de Libraire, ni de lieu, ou de date de l'impression, un Livre que les Sçavans des deux siecles passez avoient condamné aux tenebres, & à un oubli éternel. Ce sont les Inscriptions de Cyriaque d'Ancone, Ouvrage qui le dispute avec ceux d'Annius de Viterbe...... Il est intitulé, *Epigrammata reperta per Illyricum à Cyriaco Anconitano apud Liburniam.*

Le Pere Volpi Jesuite, va mettre sous la presse le troisiéme Tome de l'Histoire de l'ancien Latium. Cette Histoire a été commencée il y a long-tems par le Cardinal Corradini, qui fit paroître les deux premiers Tomes à Rome en 1704 & 1705 de l'Imprimerie de François Gonzague: mais les occupations inséparables de la dignité où son merite l'a élevé, ne lui ont pas permis d'achever un Ou-

vrage, dont les commencemens avoient été reçûs si favorablement du public. Il a choisi pour le continuer le Pere Volpi, qui s'est mis en état de répondre de son mieux aux choix & aux intentions du sçavant Cardinal. Le Continuateur avant que de mettre au jour le troisiéme Tome, a crû qu'il étoit à propos de donner au public un plan abregé de tout l'Ouvrage. Le Latium, ce païs de l'ancienne Italie, d'où sont sortis les Romains, qui donnerent dans la suite, des Loix à l'Univers, y est décrit dans un grand détail & avec beaucoup d'exactitude. Dans la premiere partie, il est traité du Latium en general, de ses Villes, de ses peuples, de leurs mœurs, de leur Religion, de leurs coûtumes. Dans les autres parties on parle en particulier des differens peuples qui ont habité ce païs. Le second Tome traite en deux Livres, des Villes de *Setia* & de *Circaï*, de leur territoire, & des peuples qui y ont habité.

Le troisiéme Tome, où commence le travail du Pere Volpi, contiendra en autant de Livres &

dans la même métode, ce qui regarles Villes d'*Antium* & de *Norba*. La Table des Chapitres donnera une idée plus juste & plus détaillée de ce dernier Tome. Le premier Livre traitera en autant de Chapitres.

I. De l'origine de la Ville d'*Antium* & de ses Fondateurs.

II. Des Colonies qui ont été transportées à *Antium*.

III. Des Édifices & des Monumens tant publics que particuliers de la Ville.

IV. Des Temples d'*Antium*.

V. Du Temple de la Fortune.

VI. Des jeux des Antiates.

VII. Des familles Antiates qui ont été distinguées à Rome.

VIII. Des Magistrats d'*Antium*, & de l'ancienne forme de leur Gouvernement.

IX. Du Port d'*Antium*.

X. De la Ville de *Satricum*, Colonie des Antiates.

XI. De la Ville d'*Astura* & de la Riviere de même nom dans le territoire d'*Antium*.

XII. Ce que c'étoit que *Claustra Romana* aux frontieres des Antiates.

Le second Livre contiendra les Chapitres suivans.

I. Des Fondateurs de la Ville de *Norba*.

II. De la Colonie Romaine établie à *Norba*.

III. Des anciens Édifices du territoire de *Norba*.

IV. De la Ville de *Nymphæum*, du Lac, de la Riviere, & du Temple de même nom.

V. De la famille *Norbana*, distinguée parmi les familles Romaines.

VI. De la Ville *Sulmo* proche de *Norba*.

V I. De la Ville *Cisterna* dans le territoire de *Norba*.

Dans cet Ouvrage, qui est écrit en Latin, pour en étendre plus loin l'utilité, on éclaircit plusieurs anciens Auteurs, & on réforme le texte de quelques-uns. L'Auteur n'a négligé aucun des secours qu'il pouvoit tirer des inscriptions, des Marbres, & des autres Monumens publics, qu'il a consultez avec soin & copiez avec fidelité. Il a fait plus ; il s'est donné la peine de se transporter lui-même sur les lieux dont il parle, &

d'examiner en détail jusqu'aux moindres vestiges de l'Antiquité. Il promet la même exactitude pour le reste de ce grand dessein, qui doit lui fournir la matiere de plusieurs Tomes.

Après l'Histoire Profane du *Latium*, le Pere Volpi se propose d'entreprendre l'Histoire Sacrée du même païs.

Le troisiéme Tome que l'on annonce ici, paroîtra dans la même forme que les deux premiers qui ont déjà paru *in* 4°. grand papier.

Tout l'Ouvrage sera enrichi de planches curieuses & bien gravées.

Tous les Livres dont nous venons de parler à l'article de Rome, se trouvent à Paris à la Boutique de Claude-Antoine Briasson, ruë Saint Jacques à la Science.

D'ANGLETERRE.
DE CAMBRIDGE.

Vous avez déjà parlé du Livre de feu Monsieur Roger Cotés, Professeur dans cette Université d'Astronomie & de Philosophie ex-

perimentale. Mais dans l'annonce que vous avez faite de son *Harmonia mensurarum*, vous n'avez rien dit de ses mélanges, où il y a divers Traitez curieux, entr'autres, un des limites des erreurs dans la Mathematique mêlée, & un autre de la construction des Tables, par le moyen des differences. Il y en a encore d'autres que l'on trouve tous utiles : mais celui qu'on estime le plus, est celui des limites des erreurs. Quand on fait des observations, soit d'Astronomie, soit de Physique, il est impossible à cause de la foiblesse de nos sens & de l'imperfection de nos instrumens, d'éviter toute erreur; mais on peut en usant de beaucoup de précaution, en éviter une grande partie; comme on peut, faute de précaution, tomber en un très-grand nombre de grossieres erreurs. Tout cela est vrai; mais cela n'est que vague & general. Monsieur Cotes a voulu sçavoir jusqu'à quel point la précaution nous peut garentir d'erreur; & au contraire, jusqu'à quel point le manque de précaution peut nous

précipiter ; & c'eſt ce qu'il traite dans ce petit Ouvrage fort eſtimé des Connoiſſeurs. Monſieur Smith Succeſſeur d'un ſi ingenieux Auteur, a pris ſoin de l'édition de ſes Ouvrages, & y a joint des Notes ſuccintes & ſçavantes. On s'attend que vous rendrez juſtice au merite de l'un & de l'autre. Ce qui fait le plus regreter Monſieur Cotes, c'eſt qu'à peine avoit-il trente quatre ans, & qu'en lui, ſi l'on en croit ſes amis, tout étoit également beau, le corps, l'eſprit & le naturel. Quel dommage, qu'avec tout cela il ſoit perdu pour toûjours?

DE FRANCE. DE PARIS.

André Cailleau, place de Sorbonne, debite le traité de l'Etude des Conciles que l'on croit être de Monſieur Salmon Docteur, & Bibliothequaire de Sorbonne : ce n'eſt pas un livre qu'il ſuffiſe d'annoncer dans une Nouvelle Litteraire. C'eſt un *inquarto* qui fournira de matiere peut-être à plus d'un Extrait. Le ſujet eſt de ſoi très-conſi-

derable, & l'Auteur merite une attention toute particuliere.

On trouve chez le même Libraire, les Oeuvres de Tacite de la traduction, & avec les Notes de Monsieur Amelot de la Houssaye, *in-douze*, quatre volumes; & les Prétendus Reformez, convaincus de Schisme par feu Monsieur Nicole, aussibien que le Traité de Monsieur Arnaud, *des vrayes & des fausses idées* contre le Pere Malebranche, auquel ce Pere répondit dans le tems à sa maniere.

Il vend aussi *les Avantures du Voyageur Aerien*, Histoire Espagnole par M***. A voir le titre de ce Livre, on s'imagine que c'est quelque suite du Comte de Gabalis, & l'on est surpris en lisant l'avertissement, de voir que sous un titre si peu serieux, & sous un air de Roman, on prétend nous donner les Voyaves dans tous les Royaumes, & les Cours de l'Europe, du Prince fils ainé de Gustave Auguste Roi de Suede. Montalant a imprimé un second Voyage Litteraire des Reverends Peres Dom Edmond

Martene, & d'Ursin Durand, qui par leurs riches & abondantes collections d'Anecdotes, ont surpassé les Henris Canisius, les d'Achery, le Mabillons, les Baluzes, & autres Sçavans qui se sont appliquez à ces recherches de litterature, ou sacrée ou profane.

FIN.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois d'Octobre 1724.

ART. XCI. *La vie de Saint Irenée, second Evêque de Lion, Docteur de l'Eglise & Martir, &c.* p. 1733

ART. XCII. *Suite de la vie de Saint Irenée.* page 1743

ART. XCIII. Securis Evangelicæ ad Hæresis hujus temporis radices posita. Authore Fr. Francisco Portero Hiberno Medensi, Ord. Min. Provinciæ Hiberniæ, & in collegio Romano S. Isidori olim S. Theol. Lectore Jubil. Editio tertia, &c. page 1757

ART. XCIV. *Lettres édifiantes & curieuses, écrites des Missions étrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus, &c.* page 1780

ART. XCV. *Histoire Militaire du Regne de Loüis le Grand, Roi de France, où l'on trouve un détail de toutes les Batailles, Sieges, Com-*

bats particuliers, & generalement de toutes les actions de Guerre qui se sont passées pendant le cours de son Regne, tant sur Terre que sur Mer, enrichie des Plans necessaires. On y a joint un Traité particulier de Pratiques & de Maximes de l'Art Militaire, &c. p. 1796

ART. XCVI. Celebre Catenariæ Problema Geometris denuò propositum, iis præsertim qui ex Soc. Reg. sunt quæ Parisiis florent & Londini. page 1806

ART. XCVII. *Plan d'un Canal en Bourgogne, présenté à Nosseigneurs des Etats Generaux par le Sieur de la Jonchere, Ingenieur, &c.* page 1807

ART. CXVIII. *Remarques sur l'Avertissement que Mr. Winslou a fait inserer dans le Journal des Sçavans du mois de Juin* 1724. *&c.* p. 1812

ART. XCIX. *Histoire de l'Academie Royale des Inscriptions & belles Lettres, avec les mémoires de Litterature tirez des registres de cette Academie, depuis l'année* 1711. *jusques & compris l'année* 1717. *&c.* p. 1829

ART. C. De Antiquis Italiæ Metropolibus, Exercitatio Historica, &c. p. 1868

ART. CI. *Traité de la Police, où l'on trouvera l'Histoire de son établissement, les fonctions & les prérogatives de ses Magistrats, toutes les Loix, & tous les* Reglemens *qui la concernent, &c.* p. 1874

ART. CII. *Nouvelles Litteraires.*

De Sicile. De Palerme. p. 1897

D'Italie. De Rome. p. 1899

D'Angleterre. De Cambridge. p. 1905

De France. De Paris. p. 1907

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS,

Novembre 1724.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Novembre 1724.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez ÉTIENNE GANEAU Libraire, ruë S. Jacques, vis-à-vis la Fontaine S. Severin, aux Armes de Dombes.

Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMMENCÉ au mois de Janvier 1701. & ſe vendent 15 ſ. le mois en blanc; & brochez, 16. ſ.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723	12. v.
——	1724.	11. v.

MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE

des Sciences & des beaux Arts.

Novembre 1724.

ARTICLE CIII.

ABBREGE' DES CONTROverſes ſur la Religion ; ou Métode courte pour diſcerner la veritable Religion Chrétienne, d'avec les fauſſes qui prennent ce nom. A Nancy, chez Barbier. 1723. Page 283. In 16.

L'Auteur eſt Predicateur, & le Livre eſt ſçavant & concis. Le ſujet qui eſt la verité de la Religion, ſe trouve commun aux Traitez & aux Sermons : mais ici on le prend de plus haut que dans les Sermons, & on le pouſſe plus loin que dans nos Traitez

François. Ici l'Infidéle est amené de l'Atéhïsme, non seulement jusqu'à ce que l'on appelle le Christianisme, mais jusqu'à la Catholicité de l'Eglise Romaine.

Comme la Religion est le Culte de Dieu, on établit d'abord l'existence d'un premier principe; & par principe, on entend Auteur. Le Controversiste abandonne certaines prétenduës démonstrations de l'existence de Dieu, qui, peut-être, n'ont tant de vogue, que parce que prises de l'idée de Dieu elles ne prouvent qu'un Dieu en idée. Il s'en tient aux preuves ausquelles Dieu même s'en tient, & qui au dernier jour, selon l'Ecriture, rendront l'Incredule inexcusable. Ainsi, par l'inspection du monde, il en saisit l'Auteur, & cette cause étrangère qui a tout produit hors d'elle. Il ne reconnoît point d'Athée, point de peuple Athée; & les faiseurs de relations qui en ont dénoncez quelques-uns, ont pris pour Athéïsme le manque de Culte exterieur: point de particulier Athée. S'efforcer de le devenir, ce n'est pas l'être; c'est ne l'être pas & le reconnoître.

Novembre 1724.

Les mêmes preuves qui ont fait toucher au doigt l'exiſtence d'un Auteur intelligent, achevent, pour ainſi dire, de le faire Dieu, parce qu'elles le certifient neceſſaire, éternel, infiniment puiſſant & ſage, parfait en tout genre, eſprit vrai par conſequent. Or cet Auteur vrai, ce Dieu a parlé; & la verité qu'il a proferée, c'eſt la Religion : car tout en eſt divin, le plan, la revelation & les effets.

Ce plan, ou le fonds de la Religion, prouve par ſa ſeule conſtitution ſa divinité. Ni l'invention de l'homme, ni même la fiction n'y pouvoit atteindre. Tout conſiſte en Myſteres & en morale : Myſteres auſſi croyables qu'incomprehenſibles; morale auſſi plauſible que ſublime; Myſteres & morale tellement liez enſemble, que de ces Myſteres qui font l'interieur de Dieu, on voit ſortir cette morale qui forme l'interieur de l'homme. Une Religion divine parmi les hommes devoit être telle; & une telle Religion parmi les hommes ne pouvoit être que divine : elle ne pouvoit être connuë de l'homme que

par revelation : la revelation s'en est faite par le double langage que parle Dieu seul, les Propheties & les miracles. Toutes les Propheties ont été accomplies : tous les faits ont été prophetisez. Ici l'Auteur met en regard cinquante-deux prédictions & leurs évenemens ; il montre tout l'Evangile dans les Prophêtes, tous les Prophêtes dans l'Evangile. Les Miracles sont, les uns, du premier ordre, impossibles à tout autre qu'à Dieu, & marquez de son sceau par leur nature ; les autres sont garentis & comme legalisez par ces premiers : les uns & les autres sont ici verifiez par cinq regles qui font discerner les prodiges. Au reste, & leur nombre est innombrable, & leur perpetuité non interrompuë jusqu'à nos tems ; & leur histoire si attestée, qu'il faut ou la croire veritable, ou ne rien croire.

Les effets de cette Religion attestent aussi fortement que son plan & sa revelation, son origine celeste & divine. Rapidement & comme subitement repanduë par tout l'univers, elle est victorieuse par les obstacles ; elle grossit par ses pertes ; elle con-

vainc d'abord les Philoſophes mêmes, ſanctifie les Scelerats mêmes, ſubjugue les têtes mêmes couronnées, perſuade le martyre même, & perfectionne des hommes. Là, l'Auteur jette, en paſſant, quelques regards ſur les ruïnes & de l'Idolatrie que la raiſon a mepriſée, deſarmée, & du Judaïſme, (Religion qui enſeigne elle-même qu'elle n'eſt plus la veritable) & du Mahometiſme établi par la violence, cultivé par une ignorance étudiée, accredité, affermi par la molleſſe & la volupté.

A ce ſuccès contre le Paganiſme, le Judaïſme & le Mahometiſme, ſe termine communément le zéle de nos Défenſeurs de *la Verité de la Religion Chrétienne*. Quand ils ont prouvé qu'on ne peut être raiſonnablement Idolâtre, ni Juif, ni Turc, (excès dont leur Lecteur n'étoit point tenté) & qu'ils vous ont annoncé Jeſus-Chriſt; leur Livre eſt fait, & ils n'ont plus rien à nous dire : ils prétendent avoir fait des Chrétiens, & ils en demeurent là. Qu'au ſurplus leur Lecteur ſe faſſe Lutherien, ou Calviniſte, ou Zuinglien, Socinien,

Anabaptiſte, ou Catholique ; nos nouveaux Auteurs ſur la *Verité de la Religion* ne s'en mettent plus en peine. Quand un Ecrivain Proteſtant arrête ainſi tout court ſon Proſelyte ſur le bord de toutes les Sectes, c'eſt providence. S'il avançoit encore un pas, il le meneroit ſans doute au précipice : c'eſt en partie conſcience. Envoyera-il ſon Lecteur chez les Catholiques ? Ce ſeroit ſe condamner. L'emmenera-il avec lui chez les Proteſtans ? Il ſçait que ce ſeroit le damner. Il ne veut ni ſe condamner, ni damner ſon Cathecuméne. Mais qu'un Catholique après avoir montré à ſon diſciple la veritable Religion, le laiſſe flotter entre tant de Sectes, ſans lui montrer la veritable Egliſe, n'eſt-ce que lâcheté ? N'eſt-ce point trahiſon, deſertion ? Pour notre Controverſiſte, il acheve l'inſtruction de ſon éleve ; il ne croit point avoir aſſez fait, ſi celui qu'il ſauve de l'Idolatrie, du Judaïſme, & du Mahometiſme, il le laiſſe ſe damner dans un prétendu Chriſtianiſme par l'hereſie : il lui apprend à diſcerner l'Egliſe entre les Sectes par ces marques certaines.

Il faut, lui dit-il, que l'Eglise veritable soit reconnoissable à des traits qui marquent, qui éclatent, qui en elle prévalent & l'emportent; parce qu'il faut que quiconque n'entre pas dans cette Eglise, soit inexcusable. Or ces caracteres, dont l'assemblage annonce immanquablement l'Eglise veritable, sont, ajoûte-t'il, premierement une antiquité qui remonte jusqu'à Jesus-Christ. Secondement, depuis cette origine, une continuité qui l'amene sans interruption jusqu'à nous. En troisiéme lieu, une immensité, qui sans exclusion, la répande en tous lieux; en toutes ses parties, une consistance qui ne se démente jamais, & que rien n'entame; & contre tous les obstacles du dehors une fermeté que rien n'ébranle, une uniformité de creance sans alteration dans les dogmes, sans variation dans les tems; une autorité qui n'employe que des armes spirituelles; une sainteté de discipline & de mœurs au-dessus de toutes les Sectes ses concurrentes; une visibilité qui la fasse rencontrer de tous ceux qui la cherchent; un zele qui l'aille offrir à ceux qui

ne la cherchent pas; enfin dans les Eglises puînées, une descendence certaine de l'Eglise Mere. Tous ces caracteres de l'Eglise veritable, reprend notre Auteur, conviennent à l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, & ne conviennent qu'à elle seule : elle est donc la veritable, l'unique Eglise de Dieu.

La fausseté des Sectes qui se disent Chrétiennes, n'est pas moins ramarquable selon lui. Modernes, elles ne font que de naître, & nous touchons l'époque, le jour, le moment de leur fatale origine. Pour remonter en ligne droite jusqu'à Jesus-Christ, il faut qu'elles rentrent dans notre Eglise, & qu'elles avoüent qu'elles ne tiennent à lui que par elle. Leur foi toûjours variante, n'est pas aujourd'hui fixée; on y travaille encore; leur regle est pliable à tout sens & au gré de toute main. Le sens propre & l'esprit particulier de l'Artisan ou de la femmelette est parmi ces Sectes un Juge Souverain, un Tribunal divin; leurs Chefs furent sans mission leurs Auteurs; leur établissement s'est fait par le fer & par le feu; leur deffense

eſt la calomnie & l'invective ; leur Communion n'eſt qu'un amas de Schiſmes, de Sectes excommuniées les unes par les autres ; & leur deſtinée commence déja d'être la même que celle de toutes les Sectes precedentes, dont la ruïne a fait hommage à l'Egliſe toûjours ſubſiſtante de Jeſus-Chriſt.

Une Egliſe ainſi diſtinguée de toutes les Sectes, & par les caracteres de verité qu'elle a en foule, & qu'elles n'ont pas, & par les marques de fauſſeté qu'elles ont & qu'elle n'a pas, eſt ſans doute celle que Dieu veut que je ſuive ; & ſi la ſuivre c'eſt être trompé, il faudroit dire que Dieu veut que j'y ſois trompé.

Membre de cette Egliſe, qui comme dépoſitaire unique de la Religion divine, eſt infaillible ; je puis neanmoins errer juſques dans ſon ſein, ſi lorſqu'il s'éleve des conteſtations ſur la Foi entre les Fidéles mêmes, je ne m'attache à une regle ſûre & à la déciſion d'un Juge inacceſſible à l'erreur. Il m'importe donc ſouverainement & à tous, de connoître ce Juge ſi neceſſaire dans l'Egliſe & ſi neceſſaire-

ment connoiſſable. Quel eſt-il ? Ce n'eſt point chaque homme, l'eſprit particulier, le ſens propre ; car l'eſprit propre & particulier eſt juſtement ce qui diviſe, & ce qui partage les hommes en autant d'opinions qu'il y a de têtes, au lieu que l'office du Juge eſt de les lier de Communion par la creance de la verité qui eſt indiviſible. Ce Juge que je cherche, ſeroit-ce la parole de Dieu ? Parole écrite, ou parole non écrite ? L'Ecriture Sainte, ou la Tradition, ou l'une & l'autre ? Il eſt vrai que toutes deux ont en propre le caractere d'infaillibilité ; elles ſe rendent témoignage l'une à l'autre : l'Ecriture renvoye à la Tradition, qui reciproquement nous preſente & nous garentit l'Ecriture.

Après tout, l'une & l'autre parole de Dieu ne peut être ni Juge, ni déciſion, qu'autant que le Sens divin qu'elle renferme & qu'elle énonce, nous eſt connu avec certitude. Or dans les conteſtations, c'eſt de ce ſens qu'on diſpute. Certes la piece ſur l'intelligence de laquelle roule la conteſtation, & le teſtament ſur lequel

on plaide, n'eſt ni la déciſion, ni le Juge. L'Ecriture & la Tradition ſont la Loi & la Coûtume. Quelle tranquillité promettroit-on à un Etat qui n'auroit pour Juge que le Code & l'Ordonnance? Tous les Heretiques ſont erré ayant la parole de Dieu, s'appuyant même de la parole de Dieu, & faiſant ainſi dépoſer la verité contre la verité même. On a donc beſoin, outre la parole de Dieu, d'un Juge qui interprete définitivement cette parole, & qui fixe avec autorité les hommes dans le Sens divin de l'Ecriture & de la Tradition.

Ce Juge, parce qu'il eſt la reſſource publique d'une ſocieté exterieure, doit être un Juge viſible; parce qu'il eſt dans cette ſocieté le lien de la Communion, il doit être un Juge commun; parceque le danger d'errer qui le rend neceſſaire, forme un beſoin frequent, ſubit, ordinaire, preſſant, il doit être un Juge perpetuel; parce que ſon jugement s'exerce ſur des textes & des expreſſions, il doit être un Juge parlant; parce que ſa fonction eſt d'aſſigner & d'aſſûrer à la Foi divine ſon objet, il doit être

un Juge aſſiſté & garenti par le Saint Eſprit ; & parce qu'il ne peut être établi en cette fonction que par le choix libre & l'inſtitution arbitraire du Seigneur, il doit être un Juge annoncé, declaré par la revelation. Or l'Egliſe eſt un Juge declaré par ces paroles : *Si quelqu'un n'écoute pas l'Egliſe, regardez-le comme un Payen & un Publicain.* Elle eſt un Juge aſſiſté du Saint Eſprit, & garenti ſelon ces textes : *Et moi je prierai le Pere, & il vous donnera un autre Paraclet, l'Eſprit de verité pour demeurer éternellement avec vous : cet eſprit de verité vous enſeignera toute verité. Je bâtirai mon Egliſe, & les portes de l'Enfer ne prévaudront point contr'elle* : Elle eſt un Juge parlant & à qui l'on parle, Juge viſible : *Dites à l'Egliſe, &c.* Elle eſt un Juge perpetuel, auquel Jeſus-Chriſt a dit : *Voici que je ſuis avec vous tous les jours, juſqu'à la conſommation du ſiecle.* Elle eſt un Juge commun, en vertu de cet ordre : *Allez, enſeignez-les tous.* Au reſte, comme ſelon ces paſſages, dans l'Egliſe les uns ſont Paſteurs, & les autres Brebis ; les uns Diſciples qui *écoutent* ;

es autres, des Maîtres qui *enſeignent:* L'Egliſe conſtituée Juge, eſt ſans doute l'Egliſe enſeignante, puiſque c'eſt à l'inſtruction & à l'enſeignement qu'eſt attachée l'aſſiſtance. *Enſeignez-les, & je ſuis tous les jours avec vous juſqu'à la conſommation du Siecle.* De plus, ce n'eſt pas preciſément au corps des premiers Paſteurs aſſemblez en Concile general qu'il a été donné de juger, ſans peril d'erreur, dans les matieres de la Foi; c'eſt encore, & c'eſt même principalement au corps de ces mêmes Paſteurs diſperſez: puiſque c'eſt en les diſperſant & en leur diſant de ſe repandre de toutes parts, (*allez*) qu'on leur donne, & la commiſſion d'enſeigner, & le droit de juger, & l'aſſûrance d'être aſſiſtez par l'eſprit de verité. *Allez, enſeignez, je ſuis avec vous tous les jours.* En effet, les Conciles ſe donnent pour les repreſentans de l'Egliſe univerſelle. Quelle eſt cette Egliſe univerſelle qu'ils repreſentent, ſinon le Corps des premiers Paſteurs diſperſez? En effet, il eſt conſtant que le Corps des Paſteurs juge ſouvent & infailliblement par le conſentement tacite. Or qui

ne voit que le consentement tacite est propre des Pasteurs dispersez, & que certainement ils ne s'assemblent pas en Concile pour se taire ensemble ? Ici, l'Auteur par un long dénombrement & en parcourant tous les siecles, fait voir combien d'opinions ont été régardées comme des heresies, & leurs Sectateurs, comme des Heretiques, en consequence du Jugement même tacite des premiers Pasteurs dispersez. Mais, demande-t'il ensuite : Combien d'heresies auroient cours dans l'Eglise, & s'y établiroient sur le pied d'opinions permises, si sur les points de Foi contestez, il étoit libre à chacun de penser & d'enseigner à son gré, jusqu'à ce qu'un Concile general eût decidé ? Par ce Corps des Pasteurs ausquels même dispersez, on accorde le don d'infaillibilité dans les Jugemens tacites sur les matieres de la Foi, on n'entend que les premiers Pasteurs, ou les Evêques, parce que *ce sont les Evêques que le Saint Esprit a préposez pour gouverner l'Eglise de Dieu.* On entend le plus grand nombre & le très-grand nombre des Evêques ; la

pluralité, non la totalité; la presqu'unanimité, non l'unanimité Physique; soit parce que la pluralité represente le Corps, & parce que Jesus-Christ n'a pas exigé la totalité, ou l'unanimité entiere; soit parce que l'experience nous apprend que tant d'heresies ont eû, parmi les Evêques & parmi les Evêques des grands Sieges, leurs Fauteurs, leurs Sectateurs, leurs Auteurs, qui, refractaires même dans les Conciles generaux, ont rompu l'unanimité physique, sans affoiblir le Jugement de l'Eglise. On entend enfin ces premiers Pasteurs faisant Corps; c'est-à-dire, unis de Communion & de sentiment à leur Chef, qui est le Successeur de Saint Pierre, le Vicaire de Jesus-Christ, l'Evêque de l'Eglise de Rome, à laquelle les Daillé, les Vigor, les Nicoles, les Launoy, les Dupin, ne contestent pas l'indéfectibilité. Au reste, (car notre Auteur n'oublie rien) comme les promesses de Jesus-Christ, qui assûrent l'infaillibilité au jugement du très-grand nombre des Evêques joints au Pape, sont des promesses absoluës, & ne font dépendre cette infaillibili-

té d'aucune condition ; le jugement montre, par ſa ſeule exiſtence ſon infaillibilité , & le Catholique ne peut revoquer en doute l'infaillibilité de ce jugement, ſous pretexte du deffaut d'aucune condition neceſſaire. Quelque condition qu'on allegue, il doit conclurre, dès qu'il conſte du jugement , que cette condition, ſi elle étoit requiſe, a été obſervée ; & que ſi elle n'a pas été obſervée, elle n'étoit pas requiſe. Quand donc par le pretexte toûjours vain de quelque condition omiſe, un Luther appelle d'une Bulle dogmatique de Leon X. (reçuë par le très-grand nombre des Evêques) au futur Concile general, qui ne voit que cette démarche heretique ne tend qu'à mettre à profit pour l'erreur, tout l'intervalle entre l'appel & la convocation du Concile, tous les contretems qui peuvent traverſer la tenuë du concile, toutes les calomnies & les interpretations ſiniſtres dont un Fra-Paolo & les Intereſſez oſerent decrediter auprès du peuple les operations & les deciſions du Concile ; & qu'après un Concile general, dura-t'il dix-huit ans, les ap-

pellans demeureront heretiques? C'eſt ainſi que depuis la premiere verité de Religion, qui a pour objet l'exiſtence de Dieu, en tous les tems on ſe trouvera conduit de proche en proche, juſqu'aux dernieres veritez decidées, lorſqu'on lira cet *abregé* du Predicateur Anonyme de Sa Majeſté.

ARTICLE CIV.

SUITE DES OUVRAGES POSthumes de D. Jean Mabillon & de D. Thierry Ruinart. Second & troisiéme Volume.

DAns les deux Extraits qu'on a déjà donnez de ces Ouvrages Posthumes, on n'a parlé jusqu'ici que de ceux du Pere Mabillon qui occupent tout le premier Volume, & la plus grande partie du second. Le reste de celui-ci, & tout le troisiéme contient des Ouvrages du Pere Ruinart, dont nous allons rendre compte dans le présent Extrait.

Le premier des Ouvrages Posthumes de cet Auteur & qui occupe le reste du second Volume, est une Dissertation Latine sur le *Pallium* des Archevêques.

Ce *Pallium*, selon le Pere Ruinart, est une espece de Collier envoyé par le Saint Siege aux Archevêques, comme un ornement qui les tire de pair d'avec les Evêques qui leur sont inferieurs, & dans lequel

on fait aujourd'hui resider toute la plenitude de la dignité Pontificale.

A cette définition qui ne touche guéres qu'à l'autorité & à la puissance que confere le *Pallium*, nous en ajoûterons une seconde qui en explique la forme, en disant, que le *Pallium* est fait de laine en forme d'une bande large de trois doigts, qui entoure les épaules, à-peu-près comme de petites bretelles, ayant des pendans devant & derriere longs d'une palme, avec de petites lames de plomb aux extrémitez, couvertes de soye noire & des croix rouges aux quatre bouts. Pour ce qui regarde les agneaux, dont on tire cette laine, aussi-bien que les soins avec lesquels on la prépare, & toutes les cérémonies qu'on observe pour en faire les *Pallium*, nous renvoyons sur tout cela le Lecteur au Dictionnaire de Trevoux qui en donne le détail au mot *Pallium*.

La premiere recherche qu'il y a à faire sur le *Pallium*, regarde son origine. Quelques-uns la tirent des anciens Empereurs, prétendant que c'étoit un ornement qui leur étoit

particulier; & qu'en ayant gratifié le Souverain Pontife & les Patriarches, les Papes dans la ſuite s'attribuérent le droit de le conferer aux principaux Prélats.

Cette opinion qui avoit déja été preſſentie par le fameux Marc-Antoine de Dominis, fut depuis embraſſée & ſoûtenuë par Monſieur de Marca, mort Archevêque de Paris, au 6^e. Chapitre du 6^e. Livre de la Concorde du Sacerdoce & de l'Empire, en quoi il a été ſuivi par Monſieur Baluze.

D'autres rejettent cette opinion, prétendant que l'honneur de l'Egliſe Romaine y peut être intereſſée. Le Cardinal Baronius eſt ſi éloigné d'y ſouſcrire, que dans le Tome 5^e. des Annales Eccleſiaſtiques, entre les preuves de faux qu'il apporte contre la donation prétenduë faite à l'Egliſe de Ravennes par l'Empereur Théodoſe en 632. il employe celle-ci, qu'il eſt dit dans l'Acte de cette donation, que l'Empereur avoit accordé le *Pallium* à l'Archevêque de Ravenne: ce qui repugne, dit le ſçavant Annaliſte, puiſqu'il eſt conſtant que le *Pal-*

lium eſt une ſorte de vétement purement Eccleſiaſtique. Le Cardinal Bona dans ſon Traité *Rerum Liturgicarum* Livre 1^er^, Chap. 24. s'eſt conformé au ſentiment du Cardinal Baronius.

Comme le ſentiment de ces deux Cardinaux eſt principalement fondé ſur ce qu'ils prétendent que l'honneur de l'Egliſe Romaine eſt intereſſé dans l'origine qu'on donne au *Pallium*, comme venant primitivement des Empereurs ; D. Ruinart a cru devoir examiner, avant toutes choſes, ſi une pareille origine pouvoit être de quelque préjudice à l'Egliſe Romaine.

Sur quoi D. Ruinart fait voir que quoique le *Pallium* ſoit conſtamment aujourd'hui un ornement Eccleſiaſtique, rien n'empêche qu'anciennement il n'ait pû être un ornement purement civil & profane ; qu'on ne peut ignorer que l'Egliſe n'ait emprunté des Juifs pluſieurs cerémonies ; qu'elle n'ait des uſages qui lui étoient communs avec les Payens, comme les Proceſſions, les jeûnes, &c. & qu'elle n'ait même changé en Egliſes les Temples des

Gentils. Quant à ce qu'on peut lui objecter qu'il s'agit moins de l'ornement même que de la puissance qui y est attachée, & qu'il n'est pas convenable que l'Eglise ait reçûë des Empereurs ; il répond à cela que le *Pallium* n'a pas été de tout tems sur le pied où il est aujourd'hui ; que jusqu'au dixiéme siecle, ce n'étoit qu'un pur ornement de décoration qui n'emportoit point avec lui d'autorité ni de jurisdiction qui y fût inseparablement attachée ; que cette autorité & le *Pallium* étoient deux choses indépendantes l'une de l'autre, ce qu'il prouve par l'exemple de Saint Gregoire qui a souvent conferé aux uns le *Pallium* sans la jurisdicton, & aux autres la jurisdiction sans le *Pallium* ; & que pour preuve que ces deux choses sont entierement séparées, il ne faut que considerer, qu'aujourd'hui même l'usage du *Pallium* est accordé à de simples Evêques, sans que pour cela ils soient affranchis de la jurisdiction du Metropolitain, ni qu'ils joüissent des droits des Archevêques.

De tout cela D. Ruinart conclud

que quand le *Pallium* viendroit originairement des Empereurs, il n'en resulteroit rien de préjudiciable à l'Eglise Romaine. Il ne s'agit donc plus que d'éclaircir le fait, & d'examiner s'il est vrai que le *Pallium* tire sa premiere origine des Empereurs.

Le Pere Ruinart remarque d'abord qu'il ne nous reste aucun monument d'antiquité, soit Ecclesiastique, soit profane, d'où on puisse inferer que le *Pallium* vienne originairement des Empereurs. Car quoiqu'il en soit fait mention dans la donation de Constantin faite au Pape Sylvestre, & dans celle de Théodose à l'Eglise de Vienne, comme ces deux Actes sont reconnus de tout le monde pour être faux & supposez, ils ne prouvent rien.

Mais parce que Monsieur de Marca en supposant la fausseté de la donation de Constantin, en tiroit pourtant cette induction, que cette donation étant un monument ancien, anterieur même à Charles le Chauve, & qui avoit passé pour bon, jusqu'à ce qu'enfin dans les derniers tems la supposition en avoit été re-

connuë, on étoit du moins en droit d'en conclurre, que durant 800 ans l'Eglise avoit cru que le *Pallium* venoit originairement des Empereurs. Le Pere Ruinart réfute cette induction par le silence des Papes, & autres Auteurs qui ont vécu depuis le tems de Charles le Chauve, jusqu'à celui de Gratien, c'est-à-dire, jusqu'au 12[e]. siecle, & qui en traitant de tous les Privileges de l'Eglise Romaine, n'ont fait nulle mention de cette donation, que Gratien a inserée dans sa Collection. A l'égard des tems postérieurs à Gratien, notre Auteur fait observer que quoique l'Eglise Romaine ait loüé sa Collection, elle ne l'a jamais reçûë comme infaillible & exempte de toute erreur: à quoi il ajoûte, que quand même on admettroit pour bonne la prétenduë donation de Constantin, on ne seroit pas en droit d'expliquer du *Pallium*, les termes de *Phrygium*, & *super humerale, videlicet lorum quod Imperiale circumdare assolet collum.* Ce que personne, avant Monsieur de Marca & Marc-Antoine *de Dominis*, n'a entendu du *Pallium*; d'où vient

qu'aucun même de ceux qui ont tenu la donation de Conſtantin pour bonne, n'en a tiré cette conſéquenſe, que le *Pallium* vint originairement de la conceſſion des Empereurs.

L'argument le plus concluant en faveur de cette origine, eſt celui qu'on tire de ce que les Papes n'oſoient donner le *Pallium* à aucun Evêque, que ſous le bon plaiſir des Empereurs, & après en avoir obtenu l'agrément. C'eſt ce qu'on prouve par deux exemples des Papes Vigile & Saint Gregoire. Auxanius, Evêque d'Arles, ayant demandé le *Pallium* à Vigile, ce Pape répondit qu'il ne pouvoit le lui accorder qu'il n'eût reçû auparavant réponſe ſur cela de l'Empereur Juſtinien; & cette grace ayant été accordée par l'interceſſion de Beliſaire, le Pape Vigile avertit Auxanius de lui en faire ſes remercimens. Pour ce qui eſt de S. Grégoire, la Reine Brunehaut lui ayant demandé le *Pallium* pour Siagrius Evêque, le S. Pape lui répondit qu'il ne pouvoit faire ce qu'elle demandoit, avant que d'avoir ſçû par

ſon Diacre Jean qui étoit de ſa part à Conſtantinople, ſi l'Empereur Maurice le trouveroit bon. Voilà les deux exemples qu'employe Monſieur de Marca, pour appuyer ſon ſentiment, prétendant qu'il n'y a pû avoir d'autre raiſon qui obligeât les Papes à demander l'agrément de l'Empereur pour accorder le *Pallium* à des Evêques, ſinon que ce *Pallium* venant originairement d'une conceſſion des Empereurs, qui avoient bien voulu faire part aux Papes & aux Evêques du premier Ordre de cet ornement affecté anciennement aux ſeuls Empereurs, il ne convenoit pas qu'on étendît cette grace à d'autres, ſans leur conſentement.

Le Pere Ruinart employe deux moyens pour répondre à un argument ſi preſſant. Il prétend 1°, que de ces deux exemples on n'en doit point conclurre que les Papes ayent toûjours été obligez de demander l'agrément des Empereurs pour donner le *Pallium*; & que ſi Vigile & Saint Grégoire l'ont fait, ç'a été par des raiſons particulieres de ménagement pour les Empereurs défians &

soupçonneux sur tout ce qui se passoit en Occident; que d'ailleurs en envoyant le *Pallium* aux Evêques, ils ne faisoient nulle mention du consentement de l'Empereur, comme il est prouvé par la troisiéme Lettre du Pape Vigile à Auxanius Evêque d'Arles.

A cette réponse qui n'est pas sans replique, & que Monsieur de Marca a prévenuë & combattuë, D. Ruinart en ajoûte une autre qui est, 2°, que quand il seroit vrai que les Papes n'auroient pû donner le *Pallium*, sans avoir pris auparavant l'agrément des Empereurs, cela ne prouveroit pas que le *Pallium* fut originairement un ornement affecté aux seuls Empereurs.

Car si la conséquence étoit bonne, il faudroit en conclurre que la Crosse que les Empereurs & les Rois mettoient entre les mains des Evêques & des Abbez, en leur donnant les investitures, étoit un bâton de Commandant propre des Empereurs & des Rois. Il faudroit dire encore que les autres Privileges, que les Papes n'accordoient aux Prélats qu'avec la

permiſſion des Princes, étoient émanez d'eux originairement: car le Pape Vigile ne demandoit pas l'agrément de l'Empereur Juſtinien ſimplement pour le *Pallium*, mais encore pour l'autorité & la juriſdiction de Vicaire Apoſtolique qu'il vouloit conferer à Auxanius, comme il eſt prouvé par ſes Lettres, & qu'il lui confera en effet : donc la neceſſité de demander permiſſion aux Empereurs de conferer le *Pallium*, ne prouve pas que cet ornement vient d'eux dans ſon origine.

Il paroit à D. Ruinart que la coûtume de demander ces permiſſions, tant pour le *Pallium* que pour d'autres Privileges Eccleſiaſtiques, s'étoit établie ſur la déference qu'avoient les Papes pour les Empereurs, conſiderez comme Protecteurs de l'Egliſe. Pour ce qui regarde le tems auquel les Papes ſe ſont diſpenſez de cette formalité, D. Ruinart fait entendre qu'il eſt difficile de le fixer; mais que ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que depuis Saint Grégoire, il n'en eſt plus fait mention juſqu'au tems du Pape Zacharie, qui à l'inſ-

tance de Saint Boniface, Evêque de Mayence, l'accorda à tous les Métropolitains, ſans conſulter ſur cela l'Empereur.

Comme de tout ce qui a été rapporté juſqu'ici, D. Ruinart ſe croit en droit de conclurre qu'il n'eſt pas vrai-ſemblable que le *Pallium* vienne originairement des Empereurs, cela l'oblige à en chercher autre part l'origine. Il commence par refuter les ſentimens de quelques Auteurs dont quelques-uns rapportent cette origine à Saint Pierre; d'autres encore à Saint Clément: ce qu'il ne fait que comme en paſſant: mais il s'arrête un peu plus à diſcuter une opinion particuliere du Pere Cantel au ſujet du *Pallium*.

Ce Pere dans la troiſiéme Diſſertation du premier Tome de ſon Hiſtoire des villes Métropolitaines, diſtingue deux parties dans le *Pallium*; la premiere, qu'il appelle *Caſula*, ce qui ſignifie la Chaſuble; & la ſeconde, qu'il nomme *Faſciæ*, qui ſont des bandes couvertes de croix qu'on attachoit à la Chaſuble. Le Pere Cantel prétend qu'on ne doit entendre

que de cette partie du *Pallium* qu'on appelle *Casula*, ce qui est dit du *Pallium* en general dans les Auteurs des trois premiers siecles de l'Eglise; parce que le *Pallium* n'avoit alors rien de plus que cette premiere partie: mais que la Religion ayant commencé à fleurir sous Constantin, on crut devoir orner cette *Casula*, en y ajoûtant des bandes telles que l'Empereur & les grands Seigneurs en portoient, selon le témoignage de Lipsius. Le Pere Cantel ajoûte que les Papes prirent cet ornement, de leur chef, & dans la vûë d'inspirer plus de respect & de reverence pour les habits Pontificaux. Ce sentiment est particulier au Pere Cantel, & le Pere Ruinart le rejette, 1°. Parce que si le *Pallium* se reduisoit à la Chasuble, *Casula*, il s'ensuivroit que cet habit auroit été commun aux simples Prêtres comme aux Patriarches, puisque la Chasuble a toûjours été l'habit Sacerdotal des Prêtres. 2°. Parce que ce qu'il appelle *Casula*, étoit distingué du *Pallium*, comme il paroît par Grégoire de Tours, qui en parlant de Saint Nizier, (*Nicetius*) E-

vêque de Lyon , fait mention d'un habit Sacerdotal nommé *Casula* qui lui avoit servi : or il est certain que ce Saint qui vivoit environ le milieu du sixiéme siecle , n'a jamais eû le *Pallium.* Il ajoûte à ce témoignage celui du Diacre Jean , qui , en parlant des habits Sacerdotaux , distingue du *Pallium* le *Planeta* qui est la même chose que *Casula.* Il montre de plus , qu'il n'y a point d'apparence que les Papes, qui étoient Sujets des Empereurs , eussent osé sans leur permission , s'approprier un ornement Imperial , la chose étant expressément défenduë par les loix.

C'est après avoir refuté & rejetté ces sentimens differens, que D. Ruinart expose le sien, qui est que le *Pallium* a commencé en même tems que les autres habits Sacerdotaux ; & que comme tout le monde convient qu'il y a eû dès les commencemens , de la difference entre les ornemens des Diacres , & ceux des simples Prêtres ; entre les ornemens des Prêtres , & ceux des Evêques : il est naturel de croire que les Evêques des premiers Sieges , & qui avoient une superiori-

té marquée ſur les ſimples Evêques, eurent auſſi des ornemens qui leur étoient particuliers, & qui les diſtinguoient des Evêques qui leur étoient inférieurs. Il réduit ces Evêques des premiers Sieges au Pontife Romain, aux Patriarches & aux trois Exarques Orientaux, qui étoient les Evêques d'Héraclée, d'Epheſe, & de Céſarée. Ceux-ci comme ne reconnoiſſant point de Supérieur dans leur diſtrict, prenoient le *Pallium* d'eux-mêmes, & le donnoient aux Métropolitains, qui le recevoient de leurs mains. Il convient cependant qu'il y a eû quelques Métropolitains qui ſe tenant à cet égard dans l'indépendance des Patriarches, ſe faiſoient ordonner ſans attendre leur confirmation; Privilege dans lequel fut maintenu le Métropolitain de Crete au Synode d'Epheſe; & que ces Métropolitains indépendans, & ſur tout ceux de l'Egliſe d'Occident, avoient leur *Pallium* particulier qu'ils avoient conſervé juſqu'au tems que l'uſage du *Pallium* Romain s'établit par tout le monde.

Quoiqu'il ne ſoit guéres poſſible de fixer la datte de l'origine du *Pal-*

lium, cependant Dom Ruinart croit qu'on peut la rapporter au tems que se fit la division des Provinces Ecclesiastiques, en soûmettant les unes aux autres. Mais quoiqu'il en soit du tems, Don Ruinart entreprend de prouver que le Pontife Romain & les Patriarches prenoient d'eux-mêmes le *Pallium* sans le recevoir de personne, & qu'ils le donnoient aux Métropolitains qui étoient de leur dépendance : d'où il infere que l'institution du *Pallium* a eu une même origine dans l'Eglise Grecque, & dans la Latine, quoique dans la suite des tems, il y ait eû dans les deux Eglises quelque difference pour le *Pallium*, comme pour la discipline.

Que les Métrolitains reçûssent le *Pallium* de la main des Patriarches, l'Auteur le prouve par le 17^e Canon du 8^e Concile, qui est le premier où il soit fait mention expresse du *Pallium*, & où il est ordonné conséquemment au 6^e Canon du Concile de Nicée, que les Métropolitains soient tenus d'obéïr aux ordres des Evêques, de qui ils ont reçû l'Ordination par l'imposition des mains, ou la confir-

mation dans leur Siege, par le *Pallium*. Sur quoi D. Ruinart fait remarquer que ceux qui ont prétendu tirer de ce nom l'origine du droit que les Patriarches ont eû de donner le *Pallium* aux Métropolitains de leur Patriarchat, se sont trompez, puisque le Canon suppose ce droit déjà établi; car il n'ordonne pas que les Métropolitains reçoivent le *Pallium* de leurs Patriarches: mais il leur enjoint d'obéïr aux Patriarches de qui ils l'auront reçû, & cela, tant pour les Evêques soûmis aux Sieges de l'ancienne & de la nouvelle Rome, c'est-à-dire, au Siege de Rome & à celui de Constantinople, *tàm in seniori & novâ Româ*, que pour ceux qui dépendent des Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jerusalem, selon l'ancienne coûtume de l'Eglise, *priscam consuetudinem*. Le Pere Ruinart prouve ensuite par plusieurs autoritez, que le *Pallium* étoit la marque de la dépendance où étoit le Métropolitain à l'égard du Patriarche de qui il le recevoit; d'où vient que le Pape Jean VIII. ne voulant pas que le Patriarche de Constantinople annexât la Bul-

garie à ſon Patriarchat au préjudice de l'Egliſe Romaine, écrivit aux Empereurs Baſile & Alexandre, pour qu'ils l'empêchaſſent, & à Photius lui-même Patriarche de Conſtantinople nouvellement rétabli, en lui défendant ſous peine d'excommunication, de donner le *Pallium* aux Evêques de Bugarie. Comme les Papes ne vouloient pas ſouffrir que les autres Patriarches empietaſſent en cela ſur leurs droits, auſſi n'empietoient-ils pas ſur ceux des Patriarches; ce qui ſe prouve par la conduite que tint Saint Martin, lorſqu'il délegua en Orient, en qualité de Vicaire Apoſtolique, l'Evêque de Philadelphe: car quoique dans la Lettre de ſa délegation il lui donnât tous les Privileges & les droits attachez au Vicariat Apoſtolique, & qui y ſont exprimez fort au long, cependant il n'y eſt fait nulle mention du *Pallium*.

Après avoir prouvé que les Métropolitains recevoient le *Pallium* des mains de leur Patriarche, il faut faire voir que les Patriarches ne le recevoient pas du Pontife Romain; c'eſt ce qu'il prouve en particulier, & du

Patriarche d'Alexandrie, qui après que son Predecesseur étoit enterré, prenoit le *Pallium* du défunt, & se le mettoit de ses propres mains; & de l'Evêque de Constantinople par l'exemple de Métrophanes, qui quittant son Siege à cause de sa vieillesse, posa son *Pallium* sur l'Autel, en ordonnant qu'on le gardât pour son Successeur : car quoique l'Evêque d'Antioche n'eût pas encore pour lors le tître de Patriarche, il en avoit du moins les principaux droits. Il faut pourtant, comme le remarque fort bien D. Ruinart, excepter de cette regle generale les Patriarches Latins qui ont tenu le Siege de Constantinople sons les Empereurs François qui ont regné en Orient, ces Patriarches ayant toûjours reçû le *Pallium* des mains du Pape.

Dom Ruinart infere de tout cela que le *Pallium* a eû la même origine dans l'Eglise Grecque, & dans l'Eglise Latine; & qu'à peu de chose près, le *Pallium* étoit le même dans toutes les deux. Mais comme le Pere Morin est d'un avis tout contraire, & qu'il prétend que les deux *Pallium*

ſont ſi differens qu'ils n'ont preſque rien de commun que le nom, d'où il s'enſuivroit que n'ayant rien de commun pour la forme, ils n'auroient rien eû de commun pour l'origine. D. Ruinart fait la diſcution des differences que le Pere Morin trouve entre ces deux *Pallium*, qu'il réduit aux trois ſuivantes.

1°. Le *Pallium* des Latins eſt une ſimple bande de laine qui fait comme un cercle autour des épaules avec des pendants des deux côtez de la longueur d'une palme, au lieu que *l'Omophorion* des Grecs (c'eſt le nom qu'ils donnent à leur *Pallium*) eſt d'un bien plus grand volume, puiſqu'après avoir entourré le col, il paſſe en écharpe ſur la poitrine, & deſcend au-deſſous des genoux.

2°. Les Grecs n'employent leur *Omophorion* que durant la Meſſe, encore même le quittent-ils avant l'Evangile pour ne le reprendre qu'un peu avant la Communion : ce que les Latins n'obſervent pas dans l'uſage du *Pallium*.

3°. Enfin, & c'eſt la difference la plus conſiderable, ſelon le Pere Mo-

rin, *l'Omophorion* dans l'Egliſe Grecque ſe donne à tous les Evêques dans leur Conſécration, plûtôt comme une marque de dignité, que comme un tître de juriſdiction; au lieu que le *Pallium* ne ſe donne qu'aux Métropolitains dans l'Egliſe Latine, & que la juriſdiction y eſt tellement annexée, qu'un Archevêque ne ſçauroit faire aucune fonction Archiepiſcopale, avant que d'avoir reçû le *Pallium*.

A l'égard de la premiére difference qu'il y a pour la forme de ces deux *Pallium*, D. Ruinart montre qu'il ne faut pas juger de la forme de l'ancien *Pallium* de l'Egliſe Latine, par la forme qu'il a aujourd'hui; & il juſtifie par l'autorité du Diacre Jean, que le *Pallium*, tel que le portoit le Pape Grégoire, eſt tout-à-fait ſemblable à *l'Omophorion* des Grecs.

Pour la difference priſe de l'uſage, il fait voir auſſi que l'uſage qu'on fait aujourd'hui du *Pallium* dans l'Egliſe Latine, où on l'employe dans la plûpart des fonctions Epiſcopales, eſt fort different de l'uſage ancien, & qu'il eſt prouvé par les Épîtres de

Saint Grégoire & d'autres anciens Papes qu'on n'en usoit anciennement qu'à la Messe, & très-rarement en d'autres ceremonies.

Pour ce qui est de la troisiéme difference qui consiste en ce qui regarde la jurisdiction, D. Ruinart montre que dans les anciens tems de l'Eglise Latine, la jurisdiction n'étoit pas plus attachée au *Pallium*, qu'à *l'Omophorion* de l'Eglise Grecque ; & que si les Papes l'ont accordé à des Vicaires Apostoliques qui avoient autorité & jurisdiction même sur les Métropolitains, cette jurisdiction n'étoit fondée que sur leur qualité de Vicaire Apostolique, & non sur le *Pallium*, qu'ils ne donnoient que comme un ornement de pure décoration, comme il se prouve par la formule même avec laquelle on le donnoit en ces termes : *Admonentes ut sicut à nobis hujusce decoris usum ad Sacerdotalis officii honorem accepisse tu gaudes*, &c. Et comme le *Pallium* ne donne nulle jurisdiction, delà vint qu'on fit moins de difficulté de l'accorder à tous les Evêques chez les Grecs Grands amateurs de titres & de dis-

tinctions : au lieu qu'on a été plus reservé sur cela dans l'Eglise Latine, pour ne point avilir le *Pallium* en le rendant trop commun.

Ainsi, conclud D. Ruinard, l'*Omophorion* des Grecs & le *Pallium* des Latins ne different dans rien qui soit bien essentiel ; à quoi il ajoûte que son sentiment sur ce point, n'est pas nouveau, puisque Monsieur de Marca, Monsieur du Cange & autres qui citent, & qui n'ont pû ignorer les difficultez & les objections du Pere Morin, ont soûtenu, comme lui, la conformité du *Pallium* avec l'*Omophorion.*

Ce point étant une fois établi, D. Ruinart employe le reste de son Ouvrage à rendre compte de divers points, qui regardent le *Pallium*; par exemple, pourquoi le Pontife Romain étant le seul Patriarche en Occident, ne donnoit pas le *Pallium* à tous les Métropolitains d'Occident. Il traite ensuite des Vicaires Apostoliques, de leur établissement, & du tems que le *Pallium* commença à être attaché à leur dignité : du *Pallium* particulier de l'Eglise Gallicane, du tems

auquel la diſcipline changea à cet égard, c'eſt-à-dire, ſous le regne de Charlemagne, qu'il fut reglé que les Métropolitans de l'Egliſe Gallicane recevroient le *Pallium* des mains des Papes. Il remarque que les Métropolitains, par reſpect pour le Saint Siege, s'abſtenant de faire aucune fonction Epiſcopale avant que d'avoir reçû le *Pallium*, le Pape Nicolas I. en prit occaſion d'en faire une regle à l'occaſion des Bulgares, qui lui demandoient permiſſion d'élire un Métropolitain; ce qu'il leur permit, mais à condition que l'Elû ne feroit aucune fonction, qu'il n'eût reçû le *Pallium*, *conformément*, dit-il, *à la pratique des Archevêques des Gaules, de l'Allemagne & d'autres Contrées.* L'Auteur traite encore de differentes prérogatives attachées au *Pallium*, & de pluſieurs particularitez ſçavantes en cette matiere; ſur leſquelles, pour ne rendre point cet Extrait trop long, nous renvoyons le Lecteur au Livre même.

Le troiſiéme Volume de ces Ouvrages Poſthumes comprend, 1°. La Vie du Pape Urbain II. 2°. Un Ap-

pendix contenant diverſes piéces qui ont rapport à ce Pape, 3°. *Iter Litterarium* ou Recherches Litteraires de D. Ruinart dans ſon Voyage d'Alſace & de Lorraine.

Nous nous ſommes ſi fort étendus ſur les deux premiers Volumes, que pour ne point arrêter trop long-tems le Lecteur ſur un même ouvrage, nous croyons devoir un peu plus ſerrer les matieres dans l'Extrait de ce dernier Volume, qui d'ailleurs ne demande pas un ſi grand détail.

Cette Vie d'Urbain II. étoit prête à imprimer dès 1706. dit l'Editeur; mais la mort de l'Auteur empêcha l'Edition. Dom Thuiller qui n'a pû voir long-tems moiſir dans la pouſſiere les précieux reſtes du travail de ſon illuſtre Confrere, les en a tirez pour les donner au public dans ce troiſiéme Volume.

Ce qui regarde la Vie d'Urbain II. contenant trois parties, 1°. La Vie de ce Pape, 2°. Ses Lettres, Bulles, Privileges accordez, Reglemens & Canons & autres Actes de cette nature, 3°. Les piéces differentes qui ſervent de preuve à l'Hiſtoire de ce Pontife.

De ces trois parties on ne donne ici que la premiere, & ce qu'il y a de plus essentiel dans la troisiéme. Pour la seconde, on la renvoye à la collection des Lettres des Souverains Pontifes, de laquelle D. Simon Mopinot est chargé.

On rend compte dans la Préface de ce qui a porté D. Ruinart à écrire la Vie d'Urbain II. plûtôt que de tout autre Pape. On présume que ce Pontife ayant été Benedictin de la Réforme de Cluny, & ayant été auparavant membre de l'Eglise de Rheims, & peut être natif de la même ville; D. Ruinart, qui étoit de Rheims & de l'Ordre de Saint Benoît, a été bien aise d'employer ses veilles à illustrer la mémoire d'un Pape qu'il regardoit comme son Compatriote & son Confrere.

Urbain II. avant son exaltation s'appelloit Odon ou Oddon; quelques-uns l'ont aussi nommé Otton ou Othon. On sçait qu'il étoit François & d'une famille noble, & qu'il fût élevé dans l'Eglise de Rheims: mais on n'est pas si certain du lieu de sa naissance. Cependant le Cardinal

Pandulſe, qui du tems de Gelaſe II. écrivit les Vies des Souverains Pontifes, dit expreſſément qu'il étoit né à Châtillon ſur Marne dans le Diocéſe de Rheims: car quoique ce Bourg ſoit aujourd'hui du Diocéſe de Soiſſons, il étoit pour lors de celui de Rheims.

Comme il eſt conſtant qu'Odon étoit de noble race, & qu'on le diſoit natif de Châtillon ſur Marne, cela a fait croire qu'il étoit de l'illuſtre maiſon de Châtillon. Mais Alberic qui convient qu'il étoit natif de Châtillon ſur Marne, prétend qu'il étoit fils d'un Gentil-homme nommé de *Lageri*.

Ses parens étoient Seigneurs de Bainſon, village ſitué aux pieds de la montagne où eſt le Bourg de Châtillon: ce voiſinage de Châtillon pourroit faire douter, ſi les *Lageri* Seigneurs de Bainſon n'auroient pas été une branche cadette de la maiſon de Châtillon, à qui la terre de Bainſon ſeroit échûë en partage.

Il fut élevé dans l'Egliſe de Rheims, ſous la diſcipline de Saint Bruno, qu'il appella toûjours ſon maître; il fut

 fait

ensuite Chanoine & Archidiacre de l'Eglise de Rheims ; mais touché des saints discours de Saint Bruno sur le mépris du monde, & la fuite du siecle, il abandonna ses Benefices pour se faire Moine de Cluny ; avant même que Saint Bruno eût jetté les fondemens de son Ordre : ce fut en 1072. qu'il se retira à Cluny, où il eut Saint Hugues pour Instituteur, comme il le témoigne lui-même dans le Privilege qu'il accorda la premiere année de son Pontificat, au même Saint Hugues & à l'Abbaye de Cluny. Quatre ans après son entrée en Religion, c'est à-dire, en 1076. Saint Hugues se fit Prieur du Monastere, & deux ans après, c'est-à-dire, en 1078. le Pape Grégoire VII. l'appella auprès de lui, & le fit la même année, Cardinal Evêque d'Ostie. L'Antipape Guibert, qui trois ans auparavant avoit été chassé du Siege de Ravenne, s'étant emparé du Pontificat en 1080. porté par Henry, Roi de Germanie ; le Pape Grégoire VII. convoqua un Synode, se confiant sur le serment que Henry avoit fait de laisser le passage libre aux Evêques pour

l'allée, & pour le retour. Cependant ce Prince viola son serment; il fit arrêter plusieurs de ceux qui alloient au Syode, entr'autres Odon Evêque d'Ostie. Mais malgré les tourmens qu'il lui fit souffrir durant sa prison, il ne pût jamais le reduire à adherer à son Antipape; de sorte que pressé d'ailleurs par les remontrances de beaucoup de Saints Personnages, & entr'autres de Hugues Abbé de Cluny, il remit en liberté Odon & les autres Prélats; promettant même de s'accommoder avec le Pape, pourvû qu'il voulût le couronner; à quoi Grégoire VII. ne voulut consentir qu'à certaines conditions, que l'Empereur n'ayant pas crû devoir accepter, ce Prince se fit couronner par son Antipape Guibert.

Le Pape soûtenu par Robert Guiscard qui le rendit le plus fort à Rome, y tint un Concile où il excommunia l'Antipape Guibert, Henry & tous leurs fauteurs. Cette sentence d'excommunication fut publiée en France par l'Evêque d'Albane, & en Allemagne par Odon, que le Pape y avoit envoyé en qualité de Le-

gat pour y défendre les interêts du S. Siege & y pourvoir de bons Evêques les Eglises qui étoient vacantes. Ce fut durant le cours de cette Legation, qu'il tint un Synode dans la haute Saxe, où il condamna l'hérésie de l'Archevêque Wicelon qui soûtenoit que tant qu'on étoit dépoüillé de ses biens, on n'étoit point obligé de garder la Loi de Dieu.

Grégoire VII. étant mort à Salerne le 25. Mai de l'année 1085. Odon revint en Italie pour se trouver à l'Election du nouveau Pape, qui fut Didier, Abbé du Mont-Cassin, lequel prit le nom de Victor III. & fut Sacré par Odon en qualité d'Evêque d'Ostie: mais Victor étant mort en 1087. & ayant exhorté, en mourant, les Cardinaux qui étoient avec lui, de lui donner Odon pour Successeur, suivant l'intention du feu Pape Grégoire, qui l'avoit nommé comme un de ceux qu'il croyoit les plus dignes de remplir la Chaire de Saint Pierre, Odon fut élû au mois de Septembre suivant. Nous n'entrerons point dans un si grand détail sur la Vie de ce Pape, qui tint le Saint Siege douze ans,

quatre mois & dix-neuf jours: nous nous contenterons de remarquer que ce fut durant son Pontificat, & par ses soins que se fit la premiere Croisade sous Godefroy de Boüillon qui prit Jerusalem, dont il fut fait le premier Roi Chrétien. A l'égard du reste nous renvoyons au Livre même, & l'on conviendra qu'il n'est pas possible d'en user autrement, si l'on considere que les seuls tîtres des faits contiennent 345 articles en dix grandes pages *in* 4°.

Pour ce qui est de la maniere dont est écrite cette Vie, on peut dire que l'érudition & la critique y regnent d'un bout à l'autre. On ne se contente pas d'y alleguer les faits, mais on les justifie encore par des actes, & l'on y discute exactement ceux qui sont contestez; c'est ce qui fait que cette Histoire est plus propre pour des Sçavans qui sont bien aises qu'on leur rende compte de tout ce qu'on avance, que pour des personnes qui ne veulent qu'une suite d'évenemens, & qui n'aiment point à être arrêtées par des discussions de critique dans leur lecture. Aussi est-elle écrite en

Latin ; & de la maniere exacte, sçavante & judicieuse dont les moindres faits y sont examinez, il faut convenir qu'elle fournit de sûrs & d'excellens Mémoires, non seulement pour l'Histoire du Pape Urbain II. mais encore pour celle des principaux Princes de l'Europe qui ont vécu durant son Pontificat.

Nous ne ferons qu'indiquer ici l'*Iter Litterarium* de Dom Ruinart en Alsace & en Lorraine ; il employa à ce voyage depuis le 20. Août 1696. jusqu'au 10 Novembre : il y remarque tout ce qu'il a trouvé de curieux dans les endroits où il a passé. Ces sortes de détails ne sont guéres susceptibles d'Extraits. L'Ouvrage est de même goût que l'*Iter Burgemdicum* de Dom Mabillon. L'on trouve dans l'un & l'autre une sagacité éclairée à démêler ce qui est digne de la curiosité des Sçavans, une critique sage dans le jugement qui en est porté, & toute la précision qui convient à un sçavant qui voyage.

Le public a obligation a D. Vincent Thuillier du soin qu'il a pris de nous donner cette Edition des Œu-

vres Posthumes de ces deux illustres Confreres; mais on croit qu'elle n'auroit rien perdu de son lustre, quand il eût eu plus d'égard & de ménagement pour les sentimens de ceux qui n'ont pas toûjours été de même avis que Dom Mabillon, & pour les personnes mêmes. Il suffit, non seulement d'avoir combatu, mais même de n'avoir pas parlé avec éloge de quelque ouvrage de Dom Mabillon, pour être reprouvé dans la Préface de l'Editeur. C'est ce qui est arrivé au Pere Thomassin. Ce Sçavant homme a osé dire qu'il ne voyoit nulle utilité dans la question des Azimes qu'à traitée le Pere Mabillon : en voilà assez, selon l'Editeur, pour faire tort à sa mémoire, à laquelle *on craint que ce jugement ne fasse pas honneur.* On traite de *critique impetueux qui cherchoit querelle à toute la terre*, & l'on represente comme coupable de *calomnies atroces*, un autre Sçavant, quoique sans le nommer, parce qu'il a écrit contre la Sainte Larme de Vendôme: mais peut-être aussi n'est-ce pas-là le plus grand de ses crimes.

On qualifie *de vaines subtilitez* &

de *frivoles échapatoires*, tout ce qui a été dit au nom des Dames de Remiremont, pour maintenir l'état de ſécularité de leur maiſon. Qu'eſt-ce que tout cela, dit-on, mis en paralelle avec les preuves de D. Mabillon ? On demande enſuite *ce qu'euſſent prononcé les Juges ſur un Plaidoyer tel que celui de Dom Mabillon*, ſi le Procès eût été intenté dans le 15^e ſiecle. On ne ſçait pas ce qui en ſeroit arrivé alors : mais ce qu'on ſçait, c'eſt qu'il a été intenté dans le dix-ſeptiéme, & que les Dames de Remiremont ont été maintenuës dans leur état de ſécularité. Peut-être D. Mabillon a-t'il raiſon dans ſon opinion : mais ſon opinion ne fait pas une déciſion, du moins authentique, & qui donne droit de regarder la queſtion comme jugée en ſa faveur. Cependant Dom Thuillier dans ſa Préface, traite la choſe comme ſi elle avoit été authentiquement décidée. Il trouve mauvais que les Dames de Remiremont oſent encore ſe défendre d'avoir été originairement Benedictines; il leur donne des avis charitables ſur le parti qu'elles ont à pren-

dre par rapport à leur état; il leur preſcrit les bornes où l'Abbeſſe & les Dames doivent ſe renfermer. *Celle-ci a ſes regles*, dit-il, *les Dames ont les leurs; que toutes ſe renferment dans ces bornes, & il n'y aura plus de Procès.* Il fait plus, il les prêche: *Il vaudroit mieux, ce me ſemble*, &c. *Pourquoi ſe piquer d'une origine que l'on n'eut jamais?* C'eſt la queſtion; rien n'a été décidé au contraire; & tant que le contraire n'eſt point décidé, on croit qu'il ne convient à perſonne de donner ſur cela des avis, ni de faire des leçons aux Dames de Remiremont qui n'en demandent pas, & qui, quelqu'eſtime qu'elles ayent, comme toute la France, pour les vertus & les talens ſinguliers de Dom Mabillon, ne croyent pas que ſon opinion puiſſe faire paſſer pour décidé, ce qui ne l'a été dans aucun Tribunal.

Mais tout cela eſt peu de choſe, ſi on le compare avec la maniere dont l'ancien Abbé de la Trappe eſt traité dans la même Préface. Ce Saint Abbé avoit écrit ſur les études Monaſtiques qu'il attaquoit, & que D. Ma-

billon défendoit. En donnant l'Histoire de cette contestation, & plusieurs Lettres qui y ont rapport, on déclare d'abord qu'il n'y a rien ni dans l'une, ni dans les autres, qui soit fort glorieux au Pere Abbé. C'est au Lecteur desinteressé à en juger, & non à l'Editeur, partie interessée, à déterminer sur cela le Lecteur qui ne l'en croira pas sur sa parole. Mais quoique l'Histoire de cette contestation ne fût pas propre à faire honneur à feu Monsieur de la Trappe, Dom Thuillier n'a pas cru que ce fût une raison pour la supprimer, parce que, dit-il, *Les Saints ne nous instruisent pas moins par leurs défauts que par leurs vertus*; & que leurs défauts nous fournissent des *regles de conduite. Combien, par exemple*, poursuit-il, ne nous en fournit pas la dispute de M. l'Abbé de *la Trappe avec Dom Mabillon.* Ils en fournissent tous deux selon l'Editeur; mais bien differemment, comme on va voir: voici d'abord le lot de l'Abbé de la Trappe.

« La vehémence avec laquelle « l'illustre Abbé tâche de faire valoir « des raisons, qui à des esprits mo- «

» derez paroîtroient à peine dignes » du nom de raisons, nous apprend » combien les imaginations grandes » & vives doivent s'edéfier d'elles-mê- » mes; combien elles doivent être en » garde contre les préjugez, les rap- » ports incertains, les jugemens pré- » cipitez; avec quel zele elles doivent » distinguer entre zele & indiscre- » tion, entre devoir réel & perfec- » tion imaginaire ».

» D'un autre côté, (voici la part de » Dom Mabillon) quelle modera- tion, quelle politesse dans son adver- » saire! Voilà comment les Saints » nous instruisent selon Dom Thuil- » lier, par leurs défauts & par leurs » vertus: l'Abbé de la Trappe est le » Saint qui nous instruit par ses dé- » fauts, & Dom Mabillon est le Saint » qui nous instruit par ses vertus».

Rendons justice à l'un & à l'autre, en reconnoissant qu'ils ont été tous deux de grands Personnages, qu'ils ont fait honneur à leur siecle, & que pour n'avoir pas été toûjours de même sentiment, ils n'en sont pas moins respectables pour nous. S'ils ont eu des défauts, Dieu sans doute les aura connus; mais ils ont tous deux

vécu de maniere à ne nous laiſſer appercevoir en eux que des vertus. Le S. Abbé de la Trappe meritoit par toutes ſortes d'endroits qu'on parlât de lui en d'autres termes ; & dans l'idée qui nous reſte de la moderation & de la modeſtie du feu Pere Mabillon, & que ceux mêmes qui ne l'ont pas connu perſonnellement, reconnoiſſent dans ſes Ecrits, on eſt perſuadé que perſonne ne ſeroit plus touché que lui, s'il vivoit encore, de voir traiter ſi injurieuſement un adverſaire dont il honoroit lui-même & reſpectoit la vertu. C'eſt un zele loüable que celui qu'on témoigne pour la gloire de ſes Compatriotes, de ſes parens, ou de ſes confreres : mais ce zele a des bornes que la charité & la bienſéance même preſcrit. Ce fut pour s'en être écarté, que le celebre Pogge s'attira autrefois l'Epigramme ſuivante :

Dum laudat patriam, dum damnat Poggius hoſtem,
Nec malus eſt civis, nec bonus hiſtoricus.

Article CV.

CARPENTERIANA, ou Remarques d'Histoire, de Morale, de Critique, d'Erudition & de bons Mots de Mr Charpentier de l'Academie Françoise. A Paris, chez Nicolas le Breton, fils; Quai des Augustins. 1724. *Avec Privilege du Roi. Pages* 491.

VOici, dit-on, dans la Préface un *Iana de nouvelle espece*. La nouveauté de l'espece consiste, à ce qu'on pretend, en ce que *les Livres qui ont paru jusqu'à present sous ce titre*, hors le *Chevreana* qu'on excepte, *ne contiennent que des personnalitez, que l'on a entendu dire à Scaliger, à Menage, &c.* au lieu qu'*il n'en est pas de même du Carpentariana.*

Ce sont deux propositions qui ont besoin de quelque modification : car quoique le *Scaligerana* & le *Menagiana*, qu'on cite nommément, renferment beaucoup de personnalitez, on ne peut pas dire, à parler exactement, qu'ils ne contiennent rien au-

tre chose, puisqu'on y trouve *des Remarques de Critique, d'Histoire, de Morale, d'Erudition & de bons Mots*, & en bien plus grand nombre, & beaucoup mieux conditionnées que celles du *Carpenteriana*; & d'un autre côté on ne peut pas faire un merite au *Carpenteriana* d'être exempt de toutes personnalitez, puisqu'il s'y en rencontre plusieurs, & quelques-unes même, qui tournant au prejudice d'autrui, auroient pû être supprimées. Telles sont en particulier celles qu'on rapporte à la page 369. & aux deux suivantes, où M. Charpentier revendique certains Ouvrages pour la part qu'il y a euë en les corrigeant, & semble courir après une Epître dédicatoire & une Préface. La Relation de la mort de Soliman, dit-il, page 370. a fait beaucoup d'honneur à Mr Chardin, *graces à mes corrections, & à l'Epître au Roi, que j'ai faite, ainsi que celle qui est au-devant du Voyage du Loir.*: autre Livre qu'il dit encore avoir corrigé. *M. de la Chapelle mon Confrere*, poursuit-il dans la même page, *m'a obligation d'une bonne partie de sa Preface sur*

les Amours de Catulle. On ajoûte que quand le Public sçauroit cette particularité, cela ne porteroit aucun préjudice au merite de M. de la Chapelle : cela est vrai, en ce que le public ne présumera pas facilement qu'un homme qui écrivoit aussi-bien & aussi aisément que M. de la Chapelle, ait eu recours à autrui pour une Préface. Mr Guillet, fait-on dire à M. Charpentier, est encore un de mes debiteurs ; j'ai composé l'Epître dédicatoire de son Athéne ancienne & moderne, après y avoir fait grand nombre de corrections. Enfin M. Charpentier declare nettement que si chaque Académicien avoit autant travaillé que lui au Dictionnaire de l'Academie, dont il nous apprend qu'il a fait l'Epître & la Preface, *Furetiere n'auroit pas le Public de son côté*. C'est un article de dure creance. M. Charpentier ne vouloit rien perdre ; jusques là qu'il revendique sur M. Conrat, l'Epigramme de quatre vers que voici, & qu'on avoit attribué à ce dernier.

Le Printems est chargé de fleurs,

D'épics l'Eté, de fruits l'Automne ;
L'Hiver de glaçons foiſonne,
Et l'amour abonde en pleurs.

Surquoi M. Charpentier fait remarquer, que ce qui donna lieu à la mépriſe, c'eſt que Mr Conrat & lui étoient dans l'habitude de ſigner leurs billets par deux c renverſez ɔc. On laiſſe au Public à juger ſi une Epigramme de ce goût là valoit la peine d'être reclamée. Mais il ſuffit d'avoir fait voir par ces traits de Perſonnalité aſſez marquez, ſans préjudice de pluſieurs autres qui ſe trouvent dans le *Carpenteriana*, qu'à tout peſer, ce dernier n'eſt pas beaucoup plus irréprochable de ce côté-là, que les Livres de même eſpece qui l'ont precedé. Ce n'eſt pas qu'en diſant cela, on prétende blâmer toutes ſortes de Perſonnalitez dans ce genre de Livres, où non ſeulement elles ſont plus de miſe qu'en tout autre ouvrage; mais où même elles ſont en quelque ſorte eſſentielles : car ces titres en *ana*, tels que *Scaligerana*, *Menagiana*, *&c.* ne promettent pas ſimplement ce qu'on a entendu dire à

ces Sçavans, mais encore des Anecdotes qui les regardent & qui leur ſont perſonnelles : Anecdotes qui n'auroient pas bonne grace, s'ils les avoient publiées eux-mêmes, mais qui ſont bien reçûës, quand le Public ne les apprend qu'après leur mort, & par le canal de leurs amis, avec qui ils ont pû s'ouvrir plus librement ſur ce qui les regardoit. Il y a ſeulement une précaution à prendre dans ces ſortes d'Anecdotes, c'eſt qu'elles ne ſoient ni legitimement ſuſpectes d'amour propre & de vanité, ni préjudiciables à autrui, ni bornées à des bagatelles & des minuties qui ne puiſſent intereſſer la curioſité du Public. Les Perſonnalitez poſthumes, ſi on oſe s'exprimer ainſi, feront toûjours plaiſir aux Lecteurs, quand elles ne donneront dans aucun de ces écuëils : c'eſt ce qu'on a pû remarquer dans les Notes que nous a données M. Broſſette, ſur les Oeuvres de Mr Deſpreaux. Ces Notes ſont proprement un *ana* ; & ſi on les avoit imprimées dans un Livre à part, aucun tître ne leur auroit mieux convenu que celui de *Bolaana*. Elles ne

renferment guéres que des personnalitez ; c'est-à-dire , des éclaircissemens donnez par M. Despreaux même à Monsieur Brossette sur le détail de ses Ouvrages. On y trouve mille Anecdotes curieuses sur differens traits qu'il a employez dans ses Vers, & qui quelques beaux qu'ils soient par eux-mêmes, deviennent encore plus piquans & plus interessans, quand on a vû, pour ainsi dire, le dessous des cartes. Des Personnalitez de cette nature, qui nous découvriroient ce qu'il y a de plus fin & de plus mysterieux dans les Ouvrages des Auteurs celebres, & qui nous devoileroient les vûës & les intentions secretes qu'ils ont eûës, en disant telles ou telles choses qui nous paroissent indifferentes, seroient sans doute agréablement reçûës du Public. Ajoûtons à cela qu'il y a maniere à toutes choses, & que ce qui nous blesse, quand il nous vient directement, nous feroit plaisir, s'il ne nous venoit que par une voye détournée. Nous apprenons, par exemple, dans le *Carpenteriana*, que feu Monsieur Charpentier a eu part à tel

& tel Ouvrage, soit parce qu'il les a revûs & corrigez, soit parce qu'il en a fait l'Epître Dédicatoire & la Préface. Ce sont des Anecdotes, qui par elles mêmes sont bonnes à sçavoir, & qui ont leur merite dans la Republique des Lettres. Si elles nous étoient venuës dans le *Carpenteriana* par le canal de quelque ami de Monsieur Charpentier, qui en lui parlant autrefois de tel & tel de ces Ouvrages, lui auroit donné occasion de dire la part qu'il y auroit eûë, cela seroit le mieux du monde ; & ces traits de Personnalitez n'auroient rien qui pût faire peine. Mais que cela nous vienne directement de M. Charpentier lui-même, & que nous ne devions ces Anecdotes qu'à la précaution qu'il a eû de les écrire de sa main, & de les conserver dans ses papiers, comme s'il avoit eu peur de les oublier; c'est une attention d'amour propre qui diminuë de beaucoup le merite de l'Anecdote & qui la reduit à une pure Personnalité. Il y en a d'autres, je veux dire, des Anecdotes, dans le *Carpenteriana* qui sont tout autrement estimables, en ce qu'elles nous apprennent certaines particularitez qui re-

gardent ou des gens de Lettres avec qui l'Auteur a vécu, ou leurs Ouvrages, & qu'on avoit ignorez jusqu'ici. Tel est ce qu'il dit de Mezeray, page 18. du veritable Auteur de l'Espion Turc, page 30. qu'il nous apprend être un Milanois nommé Jean Paul Marane : ce qu'il prouve par une piece qui rend la chose indubitable. Tel est encore ce qu'il dit du Poëte de Lignere en differens endroits, & de quelques autres Auteurs. Mais il est bon d'avertir le Public que rien n'est plus faux que ce qu'il raconte, page 284. de ce qui donna occasion au grand Corneille de mettre l'Imitation de Jesus-Christ en Vers. Il prétend que ce travail lui fut imposé à titre de penitence par un Confesseur à qui il s'accusa d'avoir fait des Vers trop libres. On sçait de personnes instruites par Corneille lui-même sur ce qui regarde cet Ouvrage, qu'il l'entreprit de son propre mouvement, au sortir d'une grande maladie qu'il eût après le mauvais succès de sa Tragedie de Pectharite. Il prit dès-lors la resolution de ne plus faire de Vers profanes; & si dans la suite il

ſe relâcha ſur ce bon propos, en donnant encore quelque Piéce de Theatre, ce ne fut que par déference pour des perſonnes d'un très-haut rang, aux deſirs & aux ſollicitations deſquelles il n'eut pas la force de reſiſter. Au reſte ſi Mr Charpentier eût bien voulu ſe ſervir de ſa critique & de ſon diſcernement, auroit-il jamais attribué à Monſieur Corneille, l'*Occaſion perduë & recouvrée*, Piéce que l'on ſçait avoir été compoſée par un Poëte de Caën, dont le génie, le ſtile & les mœurs étoient infiniment differens de ceux du grand Corneille? Auroit il attribué au Chancelier Seguier, Magiſtrat ſi ſage & ſi inſtruit de ſa Religion, une conduite auſſi irreguliere que celle de condamner Monſieur Corneille ſans l'entendre, & de l'emmener bruſquement à Confeſſe, ſans ſçavoir s'il étoit preparé à une action ſi importante? Tout cela nous oblige à regarder ce trait comme un Roman, & un Roman mal imaginé.

Ces ſortes d'Anecdotes ne ſont bonnes que quand elles ſont fondées ſur la verité. Il y en a même qui ſont

de nature à ne devoir point être avan. cées sans preuve; & qui tournant au mépris d'un ordre Religieux, doivent être supprimées par respect pour la Religion, quand même elles auroient quelque fondement : combien plus encore, quand on les debite de son crû & sans nulle autorité?

On n'est pas obligé de croire Monsieur Charpentier sur sa parole, touchant une avanture qu'il rapporte de Monsieur & de Mademoiselle Scudery sa sœur, page 341. Ils étoient trop connus l'un & l'autre, & l'avanture est trop singuliere, pour qu'on l'eût ignorée jusqu'ici, si elle étoit veritable. Après tout, cette avanture, vraye ou fausse, n'interesse en rien la reputation du frere ni de la sœur. On ne peut pas en dire de même du trait satirique qu'il attribuë à l'illustre Jerôme Bignon contre l'Eglise de Rome, page 5. & que par respect pour la memoire de ce celebre Magistrat, on ne rapporte point ici. Un trait de cette nature, où on lui fait supposer qu'il n'y a point de foi à Rome, n'a pû sortir de la bouche d'un Magistrat aussi Catholique

qu'il l'étoit; & c'est calomnier un homme de bien après sa mort, que de lui imputer sans preuve, de semblables discours.

On nous promet dans le tître du Livre, *des Remarques d'Histoire, de Morale, de Critique, d'Erudition & de bons mots*. On trouve en effet dans le *Carpenteriana* quelques traits de critique assez justes, & quelques bons mots, mais l'un & l'autre en petit nombre. Pour ce qui regarde les *Remarques de Morale, d'Histoire & d'Erudition*, ce sont des choses qui ne peuvent être du ressort des Livres en *Ana*, qu'à certains égards. Les traits de Morale y peuvent trouver place, quand ils ont quelque chose de singulier pour le fonds, ou de nouveau pour la maniere dont ils sont tournez: ils ne sçauroient même avec justice être attribuez personnellement à un Auteur, qu'autant que cet Auteur a sçu se les rendre propres par le tour particulier qu'il leur a donné. Les réflexions en ce genre, doivent être courtes & précises dans ces sortes de Livres, & avoir dans leur brieveté quelque chose de neuf & de frapant. Celles qu'on trou-

ve dans le *Carpenteriana*, ne ſont rien moins que de ce caractere. Ce ſont, la plûpart du tems, des lieux communs de ſept à huit pages, où le Lecteur s'appeſantit, quand il a la force d'aller juſqu'au bout. Elles ne renferment rien d'ailleurs de fort ſingulier, & que tout homme médiocrement verſé dans les Lettres, ne puiſſe penſer comme Monſieur Charpentier.

Les traits d'hiſtoire & d'érudition demandent encore plus de reſerve dans la maniere dont on peut les employer en ces ſortes de livres. S'ils roulent ſur l'antiquité, ils ne ſont de miſe, que lorſqu'ils ſont peu connus, ou qu'ils donnent lieu à une reflexion nouvelle. Par exemple, on rapporte, page 308. un Apophtegme d'un Lacedemonien, à qui on faiſoit fête d'un homme qui contrefaiſoit admirablement bien un Roſſignol: Mon ami, répondit le Lacedemonien, j'ai un Roſſignol chez moi. Surquoi M. Charpentier remarque que cette réponſe n'eſt pas juſte; parce que les imitations induſtrieuſes font plus de plaiſir que les choſes mêmes. Par cet-

te reflexion critique, M. Charpentier s'acquiert une sorte de droit sur une Apophtegme, qui hors de là ne lui appartient pas plus qu'à tout autre lecteur. Mais quand dans la page suivante, il nous rapporte à crû une Sentence de Pompée, qu'on trouve dans les Apophtegmes, & que les Ecoliers mêmes sçavent, on demande à quel tître cette Sentence se trouve dans le *Carpenteriana* ? Il n'y en a pas une dans le gros volume d'Apophtegmes des anciens, recueillis par Erasme, sur laquelle Monsieur Charpentier n'eût autant de droit que sur celle-ci; & il n'y a point d'Auteur si mal habile, qui en suivant cette metode, & en transcrivant ce qu'il juge digne de remarque dans ses lectures, ne puisse former de ses collections un *ana* en plusieurs volumes: Pline a dit ceci, Plutarque a dit cela. On en convient; mais il est inutile de nous le redire, si on n'en prend occasion de nous apprendre quelque chose de different de ce que Plutarque & Pline ont dit, & que nous pouvons lire, quand il nous plaira, dans ces Auteurs.

Mais quand on pourroit passer dans ces sortes de livres, certains traits d'antiquité en faveur de ceux qui lisent peu les anciens Auteurs; on auroit de la peine à avoir la même indulgence pour d'autres traits tirez de livres Modernes, copiez presque mot à mot dans le *Carpenteriana*. Ce qu'on y rapporte du Cardinal Laurent Raggi, page 325. est pris tout entier d'un petit livre intitulé, *La juste balance des Cardinaux vivans*, imprimé à Paris chez Edme Pepingué en 1652. Cela se trouve à l'article de ce Cardinal, page 28. L'Histoire du Code qu'il vouloit faire mettre en prison comme un faux témoin; son apparition en habit de Cardinal avant qu'il le fût, & la Scéne qu'il donna en cet équipage au Pape Urbain VIII. sont rapportées tout au long dans ce Livre avec d'autres traits de simplicité Le fait du Code en particulier, est encore rapporté dans le deuxiéme Tome des Mélanges de Vigneul de Marville, page 225. de l'Edition de Roüen en 1700. Le bon mot de Pierre Aretin au sujet de la chaîne d'Or que lui envoya Charles V. après sa ma-

l'heureuſe expedition d'Affrique, étoit aſſez connu par les dialogues des morts de Mr de Fontenelle, où il eſt ſi bien placé, pour n'avoir pas beſoin d'être tranſcrit ici. Le trait d'Ariſtodicus rapporté, page 273. eſt copié du Chapitre VIII. de la premiere partie de l'Hiſtoire des Oracles du même Monſieur de Fontenelle. On ne peut pas dire que ce qui eſt raconté de Frere Philippe Lippi, page 147. du *Carpenteriana*, ſoit pris ni des Entretiens de Monſieur Felibien ſur les Peintres, ni des Vies des Peintres de Mr de Piles : car quoique les faits ſoient les mêmes pour le fonds, & dans le *Carpenteriana* & dans ces Auteurs, ils ne le ſont pas cependant pour les circonſtances eſſentielles qui en changent la nature. Frere Lippi dans le *Carpenteriana*, eſt repreſenté comme un Apoſtat, qui quitte ſon habit après avoir fait Profeſſion. Il n'étoit encore que Novice, quand il quitta l'habit Religieux, ſi l'on en croit M. de Piles, qui dit en parlant de lui : » Les loüanges de Maſaccio qui étoit » ſurpris des progrès du *Novice*, » fortifierent tellement la tentation

qu'il avoit de quitter ſon habit, «
que n'y pouvant plus reſiſter, il ſor «
tit de ſon Monaſtere ». Il eſt vrai
qu'en faiſant un tableau pour des
Religieuſes, il ſeduiſit & enleva une
jeune Penſionnaire qu'on lui avoit
permis de prendre pour modéle d'une Vierge qu'il devoit peindre. Mais
il eſt faux, comme le dit le *Carpenteriana*, qu'il fût encore Religieux,
lorſqu'il fit cet enlevement. Monſieur de Piles dans la Vie de ce Peintre,
dit formellement le contraire. Il eſt
parlé, page 136. du *Carpenteriana*,
de Pequet, Medecin de la Faculté de
Montpellier, & natif de Dieppe, à
qui on doit la découverte d'une veine lactée : c'eſt ainſi qu'on s'y explique. Cette Anecdote étoit peu neceſſaire après ce qui a été dit à ce ſujet, page 1e du 2 Tome des Mélanges d'Hiſtoire & de Litterature de
Vigneul de Marville qu'on vient de
citer. Outre ce qui eſt rapporté du
Traité des veines lactées, donné au
Public par ce Medecin, on y trouve pluſieurs autres particularitez ſur
la vie & la fortune du même Medecin : de ſorte qu'il étoit aſſez inutile

d'en faire mention dans le *Carpenteriana*, pour ne nous en dire d'un côté rien de plus, par rapport à la découverte nouvelle, que ce qu'en dit Vigneul de Marville ; & de l'autre, nous en apprendre bien moins par rapport à la vie de l'Auteur. Il est étonnant que Monsieur Charpentier nous donne comme un Anecdote bien rare, & qu'il dit avoir apprise de M. de Sainte-Marthe, l'affaire du Marquis de Monaldeschi, Grand Ecuyer de la Reine Christine, qui le fit tuer à Fontainebleau : comme s'il n'avoit pas pû lire toute cette avanture, dans une Relation qui en a été imprimée, il y a peut-être plus de cinquante ans. Quand on se donne aussi la liberté de copier ce qu'on a lû dans les Anciens & les Modernes, il est aisé de fournir un *ana*.

On a joint à toutes ces Remarques prétenduës, quelques piéces de Vers tant de Monsieur Charpentier que d'autres qu'il rapporte : mais elles sont de telle nature que les unes ne font pas grand honneur à son talent, ni les autres à son discernement. Le Conte de la Pierre Philosophale est

un aſſez mauvais Conte, indépendamment même des obſcénitez qu'il renferme, & qui auroient dû le faire ſupprimer. Les autres petites piéces de Vers ou Epigrammes qui ſe trouvent dans le même Livre, n'ont rien que de très-mediocre & dont le Public n'eût fort bien pû ſe paſſer. On peut dire la même choſe des piéces étrangeres qui ſont rapportées dans le *Carpenteriana*. Le Sonnet par Echo qu'on attribuë à Monſieur Peliſſon, page 83. eſt un badinage qui a pû lui échaper, mais qui n'eſt pas aſſez digne de lui pour qu'on dût le conſerver; & c'eſt apparemment pour cette raiſon, qu'entre tant de Poëſies delicates & ingenieuſes de ſa façon qu'on a recuëillies avec ſoin, on avoit negligé celle-ci. La Fable du Lion, du Loup & du Renard traduite en Vers François par Monſieur Perault ſur le Latin de Monſieur du Perrier, eſt la même choſe pour le fonds que celle de la Fontaine. Quant à l'agrément & à la maniere de raconter, c'eſt autre choſe. Ce n'étoit pas la peine de nous produire une mauvaiſe Fable & peſamment verſi-

fiée, après celle que nous a donnée, il y a plus de cinquante ans, sur le méme sujet le celebre la Fontaine, avec cet enjoûment & cette legereté de pinceau qui lui étoit particuliere. Il y a du risque a écrire en ce genre après un si grand Maître : mais c'est une temerité qui n'est pas pardonnable, que de vouloir le doubler, en traitant sans necessité les mêmes sujets qu'il a maniez. Mais pour ne point nous étendre davantage sur un Livre de cette nature, on peut dire en general que, hors quelques Anecdotes de Sçavans qui ont vécu du tems de Monsieur Charpentier, il n'y a rien dans le *Carpenteriana* qui fût bien digne de la curiosité du Public; & que si on retrenchoit tout ce qui est froid & qui n'apprend rien, ou qui n'est que transcrit d'après d'autres, les 490. pages de ce livre se trouveroient reduites à moins de cent. Si l'on s'est donné la liberté de parler un peu franchement sur le merite de cet Ouvrage, ç'a été moins pour nuire à la réputation de Monsieur Charpentier qui n'est pas responsable de ce qu'on donne sous son

nom après ſa mort, que pour empêcher autant qu'on peut, la multiplication des livres en *ana* dont on inonde tous les jours la Republique des Lettres. Il ne faut pas croire que tout ce qu'on trouve dans les papiers d'un Auteur après ſa mort, ſoit propre à être mis en lumiere; ou qu'à la faveur de quinze ou vingt bons traits qu'il aura laiſſez, & qui rempliroient à peine une petite brochure, on ſoit en droit d'y coudre des morceaux tirez des anciens & des Modernes, pour en former un Volume d'une groſſeur raiſonnable. Un Livre en *ana* demande autre choſe que des collections de l'Auteur, ſous le nom duquel on le donne. On dit ici un Livre en *ana* & non en *iana* comme on l'a mis dans la Préface, parce qu'il n'y a que *l'ana* qui puiſſe convenir generalement à tous les Livres de cette eſpece, & qui puiſſe être commun au *Scaligerana*, au *Chevreana*, au *Thuana*, auſſi bien qu'au *Perroniana*, au *Menagiana.*

On a remarqué à la fin de la Préface, que le mot *Carpenteriana* qu'on a mis au haut des pages, y avoit été

mis par inadvertance au lieu de *Carpentariana* qui se trouve à la tête du Livre; mais sauf meilleur avis, l'inadvertence tombe toute entiere sur le *Carpentariana*, & non sur le *Carpenteriana*. Si feu Monsieur Charpentier se fût appellé Charpentair, le tître de *Carpentariana* seroit juste, & representeroit fort bien le nom de l'Auteur; mais comme il s'appelloit Charpentier, & que le *tier* en François, se rend naturellement par *teri* en Latin, en conservant la voyelle characteristique *e* du François, il paroît que *Carpenteriana* quadre mieux & plus regulierement avec le nom François, *Charpentier*, que celui de *Carpentariana*. Comme on n'a relevé dans cet Extrait que quelques-unes des faussetez qui se rencontrent dans le *Carpenteriana*, on croit qu'il est à propos avant que de finir, d'avertir le Lecteur qu'il ne doit lire cet Ouvrage qu'avec précaution, & sans trop déferer aux faits qui y sont rapportez sans preuve, & dont la plûpart passent pour être assez mal fondez.

Article CVI.

MOEURS DES SAUVAGES Ameriquains, comparées aux Mœurs des premiers tems. Par le Pere Lafitau, de la Compagnie de Jesus, &c.

UNe Bibliotheque qu'on déterreroit de nos jours, composée de Manuſcrits plus anciens qu'aucuns que nous ayons, & dans leſquels on retrouveroit toute l'Hiſtoire des premiers tems: une pareille Bibliotheque auroit bien dequoi réveiller la curioſité & l'attention des Sçavans, & même de ceux qu'une certaine obſcurité répanduë ſur toutes les Sciences, & en particulier ſur l'Hiſtoire, empêche de s'y rendre profonds, & ſouvent de les cultiver. Et combien de préjugez, combien d'interprétations arbitraires, combien d'anachroniſmes, combien de faux ſyſtêmes ne diſſiperoient point des monumens ſi anciens? Combien d'éclairciſſemens, combien de nouvelles connoiſſances n'en retirerions-nous pas?

Or cette Bibliotheque & ces Monumens, c'eſt Chriſtophe Colomb, c'eſt Americ Veſpuce qui les ont déterrez, & c'eſt le paralléle que notre Auteur fait dans cet Ouvrage qui nous en donne la clef & l'intelligence, & qui par conſequent nous en met en poſſeſſion. Lorſqu'on découvroit l'Amerique, l'eût-on cru que c'étoit l'antiquité qui reſſuſcitoit à nos yeux? Eût-on cru que dans le fonds de ſa barbarie elle nous conſervât precieuſement, & peut-être ſans la moindre alteration, toutes les premices de l'Hiſtoire du Genre Humain, & que les Sauvages Hurons, Iroquois, ou Micmacs, dûſſent être érigez un jour en Saumaiſes, en Sirmonds, en Petaus, pour nous débroüiller la connoiſſance des premiers tems?

Ce qu'il y a de bien inconteſtable au moins, c'eſt que ces peuples, dans le point de vûë où le Pere Lafitau nous les preſente, ſont les reſtes les mieux conſervez, & en même-tems les plus abondans que nous ayons de l'antiquité. Ils en ont la plûpart des uſages, des Loix, des Coûtumes, des manieres; ils en ont même le goût &

le tour d'eſprit ; & l'on diroit que la Providence s'intereſſant pour le progrès des Sciences, & pour la perfection de l'Hiſtoire, a veillé ſpecialement à entretenir parmi ces nombreuſes Nations, un certain amour conſtant de l'antique ſimplicité, afin que nous puſſions y voir de nos yeux une infinité de traits qui nous paroîtroient fabuleux, ſans un témoignage ſi peu ſuſpect de ſupercherie.

Dans le premier Extrait que nous avons déja donné de cet Ouvrage du Pere Lafitau, nous avons expoſé ce qui regarde le ſyſtême de la Religion des Sauvages, comparé à celui de la Religion des premiers tems : il nous reſte encore à donner le précis du ſyſtême du gouvernement politique, & de celui de la vie civile & ordinaire des mêmes Sauvages, relativement toûjours aux premiers tems.

Syſtême Politique des Sauvages.

C'eſt ici le point ſur lequel on eſt le plus prevenu contre ces Habitans du nouveau, ou peut-être de l'ancien Monde : car on n'a pas laiſſé de

leur accorder quelques idées, quoique fauſſes, de la Divinité & d'une Religion : mais du reſte on les a fait vivre dans une independance parfaite, & dans une liberté beaucoup plus que republiquaine. La raiſon eût pû cependant détromper de cette idée, en attendant que les faits mêmes en démontraſſent la fauſſeté : car pour peu qu'on raiſonne, on voit bien que vivre en communauté, en ſocieté, & n'avoir point de gouvernement & d'œconomie politique, eſt une contradiction que l'humanité ne ſçauroit comporter en aucune ſorte.

On nous donne les Ameriquains comme des Sauvages; & d'un autre côté, on nous les repreſente comme des Philoſophes d'une raiſon épurée, ou même comme des Anges ſans paſſions; car il n'y a que ceux que la raiſon ſeule domine, qui puiſſent vivre conſtament enſemble ſans regle & ſans diſcipline.

Mais ſans raiſonner, c'eſt un fait que les Sauvages vivent non ſeulement en ſocieté, mais qu'ils forment même des Corps de Nations, Caraïbes, Ilinois, Algonquins; que ces

Corps ſont diſtincts les uns des autres, & que par conſequent chacun en particulier eſt comme ramaſſé dans ſa circonference, laquelle cependant n'eſt pas bornée à l'enceinte d'un Village, ou d'une Bourgade : car chaque Nation forme comme une Province, ou même un Royaume, composé de pluſieurs Bourgades ou Villes, compoſées elles-mêmes de pluſieurs familles, leſquelles ne ſe regardent neanmoins que comme une ſeule famille : telle eſt la ſocieté, la correſpondance, & par conſequent l'œconomie politique qui les réünit.

Il eſt vrai que leur politique n'eſt point encore épurée juſqu'à ces raiſonnemens pleins d'artifices, que nous regardons comme la perfection de la nôtre. Mais plus leur gouvernement eſt ſimple, & plus il eſt parfait; plus il eſt raproché du neceſſaire, & moins il s'écarte du vrai. C'eſt l'Olygarchique ou Monarchique temperé, qui eſt le plus commun dans toute l'Amerique : le plus republiquain n'y a point de lieu, ſans doute, parce qu'il eſt plus recherché, moins naturel & moins reſſemblant à celui de l'Uni-

vers, lequel est sans difficulté, notre unique modéle, en ce genre comme en tant d'autres.

Dans les premiers tems, on ne connoissoit point d'autre forme de gouvernement ; parce qu'en effet, dès que plusieurs personnes se réünissent en troupe, ou en corps, l'égalité ne sçauroit être telle, qu'il n'y en ait toûjours une, qui par son courage, son adresse, sa force, son esprit, ou par telle autre prééminence naturelle ou acquise, comme est celle d'un Chef de famille, ou celle de l'âge ou de l'experience, ne paroisse née pour commander les autres, ou les conduire. Il est même absolument du bien de tout Corps, qu'il ait un Chef, & qu'il n'en ait qu'un, à la direction duquel se rapporte l'action de tous les membres qui le composent. Est-il de Corps sans Chef? Et tout ce qui en a plus d'un, n'est-il pas monstrueux ?

Cette unité de Chef n'est pas telle cependant chez les Sauvages, qu'ils ne l'allient fort bien avec une sorte de pluralité, qui avoit fort lieu dans les premiers tems. Tous les peuples

anciens étoient partagez en trois familles ou tribus, dont chacune avoit ſon Chef. On voit cette diviſion clairement marquée chez les Lyciens, les Amazones, chez les Romains mêmes dans leur naiſſance : & de là vient le nom de *Tribu*, qu'on a enſuite tranſporté à tout autre diviſion : ce qui prouve même que celle-là étoit la plus ancienne.

Or cette diviſion primitive regne chez tous les Sauvages : chaque nation y eſt partagée en trois familles ; dont le nom diſtinctif eſt celui d'un animal, la famille du *Loup*, la famille de l'*Ours*, &c. comme chez les Amazones & chez la plûpart des peuples de l'antiquité.

Chaque famille ou Tribu a ſon Roi ou ſon chef ſuprême, nommé *Koïander Goa* ; lequel cependant n'eſt point abſolu, ou ne l'eſt que comme un pere dans ſa famille. La comparaiſon eſt très-juſte ; car il eſt vrai que ces chefs ſe regardent comme les peres ou les *Paſteurs* des peuples : ce qui étoit l'idée ou la pratique ancienne. La qualité de chef eſt héréditaire dans les familles ; ce n'eſt pas

cependant le fils ni la fille qui ſuccedent au pere; on peut même dire, que cette ſucceſſion eſt en partie arbitraire; le choix s'en fait parmi les neveux ou les couſins du Roi defunt, du côté maternel, & c'eſt la femme qui eſt à la tête de la famille qui fait ce choix.

Ginecocratie des Sauvages.

C'eſt cette autorité des femmes qui peut paroître extraordinaire, mais non à ceux qui connoiſſent l'antiquité; car outre les Amazones, les Lyciens & beaucoup d'autres peuples de l'antiquité donnoient dans leur gouvernement une grande & même la premiere autorité aux femmes, ſous la direction, & au nom deſquelles ſe terminoient toutes les affaires de l'Etat, de la même maniere que nous le voyons pratiqué chez nos Sauvages. On peut voir les témoignages clairs & déciſifs que le P. Lafitau a recueïllis en grand nombre ſur ce qui concerne la Ginecocratie des Anciens.

Pour ce qui eſt des Sauvages,

» c'eſt dans les femmes, dit-il, que
» conſiſte proprement la nation, la
» Nobleſſe du ſang, l'arbre genea-
» logique, l'ordre des generations,
» & de la conſervation des familles;
» c'eſt en elles que réſide toute l'au-
» torité réelle : les païs, les champs
» & toute leur recolte leur appar-
» tiennent. Elles ſont l'ame des Con-
» ſeils, les Arbitres de la paix & de
» la guerre; elles conſervent le fiſc,
» ou le tréſor public; c'eſt à elles
» qu'on donne les eſclaves; elles font
» les mariages; les enfans ſont de
» leur domaine, & c'eſt dans leur
» ſang qu'eſt fondé l'ordre de la ſuc-
» ceſſion. Les hommes au contraire
» ſont entierement iſolez & bornez à
» eux-mêmes; leurs enfans leur ſont
» étrangers; avec eux tout perit.
» Une femme ſeule releve la cabane;
» mais s'il n'y a que des hommes
» dans cette cabane, en quelque
» nombre qu'ils ſoient, quelque
» nombre d'enfans qu'ils ayent,
» leur famille s'eteint, & quoiqu'on
» choiſiſſe parmi eux les chefs, & que
» les affaires ſoient traitées par le
» conſeil des Anciens, ils ne travail-

» lent pas pour eux-mêmes . . . Les
» femmes choisissent ces chefs parmi
» leurs freres maternels , ou leurs
» propres enfans, lesquels ne gouver-
» nent & ne traitent les affaires que
» comme par voye de procuration ;
» & au nom des femmes , qui leur
» ont conferé la charge de chef ; car
» elles sont toûjours les premieres à
» deliberer , & c'est d'aprés leurs avis
» qu'on traite toutes les affaires.

Forme du gouvernement chez les Sauvages.

Chaque nation des Sauvages a donc trois Chefs , dont l'autorité est mutuellement balancée les uns par les autres , & qui sont obligez de se menager & d'affecter une parfaite égalité , de peur d'exciter de la jalousie. Outre cela chaque ville , bourg, ou village , a son chef, c'est-à-dire , ses trois chefs , parce qu'ils sont tous partagez en trois familles ou tribus. Or ces chefs qui ne laissent pas d'être absolus quand ils le veulent, affectent de ne le paroître point ; c'est là tout le nœud de leur politique & de leur

autorité ; car les Sauvages aiment la liberté : aussi pour empêcher ces chefs de les dominer un peu trop, il y a des surveillans établis, qu'on appelle *Agoïander*. Ces surveillans ont precisément le même emploi qu'avoient les *Ephores* à Lacedemone, & les *Cosmes* dans l'Isle de Crete. Chaque famille a son Agoïander, qui est comme son deputé, pour veiller de près à ses interêts contre les entreprises que les chefs pourroient faire sur leur liberté.

Senat des Sauvages.

Outre cela il y a un Senat ou Conseil des Anciens ; chacun a droit d'y entrer dès qu'il a l'âge prescrit. Or c'est par ce Senat que passent toutes les affaires, les chefs n'ayant garde de rien entreprendre sans l'autorité de ce Senat. Ce Senat, *dit notre Auteur*, n'a tainement rien de la majesté auguste, qu'avoit la Republique Romaine immediatement avant les Césars ; « mais je crois bien qu'il ne cede en « rien à celui de Rome même, lorsqu'elle alloit retirer de la charuë «

„ les Serrans & les Cincinnats, pour „ les faire Consuls & Dictateurs. „ C'est une troupe de crasseux assis „ sur leur derriere, accroupis com- „ me des singes, & ayant leurs ge- „ noux auprès de leurs oreilles, ou „ bien couchez differemment le dos „ ou le ventre en l'air, qui tous la „ pipe à la bouche, traitent des af- „ faires d'Etat avec autant de sang „ froid & de gravité que la Jonte „ d'Espagne, ou le Conseil des Sa- „ ges à Venise „. Effectivement ce n'est pas une chose prête à démontrer, qu'on pense plus sainement assis dans un fauteüil, & sous un habit de velours, qu'envelopé d'une peau & assis sur une natte.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que sous cette peau & sur cette natte, le Sauvage n'est attentif qu'à l'affaire dont on delibere; digression, lieux communs, discours de parade, tout ce qui n'est point cette affaire, lui est interdit. Rien d'ailleurs ne fait diversion & n'empêche qu'on ne simplifie parfaitement les affaires. „ Par bon- „ heur pour eux, dit le Pere Lafitau, „ ils ne connoissent ni Code, ni Di-

» geſte, ni Avocats, ni Procureurs,
» ni Sergens : ſi avec cela, ajoûte-t'il,
» ils n'avoient point leurs Jongleurs,
» qui ſont de très-mauvais Medecins;
» ne ſeroient-ils pas les gens du monde
» les plus heureux » ? Tant il eſt vrai
que la Medecine eſt un mal neceſſaire.

Orateurs & Eloquence des Sauvages.

Ils ne laiſſent pas cependant d'avoir, ſinon leurs Avocats, du moins leurs Orateurs; c'eſt-à-dire, qu'ils ont non les ſubtilitez, mais le ſolide de l'éloquence. On voit de ces Orateurs dans toute l'Antiquité, à Sparte, à Athénes, à Rome, & ailleurs; & l'Iliade d'Homere, auſſi-bien que l'Enéïde de Virgile, font aſſez voir l'importance, auſſi-bien qne l'antiquité de ces emplois. Les fonctions en ſont parfaitement les mêmes chez nos Sauvages. Ce ſont ces Orateurs en titre, qui portent la parole dans les Ambaſſades, qui inſtruiſent les affaires dans les Conſeils, qui les rapportent dans le Senat, qui haranguent dans les Aſſemblées, qui repreſentent en un mot la nation dans

toutes les occaſions d'éclat ; & l'on ne parvient point chez les Hurons & chez les Iroquois à une moindre fortune, c'eſt-à-dire, à une moindre conſideration & à un moindre credit par le talent de la parole lorſqu'on y excelle, qu'on y parvenoit chez les Atheniens & chez les Romains.

Ce ſont ces Orateurs qui manient à leur gré les eſprits, qui font conclurre la Guerre ou la Paix contre les Philippes ou les Antoines de l'Ameque, & qui s'y rendent maîtres du ſuccès de la plûpart des deliberations. Auſſi eſt-ce par leur moyen que les Chefs ſe rendent eux-mêmes les maîtres, & tournent les eſprits du côté qu'ils veulent.

Qu'on ne s'y trompe pas ; rien n'eſt plus éloquent, plus énergique, plus approprié au ſujet que les diſcours de ces Orateurs ſauvages ; je dis ſauvages, par ce ſeul endroit qu'ils ne connoiſſent point toutes ces fleurs de Rhetorique, toutes ces brillantes inutilitez qui enjolivent plus qu'elles n'embelliſſent nos diſcours ; & il y en a tel dont les harangues recüeil-

lies pourroient marcher de pair & peut-être fort au-dessus de celles de nos Demosthênes, & sur tout de nos Cicerons. Celles-ci l'emporteroient bien sûrement par l'art & le travail; mais les personnes d'un certain goût sçavent bien que c'est par là même qu'elles leur cederoient pour tout le reste, pour la naïveté des pensées, des sentimens, de l'expression, & sur tout pour le point capital, qui est la force de la persuasion. Le stile des Sauvages se fait remarquer par sa précision & sa brieveté toute laconique: car en general les Lacedemoniens sont les peuples ausquels les Sauvages ressemblent le mieux dans le paralelle que le Pere Lafitau en fait avec les Anciens.

Deliberation des Sauvages.

Du reste ce qui merite bien d'être observé dans des Sauvages, c'est que dans leurs assemblées ils ne sçavent ce que c'est que de s'interrompre, beaucoup moins de se contredire, ou même en general de se passionner pour ou contre la personne ou l'af-

faire dont il eſt queſtion. Chacun y parle à loiſir, auſſi long-tems, auſſi mal même qu'il veut; ſon diſcours, bon ou mauvais, eſt toûjours ſuivi de l'approbation de toute l'aſſemblée.

Le chef d'œuvre de leur politique dans ces occaſions, eſt de diſſimuler le but où ils veulent amener les eſprits: c'eſt ſur quoi les Chefs & les Orateurs qui ſont le plus ſouvent leurs organes, ſont d'une diſſimulation profonde, ou d'un ſecret impenetrable. Ils feront deliberer le Senat pendant les mois & les années ſur des entrepriſes dont ils ont déjà déterminé toute la ſuite & les principales circonſtances entr'eux & les principales têtes du Conſeil: car ils ont auſſi des Conſeils ſecrets, & pendant qu'une affaire eſt ſur le tapis, ou *ſur la natte*, ils font habilement leur brigue & lient leur partie. Qu'eſt-il beſoin de le dire? Les Sauvages ſont hommes, ils ont des interêts, ils les connoiſſent, ils les ſentent; pourquoi donc n'auroient-ils pas leur Politique? Ne nous en faiſons point trop accroire; l'interêt ſeul forme & perfectionne les grands Politiques.

 Mais

Mais quelle eſt donc la nature des affaires qui les occupent dans leurs Conſeils? On doit le comprendre, l'homme eſt homme par tout, en Amerique comme en Europe ; les objets tout au plus, ſont differens, quoiqu'encore pour le fond, cela va fort au même. Par tout rivieres & montagnes, partout injuſtice & ambition, menſonge & calomnie, guerre & brigandage. Tout au plus, les objets étant plus ſimples & moins mutipliez par l'art, l'induſtrie & le raiſonnement, les paſſions doivent être moins irritées & moins vives, & leurs accès moins fréquens : il y a même mille ſorte de paſſions qui doivent être inconnuës aux Sauvages. De ſorte que ſi nous l'emportons ſur eux par une certaine perfection de raiſon que l'étude & la ſcience ne laiſſent pas de donner, il faut convenir auſſi que le fonds de raiſon dont ils joüiſſent, ſe trouve moins alteré par des paſſions moins vives & moins multipliées : or c'eſt un Problême juſqu'ici indecis, ſi une raiſon perfectionnée mais alterée, eſt préferable à une raiſon plus ſimple & plus naturelle que

l'art a moins pefectionnée, mais que l'artifice & le rafinement ont moins alterée.

Guerre des Sauvages.

Mais de toutes les affaires qui exercent la Politique & qui interessent le Gouvernement des Sauvages, la guerre en est le principal objet, & le sujet le plus ordinaire de leurs deliberations. On diroit que comme à Sparte, à Rome, & dans toute l'Antiquité, les Sauvages ne naissent & ne vivent que pour la guerre. C'est à cela qu'ils rapportent comme dans ces tems & dans ces villes, toute l'éducation de l'enfance, les occupations de la jeunesse, & jusqu'aux moindres amusemens de leur vie. Cela n'a rien de fort surprenant, & qui ne s'accorde avec l'idée qu'on n'a que trop communément de leurs mœurs farouches & indomptables. Mais ce qu'on ne croiroit pas, & sur quoi il nous faut encore rectifier nos premieres idées, c'est que la ferocité du naturel n'est pas precisément ce qui décide de la guerre parmi ces prétendus Sauvages.

Ils font la guerre, mais ils font aussi la paix. Je dis qu'ils la font, car on pourroit la regarder parmi eux comme une simple cessation de guerre, & un intervalle de fougue & d'inhumanité. Ce n'est point cela : ils ne font communément la guerre, que pour avoir la paix, & à la derniere extrémité, lorsqu'ils y sont forcez

Rien n'est plus premedité que le projet qu'ils en forment ; & après l'avoir formé, ils y pensent assez long-tems, & souvent des deux & trois années, avant que de le déclarer ; & même après l'avoir déclaré, ils sont aussi long-tems à se mettre en campagne. La plûpart du tems ils affectent de donner à leurs ennemis le tems de prevenir le coup qui les menace, par une satisfaction convenable ; & sont bien aises qu'on les desarme ; & pendant ce tems-là, conseils, negociations, Ambassades, traitez, mediations, confederations, tout est mis en usage. Il est tems encore une fois que nous le sçachions, les Sauvages sont des hommes.

Si pour le fond de la chose, il nous ressemblent si bien (car pour le fond

les hommes sont les mêmes dans tous les tems,) pour la maniere ils ressemblent plus particulierement aux premiers hommes, aux Anciens.

Expeditions des Sauvages.

Ils vont quelquefois porter la guerre à 800 lieuës loin de leur païs. Ainsi le faisoient les Anciens, lorsque le monde n'étant point plus peuplé que l'est l'Amerique, & la vie étant fort errante, on se connoissoit assez pour avoir des démêlez presque d'une extrémité de la terre à l'autre. On voit dans l'Ecriture des peuples se rassembler des quartiers les plus éloignez de l'Asie, & aller porter la guerre en d'autres quartiers non moins éloignez. Pendant la guerre de Troye, Priam reçût des secours & des alliez des extrémitez de l'Asie, de l'Europe & de l'Afrique...

Le Paralléle est complet, trois cent guerriers font une grande armée chez les Ameriquains, & plusieurs Nations réünies n'en fournissent pas tant quelquefois. Abraham à la tête de 300 de ses gens, & de peu d'alliez,

défit l'armée de plusieurs Rois confederez. La guerre de Troye dont on fait tant de bruit, n'étoit pas si grand chose. Les Rois qui la composoient, n'étoient guéres que de petits Chefs de Bourgades. Ulysse sur son rocher d'Itaque s'en faisoit bien autant accroire qu'un autre. Qu'étoit-ce que le celebre renfort amené par Rhesus au secours des Troyens ? Deux hommes seuls le taillerent en pieces.

Comparées avec celle de la Toison d'Or.

Rien n'est de meilleur goût que le Parallele singulier que fait notre Auteur, des expeditions des Sauvages avec celle de la *Toison d'Or.* « Hercule & Jason, *dit-il,* Castor & Pollux, Zethés & Calaïs, Orphée & Mopsus, & tous ces autres Demi-Dieux qui se sont rendus immortels, & à qui on a donné de l'encens avec trop de facilité, sont si bien representez par une troupe de gueux & de miserables Sauvages, qu'il me semble voir de mes yeux «

» ces celebres conquerans de la *Toison*
» *d'Or* : mais cette ressemblance me
» fait bien rabatre de l'idée que j'a-
» vois conçûë de leur gloire ; & j'ai
» honte pour les plus grands Rois &
» les plus grands Princes du monde,
» qu'ils se soient crus honorez de leur
» avoir été comparez.

» La fameuse Navire Argo qui a
» pour ancre une pierre attachée à
» une corde, faite de racine de lau-
» rier, à qui le poids d'Hercule seul
» sert de lest, & que les Argonautes
» portent sur leurs épaules dans les
» sables de la Lybie pendant douze
» jours & douze nuits, n'a rien qui
» la distingue d'une Pyrogue, & tout
» au plus d'une Chaloupe. C'est
» Hercule lui-même qui choisit
» avec les autres sa place dans les
» bancs, & prend une rame à la main,
» qui s'enfonce dans les bois pour
» faire un aviron d'un petit sapin a-
» près avoir rompu le sien, qui tou-
» tes les fois qu'on prend terre pour
» cabaner, couche sur le rivage à la
» belle Etoile, est un Sauvage dans
» toutes les formes, & n'a rien au-
» dessus. »

Ajoûtez que les Sauvages ne font point d'expedition qu'ils n'ayent avec eux leurs Devins & leurs Jongleurs, qu'ils reverent bien autant que ces Heros reveroient leur Mopſus & leur Orphée. « Et ils ſe peſuaderoient, « *dit l'Auteur*, avoir entendu parler « le mât de leur canot, ainſi que les « conquerans de la *Toiſon d'Or*, ſi le « Jongleur diſoit qu'il a parlé. »

Armes, & exercices Militaires des Sauvages.

Avant que de partir pour leurs expeditions, les Sauvages offrent un chien à *Aresk*, ou *Araskoui* leur Mars, Dieu des Batailles, comme les Lacedemoniens, les Cariens, les Thraciens en offroient un à Mars. Leurs armes ſont comme dans les premiers tems, l'arc, la fleche, le carquois, le bouclier, la cuiraſſe, le caſque, & le *caſſetête* ou la maſſuë : de ſorte qu'on voit bien qne ce ſont de vrais Hercules, c'eſt-à-dire, de vrais Heros de la *Toiſon d'Or*.

L'art Militaire eſt chez eux plus que partout ailleurs, un Art, ou mê-

me une Science de ſpeculation. Ils ne l'apprennent pas ſi mechaniquement que nous, & par un exercice ſi automate que nos ſoldats. Chacun en s'enrolant, donne au Chef un petit bâton qui eſt ſon ſymbole. Le Chef fait ſon plan & ſon ordre de Bataille dans ſa tête; & comme il connoit tous ſes gens, il arrange & plante dans un terre-plein tous les petis bâtons qu'on lui a donnez. Chacun eſt attentif à cet arrangement, & à la poſition de ſon propre bâton: ce ſont ces petits bâtons diverſement combinez au gré du Chef, qui font l'exercice, & les diverſes évolutions. Quand on va en campagne, tous les jours le Chef renouvelle cet exercice des bâtons aux yeux de ſon armée; & dès qu'on eſt en preſence de l'ennemi, chacun prend ſon poſte, & fait de point en point les marches, les évolutions, tous les mouvemens en un mot qu'il a vû juſques-là, faire au petit bâton qui le repreſente: & avec cela ſeul il n'y a ruſe, feinte, ſtratagême, ralliment, attaque, ni autre ſiſtême de l'art Militaire, que ces Sauvages ne pratiquent dans les occaſions.

Sieges des Villes.

Ils ont même leurs attaques & leurs défenses de villes ou de villages (le nom ne fait rien à l'affaire) tout-à-fait semblables à celles des Anciens. Leurs Bourgades sont revétuës de murailles ou palissades assez fortes pour resister, au moins quelque tems, aux armes offensives de leurs ennemis, & sur tout à leurs invasions subites: mais leur bravoure aidée du feu ou de la sape, en vient bien-tôt à bout comme dans l'antiquité. Ils ont dans ces occasions, des fléches enflamées comme les Anciens: ils font même leurs approches, armez de torches & de haches, couverts de matelats, jusqu'au pied de la palissade, & la brûlent ou la sapent.

Pendant ce tems-là les assiegez en vrais Heros de l'Eneïde ou de l'Iliade, se défendent bravement à coups de pierre & de fléches, de dessus leurs remparts; ils sçavent même faire de vigoureuses sorties. Les Assaillans renouvellent même souvent ce qu'ont pratiqué de celebres Capitai-

nes ; ils forment au tour des pallissades des contrenceintes ou des contrepalissades, à l'aide desquelles ils s'élevent jusqu'à la hauteur des remparts qu'ils foudroyent de là ; sur lesquelles même ils s'élancent, & s'en emparent.

Enfin pour rendre le Paralélle bien entier, le Pere Lafitau remarque que dans ces assauts & dans le fort d'un combat, " leur petit nombre leur » permet assez de s'attacher, pour » ainsi parler, corps à corps, & de » se battre comme en duël, ainsi que » faisoient les Heros de l'Iliade & de » l'Eneïde. Ils se connoissent assez » souvent & se parlent. Ils se deman- » dent des nouvelles, se haranguent, » & ne s'assomment point, sans s'ê- » tre fait auparavant quelque com- » pliment pareil à ceux que Virgile » fait faire à son Enée... » Tout ceci pourra ramener peu à peu à la raison les critiques dégoûtez, qui blâment dans Virgile ou dans Homere tout ce qui n'est pas dans le goût de notre siecle ; si toutefois le préjugé formé par la diversité des climats, n'est pas aussi fort que celui qui forme la di-

versité des tems : pour la plûpart en effet, il y a aussi loin d'ici aux Hurons & aux Iroquois, que de notre siecle à ceux des Grecs ou des Romains.

Triomphes des Sauvages.

Le grand triomphe d'un Sauvage est de couper la tête à son ennemi, & d'en enlever la chevelure avec la peau, qu'ils cernent tout au tour du crane avec tant de dexterité, que souvent ils enlevent aussi la chevelure à un ennemi vivant, sans qu'il en meure : ce qui fournit à notre Auteur l'explication naturelle & heureuse de ces paroles des Pseaumes : *Et de captivitate nudati inimicorum capitis* : qu'il conjecture devoir être expliquées par cet usage d'enlever la chevelure à un ennemi vaincu, parce qu'en effet cet usage paroit fort ancien. C'étoit celui des Scythes & de bien d'autres peuples d'Europe & d'Asie au rapport d'Herodote. Ce sont ces chevelures qu'on porte en triomphe au retour d'une expedition; & c'est par ces Trophées peu équivoques, & personnels, qu'on comp-

te les hauts faits d'armes, dont chacun se vante. On les expose devant les portes des maisons, dans les places où l'on s'assemble, ou sur les remparts.

Lorsque les Sauvages ont perdu quelqu'un dans une expedition, ils mêlent des cris lugubres à leur triomphe; à l'approche de la Bourgade, ils deputent un Stentor pour entonner autant de hurlemens, ou de *cris de mort*, qu'ils ont perdu de Guerriers: ce cri est *Kohé*. Dans la Colchide chez les Mengreliens, on a encore le même usage, & leur cri de mort, en ces occasions, est *Ohé*, qui ne ressemble pas trop mal à celui des Sauvages. Ces Mingreliens en effet sont encore fort antiques & fort sauvages dans leurs manieres.

Ce que les Sauvages ont de plus feroce & de plus digne du nom que nous leur donnons, est la mort cruelle qu'ils font souffrir à leurs prisonniers de guerre, après les avoir traînez long-tems à leur char de triomphe. Mais outre qu'ils le font par represaille, ou pour intimider leurs ennemis, le Pere Lafitau fait assez voi

que ce n'eſt qu'un reſte de l'ancienne ſuperſtition, qui a fait immoler tant de Victimes humaines au Démon de l'Idolatrie, chez les Romains & chez les Nations les plus civiliſées.

Comme cet Extrait eſt déja aſſez long, nous renvoyons au mois ſuivant le détail des Uſages & de la Vie civile & ordinaire des Sauvages, avec ce qui regarde leur origine, dont il ſemble que la déciſion doit reſulter fort naturellement du ſein d'un paralle!e ſi juſte & ſi heureux. Un Ouvrage comme celui-ci, merite un Extrait un peu exact & un peu étendu; & nous ne penſons pas que le Public nous reproche d'y être revenus juſqu'à trois fois, puiſque dès la ſeconde; c'eſt-à-dire, dès aujourd'hui, nous pouvons annoncer une ſeconde Edition de l'ouvrage, lequel, par ce ſeul endroit, nous remet en droit d'en parler plus d'une fois.

ARTICLE CVII.

SUITE DU TOME III. du Traité de Police, par M. de la Mare, Conseiller, Commissaire du Roi, au Châtelet de Paris. A Paris, chez Michel Brunet, Grand' Sale du Palais, au Mercure Galant, 1719.

NOus avons déja donné l'Extrait de ce qui regarde le commerce des poissons tant de Mer que d'eau douce, dans ce troisiéme volume, & qui en occupe depuis le tître XXIV. jusqu'au XL. inclusivement, & depuis la premiére page de ce volume jusqu'à la 334. où nous allons reprendre la suite du même volume, & rendre compte des autres matiéres qu'il contient.

Le tître XLI. où nous en sommes restez, traite des legumes, d'herbes, de racines, de bulbes, ou oignons, & de fruits. L'Auteur, après avoir fait observer que les legumes furent autrefois la nouriture de nos premiers Parens dans le Paradis terres-

tre; & qu'il y avoit plus de ſeize cens ans que le monde en ſubſiſtoit, lorſque Dieu permit aux hommes d'y ajoûter la chair des animaux, rapporte pluſieurs traits de l'Antiquité, qui vont à faire connoître l'eſtime qu'elle faiſoit de cet aliment primitif des hommes. Il paſſe de là à l'ordre obſervé par les Anciens dans leurs repas, en faiſant voir que les herbes & les fruits furent toûjours d'un fort grand uſage : après quoi il traite par ordre, des vertus de chacun de ces alimens que le jardinage nous produit, de l'utilité que nous en pouvons retirer, & de tout ce que les loix de la Police ont établi pour en procurer l'abondance neceſſaire à la ſubſiſtance des Citoyens, & en faciliter le commerce. Il commence par les herbes potageres, telles que les choux, l'oſeille, la patience, la poirée, la bonnedame, la bourrache & la bugloſe. Il examine chacune de ces herbes en particulier, & dit des choſes aſſez curieuſes ſur les choux, dont il fait remarquer qu'entre les vertus qui leur ſont attribuées, il n'y en a point de plus certaine que celle

de garentir & de guerir l'yvreſſe. Il prétend que tous les Anciens & tous les Modernes ſont d'accord ſur ce point, que ſi l'on mange des choux au commencement du repas, l'on pourra boire tant de vin qu'on voudra ſans en être incommodé; & que les Egyptiens autrefois ne manquoient pas, auſſi bien que les Allemands d'aujourd'hui, à prendre cette précaution; à laquelle ſi l'on a manqué, on eſt encore en état d'y revenir pour guerir le mal, du moins quand on ne l'a point prévenu. On attribuë du moins en partie cette vertu des choux à l'antipathie naturelle qu'il y a entr'eux & la vigne, & qui eſt telle que ſi l'on plante un chou proche d'un ſep de vigne, la vigne ſe retire autant qu'il eſt poſſible, ou meurt.

Des herbes potageres il vient à celles qui ſont également potageres & propres aux ſalades, comme les laituës, la chicorée, le pourpier, le celeri, & le cerfeüil; puis à celles qui ſont particulieres aux ſalades, ſans oublier les fleurs mêmes qui y entrent. Il parle enſuite de l'ail & des

autres bulbes ou oignons ; d'où il passe à ce qui regarde les racines, comme raves, raiforts, navets, salsifis, scorsonere, chervis, carottes, panais & topinambours. Les fruits legumineux ou herbes à fruits, comme artichaux, asperges, concombres, courges, citrouilles & potirons, ont leur Chapitre particulier, aussi bien que les herbes qu'il appelle herbes à ragoût, telles que le persil & le bazilic, qui sont suivis des fruits spontanez, ou qui semblent naître d'eux-mêmes, comme champignons, mousserons & morilles; après quoi l'Auteur termine ce tître par ce qu'il appelle les menus fruits Printaniers, comprenant sous ce nom les fraises, les framboises & les groseilles.

Quoiqu'il ne nous soit pas possible de nous arrêter sur chacun de ces legumes, cependant nous croyons devoir faire remarquer que l'Auteur dit des choses très-utiles sur ce qui regarde les champignons, & sur les précautions qu'il y a à prendre dans le choix qu'on en doit faire, & dans le tems de les cueillir. Quant à ce

qu'il fait dire à Pline, que l'Empereur Tibere fut empoiſonné par des champignons, ce n'eſt pas de l'Empereur Tibere, mais de l'Empereur Claude que Pline a parlé.

L'Auteur remarque encore que Neron, ſucceſſeur de ce dernier, qui l'avoit adopté, donnoit par excellence aux champignons l'Epitete de viande des Dieux. Le fait eſt vrai pour l'Epitete, mais non pour le motif: car ſi Neron donnoit aux champignons l'Epitete de viande des Dieux, c'étoit moins par rapport à leur excellence, qu'à l'uſage qu'on en avoit fait pour lui procurer l'Empire, en empoiſonnant avec des champignons ſon predeceſſeur Claudius, qui ayant après ſa mort, été mis au nombre des Dieux, donne ſujet à Neron d'appeller viande des Dieux, ce qui avoit ſervi à déïfier l'Empereur Claudius, en le faiſant mourir. Mais comme ces ſortes d'éruditions ſont étrangeres au deſſein de M. de la Mare, on ne doit pas exiger de lui la même exactitude en cette matiére, que ſur ce qui regarde la Police.

Le Titre XLII. eſt employé à trai-

ter des fruits des arbres que l'Auteur diſtingue en trois eſpeces; qui ſont fruits à noyaux, comme ceriſes, abricots, pêches, prunes; fruits à Pepin, comme pommes, poires, coins, citrons, limons, oranges, grenades, olives, figues, raiſins, Mures; fruits à peau ou à coquilles dures, comme noix, avelines ou noiſettes, amandes, Piſtaches, chataignes & marons. L'Auteur traite en détail, de chacun de ces fruits, & dit des choſes fort curieuſes & fort utiles ſur leur origine & ſur ce qui regarde leur uſage; mais nous croyons devoir d'autant moins nous y arrêter, que cette érudition appartient plus à la Botanique qu'à la Police.

Le XLIII[e] Titre eſt employé à traiter des jardins. Nous paſſerons ce que l'Auteur dit dans les trois premiers chapitres, ſur l'origine des jardins & l'eſtime que toutes les nations de l'antiquité en ont faite; ſur le cas qu'on en fait en France; & ſur les anciens jardins de nos Rois dont il fait la deſcription, auſſi bien que ſur l'éloge qu'il fait des jardiniers; & nous viendrons d'abord à ce qui

touche plus particulierement le dessein & le but de son Ouvrage, c'est-à-dire, la Police par rapport aux jardins.

L'Auteur remarque donc qu'il n'y a que quatre sortes de personnes qui ayent droit d'exposer en vente dans les marchez publics de la ville de Paris, les fruits & les legumes de leurs jardins ; qui sont les maîtres Jardiniers, les compagnons, les forains de la Banlieuë, & les Bourgeois de la ville & des fauxbourgs, proprietaires de jardins, qu'ils font valoir. Il fait observer qu'il y a des reglemens pour ces quatre sortes de personnes ; que ces reglemens vont à procurer l'abondance de ce genre d'alimens, & à en faciliter le commerce. Il remarque encore que les Jardiniers sont la seule communauté où les compagnons peuvent commercer comme les maîtres : après quoi il rapporte en détail les reglemens qui ont été faits pour ce commerce, en commençant par une Ordonnance du Prevôt de Paris de 1376. jusqu'aux Lettres Patentes de 1697. qui reünissent à la Communauté des Jardiniers les char-

ges de leurs jurez, &c. reforment leur ſtatuts, & y en ajoûtent de nouveaux. Tous ces Reglemens divers qui depuis 1376. juſqu'au tems preſent, occupent douze grandes pages *in folio*, ſur ce qui regarde les jardiniers; & ceux qui touchent les Marchands fruitiers, & qui occupent encore douze autres grandes pages *in folio* depuis 1488. juſqu'à 1714. ſont fort propres à faire connoître dans quel détail il a fallu entrer pour établir une Police fixe & commode par rapport à un commerce, dont l'objet paroît auſſi peu conſiderable, que la vente & le debit des herbes & des fruits des jardins.

Comme les alimens ont beſoin d'aſſaiſonnemens & d'aprêts, l'Auteur a crû devoir employer les deux tîtres ſuivans, qui ſont le XLIV. & le XLV. à ce qui touche les aſſaiſonnemens, & ceux dont le métier eſt de les mettre en œuvre. Il reduit tous les aſſaiſonnemens à trois ſources principales, d'où on les tire, & qui ſont les animaux, les mineraux & les vegetaux.

Comme il a parlé dans les Tomes

precedens, du laitage, des œufs &
des anchois, qui fondus ou dissou
dans une sausse, la rendent plus pi
quante, il n'y a que le miel entre le
assaisonnemens qu'on tire des ani
maux, dont il lui reste à parler dan
ce volume. L'acide & le doux son
les deux saveurs qui partagent les as
saisonnemens; le miel est de la der
niere espece; c'est l'ouvrage de
Abeilles, l'usage en a été connu dè
les premiers tems, & l'Auteur fait
ce sujet plusieurs recherches curieu
ses sur l'estime qu'en ont faite les An
ciens. Il examine ensuite les differen
tes qualitez du miel par rapport au
lieux & aux saisons, & remarque er
particulier que le bon miel doit êtr
épais, grenu, clair, transparent, nou
veau, d'une agreable odeur, un pe
Aromatique & d'un goût doux & pi
quant.

Le sel qui est le seul des assaisonne
mens qui se tire des mineraux, es
l'ame de tous les assaisonnemens. Or
le met au nombre des mineraux, di
l'Auteur, parce qu'on convient qu
l'origine de tout le sel se tire des mi
nes, & que la salûre même de la me

vient des ruiſſeaux ſoûterrains qui paſſent par les montagnes, d'où ſe tire le ſel. Il y a de ces montagnes & de ces mines en pluſieurs lieux de l'Europe & dans les autres parties de la terre: mais il n'y en a point de plus célébre que le Mont Oromenus dans les Indes, d'où l'on tire le ſel par carreaux, comme on tire les pierres de tailles des carrieres. Outre ce ſel mineral & naturel, il y en a encore une autre qui eſt artificiel, & qu'on appelle commun, parceque c'eſt celui dont on ſe ſert le plus ordinairement. Celui-ci ſe fait en deux manieres, l'une par évaporation, & l'autre par criſtalliſation.

L'Auteur les explique toutes deux, & met cette difference entre ces deux ſortes de ſels, que celui qu'on retire par évaporation, eſt plus net & plus blanc que l'autre, mais qu'il a moins de pointe. Outre le ſel mineral & artificiel, il y en a encore une troiſiéme eſpece qui n'eſt d'uſage que dans la Medecine, & qu'on nomme ſel ammoniac, du Grec ἄμμος, qui ſignifie ſable, parcequ'il ſe trouve en lames dans le ſable, aux environs du Diamette, en Egypte.

Comme le ſel produit un des gros revenus de l'Etat, l'Auteur traite à cette occaſion, du commerce du ſel & de l'origine de la Gabelle. Il remarque que le ſel ſe vendoit anciennement en France, comme les autres denrées ; que Philippe le Long fût le premier qui mit un impôt d'un double pour livre ſur le prix du ſel ; que cet impôt ne ſubſiſta pas longtems, & que ce ne fut que ſous Charles V. que la Gabelle s'établit, comme le remarque Paul Emile ; mais non pas avec toute l'étenduë qu'elle a euë depuis. Le dernier Arrêt du Parlement pour regler le comptage des Salines qui arrivent par la riviere, les décharger du batteau, les charger ſur les charettes, ou les changer d'un batteau à l'autre, eſt du 15. Décembre 1716.

Les aſſaiſonnemens qui ſe tirent des plantes ou vegetaux, ſont, 1°. le ſucre, ſurquoi l'Auteur expoſe comment il ſe tire des cannes, comment on le façonne enſuite, & comment on le rafine. 2°. Les aromates, comme la canelle, les clous de giroffle, les noix muſcades, l'anis, le fenoüil,

l'anet, la ſemence de coriandre, le ſafran, le poivre, le gingembre, les fines épices, le ſeneve ou moutarde. A l'egard du ſafran, comme on s'apperçût ſous le regne d'Henri II. que des gens pouſſez d'un gain ſordide, le falſifioient, ce qui nuiſoit à la ſanté, & en ruinoit le commerce par rapport aux étrangers, qui en venoient chercher en France comme étant le meilleur, ce Prince fit une Ordonnance du 18. Mars 1550. pour défendre de faire ces alterations ou mixtions, ſur peine de punition corporelle.

L'Auteur joint à ces trois eſpeces d'aſſaiſonnemens, le verjus & le vinaigre, ſous le nom de ſucs employez aux aſſaiſonnemens; & c'eſt par où il finit le tître XLIV. pour paſſer au XLV. où il traite de ceux dont le métier eſt de débiter, ou d'employer ces ſortes d'aſſaiſonnemens, comme Vinaigriers, Patiſſiers & Cuiſiniers.

Il n'eſt pas poſſible d'entrer dans le détail de ces trois métiers qui occupent dans ce troiſiéme Volume 83. pages in fol. quoiqu'on n'y entre

point dans le particulier de la profession des Patissiers, cela ayant déjà été fait dans le second Tome. Nous nous contenterons de dire un mot des Vinaigriers, qui étoient anciennement regardez à Paris comme les seuls Cuisiniers pour les sauces, ou ragoûts. C'étoit d'abord une profession libre que pouvoit exercer qui vouloit. Il n'en est point parlé dans les reglemens faits par Etienne Boileau, Prevôt de Paris, sous le regne de Saint Loüis. Les Chandeliers furent les premiers qui eurent le commerce du vinaigre, qu'ils vendoient aussi bien que la moutarde : le reglement du Roi Jean, leur donna le nom de Chandeliers - Moutardiers. Les Marchands Epiciers vendoient de même du vinaigre, aussi-bien que les Apoticaires, par rapport à la Pharmacie, les Cabaretiers, Taverniers, Marchands de vin : d'où vient que quand les Vinaigriers commencerent à s'établir, ils eurent procès avec ces differens corps, Epiciers, Apoticaires, &c.

Dans la suite les Vinaigriers s'étant appliquez à ce qui regarde la pré-

paration des repas, le Prevôt de Paris leur donna des Statuts en 1394. ſous le nom de Sauciers-Moutardiers: les titres de Buffetiers & de diſtillateurs en eau de vie & eſprit de vin, leur furent ajoûtez en 1514. par Lettres patentes de Loüis XII.

Du debris de cette communauté il s'en forma trois autres. 1°. Celle des Cuiſiniers en 1579. qui eurent les ſauces, n'étant reſté aux Vinaigriers que le droit d'en fournir la matiere par leur vinaigre & leur moutarde. 2°. Celle des Diſtillateurs & vendeurs d'eau de vie en 1637. 3°. Celle des Limonadiers en 1673. Les Vinaigriers ont cependant été conſervez par Arrêt de 1694. dans la poſſeſſion de faire & vendre en gros & en détail, de l'eau de vie. A l'égard de leurs anciens Status accordez par Loüis XII. en 1514, on peut juger du détail où l'on eſt entré pour pourvoir à ce que le Public fût bien ſervi, par l'Article XII. où il eſt dit que les Jurez viſiteront le moulin où ſe fait la moutarde, le vinaigre & le ſenevé qui y entrent, pour voir ſi le moulin eſt net, ſi les matieres qu'on

y employe, ſont bonnes, ſi le ſenevé ne ſent point le *remeugle*, & s'il eſt *digne d'uſer* à corps humain. On veut de plus que les compagnons ou valets *qui feront ou porteront leſdites moutardes, ſoient ſains es membres & nets en habillemens* : tant l'attention de nos Ancêtres étoit grande & ſcrupuleuſe ſur ce qui regarde la netteté, par rapport aux profeſſions chargées de preparer ce qui devoit ſervir à la nourriture.

Pour ce qui eſt des Cuiſiniers, ils furent établis en corps de communauté par Henri IV. en 1599. Il leur donna des Statuts compris en douze Articles. Ces Statuts furent confirmez par Loüis XIII. en 1612. & par Loüis XIV. en 1645. Ce dernier leur en donna de nouveaux en 1664. compris en 45. Articles. Les differends que la conformité de profeſſion fit naître entre les Traiteurs, les Cabaretiers, les Marchands de vin, les Privilegiez ſuivant la Cour, les jurez Vendeurs & Controleurs de vins, & les Rotiſſeurs, ont donné occaſion à differens Arrêts qui ont reglez les droits & les limites de cha-

cune de ces Professions, & qui sont rapportez ici dans toute leur étenduë.

Comme on ne mange point sans boire, il est naturel de traiter des boissons, après avoir traité des alimens : c'est à quoi notre Auteur employe le XLVI. & le XLVII. tître de ce volume. Il y traite d'abord de la necessité des boissons, & tire cette consequence des principes d'Hypocrate, que comme nous avons un besoin continuel de la respiration pour les esprits, aussi avons nous besoin de la boisson de tems en tems, pour entretenir les humeurs ou substances liquides, & reparer ce qui en est dissipé. L'Auteur definit la boisson, un corps liquide & fluide dont on se sert pour se desalterer, & en ce sens il en distingue de deux sortes, l'une qui est simple, purement aqueuse, & que la nature nous fournit liberalement; & l'autre qui est factice & composée : l'eau est la seule boisson de la premiere espece, & le vin la plus considerable de la seconde.

On ne s'arrêtera point ici à tout ce que l'Auteur rapporte de l'origine &

du progrès des vignes en l'Asie, dans la Grece, aussi bien qu'en France, en Allemagne, & dans le païs du Nord, s'il y en a, ces éruditions étant étrangeres à la Police; & nous viendrons d'abord aux reglemens qui ont été faits pour la culture & l'exploitation des vignes, & de tout ce qui en dépend.

Ces reglemens qui n'étoient anciennement que des coûtumes & des usages, furent pour la premiere fois redigez par écrit sous Charles VII. pour tenir lieu de Loix. On y marque les façons que les vignerons doivent donner aux vignes en differentes saisons, & les heures qu'ils doivent travailler. Il leur est défendu de faire du feu dans les vignes, mais seulement hors des vignes & avec du charbon, sans y employer d'échalas, perches, sarments, hayes, ou bouchures de vignes, ni pouvoir en emporter dans leurs maisons.

De la Police pour les Vignerons, on passe à ce qui regarde la conservation des vignes pendant toutes les saisons de l'année. Le premier Reglement à cet égard, est une Ordon-

nance de Charles V. en 1372; & le dernier eſt une Ordonnance de Police de 1667. L'Auteur parle enſuite des Meſiers ou Gardes des vignes; quand leur maturité approche; des cuves, des tonneaux & autres preparatifs pour la vendange: ce qui lui donne lieu de traiter de la Profeſſion des Tonneliers, tant de Paris que des Provinces. Il rapporte leurs anciens Statuts, reformez & augmentez par une Ordonnance du Prevôt de Paris en 1398. & compris en XV. Articles, confirmez par Charles V. en 1400. par Loüis XI. en 1467. par François I. en 1527. tous avec quelques Additions. Il vient enſuite aux preſſoirs, où il traite en particulier ce qui regarde les preſſoirs bannaux; puis au ban de vendange, pour fixer le jour auquel par Ordonnance du Juge de chaque Canton, on doit commencer à vendanger.

Après avoir parlé de la vendange & de tout ce qui la précede, l'Auteur traite du Commerce du vin que la vendange produit, & de tout ce qui y a rapport, comme des Voituriers, des ports ou places où le vin

doit être déchargé à Paris, pour y être mis en vente; de la halle au vin, & de l'étape : rapportant les Lettres patentes de Charles VI. en 1413. par lesquelles il transfere à la place de Greve, l'étape de vin qui auparavant étoit aux Halles. Il y joint l'Edit de Loüis XIV. en 1656. portant l'établissement d'une Halle à la porte Saint Bernard, pour la commodité des Marchands de vin forains, & registré au Parlement en 1662. Suit ce qui regarde les déchargeurs de vin. Le premier Reglement fait pour eux, est de 1350. sous le Roi Jean, compris en V. articles. On fait ensuite mention des differentes créations de leurs emplois en tître d'Office, de la supression, rétablissement, & nouvelle suppression de ces Offices par l'Edit du mois de Mai 1715. On passe de là aux mesures de vin & à leurs jauges, surquoi on rapporte tous les Reglemens qui ont été faits depuis l'Ordonnance du Prevôt de Paris de 1305. jusqu'au 8. Avril 1715. On fait la même chose, 1°. sur ce qui regarde les jaugeurs de vins, & des autres liqueurs dans

les Provinces, depuis l'Edit de Henri II. en 1550. jusqu'à celui de Loüis XIV. en 1696. 2°. Sur les Courtiers de vins depuis l'Ordonnance de Charles IV. dit le Bel en 1321. jusqu'en 1709. Enfin sans entrer dans un plus long détail, il suffit de dire qu'on rapporte dans la suite de ce même titre, tous les Reglemens faits par rapport à tous ceux qui sous quelque nom que ce soit, se mêlent du commerce de vins & autres liqueurs, comme jurez Vendeurs, Marchands de vin, Taverniers, Cabaretiers & Hôteliers.

On traite en particulier, du cidre dans le chap. 28. & l'on rapporte l'Ordonnance de Loüis XIV. en 1680. qui fixe les droits sur le cidre à la moitié de ce qui se leve sur le vin; & sur le poiré en même proportion de moitié au dessous du cidre. On vient ensuite à la biére, & on rapporte les Statuts & Reglemens faits pour les Brasseurs de biére depuis 1268. jusqu'en 1698. puis à l'eau de vie.

L'Auteur remarque que Mathiole qui vivoit environ le milieu du

seiziéme siécle, est le premier qui ait fait mention de l'eau de vie. Il est sûr qu'elle étoit connuë en France dès 1514. puisque Loüis XII. en établissant la Communauté des Vinaigriers, comprit dans leurs qualitez celle de Distillateurs d'eau de vie. Cependant leurs premiers Statuts renfermez en XIV. Articles, ne sont que de 1634. On en fit de nouveaux en XXV. Articles, l'an 1639. Le dernier Reglement est une Sentence de Police du Châtelet de 1674.

Le tître XLVII. est rempli par ce qui touche les liqueurs. On y traite des *liqueurs Françoises*, c'est-à-dire, qui se font en France, & de l'origine des Limonadiers. Le Roi Loüis XIV. ayant ordonné par son Edit du mois de Mars 1673. que toutes les Professions libres qui s'exerçoient à Paris, seroient érigées en corps de Communauté, cela fut executé par le commerce des liqueurs par Lettres patentes du 25. Janvier 1676. sous le tître de Limonadiers qui étoit déja établi. Le rapport qu'il y avoit entre cette Communauté nouvelle & la Communauté plus ancienne des

Distillateurs d'eau de vie, fut cause qu'on les incorpora toutes deux en une seule & même Communauté par Lettres patentes du 15. Mai 1676. Il y a eu depuis, plusieurs Arrêts qu'on rapporte dans toute leur étenduë, & qui ont eu pour objet de favoriser cet établissement, d'en regler les droits & la discipline, & de la maintenir contre les autres Professions qui ont voulu le traverser. Le dernier est un Arrêt du Conseil d'Etat de 1718.

Les trois tîtres par lesquels finit ce volume, sont employez à ce qui regarde le bois de chauffage, le charbon & le foin. Le bois de chauffage qui occupe le XLVIII. tître, se distingue 1°. par la taille en gros & en menu; par la voiture, en neuf & en flotté; & par la mesure, en bois de moule ou de compte, & en bois de corde : tous termes que l'Auteur explique dans la suite, après avoir remarqué qu'il ne peut y avoir de difference entre les buches que pour la grosseur, étant toutes égales pour la longueur qui doit toûjours être de trois pieds & demi.

Il marque ensuite de quels endroits

on tire les proviſions de bois de chauffage pour Paris ; & traite, dans un chapitre particulier, du bois flotté. Dans le chapitre ſuivant qui porte pour tître, *Des Marchands de Bois*, il entre dans le détail de ce qui doit être obſervé par les Bucherons, en façonnant dans les forêts le bois de chauffage ; du tems que les Marchands ſont tenus d'exploiter les ventes qu'ils achetent dans les forêts ; des voitures de bois depuis les forêts juſqu'aux rivieres ; de la diligence que doivent apporter les Marchands pour faire arriver le bois à Paris ; & des précautions qu'on a apportées, pour que rien n'en retarde l'arrivée : c'eſt pour cela qu'il eſt ordonné à tous Proprietaires d'héritages, joignant les rivieres, de laiſſer le long des bords vingt-quatre pieds pour le trait des chevaux, & que de même les arches, hors & pertuis auront au moins vingt-quatre pieds de largeur. L'Auteur parle enſuite de l'arrivée & de la décharge du bois à Paris, & de la vente ſur les ports ou dans les chantiers de Paris : après quoi il donne les preuves de ce qu'il a dit, par les

Ordonnances & Reglemens qu'il rapporte depuis 1299. jusqu'au dernier Arrêt du Parlement du 22 Juin 1715. Il fait ensuite mention des divers Officiers, établis sur les Ports de Paris pour le commerce du bois : sur quoi il rapporte toutes les piéces qui reglent les fonctions & les droits de ces Officiers, comme Jurez Mouleurs de bois, Jurez Chargeurs de bois en charette, Aides à Mouleurs, & Contrôleurs des quantitez.

Le XLIX. tître est employé au charbon que l'Auteur après quelques observations generales, distingue en charbon de bois & charbon de terre, rapportant au sujet de ce dernier, ce qu'il y a de singulier pour son commerce : le tout revétu de ses preuves, par les Ordonnances & Arrêts qu'il rapporte, tant pour l'exploitation de cette marchandise en general, que pour les fonctions des Officiers qui y sont employez, comme les Mesureurs de charbon, & les Porteurs de charbon, leurs Plumets y compris, c'est-à-dire, les garçons dont ils s'aident pour le transport du charbon, & à qui on donne le nom de Plumets.

Enfin le L. tître qui fait le dernier de ce Volume, est tout entier pour le commerce du foin, & contient seul plus de cent pages *in fol.* Comme le foin se tire des prairies, on traite d'abord des Proprietaires ou Fermiers de ces prairies ; des Marchands de foin ; des Voituriers, de l'arrivée des batteaux à Paris, de la décharge & vente du foin, & en particulier de celui qui est amené par terre.

On parle ensuite des Pourvoyeurs des Ecuries, des Hôteliers, Aubergistes ; puis des Officiers établis sur les Ports de Paris pour ce commerce ; de l'origine, création & Privilege des Jurez Contrôleurs, Vendeurs, Priseurs, Peseurs Compteurs, Inspecteurs, Courtiers, Tireurs, Debardeurs & Chargeurs de foin ; & des droits attribuez à ces Officiers, aussi-bien que de ceux qu'ont les Hôpitaux sur cette même marchandise. L'Auteur finit par ce qui touche la Jurisdiction du Châtelet de Paris sur la Police du foin qui lui est restée toute entiere, n'y ayant aucune Jurisdiction extraordinaire, à qui la Police sur le commerce du foin ait été attribuée.

Ce détail qui eſt renfermé dans ce 3e Tome du Traité de la Police, eſt ſans doute d'une grande utilité pour le Public; mais il paroît qu'on auroit pû diminuer le Volume d'un tiers ou pour le moins d'un quart; ſi l'on en avoit voulu retrencher tout ce qui eſt étranger au deſſein, & qui ne fait rien à la Police; auſſi-bien qu'une infinité de recherches d'Erudition qu'on met à la tête de la plûpart des Chapitres, & qui d'ordinaire ne ſont ni ſûres ni à leur place. On en pourra juger entr'autres, par ce qui eſt dit, à propos du bois de chauffage, des differentes opinions ſur l'origine du feu: car après avoir rapporté ce que la Fable dit de Promethée, & ce que l'Hiſtoire raconte d'Oſiris au ſujet de l'invention du feu, l'Auteur abat ſur ce que l'Ecriture Sainte dit du Sacrifice d'Abel, que Dieu fit connoître par un ſigne viſible, lui être plus agréable que celui de Caïn. Or, dit-il, « un ſçavant Théologien de nos jours conjecture que ce ſigne viſible fut le feu qui conſuma l'Hoſtie: » d'où il conclud qu'on peut conjecturer que le feu étoit

connu dès-lors. Il fortifie ensuite cette conjecture par la profession de Tubalcaïn, fils de Lamech & arriere petit-fils de Caïn, dont l'Ecriture dit qu'il exerça l'art de Forgeron: » ce qui, remarque l'Auteur, ne se » pouvoit faire sans feu ». Mais enfin après toutes ces belles recherches, il conclud avec Polydore Virgile, qu'il ne faut point chercher d'autre origine du feu, que celle de tous les autres Elemens dans la Création du monde. Ce n'étoit pas la peine de faire tant de chemin pour en revenir là.

Ces sortes d'Eruditions, & déplacées & qui demandent des connoissances fort étenduës, ne sont propres qu'à déparer un Ouvrage, excellent d'ailleurs, tel que celui-ci; & il est à souhaiter que ceux qui sont chargez de le continuer, en retrenchent tout ce qui est de cette nature & qui n'interesse en rien la Police.

Article CVIII.

MEMOIRES POUR SERVIR à l'Hiſtoire d'Anne d'Aûtriche, épouſe de Loüis XIII. Roi de France. Par Madame de Motteville, une de ſes Favorites. 5. Volumes in 12. à Amſterdam, chez François Changuion. 1723.

SI l'on ſe plaint avec raiſon de ce que ceux qui ont écrit l'Hiſtoire Ancienne, ont ſouvent omis des détails neceſſaires; on peut faire un reproche tout contraire à ceux qui ont écrit l'Hiſtoire de ces derniers tems, puiſqu'ils l'ont remplie d'une infinité de détails inutiles. Il eſt vrai qu'ils n'ont pas toûjours donné à leurs Ouvrages le tître d'*Hiſtoire*, tître qui ſemble n'annoncer que des faits importans; mais ſous prétexte qu'ils n'écrivoient que des *Mémoires* pour ſervir à l'Hiſtoire, ils ont cru être en droit d'écrire ſans choix & ſans diſcernement, tout ce qu'ils avoient vû ou entendu.

C'eſt ainſi que Madame de Mot-

teville après avoir long-tems vécu auprès de la Reine Anne d'Aûtriche, nous a laissé pour l'Histoire de cette Princesse, des mémoires chargez de tant de minuties, que si l'on retrenchoit des cinq Volumes qu'elle a composez, tout ce qui n'est pas digne d'occuper l'attention d'un Lecteur judicieux, l'Ouvrage diminueroit considerablement, & se trouveroit peut-être reduit à un seul Volume.

On doit, ce semble, mettre au rang des choses qu'il y auroit à retrencher dans cet Ouvrage, tout ce qui ne regarde que la personne de Madame de Motteville. Dans quelque degré de faveur qu'elle ait été auprès de la Reine Mere, elle ne tenoit pas un rang assez considerable dans l'Etat, & elle ne paroit pas avoir jamais eu une assez grande part aux affaires de la Cour, pour que ce qui la touche personnellement, puisse interesser la posterité. Madame de Motteville étoit, pour ainsi dire, une de ces favorites du second ordre, avec lesquelles les Princesses vivent comme des personnes particulieres, & qui ont plus de part à leur familia-

rité qu'à leur confiance. Madame de Motteville, toute assiduë qu'elle étoit auprès de sa Maîtresse ; la perdoit de vuë, lorsqu'elle traitoit des affaires d'Etat avec les Princes & les Ministres. Ainsi quoiqu'elle ne sortît presque jamais de l'appartement de la Reine, ce qui s'y est passé de plus important, lui est échapé. Aussi le Cardinal Mazarin qui fut toûjours si attentif à gagner ou à eloigner de la Cour, toutes les personnes qui pouvoient partager avec lui la confiance de la Reine, ne tenta jamais rien ni pour ni contre Madame de Motteville, parce qu'il étoit sans doute persuadé que le credit de cette favorite ne pouvoit être ni utile ni redoutable à un Ministre.

Cependant comme les personnes qui approchent de si près les Souverains, sont à portée d'apprendre bien des choses que les autres ignorent, on ne peut nier que les Mémoires de Madame de Motteville ne contiennent diverses particularitez qui meritent d'être lûës. Elle avoit d'illustres amis, & elle ne pouvoit manquer d'en trouver un grand

nombre parmi des Courtiſans qui adorent juſqu'à l'ombre de la faveur. Ainſi quand une affaire étoit devenuë publique, il ne lui étoit pas difficile d'en apprendre le détail par quelques-uns de ſes amis ; mais il ne paroît pas que les myſteres du Cabinet lui ayent été ſouvent revelez.

Quoiqu'il en ſoit, il ſeroit à ſouhaiter qu'elle n'eût point mêlé tant de remarques frivoles, aux recits intereſſans qu'elle tenoit des perſonnes les plus conſiderables de la Cour. On diroit qu'elle n'a écrit ces Mémoires que pour les femmes, tant elle prend ſoin de s'étendre ſur toutes les beautez ou les défauts des viſages & des parures. Il y eſt preſqu'auſſi ſouvent parlé des belles mains d'Anne d'Aûtriche, que de ſa pieté & de ſes autres vertus ; & le détail de ſa toilette n'y eſt pas oublié. Ce défaut après tout, eſt pardonnable à une femme : peut-être même plaira-t'il à pluſieurs eſprits oiſifs qui cherchent dans la lecture des livres, beaucoup moins à s'inſtruire qu'à s'amuſer. Mais je ne ſçai s'il ſe trou-

vera quelque Lecteur assez patient, pour pardonner à Madame de Motteville la repetition frequente & la longueur quelquefois démesurée de ses reflexions morales. Elles interrompent souvent le fil de la narration, & obligent un Lecteur dégoûté à interrompre lui-même sa lecture pour chercher quelque endroit qui fixe ses yeux errans, en rappellant son attention qui lui échape. On aime encore mieux un amas de circonstances qui amusent, que des reflexions communes qui ennuyent.

Au reste au milieu de tous ces défauts, on ne laisse pas de s'appercevoir que Madame de Motteville avoit beaucoup d'esprit, ou pour mieux dire, du bon sens & de raison. Il y a d'ailleurs dans tout ce qu'elle écrit, un air de candeur & de verité qui persuade. La pieté même dont elle fait profession, ne la rend pas trop indulgente sur les défauts d'autrui, sur lesquels elle s'explique avec beaucoup de franchise, mais toûjours sans fiel & sans exaggeration.

Nous n'entreprendrons point de rendre compte des evenemens consi-

derables qui ſont contenus dans ces Mémoires. Le puclic en a déjà lû la plus grande partie dans d'autres Mémoires, qui ſont depuis long-tems entre les mains de tout le monde, & ſur tout dans ceux du Cardinal de Retz, qui avoit des lumieres fort ſuperieures à celles de Madame de Motteville. Ce qu'il y a de plus ſingulier dans ceux-ci, & ce qui ne ſe trouve point dans les autres, ce ſont les intrigues qui occupent la Cour, les premieres années du Mariage de Loüis XIV. Mais ce ſont là de ces détails qui ne doivent pas même avoir place dans une Hiſtoire generale, & qui à plus forte raiſon, ne doivent pas être rapportez dans un Livre comme celui-ci, où l'on fait profeſſion d'abreger les Hiſtoires les plus generales.

ARTICLE CIX.

LE SAGE CHRE'TIEN, OU les principes de la vraye Sageſſe, pour ſe conduire Chrétiennement dans le monde. Vol. in 16°. pp. 248. ſans compter l'Avertiſſement. A Paris, chez Nicolas le Clerc, ruë Saint Jacques, à l'image S. Lambert, 1724.

LE tître de cet Ouvrage en exprime parfaitement le deſſein, qui ſt de donner aux hommes des re- les de ſageſſe, conformes aux Loix u Chriſtianiſme, ou de rectifier la rudence humaine par les maximes e l'Evangile. Si ce deſſein n'eſt pas ifficile en ſoi, parce qu'en effet la Iorale Chrétienne comprend toutes s Loix de la veritable ſageſſe humai- ; on peut du moins en loüer l'exé- ution dans ce petit Ouvrage. C'eſt le uit de la pieté & des ſages reflexions un ſaint Miſſionnaire, qui joignoit un grand zele beaucoup d'eſprit & lumieres. Toutes les maximes ſont poſées avec beaucoup de netteté de juſteſſe, & d'une maniere tou-

chante. Ainsi la petitesse même du Volume, lui donne un nouveau merite, puisque c'en est un de sçavoir joindre la clarté & l'élegance à la précision ; & encore plus de joindre la précision à ce qu'on appelle l'onction ou le sentiment.

Article CX.

TRAITE' DE LA SCIENCE des Nombres, divisé en deux Livres, où l'on donne des principes d'Arithmetique & d'Algebre, par M. Brunot, maitre de Mathematiques. A Paris chez l'Auteur, rue Mazarine, vis-à-vis la ruë Guenegaud; Jombert, ruë S. Jacques près les Mathurins, à l'image Notre-Dame; Morin Grand' Sale du Palais au Saint Esprit. 1724. *vol. in 8°. pp. 324. sans compter l'Epitre dédicatoire, l'Avertissement au Lecteur, & la table.*

QUoique nous ayons déja sur ce sujet plusieurs Ouvrages en differentes Langues, on ne doute point que le Public ne fasse à celui-ci un acuëil très-favorable. Il suffit

 presl

presque pour en donner une idée avantageuse, de dire qu'il est déja contrefait en Hollande ; mais on trouvera dans le Livre même une matiere d'éloge plus solide, je veux dire, de la clarté, de la methode & de la précision. L'Auteur accoûtumé dans l'exercice de sa profession, à enseigner des Eleves, suit aussi dans son Livre la methode necessaire pour instruire les Commençans. Après avoir établi les premiers principes, il conduit insensiblement le Lecteur par la connoissance des premieres veritez & par les propositions les plus simples, jusqu'aux operations les plus difficiles. Comme ces matieres ne sont interessantes, que pour un petit nombre de personnes qui en font une étude particuliere, & que ce n'est pas dans un Extrait qu'il faut les étudier, nous ne suivrons point l'Auteur dans le détail de son Traité. L'Extrait de la Preface & quelques reflexions que nous y ajoûterons, suffiront pour faire connoître la nature & le caractere de l'Ouvrage.

Le dessein de ce Livre, dit M. « Brunot, est d'expliquer la science «

„ des nombres en general, & d'en
„ démontrer les principes par des rai-
„ ſonnemens ſimples & Geometri-
„ ques, & par la connoiſſance des
„ proportions, à l'exception de l'ad-
„ dition & de la ſouſtraction que l'on
„ enſeigne par d'autres principes, &
„ par leſquelles on commence cet
„ Ouvrage „. L'Auteur promet enſuite une ample explication des proportions, parce qu'il les regarde avec raiſon, comme le fondement de toute l'Arithmetique & de preſque toutes les autres parties des Mathematiques.

Après l'explication des proportions, « il enſeigne deux methodes
„ pour executer l'operation de la
„ multiplication, quand il y a des
„ eſpeces differentes „, laiſſant au choix du Lecteur d'employer l'une ou l'autre methode dans les differentes occaſions. Cette explication eſt ſuivie de celle des principes de la diviſion & de ſa methode, d'un détail exact des fractions & de l'explication du calcul Décimal. L'Auteur vient enſuite aux regles de Trois, tant en entiers qu'en fractions, &

après avoir donné des principes pour reduire les regles Inverſes en regles de Trois ordinaires, il promet d'expliquer « la maniere de reſoudre « toutes les regles de Trois compo- « ſées, ce qu'il execute par la natu- » re même des queſtions, & par une « methode très-courte & très-faci- « le, fondée ſur les axiomes dont elle « eſt précedée. »

Les regles de Societé viennent après les regles de Trois, comme dans leur place naturelle ; & enſuite la maniere de faire le calcul des interêts de differentes eſpeces, comme des Excomptes. L'explication du calcul du Calendrier, avec la maniere de trouver le nombre d'Or, l'Epacte & la Fête de Pâques pour toutes les années, ſont encore comme une ſuite des regles precedentes. Enfin l'Auteur conclud ſon premier Livre par une formule generale pour executer les calculs des changes étrangers, tout ce qu'on appelle remiſe de place en place, ou viremens de parties, ou arbitrage.

Le ſecond Livre, quoique beaucoup plus court que le premier, n'eſt

pas moins utile ; & paroîtra peut-être plus agreable par la varieté des problêmes numeriques qu'il contient, & dont l'Auteur tire la resolution des principes de l'Algebre.

On peut dire en general sur tout l'Ouvrage, que l'Auteur ne promet rien dans sa Preface qu'il n'execute dans son Livre ; qu'il a souvent ajoûté aux methodes ordinaires, & qu'il en donne même quelquefois de nouvelles. Telle est la maniere qu'il enseigne de faire la soustraction par l'addition : methode d'autant plus sûre qu'elle porte sa preuve avec elle-même. Telles sont encore les regles „ de Compagnie, sur lesquelles " il „ fait voir par rapport aux Compa„ gnies par tems, qu'elles ont été mal „ conçûës jusques à present, & qu'on „ ne les a point resoluës selon l'é„ quité „.

Nous finirons cet Extrait, en avertissant le Public, que l'Auteur anonime des *Nouvelles Litteraires*, s'est trompé, lorsqu'il a dit que Monsieur Brunot étoit Beau-frere de Monsieur l'Abbé Galloys : M. Brunot n'ayant jamais eu aucune alliance ni aucune liaison avec cet Abbé.

ARTICLE CXI.

MODELE DES FAMILLES Chrétiennes, ou le Livre de Tobie, avec des Reflexions Morales ſur tous les verſets, & des Notes Critiques, ſur les endroits les plus difficiles, par le P. A. J. de la Neuville de la Compagnie de Jeſus. A Paris, chez Jean-Baptiſte de l'Eſpine, Imprimeur-Libraire ordinaire du Roi, ruë Saint Jacques, à l'image S. Paul, *in* 12. *pp.* 343.

IL y a des ſujets de livres qui ſe preſentent ſi naturellement à l'eſprit, & dont le ſuccès paroit ſi aſſûré, pour le peu qu'un Auteur les rempliſſe, qu'il eſt étonnant qu'on s'aviſe ſi tard de les mettre en œuvre. Tel eſt le deſſein que le Pere de la Neuville a conçû en travaillant ſur Tobie. Frappé des applications qui lui venoient d'elles-mêmes dans la lecture de cette ſainte Hiſtoire, il a jugé qu'il ne falloit que l'aprofondir & la developper, pour y trouver le champ de Morale le plus fécond &

le plus étendu : c'eſt ce qui concerne le bonheur & la ſanctification des familles. Il a même reconnu dans le plan qu'il s'en formoit, une liaiſon ſi eſſentielle avec le texte, qu'il n'a point douté qu'entre les differentes fins que le Saint Eſprit a pû avoir en vûë, celle-ci ne fût une des mieux appuyées & des plus marquées. Avec quelle ardeur un Ecrivain qui va au bien, ne travaille-t'il pas, quand il a lieu de ſe regarder comme autoriſé de Dieu, pour traiter une matiere de cette importance ? Les hommes ont beau ſe diſſiper par les occupations & par les amuſemens du dehors; le ſang, le devoir, le beſoin, l'interêt les rappellent toûjours à ce petit cercle de perſonnes, dont eſt compoſée leur famille. Ils ne ſont pour l'ordinaire heureux, ou malheureux, vertueux, ou criminels, qu'en conſequence de leur ſituation domeſtique. Tout roule là-deſſus dans la vie ; l'experience le dit aſſez. C'eſt donc avec beaucoup de raiſon que le Pere de la Neuville nous repreſente les qualitez de pere & de mere, de mari & d'épouſe, de parent & d'al-

ſié, de fils & de ſerviteur, comme une multitude de rapports reciproques, qui fondent autant d'obligations à remplir dans cette eſpece de Republique, qu'il y a de differentes fonctions dont chaque membre du corps eſt neceſſairement chargé. Mais où pourra-t'on s'en inſtruire? Où les trouver «, demande-t'il, « ces regles de conduite, capables « de reduire, pour ainſi dire, en art « la maniere de ſanctifier une famil- « le entiere? Peut-être ne les ren- « contrera-t'on jamais, ni ſi abſolu- « ment, ni ſi briévement ramaſſées, « que dans l'Ouvrage qu'il preſente « au Public ». Le but qu'il s'y pro- « poſe, eſt de faciliter aux familles Chrétiennes la lecture & l'intelligence d'un auſſi excellent Livre, que l'Hiſtoire de Tobie. Les exemples de vertu & les ſages maximes qu'elle renferme, y tiennent lieu de principes generaux, toûjours clairs, toûjours intelligibles pour l'application immediate qu'on en peut faire; mais ce ne ſeroit-là qu'une très-petite partie du fruit qu'on en doit tirer. Les reflexions qui y ſont jointes, con-

duiſent les Lecteurs de conſequence en conſequence, juſqu'aux applications les plus éloignées, & embraſſent par-là les devoirs même que la difference des tems & des uſages nous rend particuliers. On peut dire que ce dernier article eſt un article capital en fait de Commentaires Moraux ſur l'Ecriture. Tant de belles expoſitions du Texte que l'on voudra; la moralité tombe ſi l'on ne force les Chrétiens de nos jours dans leur retrenchement le plus ordinaire; qui eſt de faire paſſer les vertus du vieil âge, pour des ſingularitez qui ne s'accommodent point avec la délicateſſe du nôtre; & ceux qui recommendent aujourd'hui les mêmes moyens de ſanctification, pour des gens qui prêchent l'impoſſible. Il faut lire le P. de la Neuville pour trouver le vrai point de conciliation entre ſiecle & ſiecle, entre nation & nation. Il ſera aiſé d'en apprendre comment la pratique du bien eſt en tout tems & par tout la même quant au fonds, quoique la maniere de le pratiquer ait quelquefois ſes variations & ſes changemens; & comment dans les cir-

constances même, où les obligations d'un Israëlite ne sont pas les nôtres, elles sont remplacées à notre égard par d'autres obligations de même nature, ou qui coulent au moins des mêmes principes.

C'est ce qu'on peut voir sur les frequens voyages du vieux Tobie, sur les salutaires avis qu'il alloit donner à ses freres captifs, sur le soin qu'il avoit de chercher & d'ensevelir les morts, & sur d'autres bonnes œuvres de ce Saint homme, qu'il ne convient peut-être pas de proposer indifferemment à tou le monde. Le P. de la Neuville y sçait prendre un tour, où il n'y a point de Fidéle qui ne se retrouve, & qui ne permet à personne d'échapper à ses instructions. Les évenemens les plus singuliers ne le gênent point dans l'application qu'il en fait. C'en est un qui paroit unique en ce genre, que la malheureuse destinée de Sara, fille de Raguel, dont les sept maris avoient été tuez, l'un après l'autre, la premiere nuit de leurs nôces. Rien de plus fourni à cette occasion, que la morale du Commentateur. « Puisque

» Dieu est l'auteur du mariage, dit-il,
» il est par lui-même necessairement
» Saint ; n'apporter donc dans cette
» Societé qu'un cœur impur, que des
» passions brutales, que des vûës d'a-
» varice, c'est profaner l'ouvrage du
» Seigneur, & s'exposer à sa ven-
» geance. Le mariage qui n'étoit éta-
» bli que pour le soulagement des
» hommes, leur devient souvent par
» leur faute un joug bien pesant.
» Comment porter ce fardeau sans le
» secours du Ciel ? Mais comment
» prétendre que Dieu prenne soin de
» rendre leger par sa grace, un far-
» deau dont on s'est chargé contre ses
» ordres » ? Le P. de la Neuville s'é-
toit déjà expliqué bien sensément sur
les avantages d'une sainte alliance.
Le Texte portoit que, *Tobie devenu homme, avoit épousé une femme de sa Tribu, nommée Anne, & qu'il en avoit* » *eu un fils*. L'âge le plus mûr «, dit
» la reflexion, le paroit à peine assez
» pour pouvoir s'engager dans des
» liens indissolubles, sans s'exposer
» au repentir. Un mariage mal as-
» sorti, n'est pas long-tems heureux.
» Cet assortiment si necessaire, con-

ſiſte dans la proportion des âges, «
dans l'égalité des Etats, dans la ſim- «
pathie des humeurs, ſur tout dans «
l'uniformité des ſentimens en ma- «
tiere de foi. Lorſque deux perſon- «
nes s'uniſſent enſemble par les ſeuls «
conſeils de la droite raiſon, pour «
obéïr à Dieu, pour ſe mettre en «
état de garder plus fidélement ſa «
Loi, le Seigneur ne manque guéres «
de benir leur union, & de la cou- «
ronner par une heureuſe fécondité. «
Ce n'eſt pas le nombre, mais la qua- «
lité des enfans qui doit faire l'objet «
de leurs deſirs. Un enfant bien né «
donne ſouvent plus de conſolation «
& fait plus d'honneur à ſa famille, «
qu'une nombreuſe poſterité ». Tel fut en effet le jeune Tobie, modéle achevé de ce que peut une ſage éducation pour perfectionner un beau naturel. Ecoutons le P. de la Neuville ſur un point qui a de ſi grandes ſuites «. Que n'a-t'on pas droit de «
ſe promettre de l'obéïſſance & de «
la pieté d'un fils, qu'on a toûjours «
tendrement & ſolidement aimé; «
qu'on a eu ſoin de former de bonne «
heure, aux exercices de toutes les «

» vertus, par des exemples domesti-
» ques ; & dont l'on a sçû s'attirer
» également l'estime & la tendresse ?
» Le veritable amour conjugal est
» éternel ; il survivra, pour ainsi di-
» re, à vous-même, si vous sçavez
» le faire passer dans le cœur de vos
» enfans, ausquels vous devez le le-
» guer comme un precieux herita-
» ge. Le dernier & le plus essentiel
» témoignage de tendresse, qu'un
» époux doit donner à une épouse,
» c'est de pourvoir en mourant, à sa
» subsistance, à son repos, à son hon-
» neur & à sa dignité. L'amour, la
» soumission, le respect qu'il inspire
» pour elle à toute sa famille ; sont
» les riches fonds qu'il lui assigne, &
» sur lesquels il lui assûre tout ce qui
» peut lui être necessaire ». Cette
reflexion a bien du sentiment & de
la grace. En voici une autre plus se-
che dans ce qu'elle contient, mais
aussi solide & aussi utile pour le nom-
bre de gens qui ont interêt à la me-
diter ". Ne souffrez jamais que l'or-
» gueil domine, ou dans vos pensées,
» ou dans vos paroles », dit le vieux
» Tobie à son fils "; car c'est par l'or-

gueil que tous les maux ont com- « mencé » : ce que le P. de la Neu- « ville, après quelques avis que nous omettons, developpe de la sorte. « L'unique point dans lequel Dieu « & le monde paroissent convenir en- « semble, c'est le plaisir que l'un & « l'autre trouvent à humilier les su- « perbes & à élever les humbles. Eus- « siez-vous toutes les qualitez les « plus propres à vous attirer l'esti- « me, & à gagner les cœurs de ceux « avec qui vous vivez; vous en serez « haï & méprisé, dès que vous paroî- « trez orgueilleux, & vous le paroî- « trez si vous l'êtes. On ne réüssit pas « long-tems à cacher son orgueil; « quand il est réellement au dedans, « il ne sçauroit tarder à se montrer « au dehors; un mot, un geste, un « ton de voix, un regard, une postu- « re, une attitude, tout le demasque « & vous trahit. Ce vice n'est guéres « moins la source de tous les maux « dans la societé civile & par rapport « à la fortune, que dans l'ordre de la « grace & par rapport au salut ». «

Quelque repugnance que nous ayons à citer, nous ne pouvons en

uſer autrement dans un Livre, qu
comme celui-ci, ne conſiſte qu'en pieces détachées. Il y auroit même ce
avantage à multiplier les citations
que des reflexions aſſez courtes y
ſont ſouvent équivalentes à une longue diſſertation. Juſqu'où par exemple, ne pourroit-on pas étendre ce qui
eſt dit en quatre mots, au ſujet du
Feſtin que Raguel *fit preparer* pour
le jeune Tobie : préparatifs au reſte,
dont l'Ecriture ne dit autre choſe, ſi
ce n'eſt qu'*il commanda qu'on tuât un
mouton ?* Voilà, pourſuit le Commentateur «, quels étoient du tems
» de ces Saints perſonnages, les effets
» de leur délicateſſe en matiere de
» repas : moderez en tout, ils vou-
» loient que la ſimplicité regnât juſ-
» ques dans leurs feſtins. On pour-
» roit diſtinguer quatre ſortes de feſ-
» tins, continuë-t'il, feſtins de bien-
» ſeance, ils ſont innocens, la rai-
» ſon les permet; feſtins de charité,
» ils ſont loüables, la Religion les
» conſeille; feſtins de plaiſir, ils ſont
» dangereux, la pieté s'en alarme;
» feſtins de debauche, ils ſont crimi-
» nels; & la Loi les proſcrit.

Ce seroit encore un plan tout dressé pour un excellent Ouvrage, que les regles données par l'Auteur sur la Prevoyance, " vertu convenable à » tous les états », dit le Pere de la Neuville, " mais essentielle à un » pere de famille. Il doit bien pren» dre garde cependant de la porter » au delà de ses bornes; trop de pré» cautions degenerent aisément en » defiance; & un homme defiant, » soupçonneux, fait beaucoup souf» frir, & souffre aussi beaucoup lui» même. Quelques bonnes qualitez » qu'ait un Superieur, il se rendra » bien-tôt odieux & méprisable. Je » voudrois », dit toûjours l'Auteur de la reflexion, " que la prevoyan» ce ne fût permise qu'aux esprits » tranquilles; les esprits inquiets la » portent ordinairement trop loin, » & quand elle est arrivée à cet excès, » elle ne sert plus qu'à les agiter, à » les troubler à pure perte. Elle leur » laisse à la verité assez de penetra» tion pour découvrir de loin les » maux qui les menacent; mais elle » ne leur laisse pas assez de sang froid » pour y trouver des remedes. La

» prevoyance eſt inutile, ſi elle ne
» ſçait pas nous garentir de ce que
» nous avons à craindre : elle n'eſt
» bonne, loüable, que lorſqu'elle
» peut produire cet effet. Une exacte
» reflexion ſur les traverſes de la vie
» le produit d'ordinaire; l'ame qui
» ſe prepare à la reſiſtance, par la
» conſideration du peril, en eſt toû-
» jours moins ébranlée; & ſi les diſ-
» graces qu'elle a prévûës, lui arri-
» vent, elles la trouvent au moins
» conſolable, & quelquefois même
» conſolée par avance ». On voit
que le P. de la Neuville porte la
cognée juſqu'à la racine des chagrins
les plus capables de troubler les per-
ſonnes qui ont entr'elles quelques
rapports de ſubordination. Il ne tien-
dra pas à lui qu'on ne les ignore ab-
ſolument dans une famille Chrétien-
ne; & qu'un contentement recipro-
que, une ſerenité conſtante, la joye
même & ce qu'elle peut procurer de
momens les plus delicieux, n'en
prenne la place. « Aimer, chercher
» la joye, dit-il, n'eſt dans l'hom-
» me ni un crime, ni un défaut;
» c'eſt au contraire la perfection de

» ſa nature, & la conſommation de
» ſa vertu, pourvû toutefois qu'il
» ne prenne pas le change, mais
» qu'attentif à la vertu qui doit le
» guider, il ne recherche jamais qu'u-
» ne joye digne de lui; c'eſt-à-dire,
» une joye ſolide, pure & dura-
» ble, telle enfin, qu'elle ne peut ſe
» trouver que dans l'attachement de
» l'homme à Dieu. De cet attache-
» ment, s'il eſt ſincere & fort, naît
» infailliblement & auſſi-tôt le divin
» amour & l'eſperance Chrétienne:
» deux ſentimens également capa-
» bles de toucher agreablement no-
» tre ſame, & d'aſſûrer dès ici bas, un
» doux repos à l'eſprit & au cœur.
» Les Saints n'ont pas eu moins d'em-
» preſſement pour la joye, pour le
» plaiſir, que les prophanes; mais ils
» ont eu plus de diſcernement, &
» pour ainſi dire, plus de delicateſſe.
» Ils rebutoient les demi-plaiſirs; il
» leur falloit des plaiſirs pleins, en-
» tiers, éternels. C'eſt ce goût exquis
» qui a fait autrefois leur merite ſur
» la terre, & qui conſomme à pre-
ſent leur felicité dans le Ciel.

Paſſons aux Notes critiques qui

n'ont rien de ſec, ni de trop chargé & où l'érudition eſt ſagement temperée, parce qu'on doit avoir de condeſcendance pour le commun des Lecteurs. Les Interpretes varient beaucoup touchant l'eſpece de poiſſon qui ſe jetta ſur le jeune Tobie, pendant qu'il ſe lavoit les pieds dans le fleuve du Tigre. Pour pouvoir en déterminer la nature avec quelque vraiſemblance, dit le P. de la Neuville, il faut en trouver un qui ait toutes les qualitez ſpecifiées dans le Texte: 1°. qu'il ſoit aſſez vorace pour oſer s'attaquer à un homme; 2°. aſſez grand pour le pouvoir; 3°. qu'il ait des oüies; 4°. qu'il ait des nageoires & des écailles, puiſque ſans cela Tobie, qui mangea de ſa chair, l'auroit regardée comme immonde; 5°. que cette chair ſoit veritablement bonne à manger; 6°. que ſon fiel ſoit propre a guerir les tayes des yeux. Or le brochet à toutes ces qualitez; & il les a ſeul entre les autres eſpeces de poiſſons qu'on imagine. La ſeconde & la quatriéme manquent au *Callionymus*; la troiſiéme & la quatriéme à l'eſturgeon; la troiſiéme à la balei-

ne ; & la cinquiéme au crocodile : reste donc à en demeurer au brochet.

Mais ce que le Texte ajoûte d'une septiéme qualité du même poisson, ouvre bien une autre matiére de dispute. *Si vous mettez un morceau du cœur sur les charbons*, dit l'Ange à Tobie, *la fumée qui en sort, chasse toutes sortes de demons, soit d'un homme, soit d'une femme.* Le Pere de la Neuville n'est pas trop d'avis qu'on en croye les partisans de la Philosophie occulte, qui alleguent une infinité de prétenduës experiences, pour montrer qu'il peut y avoir quelque chose materielle, capable par elle-même d'agir sur un simple esprit. C'est dans ce mot, *par elle-même*, que consiste la principale difficulté; car tout bien examiné, il en faut revenir selon lui, au sentiment des Théologiens, qui veulent que cette vertu ait été purement surnaturelle ; & la fuite du Diable Asmodée, qui en fut l'effet, un veritable miracle.

Ce Demon, selon le Syriaque & les Septante, aimoit Sara ; & ne devint le meurtrier de ses sept maris que par jalousie. Le P. de la Neu-

ville trenche net à cet égard contre l'autorité des deux Versions, & ne défere pas beaucoup à celle de plusieurs Anciens, sur de pareilles histoires. Il remarque cependant avec Serrarius, que Tobie dans les Septante ne rapporte point autrement ce fait que comme un bruit populaire, dont le Texte Sacré n'est point garent. Nous ne sçaurions approuver la pensée du même Serrarius, qui prétend que les sept maris de Sara étoient précisément les mêmes dont parloient les Saducéens, dans la question captieuse qu'ils firent à Jesus-Christ. *Matth.* 22. Ils devoient donc en compter huit, puisque Tobie fut veritablement le huitiéme : au lieu que les sept étant morts, l'Evangeliste, ou plûtôt le Docteur Saducéen qu'il fait parler, dit que la femme mourut aussi

L'Ange Raphaël, dit le Texte, *prit le Demon, & alla le lier dans le desert de la haute Egypte.*; ce qui ne signifie qu'un ordre intimé de la part de Dieu, pour l'attacher & le fixer en cet endroit. Cette détermination de lieu est embarrassante dans le senti-

nent qui reduit l'enchaînement des ſprits malins à une ſimple ſouſtracion de puiſſance. Le Commentaeur nous rappelle au paſſage de Saint Matthieu 12, 43. où il eſt marqué que l'*Eſprit immonde va par des lieux trides;* mais le paſſage cité n'eſt qu'ue parabole ; auſſi n'y reconnoit-il qu'une legere convenance avec celui le Tobie qui eſt réel & hiſtorique.

Quoique tout le monde ne s'interesse pas également aux particularirez du regne de Salmanaſar & des autres Rois d'Aſſyrie ſes Succeſſeurs, non plus qu'à ce qui concerne les villes de Ninive, d'Ecbatane, de Ragès & quelques autres, plus, ou moins renommées dans l'Antiquité, il y a toûjours à profiter dans les connoiſſances que le Pere de la Neuville nous en donne. Il démêle heureuſement plusieurs points difficiles ; & lorſqu'il eſt forcé de ſe retrencher dans le parti du ſilence, il perſuade aiſément qu'il n'y a rien de meilleur à faire, que de ſe taire : reſſource fort utile aux Commentateurs, mais dont tous ne poſſedent pas le ſecret. Il y a un Paracroniſme apparent qui cauſe quelque peine dans les Propheties du

vieux Tobie au 13. & au 14. Chapitre: car il semble plusieurs fois y supposer que Jerusalem & son Temple fussent déja détruits, ce qui n'arriva que fort long-tems après lui. Le Pere de la Neuville pour lever l'embarras, nous renvoye au Grec, où l'on voit au futur les mêmes expressions que le Latin met au Preterit. Ainsi c'est la même chose quant à la substance du sens; & cette diversité n'a rien qui surprenne dans le langage des Prophêtes. Le Grec à son tour, nous feroit tomber en des difficultez plus fâcheuses encore, si l'Histoire qu'on y rapporte c. 14. v. 12. étoit celle d'Aman & de Mardochée, qu'il nomme Manassès, l'un & l'autre fort posterieurs à Tobie. Le Pere de la Neuville offre un denoûment assez naturel; c'est de dire qu'il y a eu deux Amans, deux hommes de même nom, quoique tout differens de leur personne; & ressemblans seulement dans quelques circonstances de leur vie. Je souhaiterois, dit-il, pour l'honneur du Grec, que cette conjecture pût paroître raisonnable aux Sçavans.

On trouvera en peu de mots dans la Préface ce qu'il y a de plus ſolides preuves ſur la canonicité du Livre de Tobie ; & dans la ſuite des Notes , quelques legers éclairciſſemens ſur les endroits , où l'Auteur n'a pas été de même avis que le Reverend Pere Calmet. Il n'a pas pouſſé avec lui le démêlé fort loin. Obligé, dit-il , à le contredire un peu , il n'a jamais ceſſé de l'eſtimer beaucoup. Ce Commentaire eſt de la même main qui donna il y a deux ans, *La Morale du Nouveau Teſtament* en 4. Tomes *in* 12. imprimez auſſi chez de Leſpine. Nous craignons que l'Auteur ne hazarde plus qu'il n'a penſé, à le déclarer. Il ne s'étoit pas mal trouvé d'avoir ſupprimé ſon nom à la tête de ſa *Morale*. Par là l'Ouvrage avoit penetré dans pluſieurs Communautez Eccleſiaſtiques & Religieuſes; où depuis l'on a été fort ſurpris d'avoir pû approuver & goûter un Livre, qui venoit d'un homme de ſa profeſſion. Bien des gens peut-être l'approuvent & le goûtent encore , à la faveur de leur ignorance , qui ne ſeront pas maîtres de leurs préju-

gez ; quand ils en ſçauront davantage. Le plus ſûr pour un Ecrivain, eſt de ne paroître que le plus tard qu'il peut, à viſage découvert. Attendît-il à ſe faire connoître, que le parti des approbateurs ait pris le deſſus ; (c'eſt le cas du P. de la Neuville pour le Livre de la *Morale*) il riſque toûjours beaucoup : la reviſion des ſuffrages n'eſt pas ſans exemple. Nous ignorons ce qui fait changer de methode à ce R. P. qui ſe nomme hardiment dans ſon Commentaire ſur Tobie. S'il compte que le ſuccès d'un premier Ouvrage lui doive aſſûrer le ſuccès d'un ſecond, la regle eſt plauſible : mais elle n'eſt pas immanquable. Il va donner inceſſamment *le Modéle des Veuves Chrétiennes dans la perſonne de Judith* ; & il continuera de ſuivre la même idée ſur les autres Livres Hiſtoriques de l'Ancien Teſtament.

ART. CXII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ALLEMAGNE. D'AUSBOURG.

CE n'est point ici, mais à Francfort, qu'a été faite la troisiéme Edition du Cours de Controverses (*Cursus Theologiæ Polemicæ Universæ*) du R. Vitus Pichler de votre Compagnie, Docteur en Theologie & en Droit Canon. Quelqu'un de ces Frelons qui ne sont nez que pour gâter les meilleures choses, a voulu enlever à deux celebres Libraires de cette Ville, George Schluter & Martin Happach, l'honneur & le profit de cette troisiéme Edition. On trouve à la verité leurs noms & celui de cette Ville, dans le titre; mais on ne trouve ni leur habileté, ni leur soin & leur attention dans l'impression d'un ouvrage si estimé. Les six colonnes entieres de fautes d'impression marquées à la fin du Livre, sans celles qui ont été omises, découvrent assez l'avidité du gain, l'empresse-

ment & la negligence de ceux qui ont contrefait ce Cours de Controverses.

Nous rendrons compte au public de l'Ouvrage même.

D'ULM.

On a imprimé les Leçons Mathematiques de J. Christophe Sturme. Les deux les plus remarquables sont 1°, sur la Vanité de l'Astrologie judiciaire. 2°, sur l'Arithmetique sacrée. C'est un in 4°.

La nouvelle Edition de Telemaque, que l'on a faite en cette Ville, est augmentée d'une Table *Genealogique* de Telemaque, & de Remarques Morales, Politiques & Historiques sur la Fable & l'Histoire ancienne, tirées des meilleurs Lexicographes & Glossaires. Feu Mr l'Archevêque de Cambray n'avoit pas apperçû la necessité de ces additions. Les Sçavans d'Ulm l'ont vûë, & ont suivi leurs lumieres. Nous ne doutons point que ceux pour qui ils ont écrit, ne leur en soient obligez. Nous croyons cependant que beaucoup de gens

s'en tiendront à la belle Edition du Telemaque que fit à Paris Jacques Etienne, il y a 4 ou 5 ans.

D'ITALIE, DE VENIZE.

Le Malachino, Libraire de cette Ville, avertit les Amateurs de l'Eloquence Latine, qu'il va réimprimer les Oraiſons de Ciceron à la Dauphine, avec les Notes du Pere Merouville qui ſont fort eſtimées. Ce ſera un grand in 4°. en 3. Volumes, très-beau papier, tel que celui qu'il a employé à la réimpreſſion des Controverſes du Cardinal Bellarmin, les caracteres beaux & neufs. Le grand papier ne ſera que pour les Souſcripteurs : on donnera dix livres de Venize au commencement de l'impreſſion de chaque Tome, & il ne reſtera rien davantage à payer. Il les fournira ſeulement en blanc. Il ſe propoſe enſuite de réimprimer les autres Ouvrages de Ciceron à la Dauphine.

DE TURIN.

Le P. Ignace Chiaberge de la Com-

pagnie de Jesus, a fait imprimer ici l'Oraison Funebre de Madame Royale, dont la Cour l'avoit chargé. Le discours est bien écrit & a été très-goûté.

D'ANGLETERRE,

DE LONDRES.

Les Mémoires du Marquis de Clanricard sur les affaires d'Irlande en 1653. &c. sont pleins de Piéces originales & de Lettres de Princes & de grands Seigneurs qui en instruisent à fond. Voilà de quoi enrichir l'Histoire d'Angleterre de ces tems là. On conseille pourtant à ceux qui voudront s'embarquer dans ce travail, de bien s'assûrer de la verité des Piéces contenuës dans ces Mémoires; qui ne paroissent qu'après la mort de tous ceux de qui on prétend qu'elles sont.

Quoique l'Ouvrage du Chevalier Floyer sur les Oracles des Sybilles, ne soit pas nouveau, comme il n'est cependant guéres connu hors d'Angleterre, il n'est pas mal d'en faire men-

tion. L'Auteur y compare ces Oracles avec les Propheties de l'Ecriture Sainte, sur tout avec celles de Daniel & de l'Apocalypse & avec l'Histoire. Il tâche aussi de répondre aux objections que tant de Sçavans ont faites, & contre les Sybilles & contre leurs Prédictions & contre les Vers dans lesquels on prétend qu'elles sont contenuës.

DE HOLLANDE, DE LA HAYE.

On avertit le Public, & sur tout les Sçavans & les Curieux que Jean Swart & Pierre de Hondt Libraires à la Haye, ont sous presse le Catalogue de la fameuse Bibliotheque de feu son Eminence Monseigneur le Cardinal du Bois. Cette Bibliotheque si connuë par toute l'Europe, a été recueïllie par les soins infatigables, par la correspondance exacte, & les frais considerables que Monsieur l'Abbé Bignon y a employez depuis un grand nombre d'années. Elle renferme près de quarante mille Volumes : la plus complette & la plus belle Collection de Livres qui se soit

jamais venduë en Europe. On y trouve un riche Recueïl de Theologiens, Saints Peres, Histoire de l'Eglise, Conciles, Jurisprudence, Histoire Profane & belles Lettres. Tout y brille à l'envi, soit qu'on jette les yeux sur les Manuscrits, sur les Ouvrages considerables, & sur les piéces rares, &c. Recherches en langues Europeannes & Etrangeres; soit qu'on ait égard au grand papier & aux belles reliûres. Le tems de la vente publique de cette Bibliotheque est fixé au mois de Juin de l'année 1725. On publie cet avertissement, afin que les Curieux qui souhaitent qu'on leur envoye le Catalogue, ayent le tems de s'adresser audit Swart ou de Hondt qui le leur feront tenir par la voye qui leur sera indiquée, à moins qu'ils n'aiment mieux s'adresser à Gabriel Martin, Libraire, rûë S. Jacques, à l'Etoile, à Paris.

Voici un Ouvrage que l'on propose par Souscription.

Voyages de M. de la Motraye en Europe, Asie & Afrique, où l'on

trouve une grande varieté de Recherches Geographiques, Historiques & Politiques, sur l'Italie, la Grece, la Turquie, la Tartarie, Crimée, Nogaye, la Circassie, la Suede, la Laponie, &c. avec des remarques instructives sur les mœurs, coûtumes, opinions, &c. des Peuples & des Païs où l'Auteur a voyagé; & des particularitez remarquables touchant les Personnes & les Auteurs distinguez de l'Angleterre, de la France, l'Italie, la Suede, &c. comme aussi des Relations curieuses des Evenemens considerables arrivez pendant 25. années que l'Auteur a employées dans ses Voyages; comme de la grande Révolution en Turquie, où le dernier Sultan fut détrôné: de la guerre entre les Turcs & les Russiens, & de la paix concluë sur le Pruth, où l'Auteur étoit present: des affaires & de la conduite du feu Roi de Suede à Bender, & pendant les quatre années qu'il a été en Turquie: de son retour en Suede, de ses Campagnes en Norvege de sa mort, &c. Ouvrage enrichi d'un grand nombre de Cartes, Plans, & Figures en Taille-

douce, representant des choses ... res & curieuses de l'Antiquité, com- me des Medailles, Inscriptions, Id- les, Lampes & autres restes des an- ciennes Villes, Colonies & Peuple, soit des productions de l'Art & de la Nature, &c. En deux Volumes in folio. A la Haye, chez T. Johnso & J. Van Duren, Libraires. 1724.

AVIS DES LIBRAIRES.

Comme rien ne recommende plu un Ouvrage à toute sorte de Lec- teurs, que le grand nombre de ma- tieres interessantes qu'on y voit trai- tées, nous avons cru devoir donne ici un Plan, pour indiquer sommai- rement les choses contenuës dans c Voyage, persuadez que la varieté & la nature des sujets, suffiront pou exciter la curiosité du Public. Ce Ouvrage a déja eu en Anglois l'ap- probation generale d'une Nation qu n'est pas la plus aisée à contenter su ces sortes de matieres. Les Amateur de l'Antiquité ont été fort conten des recherches de l'Auteur, & de peines qu'il s'est données, par tou

où il a voyagé, pour déterrer quantité de Médailles, Statuës & autres choses curieuses qu'on n'avoit pas encore vûës. Ceux qui se plaisent à connoître les mœurs, coûtumes, opinions, &c. de plusieurs Nations étrangeres, & même de quelques-unes fort peu connuës ci-devant, ont trouvé ici de quoi s'entretenir agréablement: & les personnes qui aiment à être instruites à fond sur les plus grands évenemens de notre siecle, y ont bien trouvé leur compte, l'Auteur ayant eu occasion d'être témoin oculaire de la plûpart de ce qu'il rapporte, & d'avoir été informé du reste, de la premiere main. D'ailleurs la maniere libre & impartiale dont il parle de tout, sans passion ou préjugé pour ou contre aucune Nation ou parti, a charmé tout le monde.

Ce grand succès d'une Traduction faite à la hâte par differentes mains, sur les Mémoires que l'Auteur avoit rassemblez dans son portefeüille, l'a animé à revoir toutes ces matieres, à les retoucher & les mettre en meilleur ordre en François, qui est

ſa langue naturelle, pour être lû
des autres Nations de l'Europe :
ayant reſolu de faire imprimer ce
Voyages à la Haye, où l'on imprim
à preſent tant d'autres Ouvrage
conſiderables, il a trouvé à propo
de s'y arrêter juſqu'à ce que l'impreſ
ſion ſoit achevée, afin d'y avoir l'œi
pour que tout ſe faſſe avec le plus de
propreté & d'exactitude qu'il eſt poſ
ſible. Ainſi l'on peut compter que
l'Ouvrage François ſera incomparablement meilleur à tous égards, que l'Anglois, qui a été pourtant ſi generalement approuvé.

Sçachant que la France a des perſonnes ſçavantes & curieuſes de ces ſortes d'Ouvrages, en beaucoup plus grand nombre qu'aucune autre Nation, nous avons cru devoir procurer à cette Nation ſçavante la facilité d'avoir des premiers de ces Voyages, & auſſi d'avoir part aux avantages de la Souſcription, dont tant de perſonnes illuſtres d'autres Nations ont déjà profité, comme on peut voir par la Liſte ci-deſſus. C'eſt pourquoi nous les leur propoſons aux conditions ſuivantes.

Pour le papier ordinaire, on paye en ſouſcrivant . . . L 30 . . 0 . .
Et en recevant l'Ouvrage complet , ... 20 . . 0 . .

En tout . . . 50 . . 0 . .

Pour le grand papier, on paye en ſouſcrivant . . . . 50 . . 0 . .
Et en recevant l'Ouvrage complet . . . . 30 . . 0 . .

En tout . . . 80 . . 0 . .

Ceux qui n'auront pas ſouſcrit, le payeront un tiers plus cher, & ne l'auront que bien plus tard. Il ſe pourroit même qu'ils ſeroient obligez d'attendre une ſeconde Edition; car il y a grande apparence que la premiere Edition ſuffira à peine aux Souſcrivans. Comme il y a déjà plus de cinquante grandes planches toutes gravées, & que le reſte de l'Ouvrage s'avance fort, on peut s'aſſûrer d'avoir le tout complet en 1725.

On pourra ſouſcrire à Paris chez les principaux Libraires.

DE FRANCE, DE PARIS.

Le Voyage Litteraire des R. P. P. Martene & Durand paroît : c' Montalant qui l'a imprimé in avec Figures. Nous en donnero incessamment un Extrait, aussi-bi que des Piéces curieuses qui y so jointes.

On trouve chez Jacques Vince vis-à-vis Saint Severin, un Livre i titulé, *Examen general de Conscien sur tous les pechez qu'on peut comme tre dans les differens états de la vi* Cet Ouvrage peut être utile au Confesseurs & aux Penitens ; quoiqu'on ait donné au Public u grand nombre de modéles d'Exame de Conscience, il n'en a point enco re paru, où l'on soit entré dans u détail aussi entendu que l'on a fai en celui-ci. Ces sortes de Livres n doivent qu'être annoncez, & meri tent d'être lûs avec précaution. Mon sieur l'Abbé de Saint Pierre toûjour zelé pour le bien public, a fait im primer un projet fort détaillé su les pauvres Mendians, & la Cou

attentive à favoriser ses entreprises importantes à l'Etat, a déja suivi une partie des observations & des ouvertures que Monsieur de Saint Pierre donne dans cet Ouvrage.

Monsieur l'Abbé Tournely, Docteur de la Maison de Sorbonne & ancien Professeur Royal de Théologie, va donner au Public les Leçons de Théologie qu'il a dictées en Sorbonne. Le Traité de la Grace & celui des Attributs sont actuellement sous presse chez la Veuve Mazieres, rüe Saint Jacques, à l'Enseigne de la Providence. Celui de la Grace en deux Volumes in 8°. paroîtra dans le mois de Novembre prochain, & sera suivi incessamment de celui des Attributs aussi en deux Volumes, & des autres Traitez.

Voilà une nouvelle Théologie en faveur de laquelle il n'est nullement besoin de prévenir les esprits. Il suffit d'en nommer l'Auteur. Tous ceux qui le connoissent, ont la même idée de son esprit, de sa rare doctrine & de sa foi.

FIN.

Novembre 1724.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.
Mois de Novembre 1724.

ART. CIII. *ABregé des Controverses sur la Religion; ou Métode courte pour discerner la veritable Religion Chrétienne, d'avec les fausses qui prennent ce nom.* p. 1925

ART. CIV. *Suite des Ouvrages Posthumes de Dom Mabillon & de Dom Jean Thierry Ruinart.* p. 1942

ART. CV. *Carpenteriana, ou Remarques d'Histoire, de Morale, de Critique, d'Erudition & de bons mots de Mr Charpentier de l'Academie Françoise.* p. 1980

ART. CVI. *Mœurs des Sauvages Ameriquains, comparées aux Mœurs des premiers tems. Par le Pere Lafitau, de la Compagnie de Jesus, &c.* p. 2001

ART. CVII *Suite du Tome troisiéme du Traité de Police, par Monsieur de la Mare, Conseiller, Commissaire du Roi, au Châtelet de Paris.*

page 2105
ART. CVIII. *Mémoires pour servir à l'Histoire d'Anne d'Aûtriche épouse de Loüis XIII. Roi de France, &c.* p. 2057
ART. CIX. *Le Sage Chrétien, ou les principes de la vraye Sagesse, pour se conduire Chrétiennement dans le monde, &c.* p. 2063
ART. CX. *Traité de la Science des Nombres, divisé en deux Livres, où l'on donne des principes d'Arithmetique & d'Algebre, par M. Brunot, maître des Mathematiques.* p. 2064
ART. CXI. *Modéle des Familles Chrétiennes, ou le Livre de Tobie, avec des Reflexions Morales sur tous les versets, & des Notes Critiques sur les endroits les plus difficiles, par le P. A. J. de la Neuville de la Compagnie de Jesus.* page 2069
ART. CXII. *Nouvelles Litteraires.*
D'Allemagne, d'Ausbourg. page 2089
D'ulm p. 2090
D'Italie, de Venise. p. 2091
De Turin. *ibid.*

Novembre 1724.

D'Angleterre, de Londres. page 209
De Hollande, de la Haye. p. 209
De France, de Paris. p. 210

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Decembre 1724.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Decembre 1724.

A TREVOUX,

& se vendent à Lyon,

Chez les FRERES BRUYSET, Libraires, ruë Merciere, au Soleil.

M.DCCXXIV.

Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMmencé au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc; & brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Decembre 1724.

ARTICLE CXIII.

CAII PLINII SECUNDI HISTOriæ Naturalis, Lib. XXXVII, quos interpretatione & notis illuſtravit Joannes Harduinus, è Soc. Jeſu, juſſu Chriſtianiſſimi Regis Ludovici Magni in uſum Sereniſſ. Delphini; éditio altera emendatior & auctior. C'eſt-à-dire, *l'Hiſtoire naturelle de Pline, avec les Notes du Pere Hardoüin. Seconde édition, &c.* A Paris, chez Coutelier, Quay des Auguſtins 1723. 3. *Tomes in folio.*

LE Pline du Pere Hardoüin eſt depuis long-tems en poſſeſſion de tous les ſuffrages; cette nouvelle édition ne lui fera rien perdre de ſes

droits ; elle a tous les avantage de la premiere, la beauté de l'impreſ ſion, l'exactitude dans les correc tions, le choix dans les notes & dan les diſſertations ; par tout regne un ſaine & ingenieuſe critique, & tou ce qui peut embellir & comme im mortaliſer un Ouvrage.

Ce Livre parut d'abord en 1685 en cinq volumes *in* 4°, & en ſortant des mains de l'Editeur, il ne laiſſa rien à deſirer à ſes Lecteurs ; ſous une plume ſçavante, Pline étala avec pompe toutes ſes richeſſes ; on le lût, & ce que vingt-deux Editions peu correctes n'avoient pû encore lui procurer, on le ſçût, & on l'entendit. Que n'en dût-il point coûter à l'Editeur ? Jugeons-en par ce que Pline eſt en lui-même, par ce qu'il étoit devenû entre les mains des Commentateurs, & enfin par ce qu'il eſt aujourd'hui.

Il eſt peu de Sciences dont Pline n'ait parlé, peu de matieres qu'il n'ait traité ; Philoſophe, il ſemble être entré dans tous les myſteres de la nature ; Aſtronome habile, on diroit, que le ciel s'eſt approché de ſes yeux ; ſça-

vant Geographe, il décrit le Monde entier, & on diroit qu'il a vû tout ce qu'il décrit; la mer & la terre, les fleuves & les montagnes, les isles & le continent, les hommes, les oiseaux, les poissons, les plantes, depuis le cédre jusqu'à l'hysoppe; sur quoi Pline n'a-t'il pas écrit? Seul il fournit plus à l'érudition profane qu'aucun Ouvrage qui nous soit resté de l'antiquité.

Pour commenter un tel Auteur, il eût fallu entrer parfaitement dans son esprit, & acquerir, pour ainsi dire, autant de connoissances qu'il en eut; cependant quelle prodigieuse distance entre Pline & ses premiers Commentateurs? Les uns, pour trencher des nœuds qui leurs paroissoient insolubles, avoient alteré le texte, substitué des mots nouveaux, supprimé des pages, des articles entiers; les autres avoient fait des notes pour éclaircir le texte, & leurs notes étoient nn tissu d'Enigmes.

Dévalle & d'*Alécampe* n'offroient qu'une compilation imparfaite; *de l'Aigle* & *de Gusman* n'avoient rien éclairci avec de gros volumes; *Budée*

& *Volaterran* ne meritoient d'autr éloge que celui d'avoir beaucou travaillé. *Saumaise*, *Scaliger*, *Turnebe* & *Gronovius* ne repondoient poin à l'idée que leur nom fait naître. *Philippe Beraud* contentoit à peine le esprits les plus superficiels. *Guillandin*, *Leonicene*, *Collinutius*, *Hermolaus*, *Rhenanus* étoient de ces Livre dont on peut s'épargner la lecture L'Ouvrage de Mr *Pelicier*, Evêqu de Montpelier, étoit celui qui avoi le plus de reputation, mais n'étan pas exact sur la Geographie, on n pouvoit compter sur ses recherches.

Il est aisé de juger par tout ce qu le P. Hardoüin a remarqué dans s Préface, que Pline quand il l'entreprit, ressembloit à un cahos, qu'i étoit bien difficile de débroüiller ; i fallut donc une lecture immense pou examiner toutes les éditions, & le confronter avec les Manuscrits, un critique austere pour discerner entr les differentes leçons, celle qui devoit avoir la préference, un travai infini pour discuter tous les passages restituer les veritables, rejetter le supposez, penetrer tous les sens, tou

les rapports, y repandre des couleurs plus ſenſibles & des embelliſſemens nouveaux. Il fallut, pour ainſi dire, refondre l'ouvrage, pour le rendre tel qu'il eſt, c'eſt-à-dire, le chef d'œuvre d'un excellent Ouvrier. Comme la premiere Edition eſt entre les mains des Sçavans, qui en connoiſſent tout le prix, nous n'en parlerons point: nous nous attacherons uniquement à marquer en peu de mots, ce qu'il y a de particulier dans celle-ci.

L'Epitre Dedicatoire eſt la même: la deſtinée de cet Ouvrage eſt, d'être dedié aux Heros, ce Livre à ſa naiſſance parût ſous les auſpices *des Tites & des Veſpaſiens*; il ne devoit pas paſſer en des mains moins illuſtres; on a ajoûté à la Préface un article ſur les additions, & les changemens que l'Auteur a jugé à propos de faire, pour perfectionner ſon Ouvrage.

Les Tables. Parmi les changemens, un des principaux eſt celui des tables, réünies en un volume, travail immenſe, qui a coûté bien des peines à l'Auteur, & qui en épargne beaucoup au Lecteur; l'invention, l'ordre &

l'arrangement, tout y eſt d'un goût nouveau. La premiere table comprend les termes Geographiques, la ſeconde, les noms propres, la troiſiéme, les choſes conſiderables dont il eſt fait mention dans ce Livre, & qui étoient auparavant diſperſées en cinq tables particulieres. Il n'eſt point de Dictionnaire plus riche, ni plus facile à conſulter que celui-ci, & dont les Sçavans puiſſent retirer plus de ſecours pour la Latinité; en un coup d'œil on voit toute la profondeur de l'Ouvrage, & toute ſon étenduë.... Outre les tables generales il y en a de particulieres. 1°, On voit à la tête du premier volume, une liſte de tous les Manuſcrits dont l'Editeur s'eſt ſervi pour confronter les verſions. 2°, Une autre liſte de toutes les Editions qui ont été faites en differens païs, & en differentes langues, en François, en Italien, en Anglois, en Eſpagnol & en Allemand: autant de volumes qu'il a fallu lire & confronter enſemble pour fixer le vrai ſens de l'Auteur. 3°, Un *Index* de tous les Auteurs au nombre de plus de cinq cent qui ſont citez, éclaircis,

corrigez dans les notes. 4°, Une table à la fin de chaque volume de plus de trente feüilles d'impreſſion, où l'on voit ſur deux colonnes d'un côté les fautes qui s'étoient gliſſées dans le texte; de l'autre, les corrections qui y ont été faites ſur la foi des meilleurs Manuſcrits: enfin tout l'Ouvrage eſt orné de quantité de notes nouvelles, & de diſſertations d'une grande érudition.

Les Diſſertations; à l'egard des diſſertations nous ne ferons que les indiquer, ce ſont des morceaux finis qu'il faut lire en leur entier, par ex. un article dans le premier volume *de ſitu paradiſi terreſtris*, pag. 359. où l'Auteur prétend, que Moïſe & Pline s'accordent parfaitement ſur le lieu & la ſituation du Paradis terreſtre, pag. 418. des obſervations ſur les *uniremes*, *biremes* & *triremes* des anciens, contre l'hypotheſe des étuges, pag. 432. une diſſertation ſur les monnoyes & les caracteres Samaritains, à l'occaſion de ce que dit Pline, que *les Lettres Aſſyriennes ont toûjours été en uſage*, la médaille principale que le Pere Hardoüin ex-

plique en cet endroit, a deux caracteres differens, dont l'un eſt Samaritain, & l'autre eſt inconnu, il fait voir néanmoins, que le caractere inconnu nous inſtruit plus que celui qui eſt connu. Il y a encore d'autres morceaux curieux ſur *les monnoyes anciennes*, *les talens*, *les jeux ſeculaires*, ſur la grandeur des villes de *Rome* & de *Ninive*, ſur les *prénoms* dans les medailles des Auguſtes, ſur le tître d'*Empereur* donné dans l'hiſtoire avant Veſpaſien, ſur l'âge de *Tarquin*, & celui d'*Alexandre le Grand*, par où le Pere Hardoüin juſtifie le premier chapitre des Macabées, & les années d'Alexandre qui a regné 30. ans, ſelon les médailles, mais douze ſeulement dans *la Syrie*, qui eſt le tems ſeul dont les Juifs devoient parler, parce que ce ſont les douze années du domaine d'Alexandre dans toute la Syrie. Ces nouvelles piéces, qui piquent la curioſité du Lecteur, font connoître par la force & la beauté des traits, la main qui a conduit le pinceau.

Les Notes; en fait de Notes, il eſt rare ordinairement de réüſſir, il y

en a d'abregées qui n'apprennent rien, il en eſt d'étenduës, qui ne multiplient que les mots, ſouvent une difficulté en attire une autre, & un premier éclairciſſement en demande un ſecond; ici tout inſtruit, rien d'étranger, rien de ſuperflu, l'exactitude n'a rien de ſterile, l'étenduë rien d'ennuyeux, le texte ſerré, concis, ſouvent obſcur de l'Auteur, ſe developpe ſous les yeux à l'aide du Commentaire, & on ne ſçait le plus ſouvent auquel on doit le plus, à l'Auteur ou à l'Editeur; l'un a le merite de l'invention, l'autre celui de reproduire, pour ainſi dire, à chaque page ce que l'Auteur ſemble cacher. Parmi cette varieté de Notes ſur la Chronologie, l'hiſtoire tant ſacrée que prophane, la Geographie, & qui ſont repanduës dans tout le corps de l'Ouvrage, nous nous arrêterons à quelques endroits ſur les Poëtes & ſur les médailles qui nous ont paru ſinguliers.

Homere. Pline cite ſouvent Homere, un trait de fable, un point d'Hiſtoire & de Geographie, dont il trouve des veſtiges dans le Poëte Grec,

il le saisit & sçait s'en prevaloir, mais à en juger par les notes, l'Auteur Latin suivoit un guide qu'il ne connoissoit pas assez, & dont il ne sçavoit ni la marche ni les desseins: en voici des preuves. Pag. 165 Pline parle de l'isle de Calypso, & il pretend, que c'est la même connuë dans l'Odyssée sous le nom de l'isle *Ogygie.*

> *Νῆσον εἰς Ὠγυγίην πέλασαν θεοί. Ἔνθα καλυψὼ*
> *Ναίει εὐπλόκαμος δεινὴ θεὸς αὐδήεσσα Οδ. μ.*

Selon le Pere Hardoüin, Pline n'a pas pris le sens d'Homere; l'isle d'Ogygie chez le Poëte Grec, n'est autre chose que la terre habitable, ou pour mieux dire, notre continent, environné de la vaste mer. Calypse qui l'habite, c'est *la nature*, qu'Homere a personifiée pour égayer les portraits, & animer sa composition. Ainsi croire avec Pline pag. 113. sur l'autorité 'Homere *Odyss.* que l'isle de Phare par ex. étoit autrefois éloignée d'une journée de navigation, de la terre ferme, où elle est jointe

maintenant par un pont, s'imaginer qu'elle étoit la demeure de Protée, c'est-à-dire, d'un fameux magicien, au sentiment de Pline ; c'est prendre le change : le Phare Homerique ne fut jamais qu'une allegorie ingenieuse sur la vie humaine. Protée qui habite ce Phare, (c'est-à-dire, notre continent) est dans le sens d'Homere, l'homme même qui vit sur la terre. *L'homme* est le vrai Protée ; c'est lui qui prend successivement des figures differentes. Tantôt dans son état naturel, doux & tranquille, il ne peut faire illusion à nos sens, c'est *l'enfance* de l'homme. Tantôt monté sur un char, attelé de ses chevaux marins suivi des poissons qui bondissent au tour de lui, cheri de Neptune & des Nymphes, il traverse les mers, il se joüe des vagues & des tempêtes, il se croit le Roi des ondes, voilà l'homme dans *la jeunesse.* Il change tout à coup, c'est un tigre, un serpent, une lione, metamorphosé en feu, il en imite le bruit, travesti en eau, il s'agite, il s'éleve, il s'abaisse, il forme mille tourbillons, mille tempêtes, voilà *les passions.*

Sur le midi, lorſque le ſoleil eſt le plus ardent, qu'il deſſeche la roſée des campagnes, qu'il fait ſentir aux fleuves la vivacité de ſes rayons, Protée cherche le frais, il ſe repoſe, il dort tranquillement à l'ombre des forêts, voilà l'homme dans *la proſperité.* Quand *l'étoile du ſoir* a paru, Protée ſe retire, *ſes veaux marins* étendus ſur les bords de la mer, diſparoiſſent tour à tour, & ſe précipitent dans *l'onde noire*, voilà le terme où l'homme aboutit, &c. Pline & ceux qui l'ont ſuivi, n'ayant pas apperçû ces allegories, ſous leſquelles Homere a caché dans ſon poëme la morale la plus ingenieuſe, il a fallu l'éclaircir, & c'eſt ce qui nous a procuré toutes ces nouvelles obſervations, où le Pere Hardoüin a inſinué ſon ſyſtême ſur l'Iliade & ſur l'Odiſſée. On y voit toutes les divinitez de la fable, changées en autant de vertus & de qualitez humaines, que la fiction poëtique perſonifie. *Les Syrenes*, que Pline anime d'après la fable, ſont les hiſtoires Romaneſques, dont la lecture nous enchante; *Circé*, c'eſt la terre, qui nous prodigue ſes

richesses, le monde est son Palais, les quatre esclaves qui la servent, sont les quatre saisons; *Jupiter* est le destin, ou la nature qui a donné aux hommes les bonnes qualitez qu'ils possedent; *Junon* est la fidelité conjugale; *Minerve*, l'adresse dans les Arts; *Neptune*, la science de la navigation; *Mars*, l'esprit guerrier; *Apollon*, l'art de tirer de l'arc; *Venus*, l'affabilité, l'art de plaire; *les Nimphes* des eaux & forêts, sont toutes les bonnes qualitez de ceux qui habitent près des bois, des rivieres, & des prairies. Ainsi Homere s'appliquoit-il à tourner en fables innocentes & agreables, des choses d'ailleurs fort simples.

Virgile. Pline sert souvent de Commentaire aux endroits obscurs de Virgile, mais il est lui-même si concis, qu'il avoit besoin d'être developpé. Pag. 485. Pline parle de Philippes, ville de Thessalie, & à cette occasion le Pere Hardoüin éclaircit un endroit de Virgile, que les Critiques n'ont point entendu. Le Poëte cite ces deux vers dans le premier Livre des Georgiques.

Ergo inter ſeſe paribus concurrere telis
Romanas acies, iterùm videre Philippi.

Philippes vit pour la deuxiéme fois Romains contre Romains ſe livrer d'affreux combats. En quel ſens, demandent les interprêtes, la ville de Philippes a-t'elle vû deux fois les armées Romaines, ſe livrer entr'elles de ſanglantes batailles? Philippes ne vit jamais que l'action déciſive, où Octavius & Antoine vainquirent Brutus & Caſſius. Parmi les Interprêtes, les uns prétendent que la ville de Philippes a vû l'action Pharſale, où Jules Ceſar fut vainqueur de Pompée; quoiqu'il y ait environ quatre-vingts lieuës de diſtance entre Pharſale & Philippes. D'autres mettent une ſeconde ville de Philippes en Theſſalie, differente de celle qui eſt en Trace; Pline ſelon le Pere Hardoüin, ne ſera jamais leur garent; & pour lever toute l'obſcurité du paſſage, il ne fait que changer la ponctuation.

Decembre 1724.

Ergo inter ſeſe paribus concurrere telis
Romanas acies iterùm, videre Philippi.

Philippes n'a pas vû deux fois les Romains ſe battre, mais elle a vû les Romains ſe battre la ſeconde fois qu'ils ſe battirent. Pharſale a été témoin des premiers combats, Philippes a vû la ſeconde fois ſes mains baignées du ſang Romain : rien ne paroiſſoit plus aiſé à trouver.

Page 313. après la bataille de Philippes, on diſtribua aux ſoldats du triumvirat, les campagnes de Mantouë. Virgile dans ſa premiere Eglogue, introduit ſur la ſcéne un Paſteur dont les terres avoient été données aux ſoldats de l'armée victorieuſe. Il exhale ſa douleur en ces termes: „ Que notre ſort hélas eſt different „ du vôtre! De vos chers compatrio „ tes, les uns vont être conduits dans „ les plaines brulantes de l'Afrique, „ d'autres en Scythie, & d'autres en „ Crete ſur les bords de l'Oaxe „.

At nos hinc alii ſitientes ibimus Afros,
Pars Scythiam, & rapidum Cretæ veniemus Oaxem,
Et penitùs toto diviſos orbe Britannos.

Un fleuve Oaxe en Crete, il n'y en eut jamais; une ville de Crete, du nom d'Oaxe, metamorphoſée en un fleuve, c'eſt un idée qu'on voudroit en vain juſtifier, en diſant que rien ne repreſente mieux le caractere d'un berger, que de confondre une ville avec un fleuve. Pline fournit au Pere Hardoüin l'éclairciſſement de ce paſſage. Que craint Melibée? Il craint d'être conduit en exil, ſoit au *midi* dans les deſerts afreux de l'Afrique, *ſitientes ibimus Afros*; ſoit à *l'Occident* dans l'ancienne Bretagne, *diviſos orbe Britannos*; ſoit au *Nord* dans la partie de la Scythie Aſiatique, qu'on appelle *la Margiane* où coule le fleuve *Oxus*, funeſte region, où dix ans auparavant, au ſentiment de Pline, Orode, Roi des Parthes, avoit

conduit les ſoldats Romains, qu'il avoit vaincus à la defaite de Craſſus. Voilà donc dans la Scythie le fleuve *Oxus*, dont le Poëte a fait *Oaxes* pour la commodité du vers; mais ce fleuve eſt dans la Margiane, *la Margiane* ou *la Crete*, c'eſt la même choſe dans l'eſprit du Berger: comme il s'imagine que l'iſle de Crete prend ſon nom de *Creta* de la Craie, il croit auſſi que la Margiane prend ſon nom de *Marga*, eſpece de craie, dont la nargiane abonde, & qu'elle eſt une econde *Crete*, *& rapidum Cretæ veniemus Oaxem.* Nous paſſons d'aures endroits de cet eſpece, dont on parlé ailleurs.

Les Medailles. Mais ce qui doit endre cette ſeconde édition infininent precieuſe aux Sçavans; c'eſt le rand nombre de medailles dont le 'ere Hardoüin a enrichi ſon Ouvrae, & pour leſquelles ſeules il avoit û le faire réimprimer. Rien ne conribuë davantage à débroüiller l'Hiſoire, & à éclaircir les endroits de 'line, auſquels elles ont rapport. e ſiſtême de l'Auteur ſur les medailes anciennes, eſt des plus curieux,

des plus ingenieux, & des mieux ſui-
vis. Il eſt vrai qu'il ne s'eſt point aſſu-
jetti aux explications qu'en donnen
d'ordinaire les Sçavans, & qu'il fau
droit reformer bien des volumes, ſ
la verité eſt de ſon côté: mais com
me, ſelon le Pere Hardoüin, on n
lui a encore rien objecté de ſolide, &
qu'il appuye des plus fortes preuve
toutes ſes decouvertes, elles ne peu
vent point paſſer pour des conjectu
res; il reſultera ſeulement, que bie
des gens ſe ſont trompez, & ſe trom
pent tous les jours en fait d'Hiſtoir
& de Chronologie: mais il n'y
point de preſcription contre la verité
Le Pere Hardoüin avoüe ici, qu'il
d'abord ſuivi le torrent, & qu'il s'e
egaré comme les autres; il a march
ſeul, & ſans guides, & il a trouvé c
qu'il cherchoit, il a decouvert qu
ſur près de quinze mille medailles an
tiques qui nous reſtent, il y en avo
près de trois cent, qui cachent ſou
des lettres initiales un ſens tout diffe-
rent de celui qu'elles preſentent na-
turellement à l'eſprit: la pratique de
anciens de renfermer ainſi des fai
ſous des ſymboles & des lettres ſing

ieres, l'a confirmé dans ſon ſiſtême.
Il ne falloit plus que conſulter l'Hiſ-
toire, la rapprocher des medailles,
examiner le rapport entre un fait &
l'inſcription qui le denote; avec cette
methode, tout le miſtere s'eſt devoi-
lé, tout s'explique, tout s'entend;
c'eſt une clef, dont l'Auteur ſe ſert
pour introduire ſes Lecteurs dans des
endroits obſcurs, où l'on n'avoit pû
penetrer avant lui: en voici quelques
exemples que nous avons pris au ha-
zard.

Page 196. Pline, en parlant des
villes d'Achaïe, dit, que Neron ren-
dit à cette contrée la liberté qu'elle
avoit perduë, *univerſæ Achaiæ liber-
tatem Domitius Nero dedit.* Le Pere
Hardoüin explique parlà, une mé-
daille antique qu'on n'avoit point
entenduë juſqu'ici. D'un côté eſt la
tête de Neron, de l'autre la figure
d'une Déeſſe, dans l'exergue, Paullin.
Eſt-ce la fille du Conſulaire Lollius?
Lollia Paulina dont parle Pline liv. 9.
Dion liv. 59. Tacite liv. 12. de ſes An-
nales, celle enfin dont Suetone a dé-
crit la vie chap. 25.? C'eſt la même,
dit-on; on l'aſſûroit: mais à l'aide

de l'Histoire & des Lettres initiales:
voici dit le Pere Hardoüin, l'unique
& le vrai sens.

Paullin, c'est-à-dire, *Perpetuam Achaïæ universæ libertatem lubens indulsit Nero.* Quoi de plus conforme au texte de Pline?

Page 216. Trajan triomphe des Daces, cette vaste Province est unie à l'Empire; en mémoire de cette action mémorable, on frappe une médaille en l'honneur de Trajan. L'Empereur paroit d'un côté couronné de Lauriers, au revers une Déesse debout une branche d'Olivier à la main droite, la tête couverte d'un chapeau à la Dacienne: l'inscription, *Dardanici.* La medaille est ancienne; dit-on, il s'agit là de Troyens; à peu près comme des Turcs; *Dardanici* c'est-à-dire, *Daciam à Romanis desi[ci]entem adjunxit Nuper Imperio Cæsa[r] Imperator.* Trajan a reüni à l'Empire la Dacie, qui s'étoit soulevée contre les Romains.

Page 753. Pline rapporte l'Histoire des Sabines, & à cette occasion l'Editeur fait une Note, où il examine en passant deux medailles, co[m]-

 nu

nuës des Sçavans. Tous ont crû avoir trouvé l'enlevement des Sabines sur les revers d'un Constantius, frere de Constance Auguste, & d'un Neron couronné de Lauriers, qu'on conserve precieusement dans le Cabinet du Grand Duc. On y voit une espece d'Obelisque, & les pretenduës Sabines qu'on enleve, afin qu'on n'en doute point; le mot Latin *Sabinae* s'y trouve tout au long: quoi de plus authentique? Il n'y a point là à deviner. Ecoutons le Pere Hardoüin. 1°, La médaille n'est point frappée à Rome, il le démontre, & Erizzo en convient, du moins de celle de Neron. 2°, Quel rapport entre un Empereur Chrétien, tel que Constantius, & les Sabines? Il y a donc là-dessous quelque mystere caché; le voici. Neron fit bâtir à Arles un édifice public, où il obligea les Comédiennes, qui couroient la ville, de se retirer; dans la suite l'Empereur Constantius chassa de la même ville ces Comediennes qui causoient de grands desordres. On frappe à cette occasion deux médailles, dont le sens est bien naturel. Dans la mé-

daille de Neron *Sabinae* veut dire ; *Scenicis Arelate Baſilicam Imperator Nero Auguſtus Extruxit*. Dans la médaille de Conſtantius, *Sabinae* voudra dire, *Scenicas Arelate Bono Imperii Natus Auguſtus Ejecit*. Qu'on montre ailleurs les Sabines : le Pere Hardoüin ne les voit point ici.

A l'occaſion de l'éloge que Pline fait de la ſageſſe du Senat, la médaille *Sors*, qu'on montre pour la Déeſſe du Sort, ſignifiera *Salus Orbis, Romana Sapientia. Junoni Soſpitae*, ne ſera plus la Déeſſe Junon, ſur les médailles des *Fauſtines*. Junon eſt l'eſprit qui anime les grandes ames parmi les Princeſſes, comme l'étoit ſur tout Fauſtine, femme d'Antonin le Pieux. Elle avoit heureuſement aſſoupi une ſedition ; pour cela l'Empereur ordonna, que l'on fît des ſacrifices à l'honneur de Junon qui avoit ſauvé l'Empire Romain, c'eſt-à-dire, que l'on égorgeât des victimes, & que l'on s'en regalât pour marquer la joye qu'on avoit, de ce que le genie ſuperieur des Princeſſes protegeoit l'Empire; c'eſt le ſens de ces inſcriptions que l'on a

très-mal entenduës jusqu'ici, & qui ne se voyent sur les médailles, que du vivant des deux Faustines. *Junoni Sospitae*, c'est-à-dire, *Junoni Servatrici Orbis Sacra Peragi Imperator Titus Antonius Edixit* : & dans une médaille toute semblable où on lit, *Junoni Sispitae*, il n'y aura d'autre difference, sinon qu'il faut ici lire, *Servatrici Imperii.* Ainsi la chaste Junon, le Jupiter tonant, Diane & Mercure, Minerve & Venus ; les divinitez de la fable, *Deo Volcano*, le Dieu Vulcain, *Deo Nilo*, le Dieu du Nil ; la Déesse segeste, *Dea Sejesta*, la Déesse Tuteline, *Dea Tutelina*, Dieux & Déesses, tout est metamorphosé, & on rend raison de tout. Occo, Strada, Messieurs Spanheim, Tristan, le Comte de Mezzabarbe, Dom Anselme Banduri, & d'autres Antiquaires, sont ici relevez & critiquez avec les égards que les Sçavans ont les uns pour les autres, & encore plus pour le public.

ARTICLE CXIV.

MANIERE DE BIEN cultiver la Vigne, de faire la Vendange & le Vin. 3e Edition, beaucoup plus ample & plus exacte que les precedentes. Par M. Jacques Boullay, Prêtre, Bachelier en Droit, Chanoine d'Orleans. A Orleans, chez Jacques Noureau, Imprimeur Libraire. 1723. in 8°. Page 678.

IL étoit à preſumer qu'un Ouvrage auſſi utile que celui-ci, ſeroit fort du goût du Public; il a trouvé bien des Lecteurs. Et comme c'eſt le ſort de tous les bons Livres, il n'a pas auſſi manqué de Cenſeur. On s'eſt récrié de ce qu'un Eccleſiaſtique parloit de la vigne. L'Auteur Bachelier en Droit, a refuté, avec beaucoup d'érudition, de ſi vaines Critiques. „ Les Sabins, dit-il dans un Avis au „ Lecteur, qui eſt à la tête de l'Ouvrage, les Etruriens, les Romains, ſe ſont adonnez à l'agriculture. Si Æbdolimine s'eſt occupé à arracher les herbes de ſon jardin, ſi Quin-

tius Cincinnatus a labouré lui-même ſes terres, ſi même on a vû de nos jours LOÜIS LE GRAND ſe faire un plaiſir d'apprendre à tailler les arbres, peut-on trouver mauvais qu'un Chanoine s'exerce ſur la vendange? Le raiſonnement eſt concluant; mais l'Auteur ne s'en tient pas là. Car pour prévenir toutes les railleries des mauvais plaiſans, & pour bien perſuader qu'il eſt en droit de parler de la vigne & ſur la vendange, il fait un long diſcours ſur la bonté du vin; il démontre qu'il eſt à propos d'en boire; il apporte en preuve de cette verité, l'autorité des Apôtres, des Peres de l'Egliſe & des Medecins; & il conclut ainſi fort judicieuſement: „ Le „ vin eſt donc bon en lui-même; la „ vigne qui le produit, eſt donc une „ bonne plante; il eſt donc utile & „ avantageux de la cultiver; il eſt „ donc permis d'en donner les meil- „ leurs & les plus ſûrs moyens; on a „ donc tort de vouloir tourner en ridi- „ cule une perſonne qui en donnant „ des inſtructions ſur la maniere de „ cultiver la vigne, ſe croit indiſpen- „ ſablement obligée de parler de la

» vendange, parce qu'il faut vendan-
» ger les raiſins avant qu'on puiſſe fai-
» re du vin.... De ſorte que j'ai droit
» de parler de la vendange : malgré
» les fades railleries, j'en parlerai tant
» qu'il me plaira, quand même ils
» devroient dire que je n'ai lû l'Ecri-
» ture Sainte & les Peres, qu'afin de
» chercher de la matiere pour faire
» l'éloge du vin : ce qui ſeroit une ca-
» lomnie groſſiere ». Ah que Mr de la Bruyere avoit bien raiſon de dire, qu'*il ne faut pas mettre un ridicule où il n'y en a point ! C'eſt ſe gâter le goût, c'eſt corrompre ſon jugement, & celui des autres, &c.* Mr Boullay cite ceci fort à propos pour fermer la bouche aux médiſans.

Tout cet Ouvrage eſt diviſé en trois Parties

Dans la premiere, il eſt parlé des travaux qui concernent la vigne; dans la ſeconde, du choix qu'il faut faire des Ouvriers qui rravaillent à la vigne : & dans la troiſiéme du fruit délicieux de la vigne. Mr le Chanoine ne veut pas que l'on perde de tems; il eſt dans les vignes dès le commencement de l'hiver pour le para-

ge : c'eſt ce qui fait la matiere du Chapitre premier. Dans les Chapitres II. III. IV. V. & VI. il entre dans un détail fort intereſſant ſur les échalats, & ſur les differentes eſpeces de littiere, ſur l'achat, la livraiſon & les qualitez du fumier. Les Vignerons liront avec fruit, ce que l'Auteur dit ſur la taille de la vigne, ſur la vegetation, ſur le premier labour, le liage, l'embourgeonnement, l'accolage, le binage & le rébinage. Que d'adreſſe ne faut-il pas, s'écrie-t'il, dans ces differens ouvrages ! que d'attention en les faiſant ! que d'application à les biens faire ! que de diſcernement pour les faire à tems ! On ne peut s'empêcher d'admirer par tout celui de Mr le Chanoine. Dans le Chapitre XVIII. il s'étend fort ſur la neceſſité qu'il y a de veiller ſur l'ouvrage des Vignerons. Et dans le Chapitre qui ſuit immédiatement, il parle de l'avantage qu'il y a d'être honnête homme ; après quoi l'Auteur finit ce premier livre en déplorant les abus que commettent ceux qui donnent l'aumône aux gueux de profeſſion, ſur tout dans les Egliſes. Cela

ne venoit pas tout à-fait à la vigne; mais la pieté de l'Auteur l'a emporté pour cette fois sur la justesse de l'Ouvrage.

La seconde Partie est feconde en avis importans à tous ceux qui travaillent à la vigne : on leur fait observer, avec soin, les herbes qui endommagent la vigne, & celles qui contribuënt le plus à la vegetation du Sep. C'est dans ce second Livre qu'on voit le portrait des Vignerons: il n'est point flatté : l'Auteur peint d'après nature, le caractere de leur esprit : il découvre leurs ruses : il explique ce qu'ils entendent par le *Coûtumier*, Livre fameux parmi les Vignerons, qui n'exista jamais que dans l'imagination, qu'ils citent cependant à tous propos, & que chacun commente à sa façon & en sa faveur. Il repond à toutes leurs plaintes, sur tout aux objections qu'ils ont faites depuis que la premiere Edition de ce Livre a paru. Rien n'est plus capable de piquer la curiosité du Lecteur, que le détail que fait l'Auteur de tous les artifices qu'employent les Vignerons pour dupper

leurs Maîtres. Nous renvoyons les Curieux au Livre même, ſur tout au dernier Chapitre de la troiſiéme Partie, qui n'eſt qu'une liſte de ce que l'Auteur appelle *les friponneries des Vignerons.* Cette liſte eſt fort longue: il paroit que Mr Boullay n'a rien omis de tout ce qui pouvoit faciliter à ces Meſſieurs, l'examen de leur conſcience, même pour une confeſſion generale.

La troiſiéme Partie de cet Ouvrage roule preſque toute ſur la vendange. Au goût de l'Auteur, c'eſt la plus agreable; au ſentiment du Lecteur, c'eſt la mieux travaillée; c'eſt là où Mr le Chanoine ordonne avec art les préparatifs de la vendange: cuves, tonneaux, poinçons, futailles, cerceaux, preſſoirs, tout eſt diſpoſé avec metode. Il ſait armer ſon monde de ſerpettes & de corbeilles; il obſerve les Vignerons; il ſuit de l'œil les vendangeuſes; ſi les regles qu'il leur preſcrit étoient bien gardées, tout n'en iroit que mieux. Il veut qu'elles ſoient attentives à ramaſſer les grains de raiſins; à ne paſſer aucun ſep ſans le bien viſiter; à ne rien mettre en ſe-

queſtre, ſur tout point d'entretiens avec les Vignerons, point de querelles, point de ces chanſons qui rompent la tête & qui font perdre le tems: en un mot, Mr Boullay veut que les Vendangeuſes travaillent beaucoup, qu'elles mangent peu, & qu'elles ne parlent point du tout. Le troiſiéme Chapitre apprend l'art important; mais helas! trop negligé de faire le bon vin. L'Auteur s'étend un peu, en faiſant l'éloge du vin d'Orleans; „ il
„ n'eſt pas d'un goût fin, mais il eſt
„ pectoral; il petille dans le verre à
„ faire plaiſir; il a du corps, de la ſé-
„ ve & du montant; on le mâche en-
„ core après l'avoir bû; il rappelle ſon
„ buveur: plus d'une Communauté
„ Religieuſe s'en ſert „, parce-qu'il a une couleur à l'épreuve de tout mélange, & qu'avec ſon ſecours, on peut impunément faire boire à quiconque; une liqueur qui avec toutes les qualitez rafraîchiſſantes de l'eau, conſerve toutes les apparences du vin. Ceux qui voudront faire & boire d'excellent vin, n'ont qu'à conſulter ce troiſiéme Chapitre; plus d'un Celerier a fait ſa lecture journaliere dans ce Li-

vre, & s'en eſt bien trouvé. L'Auteur a traité à fond ſon ſujet ; on voit qu'il a puiſé dans les meilleures ſources; il eſt ſûr dans ſes principes ; ſon experience, & les Connoiſſeurs qu'il a conſultez, ſont de fideles garents de la ſolidité de ſes inſtructions ſur la vendange. On trouve à la fin un petit Dictionnaire de tous les termes qui ſont en uſage pour la culture de la vigne, ſur tout dans l'Orleanois. Le ſtile de l'Ouvrage eſt proportioné au ſujet ; on n'y voit rien d'affecté ; c'eſt une ſimplicité qui plaît, je ne ſçai quoi de naïf qui rejoüit le Lecteur, & qui ateſte la bonne foi de l'Auteur. En un mot, Mr Boullay peut ſe flatter d'avoir remporté la palme au jugement même d'Horace : car il a ſçû allier dans ſon Ouvrage l'agreable & l'utile ; & il a raiſon de citer, en faveur de ſon Livre, cet Epigramme de François Morel.

Ce Livre eſt bon par excellence ;
Je le prouve par deux endroits.
Le Maître ſauvera ſes droits,
Le Vigneron ſa conſcience.

REPONSE DE M. BOULLAY à la Critique de son Traité de la Culture des Vignes, qui est dans le Journal des Sçavans, adressée à l'Auteur de cette Critique.

MONSIEUR,

De quelqu'endroit que vienne la Critique de mon Ouvrage qui se trouve dans votre Journal du mois dernier, je me sens obligé d'y répondre, quoique j'aie eû de la peine à m'y déterminer. Les prétendus défauts qu'on y trouve sont,

1°, Que je n'ai pas assez de charité pour les Vignerons.

2°, Qu'il s'ensuivroit de l'examen de conscience que j'ai donné pour eux, qu'il faudroit aussi en faire autant pour tous les autres Etats.

3°, Que je me suis trop étendu.

4°, Que je repete souvent la même chose.

5°, Que mon stile n'est pas exact, ni assez éloquent: à quoi je reponds,

1°, Que tant qu'on ne fera que me reprocher en l'air & d'une maniere

vague, ſans dire en quoi je manque de charité pour les Vignerons, on trouvera que je n'y reponds pas. Je n'ai parlé d'eux qu'en general, & non point en particulier. On ne peut donc pas appeller cela manquer de charité; il eſt bien vrai qu'un Predicateur doit menager le Pecheur; mais il ne lui fut jamais défendu de crier contre le vice, pour tâcher de le détruire, puiſque tout ce qu'il dit ne doit tendre qu'à cela. N'eſt-ce pas auſſi ce que je fais dans mon Livre? C'eſt cependant ce qu'on appelle un défaut.

2°, Qui doute qu'on ne dût donner ſur chaque état en particulier, un examen de conſcience auſſi détaillé qu'eſt celui que j'ai fait pour les Vignerons? A la verité il en paroit pluſieurs; mais je doute qu'ils inſtruiſent ſuffiſamment les Confeſſeurs & les Penitens: & parce que j'ai voulu éviter cet inconvenient, on veut prendre cela pour un défaut. J'en abandonne le jugement, non pas au Critique, qui ne doit pas être Juge dans ſa propre cauſe, mais au public, dont la déciſion ne doit pas être ſuſpecte.

3°, Que je ne me suis pas trop étendu, puisque les Bourgeois, & même les Vignerons, se plaignent de ce que je n'en ai pas encore assez dit. Le Critique de mon Ouvrage en conviendroit lui-même, s'il avoit pratiqué ces gens là, comme nous le faisons depuis long-tems. Il paroit n'avoir pas lû, ou ne s'être pas souvenu de ma Preface, où j'en donne des raisons qui auroient dû le contenter, & qu'il est inutile de rapporter ici, pour ne pas tomber encore dans le même reproche qu'on me fait déja mal à propos.

4°, Que si je repete quelquefois la même chose, j'en ai aussi donné les raisons dans ma Preface, où il est aisé de les lire.

5°, Que je n'ai jamais prétendu faire une piece d'éloquence, d'un Ouvrage qui doit être à la portée de tout le monde, dont la plûpart sont sans Lettres, & qui par consequent ont besoin d'un stile simple & intelligible: c'est à quoi je me suis le plus attaché, & à quoi le Critique a fait le moins d'attention: cela n'en étoit pourtant pas tout-à-fait indigne. Ceux pour qui on a écrit, se sont moins attendu à

trouver de l'éloquence dans mon Livre, que des moyens sûrs pour empêcher qu'on ne les trompât, &c. J'ai l'honneur d'être, avec toute l'estime & le respect possible,

MONSIEUR,

Votre très-humble &
très-obéïssant serviteur,
BOULLAY.

ARTICLE XV.

HISTOIRE DE LA NAVIgation, son Commencement, ses progrès & ses découvertes jusqu'à présent, traduite de l'Anglois; le Commerce des Indes Occidentales, avec un Catalogue des meilleures Cartes géographiques & des meilleurs Livres de Voyages, & le caractere de leurs Auteurs. A Paris, chez Etienne Ganneau, ruë Saint Jacques, vis-à-vis la Fontaine Saint Severin, aux Armes de Dombes. 1722. *Deux volumes in* 12. *pp.* 694.

ON a pensé bien diversement sur le premier Téméraire qui a

frayé les routes de la Navigation. Le plus judicieux des Anciens Poëtes le traitoit (*a*) *d'ame insensible, de cœur d'airain, de furieux* (b) *d'impie*, de dénaturé. Un Jurisconsulte moderne au contraire souhaiteroit qu'on élevât la Navigation au-dessus des inventions humaines; c'est, selon lui, une entreprise conduite sous la direction de Dieu même; & il en apporte pour preuve la construction de l'Arche de Noé, qui est en effet le premier Vaisseau dont nous ayons connoissance, bâtie par le commandement exprès du Seigneur, & dressée sur le modéle qu'il en donna: mais un Bâtiment de cette fabrique, qui n'avoit ni rames, ni voiles, ni mâts, ni cordages, ni gouvernail, ni aucun autre semblable appareil, n'étoit encore qu'une bien foible ébauche de ce qu'on a vû depuis, lorsque les hommes par leur industrie, & par leur travail ont été obligez de suppléer au soufle de Dieu, qui conduisoit l'Arche. Aussi l'Auteur dont nous don-

(*a*) *Hor.* (b) *Pancir.*

nons l'Extrait, ne place-t'il la veritable Epoque de la Navigation, qu'au tems de la diſperſion des familles. Elle commença, ſelon lui, par l'uſage qu'on fit d'abord de quelques gros troncs d'arbre, creuſez à-peu-près comme une auge, ou de quelque eſpece de d'écorce, ou de quelque tiſſu d'oſier en forme de paniers couverts de peaux ſans apprêt. C'étoit tout ce qu'il falloit à des Voyageurs, dont le beſoin le plus preſſant étoit de traverſer des Lacs & des Riviéres, à meſure qu'ils s'éloignoient de la Terre de Sennaar, ſans quitter le continent. Enhardis par cet eſſai à s'ouvrir un paſſage au milieu des eaux, ils tenterent *apparemment* quelque choſe de plus, quand ils furent arrivez au bord de la Mer : mais les *apparences* & les conjectures ſont l'unique fond où l'Hiſtorien eſt contraint de puiſer dans ces ſiecles groſſiers. Ce n'eſt pas que les Ecrivains Grecs ſoient demeurez courts ſur ce point d'antiquité. Quelques-uns font honneur à Neptune de l'invention des Vaiſſeaux: d'autres l'attribuënt à Glaveus. Dès le tems de Semiramis, Diodore de

Sicile nous représente cette célebre Reine des Assyriens répandant la terreur jusqu'aux Indes, avec une flotte de deux mille voiles, & y combattant heureusement celle du Roi Staurobates qui étoit de quatre mille Bateaux construits la plûpart de Bois de Bambou. Ils parlent de l'insulte faite à Agenor Roi des Sidoniens par Jupiter Roi de Créte environ 965. ans après le déluge, & de la guerre que Persée porta en Afrique contre Meduse, quelques années plus tard, comme de deux Expeditions de mer considérables. Celle des Argonautes eut encore plus d'éclat, aumoins dans la Fable: car dans la vérité de l'Histoire, on croit que ces prétendus Héros, l'élite de la Grece, n'étoient qu'une troupe de Soldats destinez à garder les côtes, & à croiser contre les Pirates, sans quitter la terre de vûë. Bochard qui a examiné en Sçavant toute la structure du Navire *Argo*, ou comme il veut qu'on l'appelle *Arco*, qui en a pris toutes les dimensions & compté toutes les rames, dit que cétoit un Bâtiment haut de cinquante coudées, qui avoit cinquante rames, vingt-

cinq de chaque côté. Il paroît par là que *l'Argo* n'étoit qu'une galiotte de figure ronde, que cette forme pouvoit être assez ordinaire aux Vaisseaux des Grecs, & que ce qui a rendu *l'Argo* si fameux, c'est qu'étant peut-être plus grand, & mieux construit que les autres, il a été d'un meilleur service, & a fait quelques voyages de plus long cours. On donne onze cent quarante Vaisseaux de toute espéce à la Flotte des Princes qui allerent assiéger Troye, l'an du monde 2871. & depuis le déluge, 1214

Mais ce n'est point chez les Grecs qu'il faut chercher les premiers progrès de la Navigation. Eux-mêmes reconnoissoient les Phéniciens pour leurs Maîtres dans cet art. Le témoignage de l'Ecriture y est tout à fait conforme ; & le 27^e Chapitre d'Ezéchiel n'est qu'une magnifique description de la Ville de Tir, de ses Matelots, de ses Vaisseaux, de son commerce, de ses tresors, & de tout ce qui en composoit la puissance maritime. Les Pheniciens peuplerent le monde connu de leurs Colonies, & sçûrent établir un Commerce réglé

entre les Païs les plus éloignez. Quand ils eurent bâti Carthage sur la pointe de l'Afrique la plus avancée vers l'Europe, & dans le lieu le plus propre à y étendre leur Domination, ou à y former leurs correspondances, ils se servirent, avec avantage, d'une situation si heureuse. Carthage comme une autre Tyr, s'assûra le profit des mines d'or d'Espagne, se répandit à l'Orient & à l'Occident, même le long de ses côtes, fit des descentes dans les Gaules, & pénétra jusques dans l'Isle d'Albion, ou de la grande Bretagne, qui entre autres choses fournissoit alors de très-bel étain. Pline a crû sur le rapport qu'on lui en avoit fait, que les Vaisseaux des Carthaginois s'étoient avancez vers le midi, sous la conduite d'un certain Hannon jusqu'à faire le tour entier de l'Afrique; & vers le Nord, sous la conduite d'un autre Capitaine nommé Himileon, jusqu'à découvrir l'Isle de Thule, où d'Islande. Quoiqu'il en soit de ces deux voyages, dont l'on souhaiteroit que Pline nous eût laissé une meilleure caution, l'Auteur se défie encore plus de celui qu'on attribuë

aux mêmes Carthaginois, ou aux Pheniciens au travers de l'Ocean jusqu'aux Indes Occidentales. Il ne comprend pas qu'en un tems où il n'y avoit point d'autres Bâtimens de Mer, que ceux qui alloient à rames, on ait pû s'écarter aussi loin des côtes & faire un aussi vaste trajet. Sur ce qu'on oppose à cela que les vents qui soufflent toûjours d'Orient sous les Tropiques, ont pû faciliter le passage, il répond que la seule pensée des difficultez qu'il y auroit au retour, n'auroit pas permis aux Pheniciens de l'entreprendre, & il ne sçauroit se persuader qu'ils ne les eussent pas prévuës. Supposé néanmoins qu'en les prévoyant ils eussent eû la temérité de les affronter; l'exécution lui en paroît toûjours impossible à des gens qu'on croit n'avoir eu aucune connoissance de la route du Nord, ni de la Boussole.

La superiorité des Pheniciens sur la Mer ne fut pas universelle dans le tems même de leur plus grande prospérité. Ils s'entendoient beaucoup moins à la manœuvre d'un Combat naval, qu'à celle qui est d'usage dans

les simples courses ; & les Grecs qui leur étoient inferieurs par tant d'autres endroits, se sont trouvez dans les guerres de Perse en une possession constante de les battre.

Après ces trois Peuples, les Pheniciens, les Carthaginois & les Grecs, l'Empire de la mer tomba aux Romains; mais peu à peu, ceux-ci ayant moins donné leur application à la Marine par inclination, que par la necessité où ils étoient de n'en pas laisser tout l'avantage aux Carthaginois, leur incapacité alla si loin, quand ils penserent à armer, que jamais ils n'auroient pû construire une seule Galere, si la flotte Carthaginoise croisant vers l'Italie n'en avoit abandonné une des siennes, qui avoit échoüé sur les côtes: elle étoit à cinq ordres de Rames, & servit de modéle aux Romains pour en construire ceux de même forme avec vingt autres à trois ordres seulement. Ce fut ce qui composa la flotte de Duillius qui défit la flotte ennemie l'an de Rome 494. L'an 497. les Consuls Regulus & Volso remporterent une victoire encore plus complette sur

Hamilcar ; mais deux ans après, la plus belle flotte que les Romains eussent mise en mer ayant été dissipée par la tempête, avec une perte de Cent quarante Galeres, cet accident les dégoûta de la Marine, & les fit résoudre à n'entretenir plus que soixante & dix Vaisseaux de transport. Les Carthaginois en profiterent si bien que les Romains reprirent cœur. Ils s'équiperent de nouveau une flotte nombreuse ; c'étoit en 503. & le terrible échec qu'elle souffrit l'année suivante, bien loin de les rebuter, les porta même à faire de plus grands efforts. Ils armerent donc deux cent Galeres à cinq ordres de Rames, de même structure qu'une Galere Rhodienne qu'ils avoient prise peu auparavant sur les Carthaginois. La flotte ennemie fut presqu'aussi-tôt défaite, que celui-ci eut mis à la voile ; & depuis il n'y eut plus de puissance Maritime capable de disputer la souveraineté des Mers aux Romains. Ils ne contribuerent pourtant à aucune nouvelle découverte pendant plusieurs siécles ; leur plus long voyage fut de l'Egypte aux Indes ; ce que les

Phéniciens avoient ſouvent fait avant eux.

Nous paſſerons ici une courte Diſſertation de l'Auteur ſur les differentes eſpéces de Galeres à trois, quatre, cinq, dix, quinze, trente, quarante, cinquante rangs de rames. Il y a quelques années qu'il prit envie, comme de concert, à pluſieurs ſçavans, d'exercer là-deſſus leur Critique. La matiére fût traitée à fond, & nos Journaux en ont rendu Compte.

Ceux des Barbares qui ſe rendirent les plus formidables ſur la Mer depuis la chûte de la Domination Romaine, ſont les Vandales, les Sarazins, & les Normands. Ces derniers ont fait des excurſions plus hardies & parcouru plus de païs que les autres, mais toûjours *en cabotant & en cotoyant.* Bornez à des combats d'avanture & au pillage, ils rapportoient là ce qu'ils avoient d'habilité, ſans ſe mettre fort en peine de perfectionner la navigation. Les Genois & les Vénitiens avoient ſeuls celui des Indes, dont l'on tranſportoit les marchandiſes en Egypte par la Mer rouge, ou en differentes Villes maritimes de l'Aſie, par

 le

le moyen des Caravannes. Les Anglois, les François, les Danois & les Flamands s'acquirent aussi quelque réputation. Mais on peut dire que la science de la Mer a toûjours été dans son enfance, tant que l'on a ignoré l'usage de l'aiguille aimantée, ou de la Boussole. Quelques Partisans des Anciens ne conviennent pas aisément que ce secret leur ait échappé. Le mal est que sur une chose, où tous les Livres & les monumens devroient parler, ils n'ont pour eux qu'un petit mot de Plaute, éblouïssant à la vérité, mais que rien ne détermine au sens qu'ils lui donnent. (1) *hic secundus ventus nunc est*, dit un jeune homme, que le Poëte introduit sur la scene, *cape modò Versoriam*. Il est certain que l'expression *versoria*, n'est point une expression spécifique, pour désigner la Boussole, & qu'on peut très-bien l'entendre ou du gouvernail, ou d'une simple corde propre à faire tourner le voile d'un Navire selon le vent. De plus les précautions que prenoient les Anciens pour le tems de la Navigation, mar-

(1) *in mercat,*

quent évidemment qu'ils n'y avoient pas de guides plus sûres que la connoissance des Côtes, le Cours du soleil pendant le jour, & celui des Etoiles pendant une nuit claire. Les Mers sont fermées, dit Vegece, depuis le 3. des Ides de Novembre jusqu'au 6. des Ides de Mars, & depuis Mars jusqu'aux Ides de Mai, il y a toûjours du risque à s'embarquer.

Les noms des trente-deux vents, marquez sur la rose de la Boussole, & qui sont des mots Teutoniques, ont paru à Goropius une raison suffisante pour donner l'invention de la Boussole même aux Teutons; c'est-à-dire, aux Allemands. D'autres veulent, avec un peu plus de fondement, que Paul de Venise l'ait apportée de la Chine en Europe, l'an 1260. Notre Auteur en recule la découverte jusqu'en 1300. & l'attribuë à *Jean Gioia* Napolitain de la Ville d'Amalfi. Il avouë pourtant ne sçavoir lui-même quel étoit ce *Jean Gioia*, ni sa naissance, ni sa profession, ni par quels dégrez il est parvenu à cette admirable connoissance, ni de quelle maniere il l'a repanduë dans le monde.

Peut-être en fit-il d'abord un ſecret entre ſes amis, dans la crainte de paſſer pour chimerique, ou de s'attirer quelque accident plus fâcheux ; ce qui eſt quelque fois le premier fruit des plus belles inventions. Il eſt toûjours conſtant que le ſecret fut ſi bien gardé, qu'il faut ſauter près d'un demi ſiecle, avant de trouver quelques traces du ſervice que les Nations Européannes ont tiré de la Bouſſole. Il ne fut pas grand du côté du Nord, par où l'Auteur commence ſon recit depuis l'an 1360. qu'un Moine d'Oxfort, habile Aſtronome, engagea la premiere expedition jusqu'en 1596. Il ne nous préſente autre choſe que d'Affreux déſerts, des Ours blancs, des Monſtres marins & des montagnes de glace au milieu de l'Ocean. Ce furent particulierément les Anglois & les Hollandois qui buſquerent fortune vers cette partie ſeptentrionale de l'Europe. Le grand deſſein étoit de tenter la voye du Commerce avec le Cathay, & les autres Païs Orientaux; mais on fut trop heureux pour ne pas perdre abſolument ſes peines, de l'ouvrir avec les Moſcovites: & il en fallut demeurer là.

Les Espagnols débuterent beaucoup mieux du côté du Sud en 1348. Jean de Bettancourt, Capitaine François, marcha sous les enseignes de Jean II. Roi de Castille, à la Conquête des Canaries, & lui assujettit cinq de ces Isles. Cette nouvelle acquisition néanmoins ne piqua que médiocrement la curiosité & l'ambition des Castillans; ils ne penserent même que long-tems après, à réduire les deux autres Isles qui étoient & plus peuplées, & mieux défenduës: de sorte qu'il se passa cent quarante ans, avant qu'il se fît rien de quelque importance pour l'honneur de cette Couronne, à qui le Ciel avoit destiné les plus riches parties du nouveau monde. Ce fut dans cet intervalle que les Portugais franchirent avec tant de succès l'effroyable Barriere que mettoit l'Afrique entre l'Europe & les anciennes Indes. Ils s'essayerent, si on ose le dire, pas à pas, avançant de proche en proche; & s'assûrant d'année en année tantôt d'un poste, tantôt d'un autre, depuis le Cap *Non*, regardé constamment comme le *Non plus vltrà* des Europeans, jusqu'au fameux Cap de Bon-

ne Eſperance. Ces tentatives les occuperent près de quatre vingts ans, & ils n'y avoient guéres employé que des Caravelles. Ils firent un armement plus conſidérable en 1497. ſous la conduite de Vaſco de Gama, remonterent la côte Orientale de l'Afrique juſqu'à Melinde, tournerent de là vers la Côte de Malabar, & prirent terre deux lieües au deſſous de Calicut, par où il eſt aiſé de s'apperçevoir que Vaſco de Gama, dans ce trajet, découvrit plus de douze cent lieuës de païs, ce qui, joint à plus de dix huit cent dans les découvertes antérieures, remplit une eſpace de trois mille lieuës, & davantage en ligne directe.

L'Auteur continuë à ſuivre les Portugais dans leurs expéditions des Indes, que Vaſco de Gama, François d'Almeyda, Alphonſe d'Albuquerque, Jacques de Sequeria, & autres grands Capitaines de la Nation, leur firent bientôt parcourir en Conquerans, & où ils fonderent un ſi floriſſant Etat. Ils devoient bien s'attendre que les autres Nations de l'Europe ne les laiſſeroient pas s'enrichir ſeuls du

du Commerce ou des dépoüilles de l'Asie. Elles n'y passerent cependant qu'assez tard ; les Anglois en 1591. & les Hollandois en 1595. Pour les Espagnols qui y parurent dès 1521. ils avoient trouvé une route bien differente de celle qui leur avoit été tracée par les Portugais ; & c'est ce qui oblige notre Historien de reprendre beaucoup plus haut le fil de son recit, pour traitter de la découverte des Indes Occidentales, l'avantage le plus marqué que nous ait procuré la Boussole. Dans quelque détail qu'il entre là-dessus, tant de livres en parlent qu'il seroit inutile de rappeller ici les avantures maritimes, & les exploits militaires de cette nouvelle espece de Heros à qui la nature n'opposa rien, dont leur intrépidité ne vînt à bout, & qui allerent en quelque façon la braver jusques dans ses derniers retrenchemens.

On ne peut appliquer plus justement à personne le *Sic vos non vobis* de Virgile, qu'il y a lieu de le faire ici aux Italiens. Les Puissances d'Italie ne possedent pas un pouce de terre en Amérique, & c'est à l'habileté & au courage de leurs sujets que les au-

tres Puissances de l'Europe y ont été redevables de leurs premiers etablissemens. On vit à peu de tems les uns des autres, les Rois d'Espagne, d'Angleterre, de Portugal & de France confier chacun ce qu'ils envoyoient de Vaisseaux en ce païs là, à quatre Italiens, Christophe Colomb Génois, Sebastien Cabot Venitien, Amerigo Vespucci & Gioranni Verrazano Florentin; c'est cet Amerigo Vespucci, dont le nom est resté aux nouvelles Indes: honneur qui ne lui fut deféré, dit-on, que parce qu'il prétendit avoir apperçû le premier, les terres d'au-delà de la Ligne, & auquel il semble que Christophe Colomb pouvoit prétendre à bien plus juste titre.

Mais si les Espagnols avoient eu besoin d'un étranger pour leur servir de guide, ce qu'ils firent par eux mêmes, montre que Christophe Colomb ne pouvoit s'adresser à une Nation plus capable de le seconder. Depuis sa premiere expédition l'an 1492. il avoit passé six années sans reconnoître d'autre païs que les Isles Lucayes & les Antilles. Dès que l'on sçût qu'il étoit enfin parvenu jusqu'à

la terre ferme à ſon troiſiéme voyage, cette nouvelle remua toute l'Eſpagne; on s'empreſſa d'ajoûter, à ſes découvertes, & il n'y eut plus d'année qui ne fût marquée par quelque excurſion conſiderable au Nord; & au Midi du nouveau Continent, des excurſions ne ſe firent pas plus avant que le long des Côtes qui repondent à la Mer du Nord jusqu'en l'année 1522. Alors Ferdinand Cortez ayant traverſé le Mexique, eut le premier connoiſſance de la Mer du Sud; au moins s'en flattoit-il. Il entreprit auſſi-tôt d'ouvrir par là un chemin aux Indes Orientales, pendant que François Pizzaro tournant vers le s'en ouvroit un à la Conquête du Perou: mais on l'avoit prévenu. Il y avoit déja quelque-tems que Ferdinand Magalhacus, appellé communement Magellan, Gentilhomme Portugais, attaché à l'Eſpagne, s'occupoit du deſſein d'aller en Orient par une autre route que celle du Cap de Bonne Eſperance. Il étoit parti d'Eſpagne pour l'exécuter ſur la fin de 1519. avoit découvert au bout de 13. mois, l'extrémité meridionale de l'Amérique, paſſé le détroit qui porte

ſon nom ; puis en cinq autres mois, moüillé à l'Iſle de Buthuan, une de celles qu'on nomme aujourd'hui Philippines. Ce ſeul projet a immortaliſé Magellan, qui fut tué peu après dans une querelle qu'il eut avec les habitans de Matan, une autre de ces mêmes Iſles. Ces gens gagnerent les Moluques, & reprirent de là le chemin d'Eſpagne par la Mer des Indes, & le long des Côtes d'Afrique; ce ne fut pas ſans beaucoup de fatigues & de pertes : de cinq Vaiſſeaux avec leſquels Magellan s'étoit embarqué à San-Lucar, un ſeul nommé la victoire, y rentra triomphamment, après un voyage de deux ans, un mois & dix neuf jours. C'eſt le premier voyage que l'on ſçache qui ait jamais été fait au tour du monde. Le Chevalier Drack, Anglois, entreprit le ſecond l'an 1577. Thomas Candish, autre Chevalier Anglois, en fit un troiſiéme l'an 1586. Le ſieur Van-Noort, Hollandois, un quatriéme l'an 1598. George Spilbergen, autre Capitaine Hollandois, un cinquiéme l'an 1614. Deux autres Hollandois, Iſaac le Maire, & Corneliſon Schouten, en

entreprirent un sixiéme l'an 1615; mais avec cette circonstance particuliere qu'ils laisserent le détroit de Magellan, cotoyerent la terre de Feu, & prirent leur passage entre la pointe de cette terre qui est au Sud-Oüest, & une Isle qui y répond, qu'ils appellerent Staten-land, ou Terre des Etats. Le nouveau passage fut nommé, Détroit de le Maire. L'Auteur parle encore d'un septiéme & d'un huitiéme voyage de la Mer du Nord dans celle du Sud; mais il ne va pas plus loin que l'année 1683. La plus glorieuse & la plus heureuse de ces expéditions est celle du Chevalier Drack. Comme la guerre étoit allumée entre l'Espagne & l'Angleterre, il eut toute liberté de butiner sur les Côtes du Chili & du Perou sans presque tirer l'épée. Les Espagnols de ces Païs-là ne pensant pas même qu'on pût les y venir chercher, laissoient à la Radè dans une securité entiere, des Bâtimens chargez d'or & d'argent. Drack en trouva douze au Port de Lima; & pas un seul homme pour les garder. Il en usa de même sur la Côte du Mexique, où il pilla Gnatulco. Il monta de là jusqu'à la Californie, dont les

Habitans firent alliance avec lui, & qu'il nomma nouvelle Albion ; rabattit au Sud-Oüest pour se rendre aux Moluques, d'où il revint en Europe, avec le même bonheur qui l'avoit suivi par tout, n'ayant perdu de sa petite Escadre qu'un seul Vaisseau que la tempête avoit separé des autres au Détroit de Magellan ; & qui étoit retourné avant lui en Angleterre.

L'Histoire de la Navigation, selon le plan que l'Auteur s'en est fait, differe assez peu de celle des Indes, tant Orientales qu'Occidentales ; & la même méthode que nous l'avons vû suivre par rapport aux Colonies Portugaises & Espagnoles, il la suit également dans ce qui touche les établissemens, ou formez, ou projettez par les autres Nations Européanes. Un article que nous avons eu occasion de vérifier, mais où nos recherches ne se sont pas trouvées favorables à l'Auteur, nous fait craindre qu'il ne s'en soit reposé plus d'une autre fois sur des Mémoires peu autorisez. Il dit qu'en 1542. aprés differens voyages de Gioranni Verazano, & de Jacques Cartier envoyez par le Roi

de France vers la partie ſeptentrionale de l'Amérique, ce Prince nomma pour Viceroi du Canada, Jean François de la Roche, Comte de Roberval; que cette même année le Comte remonta la grande Riviére, fonda la Ville de Quebec, & y fit bâtir un très-beau Fort. Il le dit d'après Hakluit, Miniſtre Anglois, celui peut-être de tous les Ecrivains à Relations, qui a le plus composé ſur les Voyages, & qui a le moins voyagé. Mais en France & au Canada, on ne place communément la fondation de Quebec qu'en 1608. quoiquil ait pû arriver après tout que dès 1542. on eût bâti ſur le même terrein un Fort & quelques habitations, dont il ne ſeroit reſté aucun veſtige. Car ce n'eſt pas une des moindres pertes que les guerres civiles ayent cauſées aux François, d'avoir interrompu ſi long-tems leurs expéditions du nouveau monde. Elles procedoient genereuſement ſous le Regne de Charles IX. & les Capitaines Ribaut, de Laudonniere, de Gourgues, étoient de caractere à les pouſſer avec vigueur. Mais les troubles du dedans nous fi-

rent bien-tôt oublier malgré nous, qu'il y avoit des terres à conquerir en Amérique; & il fut un peu tard de penser à y revenir en 1603. Après trente six ans d'intervalle, l'Auteur finit son premier Tome par quelques réflexions, & quelques instructions très-utiles dont il faitpart aux Voyageurs.

Le second Tome est plûtôt un appendiceà l'Histoire de la Navigation, qu'un recit purement historique. Il a quatre parties essentielles: la premiere est un traité sur la maniere dont se fait le Commerce dans les Indes Occidentales: la seconde, un Mémoire raisonné touchant les Isles Françoises de l'Amerique meridionale: la troisiéme, un Catalogue des Livres de Voyages écrits en Latin, Italien, François, Espagnol, Portugais & Anglois; & la quatriéme, un autre Catalogue, comprenant généralement toutes les Cartes de Geographie, qui sont venuës à la connoissance de l'Auteur, ou plûtôt du Traducteur. Car ce dernier Tome nous paroît uniquement son Ouvrage, & peut-être le trouvera-t'on plus com-

plet & plus interessant que le premier. Voici ce qui concerne le commerce.

Les Rois d'Espagne Ferdinand & Isabelle, devenus Maîtres d'une partie des Indes, ne se firent pas seulement une Loi de Politique d'en éloigner les étrangers : mais prévoyant le profit immense qui en reviendroit par la voye du negoce, ils voulurent le conserver à leurs seuls sujets Espagnols. Pour cela ils porterent deux défenses ; l'une qui fermoit l'entrée des Indes sous peine de la vie à tout étranger, même de leurs sujets ; & cette défense, dit-on, a été constamment & severement maintenue, si l'on en excepte quelques exemples qui sont assez rares : l'autre qui excluoit pareillement les étrangers de toute participation, ou directe, ou indirecte, au commerce des Indes, sous peine de confiscation de tous leurs effets ; mais il s'en faut bien que l'on ait veillé à la manutention de celle-ci avec autant de rigueur ; & les Espagnols eux-mêmes qui se sont sentis trop foibles pour soûtenir un si grand commerce, ont facilité aux

trangers les moyens d'y prendre part. ls y ont donc fait entrer depuis ong-tems quelques autres nations, u moins indirectement ; ſçavoir, les François, les Anglois, les Hollandois, les Hambourgeois, les Génois, & les Flamans : & la pratique ordinaire eſt d'en recevoir les marchandiſes à Cadis, & de les faire paſſer delà aux Indes ſous leur nom.

Outre cette maniere de negocier, e voiſinage des Anglois, & des Hollandois dans leurs Colonies de la Tamaïque & de Caracao en a introduit une autre qui leur eſt particuliere. Elle conſiſte en ce qu'ils ont la liberté d'aborder aux Rades des places Eſpagnoles, & d'y trafiquer directement de la main à la main : cela s'appelle le commerce à la longueur de a pique, à cauſe d'une certaine diſtance que les Eſpagnols preſcrivent aux Négocians étrangers, à qui ils ne permettent pas d'avancer juſques dans leurs ports. Ils ſont cenſez l'exercer à l'inſçu des Gouverneurs & des Officiers, & les droits de la doüanne en ſouffrent beaucoup.

Après ces notions préliminaires,

l'Auteur nous donne le détail du commerce reglé & autoriſé. Il eſt ſous la direction de trois Tribunaux; le grand Conſeil, établi à Madrid par Charles V. avec une autorité preſque abſoluë & une étenduë de juriſdiction qui embraſſe tout; les Juges de la contractation de Seville qui prennent connoiſſance de toutes les affaires, mais dont il y a appel au Conſeil de Madrid; & le Conſulat de Seville dont les membres ſont choiſis parmi les Négocians, pour juger des conteſtations qui arrivent entre les Marchands mêmes, en maintenir les privileges, regler avec les Juges de la contractation le départ des vaiſſeaux, & faire les repartitions des taxes.

Pour le commerce de Cadis aux Indes, il faut diſtinguer la voye des Galions, & celle de la flotte; les Galions ſont un eſcadre de dix vaiſſeaux de guerre, dont il y en a huit de 44. à 52. piéces de canon. La flotte eſt composée d'environ ſeize vaiſſeaux marchands, de cinq ou ſix cent tonneaux, armez de trente à trente-quatre canons chacun, & de deux vaiſ-

ſeaux de guerre qui leur ſervent d'eſcorte. Quant aux bâtimens marchands qui vont à la ſuite, ils doivent être de vingt ou trente-quatre canons : & ils n'y vont qu'avec une permiſſion ſpeciale du Conſeil des Indes. Ce ſont ces galions & ces vaiſſeaux de la flotte qu'on charge des effets qui appartiennent aux étrangers ; chaque fois qu'on met en mer, ils en envoyent pour environ cinquante millions, & les Eſpagnols pour près de deux millions cinq cent mille livres, à prendre ces marchandiſes au prix courant dans le païs d'où elles viennent. Tout ce que les étrangers envoyent, ne paſſe pas néanmoins dans les Indes ; il n'y en a que les deux tiers ; le reſte ſe conſume en Eſpagne.

Comme on ne veut point paroître ſe relâcher ſur l'ancienne défenſe, il y a une feinte & une collufion publique en faveur des étrangers, où chacun maſque à viſage découvert. Ainſi un Marchand François, par exemple, choiſit un Eſpagnol naturel, qui lui prête ſon nom, prenant bien garde pour ne point choquer la vraiſem-

blance, que l'Eſpagnol ait du bien à proportion des effets qu'il abandonne à ſa bonne foi. Le nom ſeul de l'Eſpagnol paroît ſur les connoiſſemens & factures, & ſur les déclarations qu'il faut faire aux Doüanes; mais il ne tarde pas à remettre au François proprietaire, ce qu'il a en main de ces ſortes de pieces, avec une reconnoiſſance, que les marchandiſes lui appartiennent; le ſeul marchand François en fait la diſtribution à d'autres Eſpagnols qui s'en chargent pour les Indes, & ceux-ci au retour n'en rendent compte qu'à lui.

Le depart des galions n'a point de tems fixe, leur retour eſt d'ordinaire un an après. Ils ſont deſtinez pour la Caſtille d'or, & pour le Perou, & les places où ils trafiquent, ſont Carthagene, Pertobello, & la Havanne. Tout l'or & l'argent de la Province de Santa-Fé, ou Caſtille d'or deſcend à Carthagene; celui du Perou eſt porté à Parama & de Parama à Pertobello, & celui de l'iſle de Cuba à la Havanne. Les galions rapportent ordinairement en Europe pour deux ou trois millions d'écus en or, vingt

millions d'écus en argent ; deux cent mille écus en perles, trois cent mille écus en émeraudes, trente mille écus en Ametistes, cinquante mille écus en laine de vigogne, vingt mille écus en Quinquina, autant en bois de Campeche, & deux cent soixante & dix mille écus en cuirs. La plus grande partie de ces cuirs viennent de Buenos-Ayres, qui n'est proprement qu'un gros bourg avec quelques fortifications sur la riviere de la Plata, mais si riches que les Marchands les moins accommodez, y possèdent vingt mille écus de bien, & que plusieurs en ont jusqu'à trente mille.

La flotte pour éviter les vents du Nord qui regnent sur la route du Mexique, où elle est destinée, ne manque jamais de partir avant le quatorziéme de Juillet. Elle décharge toutes les marchandises à la Vera-Cruz, & y prend en échange pour environ un million d'écus en or, dix ou douze millions en argent, soixante & dix mille en cuirs, un million en Cochenille, & cinquante mille en Indigo. L'Auteur ne parle ni du sucre, ni du cacao, ni de la vanille,

ni du tabac, ni de quelques autres denrées qui viennent aussi en Europe par les galions & par les flotes, mais qui ne sont pas un objet important pour les Marchands étrangers. Les droits du Roi d'Espagne sur tous ces effets sont de six pour cent sur l'or, l'argent & les pierreries, & de huit pour cent sur tout le reste. Mais il en est de ces droits comme de ceux d'entrée & de sortie : rien de plus severe, ni qui s'y intime avec plus d'appareil que les reglemens qu'on publie là-dessus, & rien cependant qui soit plus aisé d'éluder. Il y a même, dit-on, à Cadis quantité de jeunes cadets, des meilleures maisons d'Espagne, qui ne subsistent que de leur industrie à sauver pour le profit des Marchands, les barres d'or & d'argent, qu'ils n'ont pû se dispenser de faire entrer dans la ville. On les appelle Metedores, & leur profession ne demande pas un jeu bien rafiné. Ils vont aux yeux de tout le monde lever hardiment les balots, les font sauter pardessus les remparts sur le bord de la mer où d'autres Metedores les reçoivent, & selon le chiffre

es remettent fidelement aux intereſ-ſez, avec qui ils conviennent com-nunément d'un pour cent. La publi-cité de ces ſortes de fraudes fait juger l'Auteur, que le Conſeil d'Eſpagne es ſçait & les tolère ; & que c'eſt en lédommagement du tort que le Roi en ſouffre, qu'il y a toûjours des taxes mpoſées ſur les galions & ſur les flot-es à leur depart d'Eſpagne, à leur rrivée aux Indes & à leur retour à Cadis. La taxe du depart eſt de qua-re cent mille écus pour les galions, & de deux cent mille pour les flot-es : on en paye autant en arrivant ux Indes. A l'égard du retour, cela e regle ſuivant les neceſſitez de l'E-at. Toute impoſition payée, on eſti-ne que ce qui revient à chaque na-ion, monte pour les Anglois à ſix ou ept millions, à quatre pour les Hambourgeois, à ſix ou environ pour es Flamans, à dix pour les Hollan-ois, à onze ou douze pour les Ge-ois, & à treize ou quatorze pour es François. On compte que les ga-ons & les flottes ne partent que deux ois en quatre ans.

La ſuite de ce Traité renferme un

détail trop étendu ſur quantité de petites particularitez du commerce, pour le faire paſſer en un extrait. On peut y en apprendre d'aſſez curieuſes, touchant les Colonies Hollandoiſes de Surinam, Becbiche, Curacao, Aruba, & Saint Euſtache : & touchant les poſtes, dont la Compagnie Occidentale de Hollande s'eſt aſſûrée le long des côtes de Guinée & de Congo en Afrique. Le principal eſt le château de la Mine, qu'elle a enlevé aux Portugais, & qui eſt aujourd'hui ſon magazin general. Nous aurions encore plus à dire ſur les Iſles Françoiſes de l'Amerique méridionale, en ſuivant le mémoire particulier que l'Auteur en a dreſſé : mais ce mémoire n'ayant avec le reſte qu'une liaiſon arbitraire, & ſe trouvant de plus d'une aſſez juſte longueur, nous remettons au mois prochain à en parler. Pour les deux Catalogues, celui des Livres des voyages, & celui des Cartes de Geographie, quelque utile qu'il ſoit de les conſulter dans l'occaſion, ils ne ſont bons ici qu'à indiquer.

Voici une Lettre de vieille date qu'on ous a adressée depuis peu, comme si ous étions les Auteurs du Dictionnai-e Universel de Trevoux. Nous esti-nons ce Dictionnaire autant qu'il le nerite; mais nous n'en sommes pas les Auteurs: nous l'avons tant de fois dé-laré, qu'il est étonnant qu'on nous 'attribuë encore.

MESSIEURS,

Je prens la liberté de vous mar-uer mes sentimens sur votre nou-eau Dictionnaire Universel de l'édi-ion de 1721. suivant la permission ue vous voulez bien nous en accor-ler dans votre Préface. Il y a envi-on un mois que j'ai acheté ce Livre; e le trouve admirable, & plusieurs ersonnes d'esprit sont dans le dessein e l'acheter sur le recit que je leur en i fait, ou par ce qu'ils en ont vû ux-mêmes. Premierement il est cer-ain, que le mot Latin qui repond u François, rehausse de beaucoup le nerite de ce Livre; l'on trouve à cha-ue mot deux Dictionnaires à la fois,

il ne manquoit qu'un Dictionnaire Latin pour rendre cet Ouvrage parfait, & il se trouve au dernier volume, en sorte qu'il n'y a rien plus à desirer dans l'œconomie de ce Livre, si ce n'est la quantité sur chaque mot Latin, ce qui lui donneroit sans contredit un grand relief. Cependant oserai-je vous dire, Messieurs, qu'il y a quelques petits manquemens dans ce bel Ouvrage. Voici les observations que j'y ai faites en le lisant quelquefois par recreation, ou pour ma propre instruction. Premierement vous faites le mot, *Cuiller*, féminin, & le mot, *Intervalle*, masculin, dans les endroits où ils doivent venir à leurs places; (ce qui est le plus essentiel) & dans plusieurs autres lieux, vous faites *Cuiller* masculin, & *Intervalle* féminin; mais l'on doit croire, que ce sont des fautes d'impression. Sur le mot *Roüir*, vous en faites un verbe neutre, & cependant vous donnez pour exemple un vers François qui fait le verbe actif. (*On fileroit chanvre sans le roüir*) Il y a aussi quelques omissions, l'on n'y trouve point, *apobatere*, *brindelles*,
 meri-

mericoton qu'on trouve au mot pêché, *porſilure*, ou *pourſilure*, *andragathie*, *patragathie*, *archomanie*, qui ſont des expreſſions très-ſignificatives, dont ſe ſert Loiſeau au Livre de ſes Offices. Sur le mot *ſavonner*, il y a, *on ſavonne le menu linge*, *encore qu'il eût été à la leſcive*, il ſemble qu'il faudroit plûtôt dire, *encore qu'il ait été à la leſcive*, & non pas, *encore qu'il eût été*, parce que les deux tems ne ſe repondent pas. S'il y avoit, *on ſavonna le menu linge*, ce ſeroit alors, ce ſemble, qu'il faudroit dire, *encore qu'il eût été*, parce que ce deux tems ſe repondent. Nous y liſons auſſi, *faire un voyage à Anticyre*, c'eſt cependant un nom de grand lieu, puiſque ſuivant votre obſervation ſur le mot, c'eſt un iſle: il faudroit donc dire, ce ſemble, *en Anticyre*, & non pas, *à Anticyre*, de même qu'on dit, *en Auvergne*, & non pas, *à Auvergne*. Enfin au Dictionnaire Latin on n'y trouve point, *Latomus*, *Creagra*, *Noſocomium*, *Xenodochium*, *Auxeſis*, *Spelta*, *Laconica*, *Siſama*, *Panicum*, *Frumen*, *Frumentum*, *Olira*, *Typha*, *Meleca*, *Surgum*, *Hervilia*, qui ſont

tous des termes ou de l'Ecriture Sainte, ou des termes de Droit & des Auteurs qui ont écrit sur les Loix Civiles. *Stallum*, *tintigo*, & sur le mot *Hôpital*, dans le Dictionnaire François, l'on trouve *Ptochodochium*, & le même mot que vous adoptez, manque au Dictionnaire Latin. Ayez aussi la bonté de nous apprendre, d'où vient que l'on voit souvent dans votre Dictionnaire, qu'on y parle à la premiere personne, comme si un seul étoit l'Auteur de ce Livre: par exemple, on lit sur le mot, Homme sauvage, *je sçai toutes les particularitez*, &c. *& pour moi en passant par la Chine*, & dans plusieurs autres endroits de ce Livre on y trouve les mêmes façons de parler. Nous avons pourtant crû jusqu'ici, que ce Livre n'étoit pas l'Ouvrage d'un seul homme, mais de plusieurs sçavans personnages assemblez; donnez-nous s'il vous plait quelques éclaircissemens sur cela. Voilà Messieurs les petites observations que j'ai l'honneur de vous faire pour le peu de tems que j'ai usé de ce Livre; je suis persuadé que vous ne les recevrez pas en mal.

Decembre 1724.

vaiſe part, venant d'un jeune homme qui ne cherche qu'à s'inſtruire, d'autant plus qu'il ſera aiſé de ſuppléer ces mots dans une autre édition avec la quantité ſur chaque mot Latin, & que moins il manquera de choſes, plus votre Livre en ſera eſtimé & recherché. J'ajoûte encore, qu'il ſeroit à propos de mettre ſur chaque mot du Dictionnaire François, concernant les Arts & les Métiers, tous les noms des outils & autres engins & inſtrumens qui conviennent à chaque Art & Profeſſion; la raiſon en eſt évidente: car comment ſçaurai-je le nom d'un tel outil ou inſtrument, ſi je ne le trouve dans le mot qui concerne l'Art où il eſt neceſſaire? Par exemple, ſi je ne ſçavois pas le nom de *Truelle* & celui de *Davier*, comment pourrai-je les trouver dans votre Dictionnaire, ſi ce n'eſt par un pur hazard qui me conduiroit ſur ces mots? Au lieu que ſi vous aviez obſervez l'ordre dont j'ai l'honneur de vous parler, je n'aurois qu'à chercher les mots *Maſſon* & *Tonnelier*, ou *Chirurgien*, qui ne ſont ignorez de perſonne, & en trouvant ſur

Masson, le mot *Truelle*, j'irai le chercher ensuite en son lieu à la Lettre *T.* où je trouverai la signification de ce mot, ainsi des autres. Voilà ce qu'on appelleroit à juste tître un Dictionnaire Universel, où il seroit aisé de trouver tout ce que l'on souhaiteroit avec la quantité des mots Latins, ce qui nous tiendroit lieu de tous les autres livres où il faut avoir recours pour cela, & que plusieurs n'ont point, ni ne peuvent avoir.

Agréez, Messieurs, que je vous propose une petite question, qui a été une matiere de dispute parmi des personnes d'esprit : voici l'espece. Un certain nombre de personnes étoient à dîner ensemble; Pierre & Jean qui étoient de ce repas, se trouverent le soir à la promenade : Pierre demande à Jean : *Combien étions nous ce matin à table?* Jean repond, *Nous étions vingt-cinq.* Pierre replique : *Comment le sçavez-vous?* Jean repond: *Je nous ai comptez.* Question de sçavoir, si c'est parler correctement : il faut observer, que celui qui a compté, étoit du festin, & qu'il faut qu'il reponde en se comptant

ſoi-même avec les autres ; car s'il diſoit, *Je les ai comptez*, ou *Je vous ai comptez*, ce ſeroit en quelque maniere s'exclurre du nombrre, ou du moins, ce ſeroit éluder la difficulté propoſée : il s'agit donc de repondre en ſe comptant ſoi-même avec les autres. Je vous prie, Meſſieurs, de ne pas mépriſer cette queſtion, toute puerile qu'elle eſt, & de nous faire l'honneur d'y repondre : cette maniere de parler paroit ſauvage, & cependant il ſemble qu'on ne peut dire autrement en rigueur. Vous aurez la bonté d'addreſſer votre reponſe au Sieur Lemond, Avocat en Parlement, à Brioude en Auvergne, qui ai l'honneur de me dire avec tout le reſpect & la conſideration poſſible,

MESSIEURS,

A Brioude, ce 20e Avril 1724.

Votre très-humble & très-obéïſſant ſerv.

LEMOND.

ARTICLE CXVI.

EPITRES EN VERS A L'AUTEUR du Poëme sur la Grace, par Monsieur l'Abbé * * * * A Paris, chez la Veuve Garnier, ruë Galande, Jacques Chardon, ruë du petit Pont. *in* 8° *pages* 35.

IL a paru ici & disparu l'année derniere un Phénomene litteraire, qui depuis s'est fait voir principalement à Marseille & à Salins, sous le tître de *Poëme sur la Grace* : non qu'aucune regle du Poëme y fût observée, soit pour le choix du sujet, où pour la conduite, ou pour le stile : mais comme le nom de *Poëme* presente l'idée de fiction, l'Auteur a crû le pouvoir donner à un Ouvrage en vers, qui ne contient que les fictions de Calvin, de Jansenius, & de leurs pareils sur les matieres de la Grace.

Monsieur l'Abbé * * * plus libre aujourd'hui d'écrire pour la suffisance des Graces frustrées, que d'en solliciter l'efficace dans les chaires,

comme il a fait ſouvent avec honneur, quelquefois même dans la Chapelle du Roi, avant la mort de Loüis le Grand, Epoque toûjours ſenſible à la Religion, combat ce Poëme prétendu par l'ouvrage que nous annonçons.

Il écrit en vers, parce que l'opuſcule qu'il attaque, n'étoit que vers; mais il a choiſi le genre d'Epitres, parce que le vers Epiſtolaire s'écarte le moins de la proſe, & que la Grace, dont il s'agit, eſt un ſujet qui demande d'être traité en proſe; ſi bien que quand on le met en *Poëme*, il a la vertu d'en rendre les vers proſaïques.

La courte Préface de Mr l'Abbé F.... eſt celle d'un Auteur modeſte, d'un galant adverſaire, d'un Ecrivain correct, d'un Théologien Catholique. L'objet qu'il annonce „ eſt de montrer la dureté inſoûtenable „ du ſiſtême de Mr R.... „. Dès la Préface il expoſe ſommairement le ſiſtême; il eſcarmouche contre, & lui oppoſe le ſien, & diviſe ainſi ſes trois Epitres. „ Dans ma premiere „ Epître, je fais voir les inconveniens „

» du sistême de Mr R . . . . qui n'ad-
» met que des Graces efficaces, &
» qui n'en reconnoit point de *pure-*
» *ment suffisantes*. Dans la seconde,
» je prouve la necessité de les admet-
» tre, ces Graces suffisantes, données
» à tous les hommes. Enfin dans la
» troisiéme, je decouvre l'œconomie
» de Dieu dans la distribution de ses
» graces. On verra ces trois Epitres
» sortir, pour ainsi dire, les unes
» des autres par la liaison qu'elles ont
» ensemble.

Pour un prélude, il exprime à propos par ce debut de l'Epitre troisiéme, l'accord de la raison & de la foi, & combien l'une sert à l'autre.

O sainte verité! Qu'en marchant dans ta voye,
L'ame fidéle sent de douceur & de joye!
Elle va d'un pas ferme où la foi la conduit,
Et toûjours elle atteint l'objet qu'elle poursuit.
Des misteres profonds sa raison éclairée
Revere avec plaisir l'obscurité sacrée.

Decembre 1724.

Mais ſans quitter jamais le ſentier
de la foi,
Elle oſe s'élever, grand Dieu, juſ-
ques à toi;
Creuſant dans tes deſſeins, penetrant
dans tes vûës,
Elle en voit les raiſons à l'erreur in-
connuës.
Oüi, dans ce que la foi m'oblige à
reſpecter,
J'en perce les motifs, ſi je ſçais me-
diter;
Ma raiſon acquêrant une clarté
nouvelle,
Fixe encor mon eſprit & le rend plus
fidéle.

Et pour le fonds, voici ſa croyance ſur la prévenance & l'aſſiduité de la Grace:

Oüi, tant que nous vivons dans ce
lieu de miſere,
Nous pouvons detourner les traits de
ſa colere.
Le céleſte ſecours ſans ceſſe nous pre-
vient,
Et ferme à nos côtez, ſans ceſſe il
nous ſoûtient.

Combattons vaillamment, n'allons point en arriere ;
Nous serons couronnez au bout de la carriere.
Dieu n'abandonne point les hommes courageux,
Ils ont déjà ployé, quand Dieu s'éloigne d'eux.
Pierre paroît d'abord d'un courage intrepide,
A la voix d'une femme il tremble, il est timide ;
C'est la punition de sa temerité :
Sur sa propre vertu Pierre avoit trop compté.
David est à son peuple un sujet de scandale,
Son indiscretion fit sa chûte fatale.
En un mot nul pecheur, qui ne doive sentir,
Pour peu qu'il soit touché d'un tendre repentir,
Que si ses passions l'ont conduit dans l'abime,
Il pouvoit cependant se garentir du crime.

On voit que le Lecteur pourra dire avec justice, touchant ces *Epitres*

ce que leur Auteur a dit civilement du *Poëme de la Grace* : „ Les vers m'en ont paru coulants, les rimes " riches, les cadences belles, les ex- " pressions nobles ".

Le difficile est de placer en grace dans les vers l'idiome contentieux de l'école ; l'*ergo*, & l'*atqui* ; le *distinguo* & le dementi ou le *nego*. Le moyen en effet dans la contrainte de la cadence, de s'allonger des bottes franches ; & battant toûjours la mesure, de frapper en même tems d'estoc & de taille comme dans la prose? Il y a certainement, entre disputer sur les bancs & faire la controverse en vers, la même difference qu'entre se battre avec l'épée blanche ou avec le fleuret. Mr l'Abbé F . . . . s'en escrime assez heureusement, & trouvant son Adversaire en contradiction, voici par exemple comme il le complimente :

Y pensois tu, Racine, en parlant de
la sorte ?
De l'homme voilà donc la liberté
bien forte ?
Dans ton plan general la grace fai-
soit tout ;

Et de soi-même enfin l'homme au-
bien se resoût.
Telle est l'illusion de l'erreur teme-
raire;
Elle rend notre esprit à lui-même
contraire;
Et feignant de vouloir nous sauver
d'un écueïl,
Elle même nous jouë & confond no-
tre orgueil.

Mais en un autre endroit tout le langage de l'altercation Scholastique se trouve versifié à l'occasion d'une objection & d'une reponse. L'objection est:

Eh! Comment! Vous vous voulez,
ainsi qu'en mon sistême,
Que le ciel abandonne un pecheur à
lui-même!
Me diras tu, Racine: or nous som-
mes d'accord:
Si vous me condamnez, tant pis,
vous avez tort.

Et voici la reponse:

Doucement: distinguons les graces
generales,

Des graces qu'en l'ecole, on nomme
ſpeciales.
Diſtinguons ces ſecours qui donnent
le pouvoir,
Sans que la volonté ſe range à ſon
devoir,
De ces ſecours puiſſans qui toûjours
determinent,
Et detruiſent en nous les vices qui
dominent.
Or quand je dis, que Dieu nous pri-
ve de ſes dons,
A meſure qu'il voit que nous nous
écartons,
Je parle uniquement de ces graces
puiſſantes,
Qui par leurs doux attraits devien-
nent operantes;
De ces feux penetrans qui rempliſ-
ſant nos cœurs,
Nous donnent pour le ciel de ſi vi-
ves ardeurs:
Ces graces ſont pour ceux qui ſe ren-
dent fidéles,
Et ſi Dieu quelquefois les diſpenſe
aux rebelles,
C'eſt pour faire éclater ſa puiſſance
à nos yeux, &c.

Monſieur l'Abbé F . . . . renvoye quelquefois à un *examen du Poëme ſur la Grace* : c'eſt une cenſure tripartite, marquée de Bruxelles 1723. L'Auteur du Poëme ſur la Grace fait des vers, rapporte des faits, traite un dogme. Une des cenſures ou examens attaque en lui le Poëte; l'autre, l'Hiſtorien; l'autre, le Theologien; il paroit dans la premiere, mauvais Poëte; dans la ſeconde, Hiſtorien faux; dans la troiſiéme Theologien Heterodoxe : & ſur tous ces chefs il n'a eu rien à repondre.

Le premier Examinateur qui ne ſaiſit cet Ouvrage, que comme *Poëme* ſeulement, ni reprend que deux choſes; le projet & l'execution. Par rapport au projet, il établit, que le miſtere de la Grace n'étoit un ſujet propre, ni pour la Poëſie en general, ni pour la Poëſie Didactique, ni pour la Poëſie Françoiſe. La clarté, dit-il est la premiere choſe qu'exige la Poëſie dans un ſujet; elle veut un objet ſi clair & ſi net, qu'elle puiſſe en penetrer les parties les plus deliées pour les relever de ſes plus vives couleurs or dans le miſtere de la grace, le vrai

le sublime, le merveilleux qui appartiendroit de plein droit à la Poësie, est en même tems obscur & impenetrable : ainsi c'est un fruit défendu pour la Poësie par cet avis d'Horace :

Et quæ desperat tractata nitescere
posse, relinquit.

L'objet de la Poësie ne doit pas seulement être clair, il doit encore être capable de plaire par l'imitation ; & cette imitation gracieuse, continuë l'Examinateur, consiste à rendre trait pour trait, ce que l'on veut imiter : mais comment la Poësie, qui est la fille de l'imagination, peindroit-elle un mistere que l'imagination ne peut saisir ? Comment le peindroit-elle d'une maniere agreable ? Boileau a eu raison de dire :

De la foi d'un Chrétien les misteres terribles,
D'ornemens egayez ne sont pas susceptibles.

Le Poëme Didactique a ses regles determinées, ses proportions & son

air particulier. (Inſtruiſez par des preceptes ſimples & familiers, mais entremêlez de deſcriptions & d'images bien menagées : voilà ſon but, ſon air & ſon tour particulier, c'eſt l'elegance & rien de plus ; elegance precieuſe qu'on peut appeller la nuance preſqu'imperceptible, qui ſepare l'air naif, de l'air purement noble & majeſtueux). Or le miſtère de la grace ne ſe prête ni à cette familiarité des preceptes, ni à cette élegante naïveté. Quand on pourroit paſſer ce ſujet à un Poëte Latin, il ne vaut du tout rien pour la Poëſie Françoiſe. Ainſi l'Examinateur remarque qu'un Poëte ne pouvoit traiter en François les Georgiques; je dis traiter, reprend-il, & non pas traduire; on peut paſſer la traduction en faveur de l'original.

[Chaque langue, pourſuit-il, (car nous copions le plus que nous pouvons, ſes expreſſions pour l'interêt du Lecteur) chaque langue a ſes graces particulieres, ſoit en proſe, ſoit en vers : & la nôtre eſt ſi delicate, ſur tout en fait de vers, qu'elle nous met beaucoup plus à l'étroit

que la Langue Grecque & Latine, quant au choix des sujets. Est-ce la faute de la Langue ou des Auteurs? Est-ce negligence de la part de ceux-ci, ou trop de retenuë du côté de celle-là? Est-ce défaut de varieté dans la cadence de nos vers, ou manque d'expressions propres & en même tems agreables? Concluons par l'experience & le fait, qu'encore que la Poësie en general n'admet pas toutes sortes de sujets, la Poësie Françoise a bien moins de liberté en celle-ci que celle des deux Langues sçavantes.]

Après avoir ainsi flatté indirectement Monsieur Racine, en faisant voir qu'il étoit impossible de faire un bon *Poeme sur la Grace*, l'Examinateur passe de la revûë du projet à celle de l'execution, & acheve de donner adroitement tout l'art du Poëme, en ne faisant que parcourir les defaurs de celui-ci, & en tirer les exemples de ce qu'il faut soigneusement éviter.

Il introduit sur la Scéne Mr Despreaux, par qui poliment il fait dire au jeune Poëte, sur le recit qu'il fait de la division de son Poëme.

[Vous me donnez une declamation, une controverſe, un traité, & non pas un Poëme Didactique. Le premier chant eſt poſtiche, auſſi bien que vos excurſions ſur Pelage & les ennemis de la Grace. Vous avez promis de chanter la Grace, & je la cherche en vain dans le premier chant : des choſes qui ne doivent figurer qu'en Epiſode, occupent toute la Scéne, & en chaſſent la Grace qui s'y trouve à peine nommée trois fois, & point du tout definie ni diviſée. Elle paroit au ſecond chant; encore n'eſt-ce qu'à la ſuite de ſes ennemis : mais ſon rôle eſt ſi court, qu'elle s'éclipſe après cinquante vers, pour ceder la place à la controverſe. Dans le troiſiéme & quatriéme chant je la trouve à la tête des pecheurs qu'elle convertit, & des Elûs qu'elle predeſtine ; mais je ne ſçai comment il arrive que mon eſprit eſt plus occupé des images des Elûs & des pecheurs, que de la Grace. On diroit qu'elle ne ſe montre qu'en qualité de ſubalterne, tant elle eſt couverte par les autres objets.] Le Cenſeur continuë de prouver par le détail, que

tout le Poëme eſt un tiſſû d'Epiſodes; & que la Grace n'y domine que dans le titre. Quant à l'arrangement des morçeaux à quoi ſe reduiroit la compoſition & l'ordonnance, il ne trouve rien à en dire, parce qu'il n'apperçoit aucun ordre. Il vient donc à la verſification qu'il regarde comme le coloris du tableau; il juſtifie Mr R.... du reproche que lui ont fait des flatteurs Satyriques, d'avoir pillé Mr R.... ſon pere, & il établit ainſi la difference des deux ſtiles. [Celui du pere eſt lié, periodique, aiſé, poëtique, doux; celui du fils, lors même qu'il eſt paſſable, a plus de ſechereſſe & de hachûres, moins d'ame & de liberté. Il eſt vrai, qu'à entendre vos Partiſans, vous avez hérité une teinture de l'élegance paternelle; mais celle du pere & celle du fils ne ſe reſſemblent point. L'une eſt l'élegance même avec tous ſes charmes; l'autre n'eſt que l'imitation, l'ébauche & l'ombre de l'élegance. Celle-là eſt naturelle & paroit couler de ſource; celle-ci ſemble être le fruit de l'étude & du travail. La premiere ne dément jamais la Poëſie,

& marche toûjours d'un pas égal ; la seconde fait bien des faux pas, & degenere aisément en pure prose. On diroit que ce sont deux manieres de peindre ; l'une hardie & originale, l'autre ordinaire & tâtée ; l'une trop marquée, l'autre agreablement fonduë.] Le Critique tire ensuite du Poëme de la Grace un grand nombre d'exemples de vers [prosaïques ; de moitiez de vers qui ne sont que des allongemens qui courent après la rime ; d'expressions synonimes qui font que les vers & les hemistiches ne sont que les echos les uns des autres ; des chûtes du sens au bout de chaque vers, & de cette maniere décousuë & hachée qu'il dit avoir la vertu soporifique, être la mere de l'ennui & l'appanage d'un genie sec & maigre.] Il ne souhaite enfin à son Auteur, [qu'un peu plus d'attention au choix des sujets ; plus d'art à ranger la matiere, & à mettre en jour l'objet principal ; plus de feu & de varieté, moins de prose & de monotonie dans la versification & dans le stile.]

Pour le second Censeur, après une legere excursion sur le terrain du pré-

cedent, par laquelle on peut juger que cette matiere ne lui eſt pas moins familiere, il entre dans le vaſte champ de l'Hiſtoire Dogmatique du Moliniſme, & monté à l'avantage, il pourſuit ſon homme & le mene toûjours battant, avec une ſuperiorité dont le Lecteur ſe ſent peiné par compaſſion pour l'adverſaire. Mais s'il eſt vrai, lui dit-il, en propoſant ſon ſujet, [Que Molina n'eſt point un demi-Pelagien; ſi bien loin d'avoir enſeigné les erreurs que vous lui prêtez, il les a lui-même combattuës; s'il les a reprouvées, s'il s'eſt joint à l'Egliſe pour les proſcrire; enfin ſi le ſiſtême de Molina eſt un ſiſtême Catholique, reconnu pour tel par les plus celebres Univerſitez de l'Europe, & permis dans les écoles orthodoxes: qu'en reſultera-t'il, ſinon que tout ſon crime eſt d'avoir poſé des principes qui ne s'accordent pas avec les ſentimens de vos maîtres, dont vous épouſez ſi vivement les interêts par inclination & par reconnoiſſance?] Enſuite chemin faiſant, & prouvant très-exactement, que Molina a ſoutenu le ſentiment de

Saint Auguſtin & de Saint Thomas, parlant encore de ces mêmes maîtres du ſieur R... [S'ils euſſent uſé de bonne foi, lui dit-il, ils vous euſſent avoüé avec franchiſe, que les Inquiſitions d'Eſpagne & de Portugal, loin de ſe laiſſer ébranler par les clameurs de Bannez, porterent un jugement des plus favorables à ce Jeſuite. Ils vous auroient dit, que Molina eut la gloire de compter au nombre de ſes diſciples, des Ordres entiers de Religieux ; qu'il trouva d'illuſtres Défenſeurs dans toutes les écoles, même juſque dans celle des Thomiſtes ; que le Pere Ferreira, Dominicain, commis par le Cardinal Albert, Archiduc d'Aûtriche, grand Inquiſiteur en Portugal, pour examiner la doctrine denoncée, de Cenſeur qu'il étoit, devint le Panegyriſte, & le plus declaré Partiſan de l'Auteur. Ils ne vous auroient pas diſſimulé les éloges magnifiques dont preſque toutes les Academies de l'Europe ont honoré le ſiſtême de Molina ; les Lettres écrites à Clement VIII par un grand nombre d'Univerſitez, qui ſe réünirent pour les in-

terêts & la défenſe du Livre *de la Concorde* ; le glorieux témoignage que le Cardinal Albert, Archiduc d'Aûtriche, envoya par écrit au Souverain Pontife, ſur l'Ouvrage qui faiſoit le ſujet de la querelle, & dont il avoit été Juge en qualité de grand Inquiſiteur ; la reponſe du Cardinal du Perron qui conſulté par le Saint Pere, ſur le Livre en queſtion, declara, que la condamnation du Moliniſme ſeroit le triomphe de l'erreur, & l'Apologie des ſentimens de Luther & de Calvin. Enfin vous euſſiez appris, que les ſuffrages même de la Sorbonne ne manquent pas à Molina. Il eut l'avantage d'y trouver, comme dans les autres Univerſitez, des Protecteurs & des Apologiſtes, qui ſe firent honneur de ſoûtenir ſa Doctrine dans des Theſes publiques. Ce ſont là des faits qu'il ne vous étoit pas permis d'ignorer, & que je vous defie de conteſter : en tout cas j'ai en main de quoi vous convaincre. Le Jacobin Serri, &c.

Monſieur R.... fort innocent de ſes mépriſes, avoit dit, d'après ſes Repetiteurs, en parlant de Saint Au-

guſtin, ce qu'il a depuis corrigé.

Rome, tout l'Univers admire ſes Ecrits;
Molina ſeul, Jeſuite, en ignore le prix.

Le Cenſeur charitable trouve le moyen de mettre les vers en leur place. [Ses victoires, dit-il, en parlant de Molina, ſes victoires contre un parti formidable, qu'il força par les témoignages les plus exprès de l'Ecriture & de Saint Auguſtin, de reconnoître dans Dieu la ſcience des veritez conditionelles; ſon courage & ſa fermeté inébranlable au milieu des tempêtes, que lui ſuſciterent quelques perſonnes qui avoient conjuré ſa perte; les éloges dont il a été honoré par les plus grands hommes de ſon ſiécle, depoſeroient en ſa faveur; ſon Ouvrage ſeul atteſteroit l'érudition profonde & le vaſte genie de ce Theologien, que l'Eſpagne revere encore, & dont les plus célébres Univerſitez de l'Europe ont admiré & ſuivi la Doctrine:

Rome, tout l'Univers admire ses
Ecrits,
Molina seul, Jesuite en ignore le
prix.

Le Censeur change moins la destination de l'Auteur, lorsqu'il adresse à tous les Lecteurs intelligens ce vers, que Mr R.... prononce dans son Poëme de la Grace.

Fuyez, mes vers, pour vous, sont
des vers ennuyeux.

Comme Mr R.... avoit extrémement fait valoir une pretenduë Bulle de Paul V. contre le Molinisme, le Censeur le renvoye [à un Jugement d'Innocent X. au sujet de cette prétenduë Constitution, qu'il declara être une piece fausse, faite après coup, fabriquée exprès, & qui ne meritoit aucune creance.] On voit par là, que l'obéïssance prevenante de ces Messieurs va jusqu'à supposer aux Papes des Constitutions pour les embrasser.

Dans la troisiéme Critique, qui

est le cinquiéme Ouvrage dont nous donnons l'Extrait dans cet article ; le Censeur, en décomposant tout le Poëme, lui donne de la suite, & forme de ces membres auparavant épars, un corps de doctrine. Ce n'est plus un cahos de vers Prosaïques, c'est un Traitté suivi en Prose rimée. Les points de Religion n'y sont plus jettez pêle-mêle çà & là pour sauver l'erreur à la faveur de la confusion & du desordre ; mais ramenez de la dispersion, ils y sont rangez en ordre de sistême. Cet Ouvrage du Censeur est, à l'égard du Poëme, entre les mains d'un Sçavant, une table sistematique ; entre les mains du simple fidéle, une instruction pour servir de préservatif ; entre les mains d'un Theologien, une refutation abregée & complete; entre les mains des Juges de la Doctrine, une dénonciation pressante. Le tître est, *Exposition de la Doctrine du Poëme sur la Grace*. Selon l'Exposant, *le plan de cette doctrine* de Mr R .... est celui-ci. [Dieu voyant tous les hommes enveloppez dans le peché d'Adam, marque ceux-ci pour le ciel,

ceux-là pour le feu éternel de l'enfer, ſans ſe regler par la conduite perſonnelle & future ni des uns, ni des autres : au contraire, c'eſt par cette deſtination arbitraire qu'il regle la conduite & des uns & des autres. Refuſant des graces neceſſaires à ceux que d'autorité il a reſolu de perdre ; prevenant de graces neceſſitantes ceux que par predilection il a reſolu de ſauver ; il rend impoſſible aux uns le ſalut & ce qui le décide ; impoſſible aux autres la damnation & ce qui la conſomme.] Par exemple, [Afin que ceux que Dieu par ſa volonté ſuprême a reprouvez, ſoient immanquablement damnez, & qu'il n'en échappe aucun ; le Poëte fait prendre à Dieu des meſures ſi certaines, que quand même ces malheureux ſont devenus juſtes, il faut neceſſairement qu'ils tombent dans le peché mortel : car ſelon Mr R.... Dieu alors a ſoin de leur ſouſtraire les graces qui leur ſont abſolument neceſſaires pour n'y pas tomber. Le Poëte s'aſſûre de leur damnation, en developpant ſon dogme. 1°, La grace eſt continuellement neceſſaire au

Juste pour qu'il ne tombe pas en peché mortel. 2°, Dieu ôte au Juste cette Grace necessaire, par la seule raison de sa volonté suprême, quand il lui plaît. 3°, Le peché qui s'ensuit necessairement de cette soustraction de la Grace necessaire, n'en est pas moins imputé à damnation au Juste qui tombe :] ainsi le voilà pecheur, le voilà damné, parce que Dieu l'avoit reprouvé. D'autre part le Poëte rend également impossible la damnation à ceux qu'il a plû à Dieu de predestiner. [Il est évident qu'on rend aux Elûs leur damnation impossible & leur salut necessaire, en leur donnant des secours pour le Ciel qui necessitent à le meriter : c'est à quoi le Poëte va pourvoir. Il approprie aux Elûs Jesus-Christ & les Graces, & il rend ces Graces necessitantes; & neanmoins il declare meritoires les œuvres qui en proviennent. Pour rendre toute Grace necessitante, le Poëte fait trois choses : il décrie la Grace Catholique ; & après l'avoir attribuée non à l'Eglise, mais à un seul Theologien & à une seule Ecole, il la note comme indecemment sub-

ordonnée à la volonté humaine, & comme laissant bassement à l'homme seul la gloire de la bonne œuvre. 2°, Il decharge la Grace necessitante, qu'il reserve pour son sistême, de la double flétrissure qu'elle a d'être la Grace de Luther & de Calvin; & d'avoir été anathematisée par le Concile de Trente. 3°, Il exprime l'efficacité qu'il attribuë à la Grace, à toute Grace, par les termes les plus propres à marquer artificieusement une vraye necessité, sans la nommer expressément necessité.] Toute hérésie tend au libertinage, & elle n'excede, elle n'outre les maximes que pour le pallier, le hâter & l'assûrer. L'artifice est, de se proposer cet inconvenient par maniere d'objection, & d'y répondre si foiblement que ce soit consentir. C'est ce qui s'exécute dans le Poëme: [outre que chaque point du sistême de notre Poëte amene quelque erreur & des hérésies, le corps entiers de cette doctrine sape le fondement des mœurs & toute la vie Chrétienne, puisqu'il abolit entierement le soin du salut. Car chacun peut ainsi raisonner après la lecture

du Poëme ſur la Grace : puiſque Dieu dès le commencement du monde ne voyant en moi que le peché originel, & ſans ſe regler par la conduite, qu'il prevoyoit que je tiendrois, a pris de lui-même la reſolution immuable, ſoit de me ſauver par des graces neceſſitantes, ſoit de me conduire au feu de l'enfer par le refus ou la ſouſtraction des graces neceſſaires, il eſt plus clair que le jour, que s'il m'a dèſlors deſtiné pour le ciel, quelque libertin que je veuille être, ſes graces neceſſitantes me convertiront & me ſauveront; & que ſi dèſlors il m'a reſervé pour l'enfer, quelque effort que je veüille faire pour me ſauver, ſon refus des graces neceſſaires me perdra. Si je ſuis prédeſtiné, la moindre ſollicitude eſt ſuperfluë; ſi je ſuis reprouvé, comme je ne le ſuis que dependemment du peché originel, que je ne peux empêcher d'avoir été, la plus grande ſollicitude eſt inutile& vaine. Ainſi ne prendre nul ſoin de l'affaire du ſalut propre, ni du ſalut d'autrui, mais demeurer dans un parfait abandon des mœurs, eſt le ſeul parti fondé.] Le Denonciateur eſt

de si bonne foi, qu'il fait un article entier [d'efforts pour justifier la doctrine du Poëte], & un autre pour montrer la retenuë & la [reserve de cette Critique] contre le Theologien Laïc.

Art. XVII.

THE CHRISTIAN HERO, &c. *Le Heros Chrétien : Ouvrage où l'on entreprend de montrer qu'il n'est point de vrai Heroïsme, sans les Principes du Christianisme. Par M. Steel. in douze. Cinquiéme Edition. A Londres.*

M. Steel est déja connu par plusieurs endroits; par le Spectateur Anglois, dont il a partagé le travail avec M. Addisson, & par un autre Ouvrage qui lui appartient plus en propre, intitulé *Tatler*, qui veut dire *le Babillard*. Ce Babillard est une espece de Chronique scandaleuse, ou tout au moins une Gazette médisante, qui n'épargne ni Anglois, ni François, ni Petits, ni Grands, ni Particuliers, ni Souverains, ni bon-

nes, ni mauvaises qualitez. Les Bureaux d'adresse pour le Babillard sont les divers Caffez de Londres. L'Ouvrage est en quatre volumes in douze; il a son merite & sa reputation, mais infiniment au-dessous du Spectateur que l'on a traduit en notre Langue. Venons au Livre que nous avons entre les mains, & dans lequel M. Steel entreprend de prouver qu'il n'y a que les principes du Christianisme qui puissent former de vrais Heros: entreprise digne d'un cœur Chrétien & propre d'un grand esprit.

M. Steel, dans sa Preface, se plaint que des Ecrivains ingenieux, mais vains & subtiles, plus Philosophes que Chrétiens, ont corrompu nos idées & nos mœurs, par des principes seduisans, & par les faux portraits qu'ils nous ont laissez des vertus & des vices. Il nous exhorte d'abandonner sur cela nos préjugez, si par malheur nous en avions; & d'examiner au tribunal de notre raison quels doivent être nos jugemens sur ce même point. Après quoi, il revient à son Ouvrage, qu'il divise en quatre Parties ou Chapitres. Nous

en ferons seulement l'Extrait, & non point la Critique. Ainsi nous representerons ce Livre tel que l'Auteur l'offre à nos yeux ; & nous laisserons aux Lecteurs la liberté des suffrages, ou pour ou contre le fonds des choses, ou pour ou contre les refléxions qu'on y fait, ou pour ou contre les caracteres qu'on y trace.

Notre Auteur, dit d'abord M. Steel, est entre vos mains : nous avons beau le chercher au dehors, c'est au-dedans de nous-même qu'il est ; c'est-là qu'il faut le chercher, si l'on veut veritablement le trouver. Pourquoi tant de soins, tant d'inquietudes, tant de mouvemens, tant de travaux, tant de fatigues ? Nous nous rendons malheureux à grands frais. Tristes effets d'une éducation corrompue, laquelle nous fait courrir sans cesse après des avantages imaginaires ; & abandonner les seuls biens réels, les seuls qui soient capables de nous procurer le bonheur, le repos auquel nous aspirons tous. Cherchons donc une entiere confiance en Dieu, & dans un genereux détachement de mille objets, dont le faux éclat nous

ébloüit ; cherchons les motifs necessaires, pour n'être point enivrez de la prosperité, & pour ne point succomber à l'adversité. La cause de notre ivresse dans le premier état, & de nôtre abattement dans l'autre ; c'est que nous ne recourons pas à des motifs assez élevez, & assez forts pour nous rendre également superieurs, & aux biens de la terre qui nous corrompent, & aux maux qui nous attristent.

Monsieur Steel s'étonne, avec raison, que pour resister aux attraits du plaisir, & aux atteintes de la douleur, on s'arme plus volontiers des principes de la Morale, c'est-à-dire, de la Philosophie, que des principes de la Religion. Pourquoi, dit-il, le nom & le caractere d'un ancien Romain nous élevent-ils au-dessus de nous, anoblissent-ils nos idées, nous estiment-ils, nous transportent-t'ils, excitent-t'ils en nous une genereuse émulation, tandis que le nom & les faits heroïques des premiers Chrétiens, n'échauffent point nos cœurs, n'y mettent point une solide ambition, nous touchent peu,

nous intereſſent peu, & obtiennent de nous à peine, un aveu ſterile des devoirs qui nous ſont communs avec eux? Seroit-ce, comme l'oſe avancer Machiavel, que la Religion énerve les eſprits, affoiblit les cœurs, & rend l'homme incapable de hautes entrepriſes? Ainſi les Chrétiens ſeront tous des imbeciles, des eſprits foibles, des ames lâches. Mais ſi le Chriſtianiſme, bien loin de nous dégrader, nous anoblit; bien loin de nous affoiblir nous fortifie; bien loin de nous aveugler, nous éclaire: que deviennent les principes de Machiavel, & des mauvais Politiques ſes Confreres, leſquels ne nous donnent pour modéles que des Payens?

Ce n'eſt que par une comparaiſon éxacte des actions de ces Heros du Paganiſme, avec celles des Heros du Chriſtianiſme, que nous pouvons porter des uns & des autres un jugement équitable, dit M. Steel. Il propoſe donc dans ce Chapitre, l'exemple de Jule César, & de quelques-uns des plus illuſtres Romains de ſon ſiecle. Les caractéres qu'il fait de Céſar & de Caton, ne ſont guéres qu'une tra-

duction de ceux que nous en donne Saluste. Comme Saluste, il balance leur merite different; il les oppose l'un à l'autre, afin de mettre mieux en jour & leurs vertus, & leurs défauts reciproques : & après les avoir suivis comme pas à pas, il conclut à les faire envisager tous deux au moment de leur mort. C'est en ce moment, dit il, que le corps & l'ame ramassent tout ce qu'ils ont de forces, ou pour repousser l'Ennemi, ou pour recevoir de bonne grace le Vainqueur.

Cesar, par une longue suite de succès, s'étoit enfin rendu Maître de la Republique, & vivoit après cela, dans une securité assez naturelle aux Grands Hommes, sa valeur lui avoit assujetti les Romains, & sa clemence lui en avoit gagné les cœurs. Les applaudissemens l'accompagnoient par tout : & il sembloit qu'il n'eût desiré l'Empire que pour contenter l'inclination qu'il avoit de faire des heureux. Caton seul ne trouvoit dans Cesar qu'un Tyran, un Traître, un mauvais Citoyen : & il ne lui donnoit point ces noms injurieux, dans l'assûrance que Cesar ne lui par-

ſonneroit pas, lui qui regardoit ſon
pardon comme une injure faite à ſa
vertu.

C'eſt ainſi que M. Steel conduit inſenſiblement le Lecteur à la mort de Caton ; dont il n'oublie pas la moindre circonſtance, afin de faire connoître tout le fond du cœur de ce Romain : ſes agitations, ſes inquiétudes, ſes reproches à ſon fils & à ſes amis qui lui refuſoient ſon épée, le ſommeil qu'il feignit avant que de ſe tuer, tout, en un mot eſt écrit avec le dernier détail. De la mort de Caton, il paſſe à celle de Ceſar, que ſa douceur & ſa moderation ne pûrent garentir de la perfidie de ſes amis mêmes. Mais avant que d'en entendre le récit, il faut eſſuyer toute l'Hiſtoire de Caſſius & de Brutus, leur origine, leur complot ; cent détails auſſi circonſtanciez que s'il ne s'agiſſoit que d'eux : objets très-intereſſans, lorſqu'ils ſont mis à leur place ; mais très-ennuyans pour un Lecteur qui s'attend, avec raiſon, à toute autre choſe, & qui eſpere des refléxions conformément au deſſein qu'on lui propoſe dès le frontiſpice de l'Ouvrage.

De même, les revolutions dont la mort de César fut suivie, & la triste fin de Cassius & de Brutus à la Journée de Philippes, étant aussi des Hors-d'œuvres, nous abandonnons encore l'Auteur qui s'égare, afin de nous rapprocher, s'il se peut, de son but. Cette premiere Partie, la plus étenduë des quatre, est terminée enfin par deux ou trois reflexions très-succinctes sur les differentes morts des Heros que l'Auteur a choisis dans l'Antiquité Payenne. Et comme ils ont tous témoigné de la foiblesse dans cette derniere action de la vie, quelque effort qu'ils ayent fait pour la dissimuler, on conclud que le Christianisme seul inspire une force superieure à toutes les épreuves; une force heroïque, & inconnuë à la Philosophie Payenne.

La seconde Partie est un abregé de ce que les quatre Evangelistes nous disent de J. C. Il seroit à souhaiter que M. Steel se fût un peu étendu sur le caractere des vertus d'un Dieu Homme, & de celles qui font les Heros Chrétiens, en imitant leur modéle; qu'il eût mis en parallele les

Vertus Chrétiennes avec les Payennes ; qu'il eût fait sentir la pureté des premieres dans leur motif, leur dignité dans leur objet ; au lieu que les autres, sans compter ces qualitez qui leur manquent, sont encore mêlées de bien des défauts dans leur perfection même. Qu'est-ce qu'une vertu de Philosophe, en comparaison d'une vertu de vrai Chrétien ? C'est neanmoins la vertu qui caracterise le Heros ; en telle sorte que plus elle est parfaite, plus il est parfait. Mais l'Auteur fait dans ce Chapitre ce qu'il fait dans le precedent. Il orne ses narrations de toutes les graces dont elles sont susceptibles : il n'oublie pas la moindre circonstance qui peut les rendre interessantes : il s'attache à détailler les faits les plus obscurs, & content de l'office d'un Historien dans un Ouvrage de raisonnement & de reflexions, il abandonne aux Lecteurs ces deux Parties, comme plus étrangeres à son sujet. Sans doute que c'est souvent une bonne qualité dans un Ecrivain, de ne pas épuiser des raisonnemens & des reflexions; de maniere qu'il ne laisse plus rien à

mediter aux Lecteurs: mais aussi n'est-ce pas en lui un grand défaut de nous charger de tout, de penser, de raisonner, de réflechir pour lui ? Mr de Saint Evremont accuse les François de ne penser pas assez, & les Anglois, de penser trop, *de creuser où il n'y a plus rien à trouver*. Certainement, M. Steel, en s'écartant trop du défaut reproché à sa Nation, donne dans un autre excès.

Le Heros de son troisiéme Chapitre, c'est Saint Paul. Ce Chapitre est encore un abregé; mais un abregé des Actes des Apôtres, & de quelques-unes des Epîtres de ce Grand Saint. Après avoir fait admirer le courage de Paul, son humilité profonde, sa resolution, son intrepidité & son égalité d'ame dans les plus grands dangers où l'homme puisse être exposé, l'Auteur vient à la Morale de cet Apôtre, dont il compare quelque traits, avec celle de Seneque, qui n'en approche pas plus que l'esprit humain de l'esprit saint. Ici l'Auteur prend occasion d'invectiver contre les mœurs de Londres: cette digression est pathetique, & peut toucher

les cœurs de ses Compatriotes, quelque dereglez qu'il les represente. Ces mouvemens d'éloquence sont suivis de leçons instructives, touchant quelques Vertus Evangeliques. Il montre de quel avantage est à un Chrétien, la pauvreté volontaire, lorsqu'elle est jointe à une vraye humilité : heroïsme reservé à ceux qui vivent dans le sein du Christianisme, & qu'il n'est permis qu'à eux de meriter. Quelques Philosophes Payens ont été pauvres : mais quelle fut leur pauvreté ? Souvent involontaire, jamais humble, toûjours orgueilleuse. Un autre article sur lequel Monsieur Steel insiste, c'est celui des souffrances ; il expose les differentes idées que les Heros Chrétiens & les Heros Payens s'en forment ; il parle en particulier de celles de S. Paul, & en nomme toutes les especes. Mais il nous remet le soin d'ajoûter une difference essentielle entre les souffrages de l'Apôtre des Gentils & celles des Payens ; & c'est que les Payens s'attristoient dans leurs maux qui n'étoient mêlez d'aucune douceur ; au lieu que S. Paul recevoit alors des consolations, qui le remplissoient

d'une joye surabondante, ainsi qu'il s'exprime. Mais bien que tous les Chrétiens n'éprouvent pas ces sortes de consolations dans la souffrance; ils y ont toûjours des motifs capables de les soûtenir, & de les soûtenir en mille rencontres, où tout le courage, tout l'heroïsme Payen succomberoit.

Mais je préviens peut-être ici les réflexions que l'Auteur a reservées pour le quatriéme & dernier Chapitre. Ces réflexions se reduisent toutes à cette pensée; sçavoir, que nous trouvons dans la Religion Chrétienne un appui dans l'adversité, & un frein dans la prosperité; un appui qui nous empêche de tomber, un frein qui nous empêche d'aller trop loin, & de nous abandonner; un appui qui nous soûtient dans nos malheurs, & dans toutes les peines inséparables de la nature humaine en cette vie mortelle; un frein qui réprime l'orguëil & l'insolence si ordinaire dans les succès, dans l'élevation, dans la possession des biens de ce monde.

Un homme armé de la défiance de

ſoi-même & de la confiance en Dieu, continuë l'Auteur, demeurera inébranlable à toutes les ſecouſſes de la fortune, & inalterable dans la joüiſſanee de toutes ſes faveurs. Il mépriſera même ces ſortes d'avantages, non point par un eſprit ſtoïque, par un dédain philoſophe, par un dépit ſecret de voir en autrui des biens dont on eſt dépourvû malgré ſoi : mais, par une réflexion Chrétienne ſur le Souverain Être, qui eſt le Maître de tout ce que nous poſſedons ; & qui diſpoſe ſes dons, ainſi qu'il le juge à propos. Que les miſeres, & les calamitez fondent de toutes parts, que les peuples ſe ſoûlevent, que la Mer en courroux menace d'inonder l'Univers, que la Terre ſoit ébranlée juſques dans ſes fondemens, que les élémens ſoient confondus ; la paix de l'homme Chrétien n'en eſt point troublée ; parce que c'eſt au-dedans de lui-même qu'eſt ſon bonheur & ſon repos : bien plus, loin que ces maux l'alarment & l'inquietent, ils le réjoüiſſent, & réveillent ſes eſperances à l'approche d'une felicité durable qu'ils lui annoncent ; d'une ſe-

licité, qui consiste dans la possession éternelle de son Créateur.

La prosperité n'altere pas non plus le repos de conscience, ce repos interieur est consolant qui n'est propre que de l'homme Chrétien. La grandeur de son rang n'occupe point son esprit par des pensées ambitieuses & inquietes de s'aggrandir encore davantage; borné à ce que le Seigneur veut qu'il soit, il ne se tourmente point, il ne se consume point à chercher les moyens de se soûtenir toûjours dans sa grandeur: il est prêt d'en descendre & d'en faire un sacrifice à celui qui l'a placé sur la tête des autres veritables Heros, qui sçait s'élever au-dessus de ce qui a fait la plus grande ambition de tous les Heros qu'à reconnus le Paganisme. La possession des richesses est une possession tranquille par rapport à lui: elles ne lui servent pas pour satisfaire tant de passions qui rendent les autres malheureux, & qui les jettent dans un esclavage sous lequel ils gemissent en secret: l'homme Chrétien sçait que l'Auteur de ses richesses ne les lui a pas départies, pour les em-

ployer contre lui, & pour l'offenſer avec plus de facilité; il ſçait le ſaint uſage qu'il doit faire de ces biens: plus il en poſſede, plus il devient ſenſible aux beſoins des autres; plus il a de joye de ſe voir en état de contribuer au ſoulagement d'un plus grand nombre de miſerables. Sa charité ouvre ſon cœur & étend ſes mains ſur tous les neceſſiteux, ſans aucune exception: ſes ennemis mêmes ſont les objets de ſa compaſſion, de ſa tendreſſe, de ſa liberalité. Un Chrétien en un mot eſt plus diſpoſé à faire du bien, & en fait réellement plus à ceux qui le haïſſent, que le Payen à ceux qui l'aiment.

Voilà ce que nous avons trouvé de plus remarquable, & de moins étranger au ſujet que Monſieur Steel avoit envie de traiter. On peut dire en general, que les refléxions qu'il fait ſont aſſez judicieuſes; mais, ces reflexions ſont trop rares; & la nature de l'Ouvrage demandoit qu'elles fuſſent frequentes, qu'elles fuſſent moins ſeches, moins courtes, moins communes; plus étenduës, plus approfondies, plus Chrétiennes mêmes:

car l'Extrait ne laiſſe pas de leur diminuer une partie de ces défauts, & de leur prêter quelque air de pieté qui leur manque. On ſent en un mot dans tout ce que ce Livre renferme de plus Chrétien, je ne ſçai quelle ſechereſſe, je ne ſçai quelle gêne, qui montre que les matieres Chrétiennes ne ſçauroient être bien maniées que par des plumes Catholiques. A l'égard du ſtile de l'Auteur, il eſt vif, ſpirituel, brillant, plein de figures, à la maniere Angloiſe. Les portraits y ſont beaux & fort ornez; mais trop de traits étendus ſans meſure, empêchent qu'ils ne ſoient parfaits. C'eſt un défaut de Monſieur Steel de ne chercher, ce ſemble, qu'à amuſer le Lecteur par une varieté continuelle d'objets; ſans ſonger que l'objet principal eſt perdu dans la multitude & dans la foule. On demeure un tems fort conſiderable dans l'admiration du Heros Brutus: & le Heros Chrétien que devient-il? S'il reparoit, c'eſt après un trop long intervale & trop peu de tems, pour que ſon caractere ne ſoit pas imparfait, & que l'heroïſme Chrétien n'en ſouffre pas.

Au reste, dans un Ouvrage où il est parlé de Jesus-Christ, Auteur & Consommateur de la Foi, Monsieur Steel a trouvé le secret d'amener l'occasion de signaler son zele Anglican contre l'Eglise Romaine, c'est-à-dire, contre la vraye Eglise de Jesus-Christ. Lorsque S. Paul prêchoit à Rome, dit-il, cet Apôtre enseignoit librement la parole du Sauveur; personne ne mettoit obstacle à son Ministere; parce qu'il en exerçoit les fonctions sous l'Empire de Neron, & que Rome n'avoit pas encore inventé la tyrannie exquise & rafinée d'un Tribunal, où l'on fait sa profession de Foi. Au lieu de nous donner des reflexions absolument necessaires; pourquoi nous apporter celle-ci, laquelle marque une partialité ou plûtôt une fureur aveugle qui n'est pardonnable qu'à un esprit subitement attaqué d'un accès frenetique? Comparer au Gouvernement d'un Prince Chrétien, d'un Prince respectable par sa Religion & par son rang, le regne d'un Empereur Payen, que ses débauches, & ses cruautez rendirent l'horreur & l'abomination du genre-hu-

main ? Reflexion enfantée ou par l'ignorance ou par le menſonge ; vû qu'elle ſuppoſe qu'on ne peut plus annoncer dans Rome l'Evangile de Jeſus-Chriſt ; parler de ſon Royaume & de ſes ſouffrance, &c. Je paſſe ſous ſilence d'autres choſes odieuſes, baſſes, indignes d'un honnête homme : c'eſt la maniere dont Loüis XIV. eſt traité par l'Auteur Anglois. Il faut que la gloire de ce Heros Chrétien bleſſe bien Monſieur Steel ; puiſqu'il en dit les plus grandes pauvretez du monde dans le Babillard ; ſans faire attention que les injures d'un petit particulier comme lui ne font nulle impreſſion ſur les eſprits raiſonnables, & retombent ſur leur Auteur.

Article CXVIII.

OBSERVATIONS GENERALES de Monsieur l'Abbé de Saint Pierre sur le Traité de la Pesanteur, du P. Castel Jesuite imprimé en 1724.

IL y a bien de l'esprit dans cet Ouvrage; on y trouve une imagination vaste & hardie; il donne beaucoup à penser, & en grand; mais je cherche les causes de la Pesanteur, & je ne trouve presque rien de ce que je cherche: il est vrai qu'il nous promet de nous découvrir ces causes, & qu'il nous fait entrevoir un grand nombre de consequences & d'effets de la Pesanteur, ausquels je ne m'attendois point: ces choses me plaisent, j'y vois même une sorte de liaison, mais j'aimerois bien mieux qu'il eût commencé par m'expliquer ces causes, & j'en aurois vû, avec bien plus de plaisir, les faits existans, comme autant de consequences nécessaires.

Je comprens bien comment un corps solide, la terre par exemple

miſe au milieu d'un liquide, choquée inceſſament de tous côtéz par les mouvemens en tout ſens des parties du liquide, y demeure en repos, & en équilibre; & que ſi les parties de la ſuperficie de la terre pouvoient ſe mouvoir, elles iroient toutes vers le centre de la terre, pouſſées également par toutes les parties du liquide environnant.

Je comprens bien, que ſi quelque partie de la terre, comme une pierre, s'en détachoit de la hauteur d'un pied, elle ſeroit auſſi-tôt plus pouſſée vers la terre & vers le centre de la terre, que vers tout autre côté, parce que l'épaiſſeur de la terre empêchant que les parties du liquide du Nadir ne frapent auſſi violemment la pierre qu'elle eſt frapée par les particules du Zénit, dirigées vers le centre de la terre, il eſt neceſſaire, que le corps ſoit pouſſé plus fortement du Zénit vers le centre que par celles qui peuvent le fraper du côté du Nadir, & ainſi je comprens, que tout corps ſolide peut faire un centre, vers lequel les autres ſolides s'ils ſont forts petits, ſeront pouſſez; s'ils en ſont fort proche,

s'ils ſont envelopez d'un liquide & s'il n'y a rien qui s'y oppoſe. Mais tout cela ſuppoſe un liquide; car je ne comprens point comment le corps d'une mouche au milieu d'un morceau d'ambre eſt preſſé de tous côtez par les parties de l'ambre, puiſqu'on les ſuppoſe toutes en repos; un corps en repos touche le corps voiſin; mais ne le choque point, & ſans choq continuel, point de pouſſement, point de preſſement continuel.

Le Pere Caſtel s'amuſe quelquefois à refuter les autres ſyſtêmes, mais la meilleure metode pour les refuter, c'eſt de bien établir le ſien; c'eſt la metode que Deſcartes à ſuivie; c'eſt que le meilleur refute naturellement le mediocre, le vrai refute naturellement toutes les erreurs oppoſées, & les refute en donnant le plaiſir de la découverte de la verité; bien démontrer ſon ſyſtême, c'eſt refuter tous les autres & de la maniere la plus courte.

Je ſçai bien, que la cauſe de la peſanteur étant expliquée on expliquera bien plus facilement la dureté, la liquidité, les circulations, la lumie-

re, le ſon & beaucoup d'autres Phénoménes generaux de Phyſique, mais il faut bien ſe garder, ce me ſemble, de parler d'aucune de ces choſes qu'à meſure qu'elles viendront en corolaires; car on ne ſçauroit trop affermir l'eſprit dans ſa nouvelle conquête avant que de lui propoſer d'en faire une autre, l'eſprit ſolide aime à ſe ſentir ferme de tous côtez, avant que marcher en avant.

C'eſt beaucoup pour un Auteur, que d'avoir découvert quelque verité cachée; mais un point non moins important & non moins difficile, c'eſt d'arriver à démontrer ſa découverte au commun des Lecteurs, qui ſont un peu au fait de la matiere; c'eſt dans la maniere de démontrer qu'à excellé Deſcartes en Phyſique, & enſuite Paſcal & Rohaut, & après eux, M. de Fontenelle, M. de Reaumur & Monſieur de Mairan; je conviens que la choſe eſt très difficile; mais il faut y arriver: le Pere Caſtel eſt jeune; il a des modéles, il a du courage, il a du génie, & à force de tenter diverſes metodes, de démontrer, il arrivera à une bonne & peut-être à la meilleure.

Il faut pour en venir à bout, qu'en maniant & remaniant ſouvent ſa matiere; il en devienne encore plus le maître, il faut qu'il en enviſage toutes les parties par plus de côtez, afin qu'il puiſſe choiſir les points de vûë les plus commodes pour y placer le *commun* de ſes Lecteurs. Malherbe liſoit ſes Odes à ſa ſervante; il faut que le Pere Caſtel ſe donne la peine & la patience de bien faire entendre ſon ſyſtême à quelques Lecteurs ignorans, comme moi, & qu'il prenne bien garde à ne pas oublier aucun des argumens, aucun des tours, aucune des ſuppoſitions qui auront ſervi à les convaicre & à les affermir. La principale qualité d'un bon Ecrivain eſt de ſe faire une idée juſte de la capacité du commun des ſes Lecteurs; or le commun des Lecteurs de Phyſique ne ſçavent que peu ou point de Geométrie.

Monſieur Paſcal dans ſes petits Traitez de Phyſique ſe faiſoit entendre au commun des Lecteurs: ils entendoient facilement des choſes qu'il eût apparemment beaucoup plus de peine à leur démontrer qu'il n'en eût à

ſe les démontrer à lui-même, celui qui à cauſe de ſa force, à cauſe de ſa legereté & de ſon habitude à monter vîte, monteroit des degrez trois à trois, ne devroit pas s'attendre d'être ſuivi par le commun des autres. Il faut, s'il eſt poſſible, qu'un bon Ecrivain ſur tout en Phyſique, non ſeulement ne nous preſente pas à monter des degrez deux à deux : il faut ſouvent au contraire qu'il diminuë la hauteur de chaque degré & que d'un il en faſſe deux : cela eſt pénible, mais c'eſt une peine déciſive pour réüſſir mieux que ſes pareils.

Le Pere Caſtel profitera lui-même à étudier & à chercher les meilleures metodes de démontrer, c'eſt qu'il s'appercevra quelquefois qu'il s'étoit trompé & que lorſqu'il ne demontre pas ſuffiſament une choſe, c'eſt qu'effectivement elle n'eſt pas démontrable; or découvrir une erreur n'eſt-ce pas avoir l'avantage de découvrir une eſpece de verité ?

Il eſt certain, que ce qui eſt démontré pour les ignorans attentifs, eſt bien démontré pour les ſçavans, qui ſont encore plus au fait; il n'en

eſt pas de même de ce qui n'eſt démontré que pour les ſçavans : le commun des Lecteurs reſtent dans les doutes où ils étoient : cependant n'eſt-il pas de l'utilité publique de faire enſorte que la bonne Phyſique ſoit plus commune & plus étenduë ? N'eſt-ce pas une partie de la raiſon humaine, & le moindre perfectionnement de la raiſon ne vaut-il pas mieux que la découverte d'un grand nombre d'erreurs ſur l'Hiſtoire ancienne & ſur des faits antiques ?

Le Pere Caſtel me paroît de ces eſprits originaux, qu'il eſt plus à propos d'encourager à mieux démontrer ce qu'ils découvrent que de les encourager à faire de nouvelles découvertes : il reſſemble à ces Heros, qui ſont plus capables de conquerir un grand païs que de bien conſerver des conquêtes moins étenduës : or des conquêtes, qui ne durent point, ſont-ce de veritables conquêtes ? Ce ne ſont que des invaſions : Deſcartes fit un établiſſement ſolide dans la Phyſique, parce qu'il s'attacha à démontrer ſes découvertes à un grand nombre d'ignorans, mais d'un eſprit attentif.

Je ſouhaite, que le Pere Caſtel faſſe à ſon tour de grandes conquêtes en Phyſique. Et qu'à force de démonſtrations ſenſibles de differentes eſpeces & pour differentes portées d'eſprit, il ſe ſoumette un grand nombre de diſciples, qui ſe ſuccedent perpetuellement les uns aux autres ; alors ce ſera un établiſſement durable; mais pour ce grand nombre de diſciples, il faut qu'il s'abaiſſe davantage à démontrer aux ignorans ; il faut qu'ils trouvent plus de facilité à penetrer toute la force de ſes démonſtrations.

J'ai lû avec plaiſir l'Ouvrage du Pere Caſtel ; j'aime les découvertes & j'aime même les commencemens de découvertes ; j'aime à lire les Hiſtoires des *Découvreurs*, des Colombs, des Ameries, des Cortés, des Pizarres, des Nugnés, des Albuquerques, de la Sale ; ces Ouvrages me donnent de l'attention par la nouveauté & par la grandeur des objets qu'ils me preſentent ; j'aime à voir le Pere Caſtel entreprendre de faire quelque choſe de grand ſur la terre & dans les Cieux, même avec les ſim-

ples mouvemens corporels, causez par la liberté des hommes, pour rompre les tendances à l'équilibre entre les forces, & par conséquent pour empêcher le repos, qui est la cessation de toutes les especes de vies. Cette idée me plaît d'autant plus, qu'il y a longtems qu'il m'en étoit venu quelque chose à l'esprit.

Mais j'en reviens toûjours là, qu'il borne ses conquêtes à la découverte & à la démonstration de toutes les causes & de tous les effets de la pesanteur, qu'il fasse là son établissement & qu'il se contente de faire quelques courses aux environs, qu'il nous donne un nouveau systême de Physique generale; mais sur tout qu'à force de bonnes démonstrations il fasse beaucoup de disciples, qui démontrent facilement son systême à d'autres, ils mettront à exécution avec le tems, le reste de son grand projet & seront, pour ainsi dire, sous ses ordres & sous son nom, la conquête de tout ce que les anciens Carthesiens avoient conquis, je dis anciens, car les disciples du P. Castel, & le P. Castel lui-même ne sçauroient s'empêcher d'ê-

tre Carthesiens; il est vrai, que ce sont des rebelles; mais ils ne sont rebelles à Descartes, Vice-Roi de la raison, dans le territoire de la Physique, que pour être plus fidéles à la raison elle-même qui est toûjours la seule Reine & la veritable souveraine.

Je crois, comme le Pere Castel, que la terre a des canaux, mais qu'il se prenne garde qu'en poussant la prétenduë organization de la terre, de la lune, du soleil trop loin, il sort ou plûtôt paroît sortir des expressions exactes de la Physique, pour entrer dans les expressions agréables, mais peu exactes de l'imagination: il me semble, qu'il doit craindre plus qu'un autre d'en abuser au préjudice de cette exactitude que demande toûjours la veritable Philosophie. Je n'ai pû m'empêcher de rire en voyant que pour expliquer le flux & reflux de la mer, il quitte legerement le mouvement de la lune pour faire imaginer la terre comme un corps organique, il devoit se contenter d'y supposer des canaux sans vouloir les embellir du nom d'organes & sans vouloir porter l'esprit à prendre la terre pour une

plante ou pour un animal : toutes idées, qui s'éloignent de l'exactitude.

Il me ſemble qu'au lieu de raconter & de refuter dans le ſecond Tome les erreurs du peuple & des Philoſophes anciens ſur les cauſes & ſur les effets de la peſanteur, il valoit mieux ramaſſer les objections des modernes contre ſon ſyſtême ; il n'avoit pour cela qu'à communiquer le ſyſtême en manuſcrit à quatre ou cinq d'entr'eux & répondre ſolidement aux difficultez, c'eſt-à-dire, mettre par des éclairciſſemens neceſſaires, les demonſtrations à la portée du commun des Lecteurs : je ne ſçai rien de plus important pour le ſuccès d'un ſyſtême que la metode de ramaſſer ſoigneuſement les objections, même frivoles : mais ce qui n'a pas été fait dans cette Edition, peut ſe faire pour la ſeconde.

Si je fais des critiques generales du Livre du Pere Caſtel, c'eſt que je le crois bon, & par conſéquent très-digne d'être perfectionné : ſon eſprit me paroît ſyſtématique ; il ſçait enchaîner ſes idées les unes avec les autres, & c'eſt l'enchaînement parfait des idées, qui en fait la ſolidité : ce

ſont ces ſortes d'eſprits de la premiere claſſe, qui ſeule, avec leur grande penetration, avec la netteté de leurs démonſtrations & avec les éclairciſſemens aux difficultez, peuvent ouvrir des routes difficiles & montrer des veritez fecondes aux eſprits de la ſeconde claſſe.

Je regrette ſeulement, que de pareil génies ne s'appliquent pas à perfectionner une ſcience incomparablement plus utile que n'eſt la Phyſique pour la diminution & pour l'augmentation du bonheur de la ſocieté humaine : je ſuis fâché que ces génies ne travaillent pas de bonne heure à perfectionner la politique ; & ſi j'ai preſque quitté l'une depuis vingt-cinq ans pour me donner preſqu'entierement à l'étude de l'autre, c'eſt que dans ce tems-là je comparai les differens degrez d'utilité par rapport au public, & je remarquai dès-lors, qu'outre la grande ſuperiorité d'utilité, la politique n'étoit ni moins difficile, ni moins curieuſe, ni moins étenduë, ni moins ſuſceptible d'un ſyſtême ſimple, ni moins capable de donner de veritables démonſtra-

tions de découvertes merveilleuſes.

Au reſte ſi je mêle la critique avec l'encouragement & l'encouragement avec la critique, c'eſt que j'uſe volontiers pour l'Ouvrage des autres de la même metode dont je ſouhaite qu'ils uſent pour les miens; & ce qui me feroit croire que c'eſt la bonne metode, c'eſt qu'il eſt évident qu'elle eſt très-avantageuſe pour les Auteurs eux-mêmes & pour le public.

ARTICLE CXIX.

OBSRVATIONS SUR LA ſaignée du pied & ſur la purgation au commecement de la petite verole, des fiévres malignes, &c. A Paris, chez G. Cavelier, rûë Saint Jacques 1724. *in* 12. *pp.* 500.

L'Auteur anonyme de cet Ouvrage ne paroit guéres choiſir dans la Medecine de ſujet plus intereſſant que la ſaigné du pied; il ne pouvoit même prendre de parti plus avantageux que celui de ſe déclarer, comme il fait, contre le nouvel uſage: car

quoiqu'on aime la nouveauté jusque dans les remedes, & presque dans la maniere de mourir; quoique tout ce qu'il y a de Medecins fameux à Paris se déclarent pour la frequente saignée du pied, & qu'en un mot ce soit desormais le remede à la mode; cependant un remede nouveau est toûjours suspect, & quiconque s'éleve pour le proscrire est sûr d'être écouté, & de jetter au moins le trouble dans les esprits; d'autant plus qu'en fait de Medecine l'experience est ordinairement équivoque, la violence du mal & la necessité de mourir entraînant toûjours la plus grande partie de ceux qui ont usé du remede, quelque bon qu'il puisse être; & la bonté du temperament prenant souvent le dessus sur la malignité du remede & sur l'ignorance du Medecin, qui en use mal-à-propos. Enfin il est vrai que la saignée du pied telle qu'on la pratique aujourd'hui à Paris, est un grand problême pour le public; son seul nom fait trembler, on s'y livre néanmoins, par la raison ordinaire, qu'on critique les Medecins & qu'on ne laisse pas de leur

obéïr : rien n'eſt donc plus intereſſant qu'un Ouvrage contre la ſaignée du pied, & ſur tout un Ouvrage d'*Obſervations.*

Il ſeroit à ſouhaiter que l'Auteur un peu plus exact à remplir ce que ce tître annonce, ſe fût borné à des experiences préciſes, à des faits conſtans, & ne ſe fût permis d'autres raiſonnemens que ceux qui réſultent immédiatement de ces experiences & de ces faits; au lieu, comme il a fait, d'inſiſter ſur des principes & des hypotheſes de Phyſique auſſi équivoques pour le moins que la ſaignée du pied, contre laquelle il les employe.

Il convient d'abord que la ſaignée du pied réüſſit fort bien en Eſpagne, & entreprend de juſtifier l'uſage des Eſpagnols à cet égard : mais il trouve des differences entre les Eſpagnols & les François, ſur leſquelles il conclud que l'uſage de ceux-là eſt très-pernicieux pour ceux-ci. Ces differences ſont fondées ſelon lui, ſur ce que la tranſpiration étant plus abondante en Eſpagne qu'en France, le ſang & les humeurs des Eſpagnols

ſe frayent des routes & des ſentiers pour ſe répandre plus abondament dans toute *l'habitude* du coprs, de ſorte que leurs vaiſſeaux capillaires ſont plus pleins, & les grands vaiſſeaux le ſont moins qu'en ceux qui tranſpirent moins. D'ailleurs les Eſpagnols menent une vie ſobre & frugale, ce qui rend leur ſang uniforme, coulant, leger, developé : au lieuque le ſang des François eſt un ſang embarraſſé, inégal, aigre, indigeſte, à cauſe des ragoûts, des épiceries, des vins mêmes plus acides & plus tartareux, dont les François ſe nourriſſent, & des excès à quoi ils ſe livrent. Ajoûtez que le ſang Eſpagnol eſt maintenu dans une eſpece d'équilibre phlegmatique, fort inconnu aux François, à cauſe de la mobilité perpetuelle de leur corps & de leur eſprit.

Toutes ces raiſons bien & dûëment developées par l'Auteur, lui font conclurre qu'autant que la ſaignée du pied eſt favorable aux Eſpagnols, autant elle eſt dangereuſe pour les François. Cela paroit aſſez ſingulier : car 1°. on en conclurroit tout auſſi bien contre la ſaignée du bras que contre

celle du pied. 2°. Il ſemble même que plus l'Eſpagnol eſt tranquille & en équilibre, plus il eſt dangereux de rompre cet équilibre, & de le rompre par un remede plus violent tel que la ſaignée du pied l'eſt par rapport à celle du bras. 3°. Mais ces belles idées d'équilibre & d'un ſang uniforme & coulant ſubſiſtent-elles lorſque l'Eſpagnol eſt malade, & l'eſt aſſez pour avoir beſoin de la ſaignée du pied? 4°. Elles nous feroient regarder l'Eſpagnol comme immortel, ou du moins comme vivant beaucoup plus long-tems que le François, ſi l'Hiſtoire ne nous fourniſſoit de bien plus ſûres obſervations. 5°. Il paroit contraire au naturel des deux nations que le ſang de l'Eſpagnol ſoit plus coulant & moins tartareux que celui des François; la vivacité, la legereté, la ſoupleſſe, l'enjoûëment de l'un; la conſtance, le phlégme, la diſſimulation de l'autre; les vins mêmes, & les alimens des Eſpagnols qui, quoiqu'en diſe notre Auteur, ont conſtamment plus de corps, plus de terreſtreïté, plus de tartre, & d'aigre, par conſéquent *en puiſſance* que ceux

des François, tout cela est de fait & bien fondé sur l'observation, & ne paroit pas trop favoriser la conclusion qu'on en tire.

Une autre raison de l'Auteur pour la preference qu'il donne à la saignée du bras sur celle du pied, c'est que la saignée du pied dérange plus & plus promptement la circulation que celle du bras. Mais il reste à sçavoir si c'est un mal & si ce n'est pas plûtôt un bien en diverses occasions, de déranger plus & plus promptement la circulation; autrement il faudroit conclurre contre la saignée même du bras, & en general contre tout remede, s'il étoit vrai qu'il fallût en Medecine préferer en general tout ce qui dérange moins à ce qui dérange plus; car tout remede dérange: parce qu'en effet tout remede est en soi un mal, auquel on n'a recours qu'en vûë d'un bien avenir: car déranger dans ces circonstances, c'est arranger. La maladie est un dérangement; il n'y a pas grand mal, il est même necessaire de déranger un dérangement pour rétablir l'arrangement naturel.

Pour prouver le dérangement de

circulation que la ſaignée du pied cauſe dans le ſang, l'Auteur remarque que le ſang qu'on tire du pied ſe tire près de la ſource, près de l'artere, au lieu que celui du bras ſe tire plus loin de l'artere. Mais la ſource du ſang eſt-elle dans l'artere, & n'eſt-elle pas plûtôt dans le cœur? L'Auteur ne s'y eſt mépris qu'une fois; car bien-tôt après il convient que le cœur eſt la veritable & unique ſource du ſang & de ſa force: ce qui lui fournit une nouvelle raiſon contre la ſaignée du pied, parce que le ſang y étant deux fois plus loin du cœur qu'il ne l'eſt dans le bras, il y eſt deux fois plus foible; donc, conclut-il, la ſaignée du pied affoiblit deux fois plus que celle du bras. Il ſembleroit au contraire, en ſuivant ce raiſonnement, que la ſaignée du pied affoiblit deux fois moins que celle du bras; car on ôte ce ſemble deux fois moins de force du corps orſqu'on en tire un ſang deux fois moins fort. Une nouvelle raiſon que l'Auteur croit tirée du fond de la Mécanique, c'eſt, que le ſang deſcendant à plomb dans le pied (il parle ſans doute d'un hom-

me qui eſt debout, & non d'un malade dont il eſt pourtant uniquement queſtion) & n'arrivant au bras que par des lignes courbes, par des ſinuoſitez & par des detours, le ſang du bras ſe fait de tous ces detours comme autant *d'entrepôts, de reſervoirs, & de points fixes, qui le ſoutiennent dans ſa marche*; d'où il conclut, *que les vaiſſeaux du bras ne ſe deſempliſſent qu'à meſure qu'ils ſe rempliſſent de nouveau*; ce qui eſt vrai dans l'état naturel, & eſt vrai dans le pied autant que dans le bras: mais dans le cas de la ſaignée, dont il eſt queſtion, il ſemble, qu'au lieu de conclurre contre la ſaignée du pied, il falloit bien plûtôt conclurre contre la ſaignée du bras, puiſqu'en toute bonne Mécanique, le ſang doit être bien plus difficilement remplacé dans le bras, où il n'arrive qu'à travers mille detours, que dans le pied, où il ſe précipite à plomb & par des lignes droites, ſelon notre Auteur.

Il y a bien d'autres raiſonnemens de l'Auteur, qui ne paroiſſent pas, ſelon toutes les loix, de la Mécanique: la plûpart même ſont auſſi concluans

contre la ſaignée du bras que contre celle du pied, & contre l'uſage des Eſpagnols approuvé par l'Auteur, que contre celui des François, qu'il reprouve.

Obſervations ſur la Purgation.

L'Auteur prétend, que les humeurs inflammatoires, & par conſequent celle qui forme la petite verole, ne ſont point de la competence de là purgation. 1°, Parce qu'elles ſont *inflammatoires*; ce qui ne dit rien, quoique les Anciens l'ayent dit de même. 2°, Parce que ces humeurs qui forment la petite verole, ſont arrêtées, & hors du courant de la circulation: ce qui ne prouve pas qu'en purgeant on n'évacuë au moins les levains qui pourroient ſe tourner en petite verole, ou lui fournir de nouveaux alimens. L'Auteur eſt fort revolté, & avec raiſon, contre la hardieſſe des Medecins modernes, à employer ce qu'ils appellent des *Sondans*, des *Digeſtifs*, des *Mochliques*, le *Kermes*, l'*Emetique* & tous les autres remedes mineraux & chymi-

ques, qui sont assûrément trop violens & trop peu raprochez de notre temperament, pour pouvoir jamais devenir des remedes usuels de tous les jours & de tous les maux.

Cet Auteur se declare encore contre l'usage de couper les pointes des grains de la petite verole, & prétend, que la surpeau, ou le pus même qui s'y ramasse, sert comme de baûme à la playe, & la preserve de l'action trop prompte ou trop forte de l'air exterieur: cela paroit bien pensé.

Mais à qui l'Auteur en veut le plus, c'est à ceux qui ont traité les premiers la peste de Marseille, & en revanche il vante fort les derniers: ce qui est fort frivole, & montre dans cet Auteur un trop grand déchaînement contre tout ce qu'il y a aujourd'hui de gens accreditez dans la Medecine. Est-ce que dans toutes les maladies Epidemiques, on ne voit pas constament les plus habiles Medecins échoüer dans les commencemens, & les moins habiles réüssir à la fin, soit, parce qu'on se familiarise avec le mal, & que les secours soient plus abondans à la fin; soit, que l'experience

& l'obſervation rendent plus habile. Mais on ſent aſſez, que ces derniers ſont gens que notre Auteur croit pouvoir loüer ſans conſequence, au lieu que les premiers ſont d'une faculté dont la célébrité ſemble lui être odieuſe : il leur inſulte fort, parce qu'il eſt mort beaucoup de peſtiferez à Marſeille : qu'il prenne garde, que le public ne tourne contre lui toutes ces inſultes. Les Medecins de Marſeille ſont-ils les ſeuls auprès de qui la peſte & mille autres maladies ſoient mortelles ? Seroit-ce bien raiſonner, que de dire ? Tous les hommes ſont morts juſqu'ici, donc la Medecine n'eſt bonne à rien.

Preuves de la décadence dans la Pratique de la Medecine.

C'eſt ſur tout dans cette Diſſertation qu'on doit s'attendre à voir notre Anonyme ſe livrer aux accès de ſon chagrin contre les nouveaux Medecins. Tous ſes raiſonnemens ſe reduiſent à prétendre équivalament, & peut être expreſſément que la Medecine a été portée par les Anciens à un

point de perfection, de certitude & d'infaillibilité, d'où elle ne peut s'écarter ſans decheoir. Mais ce ſeroit ou trop preſumer de la Medecine, que de la croire incapable de ſe perfectionner, ou trop rabaiſſer les Medecins, que de les croire eux-mêmes incapables de la perfectionner. Eſt-ce qu'on ne mouroit pas du tems du *divin* mais non *immortel* Hippocrate? Notre Auteur parle d'une Tradition en Medecine; quelle Tradition! La ſeule, bien inconteſtable en ce genre, c'eſt que juſqu'ici tous les hommes ſont morts. Helas! Comment les Medecins peuvent-ils s'en faire accroire? c'eſt le ſeul art qui ne travaille point pour l'immortalité; & dont tous les ſuccès ſont toûjours incertains & douteux avant, & même après l'évenement. Nous trouvons encore des monumens de l'art d'un Phidias ou d'un Praxitele; que toute la Medecine nous faſſe voir un ſeul reſte de ceux ſur qui elle travailloit, il y a deux cens ans.

Raiſons de doute contre l'inoculation de la petite verole.

Pour entrer en matiere notre Auteur anonyme remarque d'abord que l'inoculation ou la greffe des arbres a quelque choſe de monſtrueux ; & il cite même Pline, qui a dit, mais avec plus de Rhetorique que de Philoſophie, que la greffe étoit un adultere. Elle ne lui paroit bonne en effet qu'à alterer la ſimple nature & à nourrir la molleſſe des goûts ſenſuels. A ce compte, il faudroit réprouver toute la culture des arbres & des terres, & tout ce qui modifie & perfectionne la ſimple nature : il faudroit donc ſe laiſſer mourir de faim en laiſſant agir la nature qui nous auroit bien-tôt enſevelis dans le tombeau. Mais la nature même y perdroit bien des richeſſes ſi nous la laiſſions faire; elle auroit bien-tôt affaiſſé les terres, ſi nous n'avions ſoin de les relever; bien-tôt elle auroit rendu les arbres ſteriles auſſi-bien que les terres, ſi nous ceſſions de les cultiver. La greffe en particulier multiplie au centu-

ple les richeſſes de la nature, & fait voir de quoi elle eſt capable lorſqu'elle eſt miſe à une bonne épreuve par une main habile. Cela ne déroge point à la dignité de la nature, qu'elle ait beſoin de notre main & de notre art : c'eſt avec les mains que la nature, parlons correctement, que Dieu nous a données, que nous aidons à la nature ; une partie de l'Ouvrage de Dieu contribuë à l'embelliſſement de l'autre partie, & comme il convient, la partie intelligente embellit celle qui ne l'eſt pas, l'eſprit perfectionne le corps.

Ce debut de l'Auteur ne previent donc guéres en ſa faveur contre l'inoculation de la petite verole ; & s'il n'avoit de meilleures autoritez que le Dictionnaire de Pline qui appelle l'art de greffer les arbres un adultere, on pourroit aſſez ſe livrer à la mode qui commence à regner en Angleterre, & qu'on s'efforce d'introduire en France. On ſeroit trop heureux de retirer de l'inoculation de la petite verole les mêmes avantages qu'on retire de celle des arbres ; mais il eſt vrai que ce n'eſt pas tout-à-fait la

même chose, & que d'un côté l'inoculation de la petite verole est un art jusqu'ici trop imparfait pour qu'on ose s'y hazarder, & que de l'autre, il est trop dangereux de faire les experiences qui pourroient peut-être le perfectionner : on peut tout tenter sur des arbres, mais malheur à ceux qui donneroient à leurs Medecins la même licence qu'à leurs Jardiniers.

La petite verole que donne le nouvel art, est une petite verole très-équivoque ; souvent ce n'est rien moins que cela, ce sont d'autres maux, à quoi on seroit bien fol de s'exposer en pure perte : il est même douteux si la petite verole artificielle, donnée par ce moyen, tiendroit lieu de la naturelle, & si on en seroit quitte pour toûjours. D'ailleurs pourquoi prévenir le mal ? Si l'on étoit bien maître de la petite verole qu'on se procure ainsi, on pourroit la tenter : mais après être entré par la porte qu'on lui a ouverte, elle sort souvent par celle qu'on vouloit lui fermer. Souvent elle est plus maligne & plus mortelle que la petite verole naturelle, & l'est communément au-

tant : tout cela eſt précis, & l'Auteur auroit peut-être mieux fait de s'y borner.

Car lorſqu'il va juſqu'à prétendre que la petite verole inoculée eſt contraire aux vûës du Createur, & qu'elle donne à l'homme *des maladies qui n'ont point été prevûës dans la création de ſon corps*, & dont Dieu lui-même n'a pas formé le germe, c'eſt ſubſtituer à des raiſons, des hypothéſes fort arbitraires & même très-peu vraiſemblables; car rien ne l'eſt moins que les germes des maladies qu'on prétend que Dieu à mis dans nos corps; comme ſi l'unique germe de notre mort n'étoit pas dans la fragilité même de notre ſubſtance, & que nous ne pûſſions mourir ſans une ſemence particuliere de mort qui ſe develope avec notre vie. Et puis voilà un bel inconvenient qu'on donne au corps une maladie *non prevûë* dans ſa création? Eſt-ce que les fruits qu'on force un arbre de porter par la greffe ont été *prévûs* dans ſa création? Eſt-ce qu'on meurt moins d'un coup d'épée, où d'une chûte, parce que Dieu n'en a pas mis le germe dans notre

corps? Ne faudra-t'il pas que nous ne puiſſions rire ni parler ſans une ſemence préexiſtante de ris ou de paroles ?

L'Auteur n'outre pas moins la choſe, lorſqu'il dit, *que de guerir par l'inoculation, c'eſt inſulter à la nature, guerir en dépit de la nature, agacer la nature, chercher noiſes à la nature*; toutes expreſſions de l'imagination, & d'une imagination un peu livrée à elle-même. S'il n'y avoit pas de plus grand inconvenient, on pourroit ſe reſoudre à laiſſer gronder la nature & à guerir toûjours à bon compte.

Mais à parler dans le ſerieux de la ſaine Philoſophie, qu'entend notre Auteur par cette *nature* dont il parle à tout propos, dont il fait de ſi beaux éloges, à laquelle il prétend, qu'un Medecin doit s'en rapporter le plus pour la gueriſon d'un malade, qu'il perſonnifie ſans ceſſe, & qu'il veut faire reverer comme une divinité ? Parle-t'il de Dieu ? Mais Dieu nous permet aſſez de guerir de nos maux par toutes les voyes qui ne ſont pas criminelles, & du reſte, il

nous dit ici comme par tout ailleurs; *Aide toi & je t'aiderai.* Il nous permet bien de tâcher de nous guerir, mais c'eſt au Medecin de bien prendre ſes meſures, ſans quoi Dieu nous laiſſe fort bien mourir très-naturellement & ſans qu'aucune nature s'y oppoſe, ni près delà.

Car notre Auteur parle ſans doûte, de la nature Phyſique, des cauſes mécaniques, du Mécaniſme de l'Univers, de celui de nos corps. Or dans ce concours de Mécaniſmes & de cauſes Mécaniques, il n'y en a aucune qui ſoit ſpecialement chargée de travailler à notre gueriſon, lorſque nous ſommes malades. On peut même, ſans rien outrer & en parlant la plus ſaine Phyſique, avancer très-poſitivement que toutes ces cauſes naturelles, que toute cette nature eſt plus determinée à conſommer notre maladie & à nous donner la mort, qu'à travailler à notre gueriſon. La nature d'un malade eſt d'être malade, c'eſt la maladie même, c'eſt ſon temperament alteré: or je ne penſe pas, que l'Auteur ſoit prêt à demontrer, que de ſoi, ſans l'Art du Mede-

cin, un temperament alteré tende à ſe rétablir : & ce n'eſt pas ſans raiſon que quelqu'un a dit tout récemment, que notre mort étoit le propre Ouvrage de la nature, mais que notre vie, lorſque nous nous portons le mieux, étoit le propre Ouvrage de notre Art. La nature nous feroit-elle vivre ſans nous, & ſi nous croiſions les bras & que nous la laiſſaſſions faire? Mais toutes ces expreſſions, *qu'il faut laiſſer agir la nature*, que *la nature eſt une bonne mere*, & mille autres, dont le terme de *nature* fait tout le fonds, ne ſont que des termes qui remplacent dans la Medecine les idées des choſes, comme les qualitez dans la Philoſophie, & le, *je ne ſçai quoi*, dans la converſation.

ARTICLE CXX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ALLEMAGNE. DE LIPSIK.

On vous envoye l'Ouvrage d'un Prince Souverain, choſe aſſez rare dans la litterature. C'eſt l'excellent Livre du Vayvode de Valachie, le Très-Haut, Très-Pieux, Très Sage & Très-Puiſſant Seigneur Jean Nicolas Mauro Cordato, fils d'Alexandre, autrefois Plenipotentiaire de la Porte, pour les Traitez de Paix de Vienne & de Carlovitz. Ce Livre a été composé par ce grand Prince durant la priſon où les Imperiaux, après avoir ſaiſi ſes Etats, le tinrent en Tranſylvanie. Il y traite en Grec des devoirs de la vie, Περὶ Καθηκόντων, & l'on ne peut, en le liſant, manquer d'appercevoir ſon addreſſe à manier un ſujet, & la connoiſſance profonde qu'il a de celui qu'il traite, auſſi-bien que des Auteurs profanes & ſacrez, dont les citations appuyent & embelliſſent ſon Ouvrage. C'eſt Tho-

mas Fritſch, qui l'a imprimé *in* 4°.

Nous en rendrons compte au public inceſſamment.

DE HAMBOURG.

Felginer a fait une nouvelle édition du Livre d'Uberto Foglietta, de l'uſage & de l'excellence de la langue Latine, *Uberti Foglietta de uſu & præſtantiâ Linguæ Latinæ libri tres.* Mr Mosheim, qui a preſidé à l'édition, a crû devoir l'enrichir de notes, qui regardent plûtôt les choſes que les mots, & meritent d'être ſoigneuſement examinées, *& d'une diſſertation* ſur la neceſſité & la maniere de cultiver le Latin. Il y a joint la vie de Foglietta. Ainſi l'on peut dire, que cette édition d'Uberto Foglietta merite d'être recherchée encore plus que celle qu'en avoit fait l'Auteur lui-même à Rome.

DE FRANCFORT SUR LE MEIN.

L'édition du *Rerum Moguntiacarum, &c.* en Tomes *in fol.* con-

tient les cinq livres *Rerum Moguntinensium de Serarius*, avec des Notes Genealogiques, &c. des plans & des additions ou corrections; & de plus, quantité de Chroniques, de Relations necrologes, &c. On donnera un Extrait detaillé de ce Recueïl.

D'ITALIE. DE ROME.

Le Livre du Pere Desirant, sçavant Religieux Augustin & Docteur de Louvain, intitulé: *Consilium Pietatis de non sequendis errantibus, sed corrigentibus*, imprimé par le Salvioni au College de la Sapience, a reçu ici bien des loüanges: on le croit arrivé à Paris, & c'est là que l'Auteur souhaitoit principalement qu'il eût du succès. Il est en 3. Tomes *in* 4°.

Il a paru ici une petite Lettre de deux pages, pleine d'injures & vuide de sens, elle est addressée au P. Casini sous le titre de *Religiosa admonitio*, au sujet d'une These, dediée à Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Polignac. On n'aura pas manqué de l'envoyer en France: je vous avouë, qu'elle m'a donné occa-

ſion de relire le Livre du P. Couſtant contre le P. Germon, imprimé en 1715. auquel je ſçai, que ce Pere avoit préparé une reponſe, que les circonſtances du tems d'abord, & la mort du P. Germon enſuite, empêcherent de paroître. L'Auteur de cette Epître de deux pages, en parlant du paſſage de Saint Auguſtin, où les P. P. B. B. ont imprimé *injuſtorum*, ſelon la conjecture de Janſenius, au lieu de *juſtorum*, qui eſt dans toutes les autres éditions, & dans tous les Manuſcrits hors celui de Corbie, ſe tire aſſez mal du reproche qu'on fait à ces Peres d'avoir ſuivi les raiſons de Janſenius. 1°, Il repond, qu'il ne ſçait ſi cela eſt, parce qu'il n'a jamais lû Janſenius. 2°, Un moment après, il dit, que parmi les raiſons que les Editeurs ont apportées de Janſenius, il y a quelque choſe qui n'eſt pas de Janſenius. Comment peut-il aſſûrer cela ſans l'avoir lû? Comment ſçait-il ce qui n'eſt pas dans Janſenius, s'il ne ſçait pas ce qui y eſt, & s'il ne l'a pas lû? Voilà ce que c'eſt que de ſe mettre ſi fort en colere: parmi les injures, il échappe des contradictions.

Quoiqu'il en ſoit, cela ſeroit capable de renouveller à Paris la querelle du Pere Germon : ici j'oſe vous prédire que cela n'aura aucune ſuite. Les honnêtes gens ſe ſont contentez de mépriſer la *Religioſa admonitio*, & on ne juge pas qu'elle vaille la peine d'être relevée.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Le Docteur Samuel Clarke, Chapelain ordinaire de Sa Majeſté, avoit traduit en Latin & enrichi de Notes tirées la plûpart de la Philoſophie de Mr le Chevalier Newton, la Phyſique de Jacques Rohault, le ſieur Jean Clarke, Docteur en Theologie, a traduit en Anglois la même Phyſique avec ces Notes, y en a ajoûté d'autres & pluſieurs Diſſertations ſur les Loix de la Communication du mouvement, ſur la chûte des corps peſans, ſur le mouvement des pendules, ſur l'arc-en-ciel, &c. Les Diſſertations ſont de Monſieur Morgan. Deſcartes a été pendant un tems la belle paſſion de nos Sçavans qui avoient le plus d'eſprit. Mr New-

ton eſt venu enſuite & a enlevé la vogue. Les envieux de ce Chevalier attribuent cela à ſon credit, au pouvoir que lui a donné ſa charge de Préſident de la Societé Royale. Mais perſonne ne peut nier que ce ne ſoit un grand Mathematicien, & que ſon Livre des Principes Mathematiques, de la Philoſophie Naturelle, & ſon Optique ne contiennent des morceaux excellens de Phyſique. Cette traduction Angloiſe de la Phyſique de Rohault mettra les eſprits moderez plus en état de juger de l'une & de l'autre Philoſophie.

On a imprimé ici une vie de l'Archevêque de Cambraï, la Motte Fenelon, écrite en Anglois. On y trouve deux paſſages, dont Milord Evêque de Bangor & les autres Tolerans de ce Royaume s'accommodent fort, & ſur quoi fondez, ils ſe vantent d'être ſur l'article de la Charité Chrétienne, dans les ſentimens d'un Archevêque ſi eſtimé.

Ce n'eſt pas ſur ce que des Hérétiques auſſi décriez que les Tolerans, & ſur ce qu'un Auteur Anonyme, dont on ne ſçait quelle eſt la Religion, oſent

publier en Angleterre d'un Archevêque Catholique après sa mort, que les gens sages jugeront de ses sentimens. C'est sur ses Ouvrages publics & sur la Doctrine qu'il a constamment enseignée de vive voix & par écrit. Or c'est par tout cela que nous sçavons, qu'il n'a eu sur la Tolerance, non plus que sur les autres dogmes, aucune doctrine que celle de l'Eglise Catholique, qu'il a tenuë & professée & à la vie & à la mort.

DE HOLLANDE.

DE LA HAYE.

La Societé des Libraires qui ont entrepris de donner en 4. vol. *in fol.* les Œuvres de feu Mr Bayle par souscription, a presque achevé l'impression des 2. premiers Tomes.

Thomas Johnson fait une nouvelle Edition de l'Ambassadeur de Vicquefort en 2. Tomes *in* 4° avec des Notes de Mr Barbeyrac. Il y a joint une Traduction du Traité Latin de Mr Bunkershoek, sur le Juge competant des Ambassadeurs.

DE FRANCE, DE LYON.

On vient de decouvrir ici un monument antique fort ſingulier, & qui meriteroit d'avoir place dans vos Memoires : c'eſt une Urne de plomb qui renferme les cendres & quelques oſſemens d'un Flamine, nommé *Severus.* Ce qui rend cette urne fort precieuſe & preſque unique en ce genre, c'eſt qu'on lit au tour de l'urne en lettres onciales, un vers ïambe d'un goût du ſiécle d'Auguſte, qui marque le nom & la qualité du mort. Voici le vers :

Ollam Severi Flaminis ne tangito.

On ne peut pas douter raïſonnablement que ce Severe ne fût Flamine du Temple célébre, élevé à Auguſte par les ſoixante nations des Gaules, qui negocioient à Lion, & voici les fondemens de cette conjecture. 1°, J'ai trouvé parmi les cendres quatre médailles d'Auguſte en moyen bronze, avec le frontiſ[
Temple : au revers, eſt la
Romæ & Auguſto. 2°, Ce

été trouvée tout auprès de l'endroit où étoit bâti ce Temple, c'est-à-dire, tout p ès du confluant du Rhône & de la Saône. 3°, Le goût même de l'inscription marque le simple & noble goût du siécle d'Auguste, dont nous commencons si fort à degenerer. J'ai cette urne, & je l'ai mise dans notre Cabinet d'Antiques; j'ai travaillé avec grand soin quelques dissertations en François sur l'origine & la fondation de ce Temple d'Auguste; sur les disputes d'Eloquence & de Poësie, & sur les mêlez qui y furent établis; sur les 4. celebres grands chemins des Gaules, dont Agrippa, gendre d'Auguste, établit le centre dans Lion, où on en voit encore de grands debris; sur les grands Aqueducs que Marc-Antoine le Triumvir y fit faire par les Legions; sur la fondation de Lion, & sur son embrasement qui arriva cent ans après.

DE PARIS.

Le Carpenteriana, en attaquant la Memoire du grand Corneille, a reveillé le zele & l'équité de plusieurs

personnes qui ne peuvent sans horreur voir dechirer la reputation des morts, par des faits dont il n'a été nulle mention pendant leur vie. Voici un Memoire qui vangera Mr Corneille, & satisfera les gens équitables; il vient d'un homme de Lettres fort estimé d'un grand Prince.

Dans le *Carpenteriana*, il s'est glissé trois fausse:ez criantes, à l'article où il est parlé du grand Corneille. 1°, On lui attribuë une piece infame, intitulée, *l'occasion perduë recouverte.* 2°, On pretend que le feu Chancelier Seguier, après lui avoir parlé très-fortement au sujet de cette piece, sans lui donner le tems de se reconnoître, l'amena aux Petits Peres & l'obligea de se confesser à son Confesseur (de lui chancelier.) 3°, On veut que ce Confesseur lui ait imposé pour Pénitence, de traduire l'Imitation de Jesus-Christ en vers. Autant de mots, autant de faussetez. 1°, *L'Occasion perduë recouverte* ne fut jamais du grand Corneille; elle est d'un M. de Cantenac, Poëte de Cour, dont les Oeuvres, qui font un petit *in* 12., furent imprimées en *Decembre* 1724.

1661. & encore en 1665. chez Theodore Girard, Marchand-Libraire, à la grand'Salle du Palais; elles sont divisées en trois parties. La premiere contient les Poësies nouvelles & galantes: la seconde, les Poësies Morales & Chrétiennes: la troisiéme, les Lettres choisies Galantes du sieur de Cantenac. Cela faisoit un Recuëil assez bizarre; c'est au bout des Poësies nouvelles & galantes, que se trouvoit cette scandaleuse piece. Dès qu'elle parut, feu Mr le premier President de Lamoignon bien averti, envoya querir Theodore Girard, & lui ordonna d'ôter cette piece de tous les exemplaires qui lui restoient, & par bonheur il lui en restoit la plus grande partie. Il fut obéï, Theodore Girard aima mieux mécontenter l'Auteur & les acheteurs, que de s'exposer au juste ressentiment d'un premier President. Il échapa pourtant quelques exemplaires de cette piece, qui ne parurent qu'après la mort de ce grand Magistrat. Et c'est un de ces exemplaires, relié au bout de la seconde Edition, que Theodore Girard me vendit comme une chose ra-

re & precieuſe. Dans cette ſeconde Edition, la piece fut entierement ſupprimée, ſans qu'il reſtât même aucun veſtige de la ſuppreſſion ou du retrenchement. Au-bas de la derniere page de l'occaſion perduë & recouverte, on voit imprimé, *Fin des Poeſies nouvelles, & Galantes du Sr de Cantenac.* Il eſt vrai que le nom n'eſt pas tout au long, & qu'il n'y a que *Fin des Poeſ. nouv. & Gal. du Sr de C.* Mais Theodore Girard qui étoit de mes amis & nullement menteur, m'a pluſieurs fois aſſûré que ce C. ſignifioit le *Sieur de Cantenac*; & il n'eſt pas poſſible d'en douter. Il connoiſſoit bien l'Auteur. Il dit dans un Avertiſſement au Lecteur, que l'Auteur eſt ſon ami. L'Auteur lui avoit cedé ſon Privilege, & ainſi il eſt clair qu'il le connoiſſoit, & il n'avoit nul ſujet de nommer le Sieur de Cantenac pour un autre. Mais ſi outre ce témoignage donné de vive voix par Theodore Girard, on veut une preuve par écrit; on trouvera dans le Livre des Libraires le Privilege pour les Œuvres du Sieur de Cantenac, enregiſtré le 30 Septembre 1661. par

Dubray Sindic; & le nom du Sieur de Cantenac s'y trouvera tout au long. J'ai voulu mettre ce fait hors de doute ; & c'eſt pour cela que j'en ai rapporté juſqu'aux moindres circonſtances. Puiſqu'il eſt donc certain que ce n'eſt point Mr de Corneille, mais Mr de Cantenac, qui éſt l'Auteur de l'Occaſion perduë recouverte, on voit ce qu'on a à en penſer des deux autres points, qui ne peuvent être vrais, ſi le premier raconté dans le *Carpenteriana* eſt faux. Outre que ces deux points ont leurs marques de fauſſeté propres & indépendantes de celle du premier point, c'eſt avec plaiſir que je fournis au Public des armes contre les faux Accuſateurs du Grand Corneille. Je vous prie, Mon R. P. de donner place à ce Memoire dans vos Nouvelles Litteraires, le plûtôt que vous pourrez. Je ſuis, &c.

Le Traité de l'Etude des Conciles, par M. Sal. Docteur de Sorbonne, eſt imprimé chez Laméle pour les Sieurs Hortemels, Cailleau, d'Eſpilly & Amaury, Place de Sorbonne. Nous en donnerons bien-tôt l'Extrait.

Il paroit une Brochûre in 8°, de

pages, intitulée *Questions d'un ieune homme, proposées aux Sçavans.* A force de lire les Meditations de Descartes, & les Eclaircissemens de la Recherche de la Verité, le nouveau Philosophe s'est entêté des objections qu'il y a trouvées contre l'existence des Corps, & prie les Sçavans de le tirer du doute, dont les Reponses de Descartes, ni celles du P. Malbranche n'ont pû le tirer.

Voici un Projet de Collections d'Ouvrages propres à éclaircir l'Histoire de Marie Stuart, Reine d'Ecosse.

PROJET POUR IMPRIMER par Souscription, De Vitâ & Rebus Gestis Serenissimæ Principis Mariæ, Scotorum Reginæ, Franciæ dotariæ, quæ scriptis tradidere autores sexdecim, in duo Volumina distributa :

Quorum aliud continet.

Traité de la Succession des femmes aux gouvernemens, &c. par D. Chambre Ecossois.

De Titulo & Jure Sereniſſimæ Principis Mariæ, Scotorum Reginæ, quo Regni Angliæ Succeſſionem ſibi juſtè vindicat, libellus; acceſſit in Anglos & Scotos, ut perpetuâ amicitiâ in unum coaleſcant, parænefis; item de illuſtrium fœminarum in Republica adminiſtrandâ authoritate, libellus; operâ Jo. Leſlæi, Epiſ. Roſſen.

De Rebus geſtis Scotorum, Mariâ Scotorum Reginâ. Autore eodem Jo. Leſlæo. Epiſc. Roſſen.

Detectio Mariæ Reginæ Scotorum, &c. ſtudio Geo. Buchanani Scoti.

Hiſtoire Tragique de Marie, Reine d'Ecoſſe.

Maria Stuarta, Regina Scotiæ, &c. innocens à cæde Darleiana; Vindice Rob. Barneſtapolio.

L'innocence de la très-illuſtre, très-chaſte & débonnaire Princeſſe, Mada. Marie, Reine d'Ecoſſe, &c.

In altero adhibentur.

Vita Mariæ Stuartæ Scotiæ Reginæ, &c. Scriptore Geo. Conæo, Scoto.

L'Hiſtoire de l'incomparable Reine Marie Stuart ; par Nicolas Cauſin.

De Mariæ Scotorum Reginæ vita & morte, operâ & ſtudio Famiani Stradæ.

Summarium rationum, quibus Cancellarius Angliæ & Prolocutor Puckeringius Elizabethæ Angliæ Reginæ perſuaſerunt occidendam eſſe Sereniſſimam Mariam, &c. operâ Romoaldi Scoti.

Martyre de la Reine d'Ecoſſe, &c. par Ad. Blackwood.

Hiſtoria de lo ſuccedido en Eſcocia, é Inglaterra, en quarenta y quatro annos que bivio Maria Eſtuarda, Reyna de Eſcocia. Eſcrita por Antonio de Herrera, &c.

Extrait des Mémoires de Meſſire Michel de Caſtelnau.

Extrait des additions aux Mémoires de Michel Caſtelnau, par Mr le Laboureur, contenant auſſi tout ce que le ſieur de Brantôme a écrit de la Reine d'Ecoſſe.

La mort de la Reine d'Ecoſſe, &c.

Oraiſon Funebre de la Reine d'E-

cosse, sur le sujet de celle, prononcée par Monf. de Bourges.

Ad optimæ fidei Codices recensuit, indicesque adjecit locupletissimos. *S. JEBB.*

CONDITIONS PROPOSE'ES aux Souscripteurs.

Les Traitez qui composent ce Recueil, étant devenus extrêmement rares, & d'un prix si excessif, qu'ils ont été vendus plus de mille livres; on a crû, que le Public seroit bien aise de les trouver ici rassemblez en un corps, & à des conditions très-raisonnables. On donne tout ce qui a été écrit pour & contre cette Reine infortunée, sans prendre aucun parti.

Cet Ouvrage, divisé en deux Volumes in folio, contiendra pour le moins 320 feüilles; il sera imprimé en grand & en petit papier, sur le plus beau papier de Génes qu'on pourra trouver.

Les Souscripteurs payeront quarante livres pour chaque exemplaire

 en

en petit papier, & quatre-vingt livres pour le grand papier; la moitié en ſouſcrivant, & le reſte lorſqu'on leur livrera les deux Volumes complets en feüilles.

Ceux qui n'auront pas ſouſcrit, payeront chaque exemplaire de petit papier en feüilles 60 livres, & chaque exemplaire de grand Papier 120 livres.

On a déja fort avancé l'Impreſſion de cet Ouvrage, & on s'engage de le livrer aux Souſcripteurs vers le milieu du mois de Février 1725.

On mettra à la tête de l'Ouvrage une liſte des Souſcripteurs.

On y joindra deux Portraits de la Reine d'Ecoſſe, gravez par Monſieur *Vertuë*, l'un d'après un très-beau Tableau, qui eſt dans le Cabinet de Milord *Carlton*, & l'autre d'après un Portrait en miniature, dont le Roi CHARLES premier fit preſent à Milord *Fairfax*, lorſque ce Seigneur le fit priſonnier, qui eſt preſentement dans la Collection de Monſieur le Docteur *Mead*.

On recevra les Souſcriptions à Pa-

ris, chez JACQUES ROLLIN Librai-re, Quay des Auguſtins, à la deſ-cente du Pont S. Michel, au Lion d'or. Et à Londres, chez les Freres LYON & WOODMAN, Libraires.

Nous renvoyons les autres Nouvel-les à la premiere fois.

CATALOGUE

DES LIVRES IMPRIMEZ ET des Dissertations, dont il a été parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année 1724.

Ecriture Sainte.

EXposition naturelle d'un endroit difficile de l'Ecriture Sainte. *Juillet.* page 1298

Theologiens Controversistes.

Divus Augustinus Divo Thomæ, &c. C'est-à-dire, Saint Augustin reconcilié avec Saint Thomas, &c. *Avril.* p. 581

Securis Evangelicæ ad hæresis hujus temporis radices posita, &c. Octobre. p. 1757

Dissertation sur la validité des Ordinations des Anglois, &c. *Mars,* p. 389

Abregé des Controverses sur la Religion, ou Methode courte pour discerner la veritable Religion Chré-

tienne, d'avec les fausses qui prennent ce nom. *Nov.* p. 1925

Prélude de la Refutation du Livre entier du R. P. le Courrayer, touchant la Succession & l'Ordination des Evêques Anglicans, &c. *Août,* p. 1349

Lettre du R. P. le Courrayer à M.... Auteur de l'Extrait de la Dissertation sur les Ordinations, &c. *Août.* p. 1393

Traité de la verité de la Religion Chrétienne, &c. *Août.* p. 1498

Lettres de Mademoiselle de Royer en faveur de la Religion, &c. *Août.* p. 1506

Marci Antonii Capelli de Appellationibus Ecclesiæ Africanæ ad Rom. Sed. Dissertatio, &c. Fév. p. 234

Refutation d'une Dissertation sur la Prophetie de Jacob, *Non auferetur, &c.* Fév. p. 311

Sentiment de l'Auteur de la Dissertation, &c. *Fév.* p. 332

Refutation d'une Dissertation inserée dans les Journaux de Trevoux, sur la Prophetie de Jacob, &c. *Janvier.* p. 104

Objection contre la plus commune

explication de la Prophetie de Jacob; & Reponse à ces Objections. *Janvier.* p. 139

Histoire Sainte. Morale.

La vie de Saint Irenée, second Evêque de Lion, Docteur de l'Eglise & Martyr, &c. *Octob.* p. 1733

Suite de la vie de Saint Irenée, &c. *Octobre.* p. 1743

L'homme Chrétien, &c. *Avril,* p. 727

Michaëlis Amati Presbyteri Neapolitani, de piscium atque avium esûs consuetudine in Antepaschali jejunio, Dissertatio, &c. Juin. p. 1107

Vero methodo della Christiana Politica, &c. C'est-à-dire, Veritable Methode de la Politique Chrétienne, &c. *Septembre.* p. 1541.

Le sage Chrétien, ou les Principes de la vraye Sagesse, pour se conduire chrétiennement dans le monde, &c. *Nov.* p. 2063

Modéle des familles Chrétiennes, ou le Livre de Tobie avec des Reflexions Morales sur tous les versets, &c. *Nov.* p. 2069

Hiſtoire de l'Abbaye Royale d
Saint Germain des Prez, &c. *Août*
p. 141

Nouveaux Memoires des Miſ-
ſions de la Compagnie de Jeſus dans
le Levant, &c. *Juil.* p. 1271

Meditations Chrétiennes pou
tous les jours de l'année, &c. *Juillet*
p. 129

Sinopſis actorum Julii, &c. Extrai
du 3. Tome du mois de Juillet de
Actes des Saints, &c. *Janv.* p. 5

Eſſais de Morale par Jean Lapla
cette, ci-devant Paſteur de l'Egliſ
Françoiſe de Copenhague, &c. *Jan*
p. 7

Lettre de Conſolation à une Da
me de qualité ſur la mort de ſo
Directeur, &c. *Janvier.* p. 9

The Chriſtian Hero, &c. Le Hero
Chrétien, &c. *Decemb.* p. 221

Hiſtoire Profane. Antiquaires.

Hiſtoire Romaine depuis la fonda
tion de Rome, &c. *Avril.* p. 60

Les Antiquitez Romaines de De
nis d'Halicarnaſſe, &c. *Avril.* p. 64

Relation avec diſſertation ſur l
Decembre 1724.

aissance d'une fille ayant deux tê-
es, &c. *Avril.* p. 703
Veritable Epoque de l'établisse-
ment des Bretons dans l'Armorique,
&c. *Avril.* p. 739
Histoire Militaire de Loüis le
Grand, Roi de France, &c. *Octobre.*
p. 1724
Histoire de l'Academie Royale des
Inscriptions, &c. Belles Lettres, avec
les Memoires de Litterature, tirez des
Registres de cette Academie depuis
l'année 1711. jusques & compris l'an-
née 1717. &c. *Octobre.* p. 1829
*De Antiquis Italiæ Metropolibus
exercitatio historica, &c. Octobre.*
p. 1868
Traité de la Police, où lon trouve
la l'Histoire de son établissement, les
fonctions de ses Magistrats, tous les
Reglemens & toutes les Loix qui la
concernent, &c. *Octobre.* p. 1874
Historiæ Lossensis libri decem, &c.
C'est-à-dire, l'histoire du Comté de
Looz, &c. *Mai.* p. 773
Histoire generale de la Danse sa-
crée & profane, &c. *Mai.* p. 850
Histoire de la Navigation, &c.
Decembre. p. 2151

Poggii Bracciolini Florentini hiſtoria de varietate fortunæ, &c. Mai. p. 912

Recuëil Heraldique des Bourguemeſtres de la noble cité de Liege, où l'on voit la genealogie des Evêques, &c. *Juin.* p. 965

Memoires ſur les Fermes du port de Toulon, &c. *Juin.* p. 1001

Mœurs des Sauvages Americains, &c. *Septembre.* p. 1562

Hiſtoire des Provinces-Unies des Païs-bas. *Septembre.* p. 1610

Hiſtoire de l'Academie, appellée l'Inſtitut des Sciences & des actes, établis à Bologne, &c. *Septembre.* p. 1643

Hiſtoire Eccleſiaſtique & Cercle de Lorraine, &c. *Septemb.* p. 1697

Mœurs des Sauvages Americains, comparées aux mœurs des premiers tems par le Pere Lafitau de la Compagnie de Jeſus, &c. *Nov.* p. 2001

Memoires pour ſervir à l'Hiſtoire d'Anne d'Aûtriche, Epouſe de Loüis XIII. Roi de France. *Novemb* p. 2507

Remarks Upon The Antient and preſent ſtato of London, &c. Février

Decembre 1724.

page 261

Memoires sur un Bas-Relief du Dieu Mithras, &c. *Fév.* p. 297

Histoire des Provinces - Unies des Païs-bas. *Juillet.* p. 1157

Histoire Romaine depuis la fondation de Rome, &c. *Juil.* p. 1256

Histoire de Dom Juan de Portugal, &c. *Juillet* p. 1288

Histoire d'Alexandre premier Roi de Sirie. *Janvier.* p. 5

Bibliotheque Françoise, ou Histoire Litteraire de la France, &c. *Janv.* p. 45

Caii Plinii secundi Historiæ naturalis, &c. C'est-à-dire, Histoire de Pline avec les notes du P. Hardoüin, &c. *Decembre* p. 2118

Droit Civil & Politique

Accurata Institutionum, sive primorum Juris Elementorum D. Justiniani explanatio : C'est-à-dire, Exposition exacte des premiers Elemens du Droit, ou des Institutes de Justinien. *Juin.* p. 1120

Coûtume de Chaumont en Bassigni, &c. *Mars.* p. 490

Suite du Traité de Police par M. de la Mare, &c. *Nov.* p. 2103

Philosophie, Mathematiques, Medecine.

Traité de Physique sur la Pesanteur, &c. *Avril.* Page 614

Celebre Catenariæ Problema Geometris denuò propositum, iis præsertim qui ex Societ. Reg. sunt quæ Parisiis Florent. & Londinis. Octob. p. 1806

Plan d'un Canal en Bourgogne présenté à Nosseigneurs les Etats Generaux, par le Sieur de Jonchere, Ingenieur, &c. *Octobre.* p. 1807

The Anatomii of Simon Magus, &c. C'est-à-dire, l'Anatomie de Simon le Magicien. *Maì.* p. 929

Lettre sur l'Inoculation de la petite-verole; comme elle se pratique en Angleterre & en Turquie, &c. *Juin.* p. 1073

Observations sur la Saignée du pied, & sur la Purgation, au commencement de la petite-verole, des fiévres malignes, &c. *Dec.* p. 2245

Le Calendrier perpetuel, Ecclesiastique & Civil, &c. *Juin.* p. 1091

Observations diverses, faites à l'Observatoire de Toulon, pendant le cours de l'année 1723. *Juin.* p. 1097

Lettre contre le systême du Pere Castel. *Septembre.* p. 1634

Reponse à la susdite Lettre, par le Pere Castel Jesuite. *Sept.* p. 1638

Remarques sur une Eclipse de Lune, &c. *Septembre.* p. 1661

Essai d'une Philosophie naturelle, &c. *Septembre.* p. 1684

Traité de Physique sur la Pesanteur universelle des Corps, &c. *Sept.* page 447

Datâ quâvis curvâ A B C D, solidum invenire cujus sectio sit curva data. Mars. p. 521

Remarques sur le Calcul Ecclesiastique des Fêtes Mobiles, &c. *Mars.* p. 523

Traité de la Science des Nombres, &c. Par Mr Brunot, Maître des Mathematiques, &c. *Nov.* p. 2064

Traité des Premieres Veritez, & de la source de nos jugemens, &c. *Août.* p. 1460

Lettre du P. C. à M. B. sur la cause de la Pesanteur. *Août.* p. 1486

Nouveau Cours de Chymie, sui-

vant les Principes de Newton & de Sthal, &c. *Février.* p. 197

Arts

Traité de la Peinture par Leonard de Vinci, &c. *Juillet.* p. 1301

L'Art de convertir le fer forgé, en acier, & d'adoucir le fer fondu, &c. *Juillet.* p. 1313

Maniere de bien cultiver la vigne, &c. *Decembre.* p. 2140

Réponſe de Monſieur Boullay à le Critique de ſon Traité de la culture des vignes, &c. *Dec.* p. 2148

Obſervations generales de Monſieur l'Abbé de S. Pierre ſur le Traité de la peſanteur du P. Caſtel Jeſuite, &c. *Decembre.* p. 2233

Eloquence, Poëſie, Belles Lettres.

Oraiſon Funebre de Leopold Clement, &c. *Avril.* p. 676.

Remarques ſur le Dictionaire Univerſel de Trevoux, &c. *Avril.* p. 688

Lettres édifiantes & curieuſes, écrites des Miſſions étrangeres, par quelques Miſſionaires de la Compagnie

de Jesus, &c. *Octobre.* p. 1780.

Remarques sur l'Avertissement que Monsieur Winslou a fait inserer dans le Journal des Sçavans du mois de Juin 1724. *Octobre.* p. 1812

Jugemens des Sçavans sur les principaux Ouvrages des Auteurs, par Adrien Baillet, &c. *Mai.* p. 805.

Passages de Tertulien, corrigé & expliqué par le P. H. J. *Mai.* p. 842.

Recueïl des Ouvrages composez par feu Monsieur Papin en faveur de la Religion, &c. *Mai.* p. 885

Memoire concernant un Alphabet nouvellement inventé par Monsieur d'Artis. *Mai.* p. 897

Recueïl de plusieurs piéces d'Eloquence & de Poësie, presentées à l'Académie Françoise pour les prix de l'an 1723. avec plusieurs discours qui ont été prononcez dans l'Académie, &c. *Mai.* p. 907.

Dissertation du P. de Grainville sur la vision de Constantin, addressée à, &c. *Juin.* p. 1029

Explication Historique & Litteraire d'une Inscription Ancienne, &c. *Juin.* p. 1035

La Science des personnes de la

Cour, de l'Epée & de la Robbe, &c. *Juin.* p. 1066

Catullus, Tibullus, Propertius, &c. Septembre p. 1741

A Monſieur l'Abbé de Valſarret. *Septembre.* p. 1679

Les Elegies d'Ovide, pendant ſon exil, traduites en François, &c. *Mars.* p. 434

Seconde lettre de Monſieur Racine, &c. *Mars.* p. 474

Suite des Ouvrages Poſthumes de Dom Mabillon, & de Dom Jean Thyerri Ruïnart. *Novembre.* p. 1942

Carpenteriana ou Remarques d'Hiſtoire, de Morale, &c. de Monſieur Charpentier. *Nov.* p. 1980

Suite des Ouvrages Poſthumes de Dom Jean Mabillon & de Dom Thyerry Ruïnart, &c. *Août.* p. 1360

Obſervations ſur les termes nouveaux & ſur l'Ortographe de la Langue Françoiſe, &c. *Février.* p. 222.

L'Homme Univerſel de l'Eſpagnol de Baltazar Gracien, &c. *Février.* p. 355

Ouvrages Poſthumes de Dom Jean Mabillon & de Dom Thyerry Ruïnart. *Juillet.* p. 1195.

Decembre 1724.

Nouvelles découvertes ſur la guerre dans une Diſſertation ſur Polybe, &c. *Juillet.* p. 1230

Avis ſur deux Articles du Dictionaire Univerſel imprimé à Trevoux. *Juillet.* p. 1285

Œuvres de Monſieur de Tourreil de l'Académie des Inſcriptions & des Belles Lettres, &c. *Janvier.* p. 24

Epîtres en vers à l'Auteur du Poëme ſur la Grace, par M. l'Abbé ***. *Decembre.* p. 2190

Lettre au ſujet du Dictionaire Univerſel de Trevoux. *Dec.* p. 2183

F I N.

TABLE

Des Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Decembre 1724.

ART. CXIII. CAii Plinii ſecundi Hiſtoriæ Naturalis, &c. C'eſt à-dire, *l'Hiſtoire naturelle de Pline, &c.* page 2117

ART. CXIV. *Maniere de bien cultiver la vigne, &c,* p. 2140

Reponſe de Mr Boullay à la critique &c. p. 2148

ART. CXV. *Hiſtoire de la Navigation, &c.* p. 2151

Lettre au ſujet du Dictionnaire Univerſel de Trevoux, &c. p. 2183

ART. CXVI. *Epitres en vers à l'Auteur du Poëme ſur la Grace, &c.* p. 2190

ART. CXVII. The Chriſtian Hero, &c. *Le Heros Chrétien.* p. 2215

ART. CXVIII. *Obſervations generales de Mr l'Abbé de Saint Pierre ſur le Traité de la peſanteur, &c.* p. 2233

ART. CXIX. *Obſervations ſur la Saignée du pied, &c.* p. 2245

RT. CXX. *Nouvelles Litteraires.*
D'Allemagne, de Lipsik. p. 2264
De Hambourg. p. 2265
De Francfort sur le Mein. ibid.
D'Italie, de Rome. p. 2266
D'Angleterre, de Londres. page 2268
De Hollande, de la Haye. p. 2270
De France, de Lion. p. 2271
De Paris. p. 2272

Fin de la Table.